

# HISTOIRE

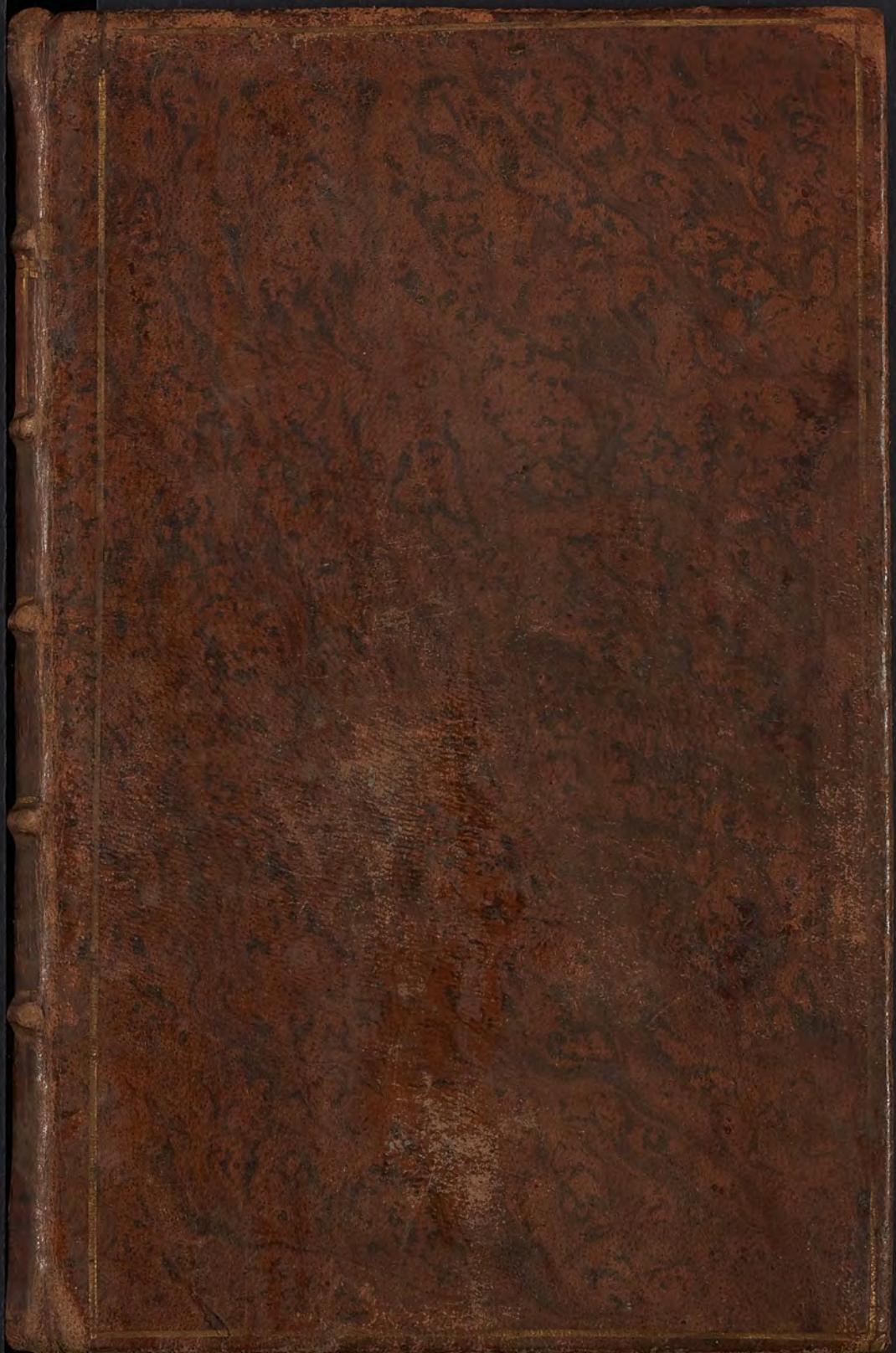
## RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

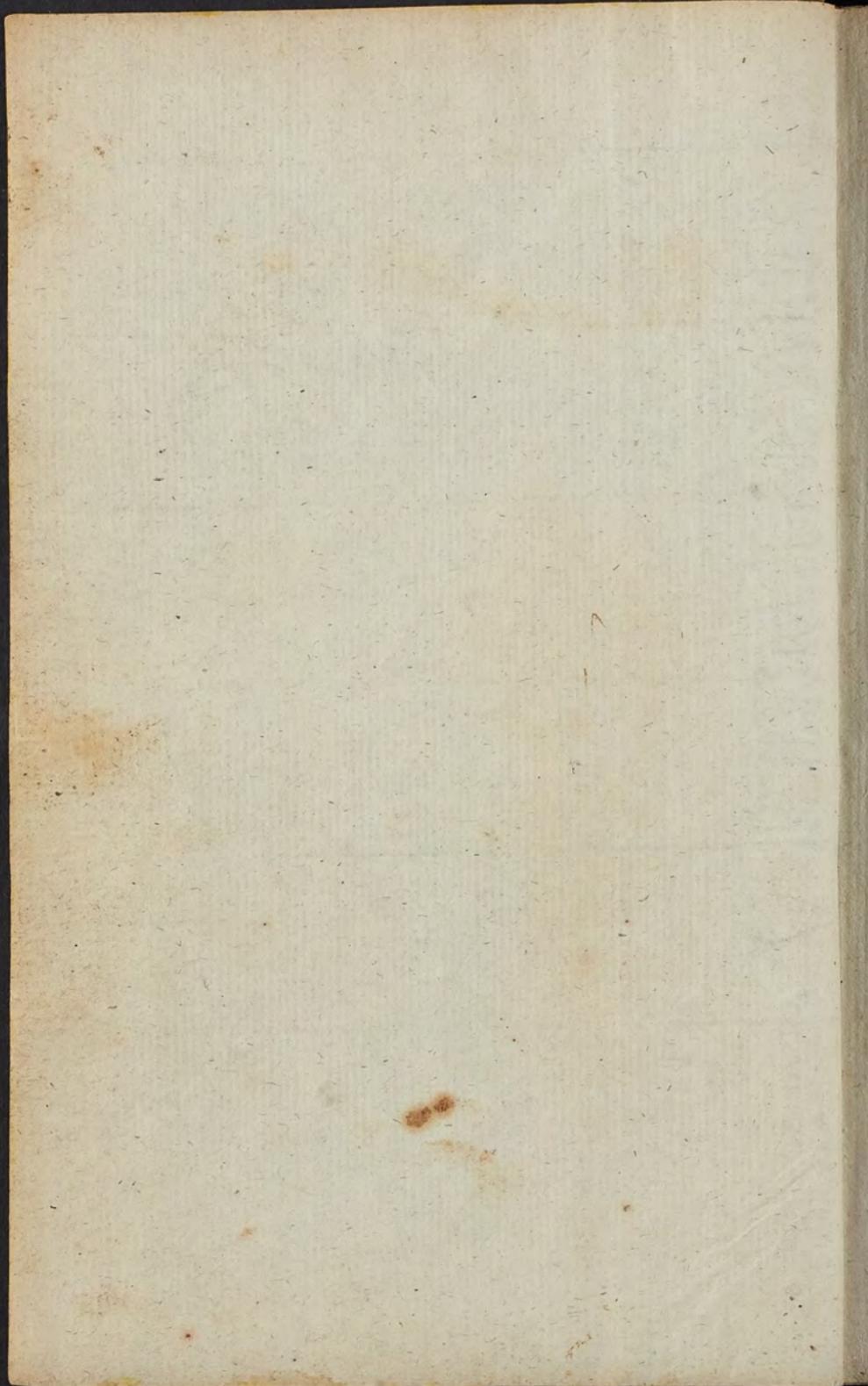
OU

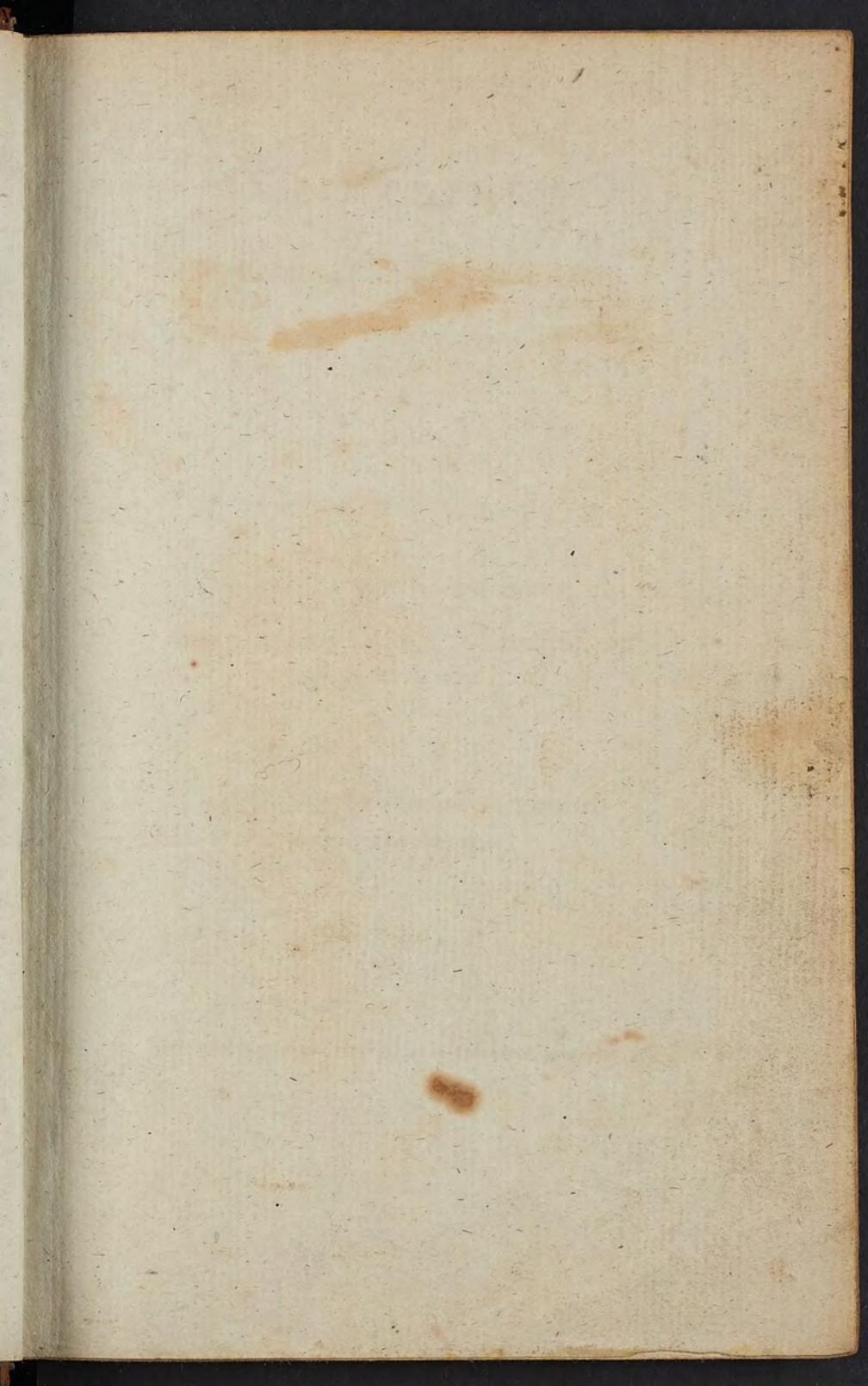


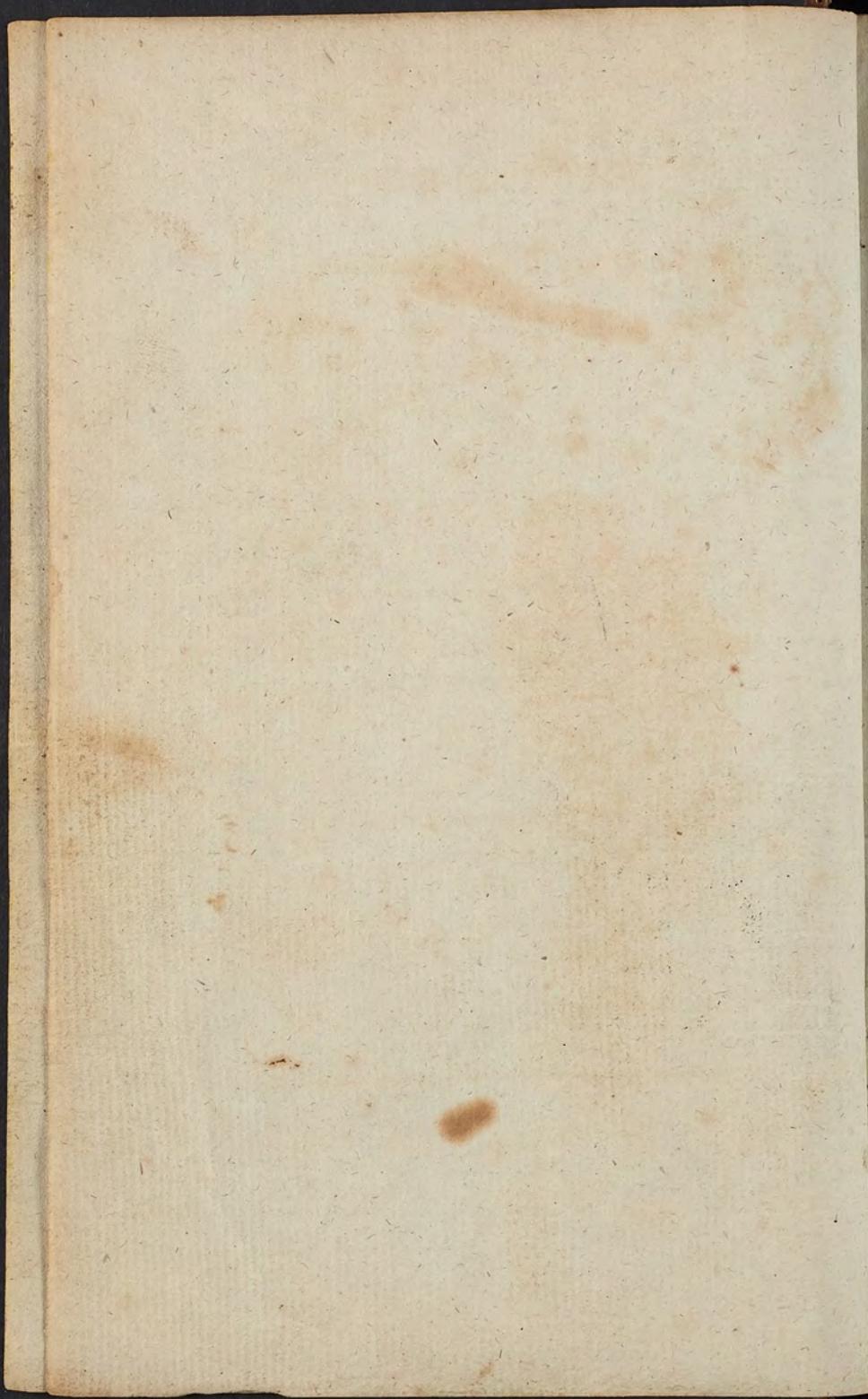












HISTOIRE  
DE LA  
BASTILLE  
AVEC  
UN APPENDICE  
CONTENANT ENTR'AUTRES CHOSES  
UNE DISCUSSION SUR LE PRISONNIER AU  
MASQUE DE FER:

TRADUIT SUR LA SECONDE ÉDITION DE

L'ORIGINAL ANGLOIS.



---

1798.

1800-1801

1800-1801



## Table des Matières.

	Pag.
<i>Avant-propos.</i>	I.
<i>Essai sur les causes de la révolution de France, et ses suites.</i>	<i>v.</i>
<i>Histoire de la Bastille.</i>	1.
<i>Prise de la Bastille.</i>	136.
<i>Turgot, Malsherbes, l'abbé Barthélemy, Bailly.</i>	149.
<i>Histoire du Collier.</i>	174.
<i>Le Duc d'Orléans.</i>	189.
<i>Le Duc de Biron.</i>	203.
<i>Le Sur-intendant Fouquet.</i>	211.
<i>Les Jansénistes.</i>	232.
<i>Les Jésuites.</i>	242.
<i>Le Comte de Bussy Rabutin.</i>	254.
<i>Le Chevalier de Rohan.</i>	258.
<i>Le Maréchal de Luxembourg.</i>	264.
<i>Le Prisonnier au masque de fer.</i>	270.

<i>Le Duc de Beaufort.</i>	298.
<i>Le comte de Vermandois.</i>	305.
<i>Le Duc de Monmouth.</i>	329.
<i>Ministre du Duc de Mantoue.</i>	343.
<i>De Renneville.</i>	379
<i>Religieux Franciscain.</i>	380.
<i>Mlle. de Launay.</i>	387.
<i>Convulsionnaires.</i>	412.
<i>Lettre trouvée à la Bastille.</i>	414.
<i>Louis XVI.</i>	419.



Les progrès des lettres, et la facilité des communications avoient sensiblement étendu les lumières depuis plusieurs années; dans toutes les classes de la société, on trouvoit des hommes instruits sur des matières, qui jusqu'alors n'avoient été approfondies que par quelques savans. La lecture de l'histoire des différentes nations conduisit naturellement les François à les comparer entr'elles; et ils s'aperçurent facilement, que c'est à la forme de leur gouvernement qu'on doit principalement attribuer leur inertie, leur prospérité ou leur déclin. Ils virent en quelques Etats, tous les hommes, indistinctement, monter aux premières places sans rencontrer d'opposition; tandis que

dans d'autres, tous les honneurs, toutes les distinctions étoient l'appanage exclusif d'une classe particulière. Dans les uns, le génie s'élevoit sans avoir besoin de protection; dans les autres, il rampoit dans l'obscurité; ou s'il cherchoit à en sortir, mille obstacles arrêtoient son élan.

Quoiqu'en France la presse fût soumise à des loix rigoureuses, cependant les écrits les plus libres circuloient dans tout le royaume. La contrainte ne faisait qu'augmenter le desir de se les procurer, et la curiosité de les lire. Sous le règne de Louis XV, on conçut le projet d'un grand ouvrage, qui, sous le titre d'*Encyclopédie*, devoit rassembler toutes les branches des connoissances humaines. Les savans les plus distingués se réunirent pour l'entreprendre, et l'exécutèrent avec zèle. Son nom étoit de nature à exciter les efforts de tous ceux

qui avoient des prétentions au titre d'hommes de lettres, tandis que la variété des sujets qui y étoient traités, donnoit aux hommes à talens dans tous les genres, l'occasion de se distinguer. \*) Les Encyclopédistes formoient un corps considérable, dont les membres unis par la conformité des sentimens, tendoient au même but. Outre le desir d'instruire leurs contemporains, plusieurs d'entr'eux cherchoient à opérer dans l'opinion publique un changement, qui, tôt ou tard, pût amener une révolution politique. On discuta librement, dans des écrits anonymes détachés, et publiés dans les pays où la presse étoit libre, des matières qui n'étoient qu'effleurées dans l'Encyclopédie. Cependant plusieurs de ces ouvrages sont remarquables plutôt

---

\*) Cet ouvrage, quoique d'une utilité générale, est cependant défectueux dans bien des articles.

par la beauté du stile, que par la force du raisonnement. On y trouve souvent des maximes fausses ou hypothétiques, déguisées sous le voile d'une diction élégante, et qui ne sont évidemment que les productions d'auteurs ambitieux de se distinguer par la hardiesse de leurs opinions. \*) Quoiqu'il en soit, ces ouvrages

---

\*) Le Célèbre Johnason dit un jour :

„ Rousseau et tous ceux qui donnent dans les  
 „ paradoxes, se laissent emporter par un désir  
 „ puérile pour les nouveautés. Lorsque j'étois  
 „ jeune, j'avois l'habitude, dans les débats, de  
 „ choisir le faux côté, parcequ'il me fournisoit  
 „ plus de moyens pour briller, et pour dire plus  
 „ de choses ingénieuses. Si j'avois voulu me  
 „ permettre de satisfaire ma vanité aux dépens  
 „ de la vérité, j'aurois pu me faire un nom ;  
 „ mais je remercie le ciel de m'avoir toujours  
 „ donné assez de force pour surmonter et vaincre  
 „ une parcellle tentation. “

Rousseau est à juste titre admiré pour l'originalité de ses idées, la force de ses raisonnemens et les beautés de son stile; mais ceux qui connoissent sa vie privée, et qui ont bien étudié ses ouvrages, ne pourront jamais l'estimer, ni comme homme, ni comme philosophe.

firent décliner le respect qu'on avoit pour les décisions de l'église ; la plume des auteurs les plus célèbres de ce siècle fut constamment employée à les tourner en ridicule ; et une saillie détruisit quelquefois de fond en comble des préjugés qui jusqu'alors avoient résisté à la force de la raison. Si ces écrivains n'avoient dirigé leurs traits que contre les abus, ils auroient mérité la reconnaissance de leurs contemporains et de la postérité ; mais après s'être élevés contre les minis-

---

Voltaire mérite assurément d'être placé au premier rang pour les grâces de son esprit, la finesse de sa critique et les charmes de sa poësie ; mais il ne sera jamais compté parmi les législateurs, les moralistes, les philosophes ; et ne sera peut-être pas même cité comme historien ; car il n'avoit pas la patience nécessaire pour examiner mûrement les faits ; et son imagination étoit trop exaltée pour lui permettre de les rapporter avec l'exactitude qu'on s'attend à trouver dans l'histoire.

Les deux plus grands ennemis qu'ait eu la religion parmi les François, ont peut-être été Freret et Diderot.

tres des autels, ils attaquèrent la religion elle-même. Il est certain que plusieurs hommes de lettres de différentes nations, s'étoient ligués pour sapper les fondemens de la foi. Quelques-uns, dans des écrits abstraits, cherchoient à écarter tout ce qui se trouve entre la divinité et l'homme, et représentoient l'adoration de l'être suprême, sans aucun signe extérieur, comme le seul culte qu'une créature raisonnable puisse lui rendre. D'autres, s'élançant encore davantage dans l'immense océan des conjectures, n'admettoient dans l'univers d'autre puissance que les principes éternels de la nature, et les qualités productrices qui, dans leur système, avoient toujours existé, et qui ne devoient jamais cesser d'être. Ils rejettoient toute idée d'une autre vie, et toute autre immortalité que celle de la matière, qui tend constamment à se reproduire sous des formes différentes. Suivant eux, tou-

tes les qualités spirituelles et le sentiment de l'existence , cessoient par la mort. Ils citoient avec complaisance, des passages tirés des écrits des anciens, pour étayer leur impiété , sans faire mention de ceux dans lesquels les mêmes auteurs énonçoient des opinions opposées , et sans rapporter les argumens des plus célèbres philosophes en faveur de l'existence d'un Dieu et d'une vie future.

Les hommes vains et débauchés adoptèrent avidemment ces notions ; on rechercha tout ce qui étoit nouveau ; on admirâ tout ce qui étoit incompréhensible ; non content de s'affranchir des devoirs de la religion , on voulut se prémunir contre les remords , que les hommes même les plus corrompus , ne peuvent entièrement étouffer. Cependant , parmi les écrivains qui travaillèrent à l'Encyclopédie , on trouve les noms res-

pectables des Turgot, \*) des Malsherbes, des Barthélemy et de quelques autres, d'une morale exemplaire, et d'une piété sans faste.

La science de l'économie politique, qui avoit déjà occupé les hommes de génie des autres nations, devint aussi le sujet des recherches des François. Plusieurs ouvrages publiés sur ce sujet trouvèrent des admirateurs; et ceux qui suivirent ce genre d'études avec plus d'ardeur, formèrent peu à peu une société connue sous le nom d'*Economistes*. Parmi plusieurs maximes utiles et généralement reçues qu'on trouve dans leurs écrits, il y en a d'autres qui sont au moins problématiques. — Ils avoient pour principes, que la prospérité d'un pays et l'aisance de ses habitans, dépendent uniquement de la fécondité de son

---

\*) Voyez l'Appendice N°. 1.

sol: Que dans un état, il ne doit exister qu'un seul impôt, qui pèse sur la terre, puisqu'en dernière analyse, c'est toujours elle qui doit supporter les impositions indirectes: Qu'on doit faciliter la circulation de ses productions dans l'intérieur, et même leur exportation. Ils déclamoient contre l'usage d'acheter et d'amasser des grains pour les années de disette. Ils condamnoient tout ce qui peut gêner l'industrie; et quelques-uns allèrent jusqu'à désirer un partage plus égal des propriétés foncières. Les écrivains même qui combattirent quelques-unes de leurs abstractions, fortifièrent leur parti, en admettant un grand nombre de leurs principes généraux.

Ils avançoient qu'il existe dans toutes les créatures un principe inné de liberté; que la raison instruit l'homme du droit qu'il a d'être libre, et que la nature,

lorsqu'il n'est point avili, lui donne le courage de le maintenir: Qu'il doit rejeter avec mépris toute idée qui tendroit à lui faire croire que la providence l'a formé pour être soumis à la volonté d'un être semblable à lui, et qu'elle n'a doué d'aucune prérogative naturelle: Que quoique ceux qui vivent en société renoncent à quelques-uns de leurs droits pour le maintien de l'ordre social, cependant, toute personne qui réfléchit, sent que le gouvernement d'un état en fait lui-même partie, et qu'il n'a été institué que pour le bien de la communauté: Que dans toute société bien réglée, on ne connoit d'autre empire que celui de la loi, devant laquelle tous sont également responsables de leur conduite; et que qui-conque pense autrement, se rend l'apôtre du despotisme, et appelle l'esclavage.

Ils assuroient que l'influence et les possessions immenses que le clergé avoit

acquises dans des tems d'ignorance et de fanatisme , étoient incompatibles avec un gouvernement juste et sage : Qu'une nation accablée de charges publiques , avoit le droit de reprendre des biens prodigués par la superstition pour encourager l'indolence : Que les hommes , quoique moins bigots qu'autrefois , n'étoient pas plus immoraux , et qu'ils savoient distinguer la religion d'une obéissance aveugle à ses ministres : Que le vrai caractère de ceux-ci étoit la charité , la modération , la tempérance , et la modestie ; que toutes les fois qu'ils s'en écartoient et qu'ils se mêloient des affaires de ce monde , ils renonçoyent aux maximes et à l'exemple de celui qui avoit fondé leur religion et qui en avoit posé les préceptes : Ils soutenoient que le célibat des prêtres étoit aussi contraire à la prospérité d'un état , qu'aux loix de la nature ; et que rien n'étoit plus propre

à détruire le respect pour l'église, que les fréquentes infractions des ecclésiastiques à leurs voeux. Ils réprouvoient les dixmes, comme un pésant fardeau, fait pour décourager l'industrie et l'esprit d'amélioration. Ils mettoient en opposition le relâchement de la morale et l'oubli de la religion en France, avec les principes établis dans d'autres pays, où le clergé est moins onéreux, et où il est exclu de toute fonction politique.

Ces raisonnemens, maniés avec habileté et propagés à dessein, minèrent peu-à peu l'église et le trône.

Quoique les parlemens ne fussent, dans leur première institution, que des cours chargées d'administrer la justice, néanmoins, pendant les minorités et les règnes foibles, ils étoient parvenus à faire croire qu'ils faisoient partie de la constitution de l'état.

Il dépendoit du Roi de convoquer les Etats-généraux ; dans les longs intervalles de leurs assemblées , tous les édits relatifs aux finances, et les ordonnances pour changer , renouveler et faire les loix , étoient envoyés aux parlemens pour les enregistrer ; cet usage fut ensuite regardé comme une condition nécessaire pour rendre ces actes valides. Les parlemens faisoient quelquefois des remontrances contre ces édits ; et lorsque dans un lit de justice le souverain les forçoit à les enregistrer , ils protestoient contre cet enregistrement , comme étant illégal. Les ministres alléguoient que ce n'étoit point pour les sanctionner qu'on envoyoit les loix à l'enregistrement des parlemens , mais seulement afin de les rendre publiques. Les parlemens disoient au contraire , que si le Roi avoit le pouvoir absolu de lever des impôts et de faire

des loix, au lieu d'être un monarque dont l'autorité fût tempérée par des règles établies, il deviendroit un despote. Leur opposition et leurs remontrances réitérées, les firent regarder comme les conservateurs des droits du peuple contre le pouvoir du souverain. Louis XIV les avoit réduits à leur institution primitive; mais ils reprisenr leur influence pendant la minorité de son successeur; le régent crut alors devoir les ménager. Les mécontents dans l'ordre de la noblesse concoururent à augmenter leur importance. „Il y avoit quelque chose dans leur nom, dit Voltaire, qui les faisoit regarder comme les représentans du peuple, quoiqu'il n'y eût pas plus de ressemblance entre les parlemens de France et d'Angleterre, qu'entre un consul de commerce à Smyrne, et un consul de l'ancienne Rome.,,

Etablis dans différentes provinces, étroitement unis par leur intérêt commun, ils formoient collectivement un corps très puissant. Les richesses de ceux qui les composoient, leurs possessions immenses, leurs nombreux vassaux, le besoin fréquent qu'on avoit de leur protection, avoient acquis à ces corps un degré d'influence, qui souvent allarma sérieusement la cour \*).

\*) „Un gouvernement peut être arbitraire et corrompu et n'être pas sanguinaire, et il est vrai que le nôtre ne l'étoit pas. Les grandes atrocités, les grandes barbaries n'ont guères été commises que par les tribunaux; et le supplice de la Barre et de Calas ne fut pas le crime du ministère. Celui-ci est toujours plus ou moins tempéré par les mœurs publiques; le despotisme judiciaire ne l'est jamais; il tient à ses formes, comme à son orgueil et à ses prétentions. L'amour propre d'un homme en place peut l'adoucir, s'il est sensible à l'opinion; l'orgueil parlementaire s'indigne contre elle, et ne peut ni concevoir, ni souffrir qu'il existé au monde une puissance qui ose controller la sienne. Enfin, le ministre peut consulter sa conscience; les compagnies n'en peuvent pas avoir; celle des indi-

M. de Maupeou, premier président du parlement de Paris sous le ministère du Duc de Choiseuil, et qui lui paroisoit entièrement dévoué, le fut bien davantage au parti qui lui succéda et qui l'éleva à la place de chancelier. Ambitieux et vindicatif, il étoit doué d'un grand caractère. Il avoit reçu des mortifications des parlementaires lorsqu'il étoit premier président; il fut à peine nommé chancelier, qu'ils commencèrent à se déchaîner contre lui. Mais le parlement de Paris ayant mis une violente opposition à quelques mesures de la cour, et son exemple ayant été suivi par tous les

---

„vidus est étouffée par l'esprit de corps. Cet es-  
 „prit est incurable; les remords n'en sauroient  
 „approcher, parceque nul n'est chargé de rougir  
 „pour tous; et que tout ce qui est fait étant censé  
 „l'ouvrage de tous, en dernier résultat, personne  
 „ne répond de rien. — Montesquieu lui-même  
 „avoue, et il n'étoit pas suspect, que leur puis-  
 „sance est terrible. „

*La Harpe.*

parlemens des provinces , le chancelier détermina Louis XV à les dissoudre tous à la fois. Le gouvernement fut embarrassé pendant quelque tems sur le choix de personnes en état de composer les tribunaux ; mais enfin , on en trouva , qui par leurs talens et leur réputation , obtinrent la confiance publique. La consternation que cet évènement avoit répandue , étoit dissipée ; la nation étoit accoutumée au changement qui s'étoit opéré , et les cours de justice commençoient partout à se consolider , lorsque Louis XV fut attaqué de la petite vérole , et mourut à Versailles le 10 Mai 1774 , dans la 65ème année de son âge , et la 59ème de son règne.

Le peuple dont le sort est d'être sous le joug d'un pouvoir absolu , est naturellement porté à attribuer , sans réflexion , ses malheurs et sa misère à ceux qui le

gouvernent ; s'il éprouve des désastres au dehors, s'il est dans la détresse au dedans, il espère que le changement de maître en produira également un dans sa triste situation. Mais dans les gouvernemens où les affaires publiques sont réglées d'après des principes établis, où la liberté des individus est assurée, et où la sagesse des loix ne met à la liberté de la presse d'autres bornes que celles qui sont nécessaires pour prévenir la licence, le public examine avec attention les causes de sa prospérité, ou de son malheur ; rarement la nation se trompe dans le jugement qu'elle en porte, et presque toujours, elle attribue les évènemens aux causes qui les ont réellement produits.

La guerre terminée par le traité de Paris de 1762, avoit été une des plus malheureuses dont il soit fait mention dans les fastes de l'histoire de France. La nation succomba sous le poids des im-

pôts ; les denrées de première nécessité étoient à un prix excessif. Lorsque la mort de Louis XV fut annoncée dans la capitale, le peuple, loin d'en paroître affligé, donna au contraire des démonstrations de joie; et la foule que la curiosité avoit portée sur la route de St. Denis, pour voir le cortège qui conduisoit le corps du Roi, de son palais somptueux au triste et silencieux tombeau de ses pères, fit retentir l'air de cris d'allégresse.

Le comte de Maurepas, qui après avoir été ministre de Paris pendant le dernier règne, avoit été ensuite exilé en province, fut rappelé par Louis XVI, et placé à la tête du Conseil. C'est à tort que quelques écrivains ont prétendu que ce prince s'étoit déterminé à ce choix d'après une lettre que lui avoit laissée le Dauphin son père; ce fut uniquement l'effet d'une intrigue de cour; et pen-

dant près de huit jours, on fut très incertain à Versailles s'il tomberoit sur M. de Maurepas, M. de Machaud, ou M. de Choiseuil. Quoique M. de Maurepas fût très avancé en âge, il accepta avec tout l'empressement d'un jeune homme qui débute dans la carrière politique, la charge pénible qu'on lui offroit \*). Il entra au ministère sous les auspices les plus favorables ; il avoit pour lui l'opinion publique et la confiance du Roi. Mais il étoit plus propre à briller dans la société, et à donner un avis dans l'occasion, qu'à conduire la grande machine d'un gouvernement. Doux, enjoué, même folâtre, inconstant, indolent, il soumit souvent son opinion au jugement de personnes moins éclairées que lui, pour s'éviter la peine de

---

\*) Il fut nommé ministre en 1774, peu de tems après la mort de Louis XV, et mourut à Paris en 1782, âgé de plus de 80 ans.

combattre leurs raisonnemens, ou de résister à leurs importunités.

Il se laissa persuader de rétablir les parlemens. Il imagina, peut-être, qu'il les attacheroit ainsi à ses intérêts, et que le sort qu'ils avoient éprouvé, les rendroit à l'avenir plus modérés dans leur conduite et dans leurs prétentions. Il eût pensé différemment s'il eût examiné la question en homme d'état. Le changement avoit été effectué sous un autre règne et par d'autres ministres, qui avoient encouru tout l'odieux de cette mesure. Le Souverain avoit anéanti une puissance intermédiaire entre lui et son peuple: une puissance qui avoit souvent contrarié les opérations du ministère, qui, en général étoit portée à s'y opposer, prompte à les censurer, et dont les membres devoient être fréquemment ménagés, toujours surveillés, et quelquefois trai-

tés avec une rigueur alarmante pour le public. Mais, le désir d'être applaudi, l'espoir de la reconnaissance, et les raisonnemens de quelques-uns de ses amis, qui étoient membres des parlemens, l'emportèrent sur ces considérations; ils furent rétablis, et loin d'être corrigés par le passé, et de craindre pour l'avenir, ils parurent, au contraire, avoir acquis plus de force, et se regarder comme inamovibles.

La conduite arbitraire et impolitique du premier ministre, l'Archevêque de Toulouse, attira de leur part en 1788, la résistance la plus ferme et la plus unanime qu'on ait jamais vue, aux mesures adoptées par le gouvernement. Le parlement de Paris fut exilé à Troyes; mais bientôt après, la crainte détermina le ministre à le rappeller. Dans le cours de la contestation, les parlemens demandèrent au Roi la convocation des

états généraux ; ils se flattoient d'être constitués légalement ce qu'ils affectoient d'être, leurs représentans dans l'intervalle de leurs assemblées. Il paroît qu'ils s'attendoient aussi à avoir une députation de leurs corps siégeant aux états, conformément à ce qui s'étoit passé dans ceux tenus sous Louis XIII. En priant le Roi de les assebler, ils déclaroient : „ Que l'enregistrement des loix ne pouvoit suppléer le défaut du consentement de la nation en matière d'impôts ; qu'ils ne vouloient point exercer plus long-tems un droit usurpé , et que leur conscience et leur honneur les obligoient à abandonner. " Par cette déclaration, les parlemens étoient persuadés qu'ils ne laissoient au Roi aucune alternative sur leur convocation. Aucun parti ne vit le danger ; tous deux furent trompés , chacun croyant tromper le parti opposé ; la cour ne s'aperçut pas

qu'elle chanceloit sur le bord de l'abîme; et les parlemens ne soupçonnèrent pas davantage qu'ils seroient entraînés dans la chute de la monarchie et ensévelis sous ses ruines.

C'est aussi au caractère de M. de Maurepas, qu'on doit attribuer le consentement qu'il donna à la résolution d'aider les insurgés en Amérique. Rencontrant un de ses amis, le jour où cette résolution fut prise, il lui dit: „Les „Anglois ont fait une sottise en se querellant avec les Américains; et vû la position des choses, nous, une toute aussi grande, en nous mêlant de leur querelle.“ M. de Vergennes proposa fréquemment cette mesure; M. de Maurepas s'y opposa long-tems; mais ce qui imprime une tâche ineffaçable sur le gouvernement françois d'alors, c'est qu'en donnant constamment à l'ambassadeur d'Angleterre les assurances les plus po-

sitives que la France ne prendroit aucune part à la guerre avec les Américains, on leur fournissoit secrètement des armes, et on faisoit tous les préparatifs nécessaires pour les soutenir ensuite ouvertement. \*) Monsieur de la Fayette fut envoyé en Angleterre, pour observer les mesures prises, et celles qu'on devoit y adopter: et ensuite en Amérique, pour en informer les insurgés et les encourager à se défendre. Son exemple inspira à presque toute la jeune noblesse de France le

---

\*) Voyez: *Mémoire Justificatif pour servir de réponse à l'exposé de la cour de France etc. etc. etc.*

Le conseil étoit alors composé de M. de Maurepas, président, et qui tenoit la place de premier ministre; M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères; le Prince de Montbarey, ministre de la guerre; et M. de Sartine, ministre de la marine.

M. Necker étoit Directeur des finances sous M. de Maurepas; mais il n'avoit pas séance au conseil; il la demanda dans la suite, et sur le refus qu'il éprouva, il donna sa démission.

desir de servir la même cause. Outre les officiers des différens régimens qui furent envoyés en Amérique, plusieurs demandèrent et obtinrent la permission d'y passer comme volontaires. A leur retour en Europe, ceux qui s'étoient distingués par leur zèle, furent non seulement fêtés dans les cercles de Paris, mais accueillis à la cour. Le Roi leur permit de porter l'ordre de Cincinnatus, décoration instituée par les Américains en mémoire du succès de leur insurrection. Une campagne en Amérique étoit regardée comme un titre à une faveur extraordinaire, et M. de la Fayette qui y avoit fait ses premières armes, fut promu au grade de maréchal de camp, de préférence aux officiers, qui, comme militaires, croyoient y avoir de meilleurs titres.

Les gentilshommes par un antique préjugé, s'étoient exclusivement bornés au métier des armes et au service des autels;

tandis que le tiers-état, par ses spéculations commerciales et financières, avoit fait pencher la balance des fortunes en sa faveur. Beaucoup de personnes de cet ordre, possédoient des propriétés territoriales très étendues, et étoient plus ou moins intéressés dans les fonds publics, sur lesquels reposoient la fortune et l'existence d'une grande partie des François. Les nombreux rentiers connoissoient l'embarras du gouvernement, et craignoient les conséquences qui pouvoient résulter pour eux de la mauvaise foi ou de l'ineptie des ministres. Ils ne voyoient de sûreté réelle, que dans la réforme du gouvernement. Outre la banqueroute qui avoit eu lieu pendant la minorité de Louis XV \*), on avoit vu plus récem-

---

\*) L'Ecossois Law avoit présenté un plan qui étoit heureusement conçu, et qui eût pu être de la plus grande utilité, si l'on eût resté dans de justes bornes; mais la cupidité de quelques grands,

ment, sous l'administration de l'abbé Terrai, pour les billets du Canada, et dans quelques autres circonstances, ce qu'on pouvoit attendre d'un ministre entretenant et sans principes.

Malgré la fortune immense dont jouissoient un grand nombre de personnes du tiers-état, cependant elles ne pouvoient aspirer aux places réservées exclusivement aux membres de la noblesse. Ceux-

ci

---

et l'enthousiasme de la nation, portèrent les choses à l'extrême; il en résulta une banqueroute qui engloutit la fortune, non seulement de milliers de François, mais même d'un nombre considérable d'étrangers. L'agiotage fut à son comble; on foulà aux pieds toute espèce de principes et tout sentiment d'honneur et de délicatesse. — C'est sous le régent que commença cette dépravation de mœurs, qui a contribué si puissamment à la révolution. La vertu, et la pudeur furent bannies de la vie privée; la piété fut traitée de superstition; la religion fut méprisée; dans les affaires publiques, la duplicité et le génie furent des termes synonymes.

ci acceptoient leurs services, mais dans le commerce de la vie, ils leur donnoient de fréquentes mortifications. Quelque fût le mérite personnel d'un homme, on donnoit souvent pour motif au refus qu'on lui faisoit éprouver, qu'il n'avoit pas la naissance requise par les règlements. Tel homme a servi avec distinction, et a même été promu au rang de lieutenant-général, sans pouvoir se faire présenter dans les formes établies à la cour, en montant dans les carrosses du Roi, et l'accompagnant à la chasse. Pour obtenir cette distinction, il falloit, d'après une ordonnance rendue sous le règne de Louis XV, prouver une noblesse sans mésalliance depuis 1400. Il est vrai que les preuves n'étoient point toujours examinées avec rigueur; mais rarement on avoit cette indulgence pour d'autres que pour des parvenus protégés par les favoris. Au moyen de ce règlement

impolitique, le Roi se trouvoit resserré dans un cercle qui paroissoit lui avoir été tracé par un certain nombre de familles. Mais si au lieu d'agir d'après ce principe d'exclusion, il eût élevé dans quelques circonstances, à tous les honneurs de la noblesse, les personnes de toutes les classes qui pouvoient avoir des droits à sa reconnaissance, il eût établi une liaison plus intime entre le souverain et la nation en général, et excité une classe nombreuse, active et opulente, à se distinguer par ses services et son attachement au trône. Sans doute la gloire de porter un nom illustre, a pu exciter une louable émulation ; mais on devoit attendre d'un homme distingué par le souverain pour son mérite, le même sentiment et le même desir de faire passer son nom sans tâche à ses descendans.

Si dans une grande nation il est impossible de conserver dans la société une

entièrē égalité, la raison et la justice exigent qu'il y règne une égalité en droits, et qu'il n'y ait d'exclusion contre aucune des classes qui la composent. L'amour-propre humilié n'a pas peu contribué à la révolution françoise, et aux scènes qui l'ont ensanglantée. Un homme peut pardonner une injustice, mais il oublie rarement un affront. Des étrangers qui avoient toute la fierté d'une naissance qui ne le cédoit en rien à celle de la noblesse françoise, ont souvent été choqués de ses prétentions, et n'ont vu qu'avec peine la conduite arrogante de quelques membres de cet ordre envers plusieurs de leurs compatriotes du tiers état.

Malgré le respect des ecclésiastiques du second ordre pour leurs chefs, il leur étoit impossible de ne pas comparer la modicité de leur sort, avec le luxe du haut clergé. Ceux d'un mérite supérieur, ne pouvoient voir sans amertume

l'infériorité à laquelle ils étoient condamnés, et les dignités et les riches bénéfices réservés exclusivement aux branches cadettes de la noblesse.

L'esprit de mécontentement s'étoit aussi répandu dans l'armée. Peu d'années avant la révolution, il étoit sorti du bureau de la guerre une ordonnance exigeant des preuves de noblesse, comme une condition nécessaire, pour être promu à un certain grade: Au lieu de laisser à tous les militaires l'espoir de parvenir par leurs services aux plus hauts rangs, on défendoit par-là à ceux qui n'étoient pas nobles, d'y aspirer.

Le long espace de tems depuis lequel un certain nombre de familles avoient obtenu la préférence sur les gentils-hommes de province, avoit établi en leur faveur une espèce de prescription. Presque tous les régimens étoient commandés par des jeunes gens, qui ne paroisoient

dans leurs garnisons qu'un instant pendant l'été. Le tems fixé par les règlements étant expiré, ils se hâtoient de retourner à Paris, et laissoient les officiers chargés de la discipline, mécontents d'une cour où le mérite étoit méconnu, ou rarement récompensé. On a vu un jeune homme commander des militaires d'une famille ancienne, mais peu opulente, d'un mérite distingué, couverts de blessures, et à qui, malgré tant de titres, il ne restoit pas même l'espoir d'avancer \*).

---

\*) On doit toujours considérer ces réflexions, ainsi que toutes les autres, comme générales, et ne se rapportant qu'aux mesures et aux systèmes du gouvernement, mais jamais aux individus. Dans toutes les classes qui composoient la nation, il y avoit des hommes qui eussent fait honneur à tout siècle et à tout pays. Une grande partie des membres de la noblesse sentoient les abus de l'ancien gouvernement, désiroient une réforme, et pour l'obtenir, eussent volontiers fait le sacrifice de beaucoup de leurs priviléges; mais il n'y a point d'honnête milieut entre la vérité et le silence, et lorsqu'on écrit pour l'ins-

Les nombreux règlemens que fit rendre le conseil de guerre établi en 1788 , déplurent aux officiers et aux soldats. On trouva les uns impraticables , les autres plus propres à produire la confusion qu'à établir l'ordre , et les punitions qu'on avoit prises chez l'étranger , inapplicables au caractère françois. Ces règlemens en général furent universellement condamnés à l'époque à laquelle ils parurent , et supprimés peu de tems après.

A la mort de Louis XV , le peuple étoit surchargé d'impôts. On voyoit encore subsister différens droits féodaux établis dans des tems barbares , où les seigneurs regardoient leurs vassaux com-

---

truction de ses contemporains et de la postérité , le silence est un crime. Je sens par ce court essai , toute la peine qu'éprouveront ceux qui voudront donner une histoire fidèle de ces tems malheureux.

me leur propriété : Quelques tentatives pour adoucir le sort de ceux-ci n'ayant pas réussi, n'avoient fait que les aigrir. Malheureusement en tout pays, les impôts les plus productifs sont ceux qui portent sur des objets d'un usage général, dont tous ont besoin, et que le pauvre comme le riche doit acheter au même prix. — L'impôt du sel, seul, produisoit annuellement 60 millions de livres. Le droit d'entrée dans les villes tonboit sur tous les objets de consommation. Plusieurs de ces impôts étoient mal établis, et tous perçus rigoureusement. Une bouteille de vin qu'on payoit 4 sols hors de Paris, devoit 5 sols d'entrée. Ce genre d'impôt pour la ville de Paris, montoit par an à près de 50 millions de livres, et pesoit principalement sur les denrées de première nécessité. Il y avoit dans la distribution des charges publiques, dans tout le royaume,

un esprit de partialité en faveur des personnes en place, qui en rendoit le fardeau plus onéreux à la classe destinée à le suporter.

Les moeurs de la cour avoient changé. La Reine, étant Dauphine, ne s'étoit jamais mêlée des affaires publiques.

A l'avènement de Louis XVI au trône, elle monta au plus haut point de grandeur; mais elle se trouva dans une cour artificieuse, entourée de pièges, sans avoir personne qui pût guider ses pas. Jeune, inspirant cette admiration que dans une sphère moins élevée ses qualités seules lui eussent attirée, elle fut flattée par tous ceux qui l'approchoient. On savoit qu'elle possédoit sans partage l'affection du Roi; et outre ce qui lui étoit dû comme Reine, on jugea qu'elle auroit toute l'influence qu'avoient eue sous les autres règnes un favori ou une maîtresse. Mais, si d'un côté, cette influence rallia

autour de sa personne un grand nombre de courtisans; de l'autre aussi, tous ceux qui essuyèrent des refus, ou qui se virent trompés dans leurs prétentions, tous les mécontens enfin, n'attribuant qu'à elle seule la cause de leur disgrâce, devinrent ses ennemis.

L'âge de la Reine, et son affabilité, rendirent l'étiquette constante de la cour aussi gênante pour elle, qu'elle étoit incommode pour ceux qui espéroient qu'en approchant souvent de sa personne, ils pourroient parvenir à gagner sa confiance. Ils tournèrent cette étiquette en ridicule, et lui persuadèrent de chercher dans la société privée, les agréments que lui refusoient les anciens usages. Cette société, suivant ce que l'on s'étoit proposé, devoit être bornée à un petit nombre de personnes; mais bientôt, et on eût dû le prévoir, il y eut des sollicitations sans fin pour y être admis; et

elle devint dans la suite très nombreuse et mélangée. A la politesse étudiée de l'ancienne cour, on substitua les manières légères de la capitale. La Reine, d'un caractère franc, exprimoit quelquefois ses sentimens sans réserve; toutes ses paroles, toutes ses actions étoient observées, souvent mal interprétées, ou présentées sous un faux jour par la malveillance. Quoique cette Princesse n'aimât pas le gros jeu, cependant par complaisance pour les autres, il fut insensiblement introduit, et bientôt, comme elle le craignoit, porté à l'excès. C'est avec justice qu'on a remarqué que le gros jeu établit une espèce d'égalité entre les joueurs. Au jeu de hazard, les chances sont si rapides, qu'elles laissent peu de tems à la réflexion; et un homme vif, s'y pique et s'emporte plus facilement que dans toute autre circonstance. Il y eut quelquefois des alterca-

tions, qui quoique légères en elles-mêmes, étoient cependant déplacées en sa présence.

Sous les deux règnes antérieurs, le Roi et la Reine alloient rarement à Paris; lorsque quelque circonstance particulière les y appelloit, leur arrivée étoit annoncée, et on en parloit comme d'un évènement de quelque importance. La Reine y fit de si fréquens voyages, que les applaudissemens que sa présence avoit excités dans le principe, diminuèrent peu à peu; et dans les dernières années, elle entroit au spectacle et elle en sortoit, sans qu'on y fit presque attention. Cette princesse ne fit peut-être pas tout le cas qu'elle devoit de l'opinion publique, et méprisa trop les manœuvres que ses ennemis employoient pour la soulever contre elle \*). Douée

---

\*) Voyez l'Appendice N°. 2.

d'un jugement sain, elle le consulta trop tard; elle s'apperçut enfin des indiscretions qu'elle avoit à se reprocher; elle découvrit les vues d'un grand nombre de ceux qui l'environnoient; elle résolut d'adopter un autre genre de vie; mais au lieu de le faire sur le champ, elle voulut opérer peu-à-peu les changemens qu'elle projettoit, lorsqu'on ressentit la convulsion qui renversa ses plans et entraîna la dissolution de l'état. Avec des manières gracieuses et nobles, elle avoit une grandeur d'ame, qui, mise en action par le malheur, l'a rendue la merveille de son siècle, et lui assure l'admiration de la postérité; les françois eux-mêmes, lorsque l'agitation des passions sera calmée, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions sur les grandes questions politiques, et les changemens qui sont arrivés, ne pourront refuser à sa mémoire ce tribut d'éloges qui lui est dû

à tant de titres. Si elle a commis des erreurs, elle les a cruellement expiées; et les ames sensibles et généreuses les perdront de vue, pour ne s'occuper que des tourmens qu'elle a endurés, et de la fermeté qu'elle a constamment opposée à ses malheurs.

Telle étoit cette princesse, à qui un nombre considérable d'hommes disoient dans une adresse publique, à l'occasion d'une calamité sans exemple, et dans un tems où l'aveu de leurs sentimens pouvoit avoir pour eux les conséquences les plus funestes:

„ Nous venons pour apprendre de vous,  
 „ Madame, ce courage et cette tranquillité d'esprit, dont nous avons tant de  
 „ besoin dans les malheureuses circons-  
 „ tances où nous nous trouvons.,, \*)

---

\*) Adresse des Planteurs et des habitans de St. Domingue, à l'occasion de l'insurrection des Nègres et des Mulâtres en 1792, et lors de laquelle

La fidélité de l'histoire ne permet pas de passer sous silence le dévouement de la Reine aux intérêts de sa famille. Ce sentiment chagrina souvent le Roi, énerva ses conseils et embarrassa ses ministres. L'étroite union qui fut établie entre les cours de Vienne et de Versailles, fit abandonner à Joseph second le système politique que la maison d'Autriche suivait depuis si longtemps. Il fit détruire les forteresses de la Flandre. Les autres puissances, de leur côté, prirent, par réaction, des mesures qui tendoient à détacher les habitans des Pays-Bas de leur souverain; et le boulevard de l'indépendance de l'Europe contre l'ambition de la France, fut perdu \*).

---

un grand nombre de leurs familles furent massacrées, et leurs plantations détruites.

\* ) Sans la défiance mutuelle qui existoit entre l'Empereur et ses sujets des Pays-Bas, on eût trouvé facilement dans la richesse des habitans de ces

L'esprit et le ton de la société, avoient éprouvé de même des changemens mar-

---

provinces, dans leur bravoure, leur attachement à la religion et leur haine des principes françois, des forces et des ressources suffisantes pour terminer avantageusement la guerre. Mais ces peuples croyoient que l'Empereur vouloit anéantir leurs priviléges, ou échanger leur pays contre quelqu'autre domaine voisin de ses états héréditaires. La cour de Vienne, de son côté, regardoit les Belges comme des sujets peu attachés à leur souverain, et cherchant à se mettre sous une protection étrangère. Un lien si foible ne pouvoit subsister longtems. — Néanmoins un nombre considérable de ceux qui avoient la plus grande influence dans la Belgique, instruits des vues de l'ennemi, d'après sa conduite en 1792, et réfléchissant aux suites que pourroit avoir une guerre malheureuse, s'adressèrent à la personne qui étoit supposée alors avoir la principale direction des mesures qui avoient rapport à la France, et offrirent, dans le cas où on voudroit ouvrir la campagne de 1794 par l'attaque de Lille, de fournir à leurs frais, les travailleurs, les chevaux, et en général tout ce qui seroit nécessaire pour ce siège. Les Autrichiens avoient à leur gauche Luxembourg et Namur; au centre, Valenciennes, Condé et le Quesnoy; comme ils n'avoient aucune place forte à leur droite, il falloit une armée pour défendre la Flandre; les Belges sentoient bien que leur sûreté dépendoit

quans. — Les ouvrages des meilleurs auteurs anglois avoient été traduits en françois. La langue angloise connue d'un grand nombre de personnes des deux sexes, étoit devenue d'un usage plus commun depuis les relations avec les Américains. La dévotion qui succédoit autrefois à la galanterie, fut remplacée par la *philosophie*. La femme à qui l'âge ne laissoit plus l'espoir de plaire, au lieu d'aspirer à une réputation de sainteté, vouloit passer pour *esprit fort*. Sa maison étoit le rendez-vous des gens de lettres, et on discutoit dans la conversation, les droits de l'homme, la liberté des

---

en grande partie de la prise de Lille, qui eût dans la suite fait tomber Bergues et Dunkerque. — Il est probable que si on eût accepté les offres des propriétaires Belges, leurs services ne se seroient pas bornés au siège de Lille. Mais telle étoit la défiance de la cour de Vienne, que ces offres furent reçues froidement, et ensuite refusées.

des opinions religieuses, et la mons-  
truosité du pouvoir absolu \*).

Paris, qui devoit sa population et sa  
grandeur, plutôt au voisinage de la cour,  
qu'à son commerce et à ses manufac-  
tures, renfermoit dans son sein une  
foule immense d'êtres, le rebut de la  
France et des nations voisines, toujours  
prêts à prendre part aux tumultes po-

---

\*) Un gentil-homme françois dit un jour à un étranger de sa connoissance: „Si vous voulez, „je vous présenterai à M. de \* \* \* \*; elle est „d'un certain âge; c'est un esprit fort. Vous „la trouverez entourée de gens de lettres.,,

Lorsque M. Necker donna sa démission de la place de directeur des finances sous M. de Maurepas, sa maison fut le rendez-vous des mécontentes de la cour, et des partisans de nouveautés; de ce nombre étoient quelques Dames du plus haut rang; ce qui faisoit dire à Madame la maréchale de L\*\*\*\*\*:

„Si les manières de M. et Mme. Necker „n'eussent été qu'une affectation du bon ton, „elles n'auroient été que ridicules; mais comme „ces Dames les trouvèrent toutes différentes de „celles qu'elles avoient vues jusqu'alors, elles „crurent qu'elles tenoient à la philosophie.,,

pulaires, et à servir quiconque voudroit les prendre à ses gages. On portoit à plus de 50,000 ames le nombre des personnes qui s'y trouvoient sans état et sans habitation. Paris étoit la résidence de la principale noblesse, qui n'alloit que rarement dans ses terres, et qui même alors n'y séjournoit que fort peu de tems. Les familles riches de robe et de finance, y faisoient aussi leur demeure. La capitale contenoit en outre le trésor royal, les principales cours de justice, et tous les autres grands établissemens et départemens de l'Etat. Le souverain qui pouvoit seul accorder des distinctions et des récompenses, sembloit avoir attiré auprès de sa personne la fortune et les talens des provinces. Mais on avoit souvent observé qu'une insurrection à Paris, pouvoit décider du sort de la monarchie. Les scènes qui s'y étoient passées pendant la minorité de

Louis XIV, avoient fait une si forte impression sur l'esprit de ce monarque, qu'il témoigna souvent des regrets d'avoir établi sa résidence à une aussi grande proximité de la capitale. Comme s'il eût prévu ce qui n'est arrivé que plus d'un siècle après, il avoit arrêté toutes les mesures qu'on devoit prendre en cas de révolte, et fixé les postes qu'on devoit occuper, afin d'empêcher les insurgés de parvenir jusqu'à Versailles. C'est par le même motif, que malgré la magnificence des édifices qu'il fit éléver, il ne voulut jamais consentir à la construction d'un pont de pierres à Séves. La police établie sous son règne et continuée sous ses successeurs, étoit à un tel point de perfection, qu'il n'y avoit pas de grande ville en Europe, où l'ordre fut mieux maintenu et où les individus eussent moins à craindre l'insulte ou la violence. On pouvoit tra-

verser sans danger cette ville immense à toutes les heures de la nuit. Le lieutenant-général de police étoit promptement informé, non seulement de ce qui s'y passoit, mais même de ce qui arrovoit dans tout le royaume. Il avoit des agens dans presque toutes les capitales de l'Europe, et rien de tout ce qui pouvoit intéresser le gouvernement françois, ou la tranquilité publique, n'échappoit à sa connoissance. En 1787, tandis qu'on continuoit de faire des dépenses inutiles, on retrancha un million par an de la somme accordée pour les charges de la police, et on renvoya un grand nombre d'employés. Dans la même année, après la démission de son chef M. le Noir, on vit arriver fréquemment, et même rester impunis des désordres, ou inconnus jusqu'alors, ou qui sous son administration, eussent été promptement réprimés.

Tandis que les ministres s'épuisoient en efforts pour diminuer la puissance de l'Angleterre, \*) ils ne faisoient aucune attention aux progrès des opinions Anglicanes. On introduisit et on porta à l'excès beaucoup de ses modes et de

---

\*) La France ne réussit même pas dans son projet. La faute que commit l'Angleterre, fut de ne pas accorder sur le champ l'indépendance aux Américains, plutôt que de leur faire la guerre pour maintenir ses droits de souveraineté. L'union et l'amitié entre ces deux peuples, qui parloient la même langue, avoient les mêmes mœurs, et qui sentoient que le même sang couloit dans leurs veines, auroient été conservées, et probablement seroient devenues plus étroites. On eût épargné des sommes énormes, et la vie d'une infinité de braves gens qui périrent des deux côtés. L'Angleterre, sans être chargée du soin des colonies Américaines en tems de paix, ni de leur défense pendant la guerre, en auroit obtenu, comme l'évènement l'a démontré, tous les avantages réels qu'elle en retireroit, lorsqu'elles faisoient partie de son Empire.

ses usages. Autrefois presque toutes les familles de marque de chaque classe tenoient cercle certains jours de la semaine; tout le monde se rendoit à ces assemblées, paré suivant la saison; la nécessité de cette parure faisoit valoir et encourageoit les manufactures.— Les villes principales des provinces suivoient à cet égard l'exemple de la capitale. Mais les jeunes gens, par une fausse imitation des manières angloises, affectèrent de la négligence dans leur ajustement et de la brusquerie dans leurs manières. Tous les anciens usages paroisoient être l'objet de leur mépris. L'établissement des clubs, qui n'exigeoient d'eux aucune toilette, et où ils pouvoient se rendre lorsqu'ils le vouloient, fit négliger insensiblement les sociétés particulières. La liberté avec laquelle on énonça ses opinions dans ces clubs, augmenta en proportion des progrès

de l'esprit d'innovation et du déclin de l'autorité ; on y discuta et on y critiqua toutes les opérations du gouvernement. Un ordre du ministre de Paris les fit fermer ; mais bientôt la défense fut levée ; ils furent ouverts de nouveau, et plus fréquentés qu'auparavant. Ils devinrent des lieux de rendez-vous favorables pour ceux qui s'engagèrent de bonne heure dans la révolution. En 1789, on en forma un au Palais-Royal, sous la protection du Duc d'Orléans, et auquel furent affiliés tous ceux qu'on connoissoit pour être les ennemis de la cour.

Dans un pays où la constitution du gouvernement est déjà établie, où les bornes de toutes les autorités sont tracées, où les habitans jouissent également de la protection des loix, des assemblées de cette nature sont rarement à craindre et peuvent quelquefois devenir utiles.

Mais dans tout pays, une société dont les membres sont unis et astreints par des serments solennels à garder le secret, doit finir par être dangereuse, quel qu'ait été d'ailleurs le motif de son institution. On ne doute plus maintenant, pour peu que l'on soit instruit, que la secte des Illuminés n'ait pour objet la destruction de la religion et de la souveraineté héréditaire. Quoique nous pensions que ceux qui étoient profondément instruits dans les principes de cette société, ont suivi ce plan avec une persévérance continue, cependant nous sommes convaincus, qu'un grand nombre d'autres membres, qui étoient des hommes d'un jugement foible, et visionnaires, n'ont été que les dupes des fripons. Il est avéré que les membres de la secte des Illuminés, de même que ceux du tribunal secret, qui fut si redoutable en Allemagne au commencement du 15me. siècle, sont

obligés d'exécuter ses décrets : \*) Le poignard à la main, ils ont toujours l'humanité sur les lèvres. Les maximes que professe la société des Francs-maçons, non seulement ne sont pas nuisibles, plusieurs même sont louables. Dans les deux sociétés *la fraternité* et *l'égalité* sont des termes favoris ; chez les Francs-maçons, ils n'expriment que la cordialité et les droits que tous les membres malheureux ont à la bienfaisance des autres ; chez les Illuminés, ces termes font allusion à leur doctrine. Les deux sociétés

---

\*) Les membres du tribunal secret s'engageoient à n'épargner qui que ce fût, dès l'instant où le tribunal avoit arrêté sa mort. Un père devoit sacrifier son fils, un enfant son père, un mari sa femme ; et s'il ne le faisoit pas, il étoit sûr de périr, sans sauver les jours de la personne qu'il avoit épargnée. — Le duc Guillaume de Brunswick, qui étoit un de ces membres, disoit à une certaine occasion. „ Il faudra que je fasse pendre le duc Adolphe de Seleswick, s'il vient me voir, sans quoi mes confrères me pendront moi-même. “

ont des signes mystiques, au moyen des-  
quels les initiés peuvent se reconnoître  
sur le champ, de quelque nation qu'ils  
soient. Mais abstraction faite de ce qui  
peut former les principes secrets des Il-  
luminés, on est forcé de convenir, qu'u-  
ne association qui a des ramifications  
dans presque tous les pays du globe,  
dont les membres sont tenus à l'ob-  
servation de ses maximes et à l'exé-  
cution de ses décrets, et exposés,  
en cas d'infidélité, à des peines ima-  
ginées par la vengeance et le désir de sa  
conservation, on est, dis-je, forcé de  
convenir, qu'une association de cette na-  
ture fournit aux hommes artificieux les  
moyens de propager leurs opinions, de  
former des conspirations, et de prendre,  
dans un secret presque impénétrable, les  
mesures nécessaires pour parvenir à leur  
but.

Les semences des principes républicains

aportées d'Amérique, germèrent promptement en France; et les fruits qu'on retira de cette guerre entreprise contre la foi des traités, furent un esprit de résistance à l'autorité du Souverain, de mépris pour la religion établie, et un nouvel accroissement au fardeau d'une dette immense \*). Avant que l'indépendance des Américains fût reconnue, les français disoient souvent en tournant les yeux vers l'Angleterre: *il y a donc si près de nous des hommes libres.* Ils désiroient la conservation de la monarchie en réformant le gouvernement; mais ensuite, tous leurs regards se portèrent avec enthousiasme au-delà de l'Atlantique.

Tandis que l'esprit de révolte faisoit en France des progrès si rapides, les ministres persisterent dans leur fausse po-

---

\*) Il paroît que la guerre d'Amérique couta à la France 1920 millions de livres.

litique, employoient tous les moyens en leur pouvoir pour soulever les habitans des Provinces-Unies. Ils vouloient, disoient-ils, en conservant le gouvernement hollandois, le rétablir dans son état primitif; dépouiller le Stadhouder des pouvoirs qui ne lui avoient été confiés que pour un tems et dans un moment de crise, que cependant il avoit conservés et rendus héréditaires. Mais leur véritable but étoit de renverser le gouvernement, d'expulser la maison d'Orange, de rompre les liens qui unissoient la Hollande à l'Angleterre, et de mettre la première sous l'influence de la France. Le cabinet de Versailles fournit aux mécontentés des armes et de l'argent; on leur annonça qu'on rassembloit à Givet des forces considérables destinées à les soutenir; on fit tout ce qu'on put pour les porter à des actes de violence qui ne leur permissoient plus de retour; et pour les

y 'engager, on s'épuisa en promesses. Mais sur la nouvelle de la marche d'un corps d'armée Prussienne, commandé par le duc de Brunswic, l'archevêque de Toulouse les abandonna à leur sort, et désavoua ses intentions. Cette conduite non seulement le priva des ressources pécuniaires qu'il comptoit trouver en Hollande pour le rétablissement des finances; mais elle augmenta encore le mépris pour le gouvernement, et la méfiance qu'on avoit conçue contre ce ministre:

La résolution annoncée d'assembler les états-généraux; la lettre circulaire du premier ministre l'archevêque de Toulouse, qui engageoit le public à lui communiquer ses lumières; les sentimens publiés par M. Necker son successeur \*),

---

\*) Voyez le rapport fait au Roi dans son conseil par le ministre de ses finances, et la résolution du conseil en conséquence du rapport, en date

L'organisation des états, et la composition des députés ; enfin la conduite de quelques membres de la noblesse ambitieux et mécontens, firent fermenter tous

---

du 27 Décembre 1788 ; le règlement pour l'élection et l'assemblée des états-généraux, du 24 Janvier 1789 ; et la lettre du Roi, du 27 du même mois, etc. etc.

M. Necker, dans son discours lors de l'ouverture des états-généraux, le 5 Mai 1789, porte le revenu ordinaire à 475,294,000 livres ; la dépense à 531,533,390 livres ; et conséquemment le déficit à 56 millions 239,000 livres. — Sans contredit, un homme d'état avec les ressources immenses que présentoit la France, eût trouvé facilement les moyens de combler ce déficit sans appeler la nation à son secours. Il en convient lui-même dans son discours ; il avoue qu'il y avoit plusieurs manières de rétablir la balance entre la recette et la dépense, sans avoir recours à de nouvelles taxes ; et il assure que ce n'est point la nécessité qui a déterminé, comme on le supposoit, le Roi à convoquer les états-généraux. „Quel pays, ajoute-t-il, Messieurs, que celui où sans nouveaux impôts, et avec de simples objets inaperçus on peut faire disparaître un déficit qui a fait tant de bruit en Europe.“ Ceux qui connoissoient l'histoire des nations, qui craignoient des commotions intérieures, et qui étoient attachés à l'ancien système de la monarchie françoise, se

ces matériaux, et l'explosion qui s'en suivit, non seulement renversa le trône et l'église de France, mais ébranla jusqués dans leurs fondemens toutes les puissances civiles et ecclésiastiques de l'Europe.

Les partis les plus opposés dans leurs vues, réunirent leurs efforts contre le gouvernement. On peut mettre à leur tête celui du Duc d'Orléans, \*) qui sans avoir la hardiesse et l'énergie nécessaires pour brusquer une action, étoit cependant disposé à adopter toutes les mesures qu'on pouvoit lui proposer, surtout si elles étoient enveloppées du

---

demandoient, pourquoi, d'après la déclaration que M. Necker venoit de faire, il avoit insisté sur la convocation des états, surtout dans un tems où il savoit qu'il régnoit dans tout le royaume une fermentation sourde, et où presque tous les françois se laissoient entraîner par l'esprit d'innovation et l'amour du changement?

\*) Voyez l'Appendice N°. 3.,

voile de l'intrigue et du mistère. Ceux qui le dirigeoient, imaginèrent, peut-être, qu'en lui suggérant le desir de devenir un usurpateur, ils pourroient lui inspirer le courage qu'exigeoit un rôle aussi dangereux. Son nom et sa fortune étoient nécessaires à l'exécution de leurs projets; et ils savoient que lorsqu'ils l'auroient engagé une fois dans la conspiration, ils pourroient se servir de ses craintes pour l'y retenir. Si d'un côté, ce parti, comme tous les autres, avoit à espérer de la foiblesse connue du gouvernement; de l'autre, il avoit à craindre aussi la force et l'obéissance des troupes, les habitudes du peuple, et l'attachement de la nation à son souverain. Ils soudoyèrent secrètement un grand nombre de personnes, pour susciter des troubles et exciter des clamours contre la cour; on fit circuler des libelles contre la Reine et les princes; on chercha à

avilir

avilir la personne du Roi dans l'opinion du peuple et de l'armée; on lui supposa des défauts qu'il n'avoit pas; on lui contesta ses vertus, ou on les tourna en ridicule. On employa ensuite différens artifices pour tenir le peuple dans une constante agitation; et sans lui laisser le tems de la réflexion, on le fit passer rapidement d'un excès à un autre, jusqu'au moment où on crut que les désordres qu'il avoit commis, et sa résistance à l'autorité, lui avoient ôté tout espoir de pardon.

Outre le nombre considérable de partisans que les factieux s'étoient attachés à Paris, ils avoient encore beaucoup d'gens dans les provinces et dans les principales villes du Royaume. L'argent employé à ces opérations secrètes, étoit fourni, pour la plus grande partie, par le duc d'Orléans, qui outre ce qu'il avoit amassé depuis la mort de son père, arri-

vée en 1785, venoit de se procurer des sommes considérables, tant par ses emprunts, que par la vente d'objets précieux et des bâtimens immenses qui entouroient le jardin du Palais-Royal.

La première assemblée, d'abord *Nationale*, ensuite *Constituante*, établit une forme de gouvernement, si hétérogène dans ses principes, et si compliquée dans ses mouvemens, que ceux qui l'examinèrent, prévirent dès lors son peu de durée. Il faut cependant convenir qu'on eût pu corriger ce qu'elle avoit de défectueux, en conservant toutefois ses principales parties; on eût pu simplifier ses opérations, régler le mode des élections, de manière à obtenir une législature composée des vrais représentans de ce qui constitue essentiellement le peuple, et fournir au pouvoir exécutif les moyens de faire obéir aux loix, sans être en état d'attenter à la liberté. La seconde

assemblée prit une route opposée. L'idée d'abolir la monarchie et de former une République avoit déjà de nombreux partisans. Loin de rendre au pouvoir exécutif la puissance qui lui manquoit, on vit au contraire les nouveaux législateurs, dès leur première séance, chercher à humilier le monarque, en le mettant de pair avec leur président; lui arracher ensuite les tristes débris de son autorité, et appeler la convention pour le juger.

On devoit naturellement supposer que les puissances de l'Europe, justement allarmées de ce qui se passoit en France, renonceroient, pour un tems, à leur ancienne politique, comme inapplicable dans les circonstances actuelles; suspendroient leurs vues et leurs animosités particulières, et concerteroient sérieusement les mesures nécessaires pour s'opposer à un danger qui les menaçoit tou-

tes indistinctement. Mais, quelque extraordinaire que cela puisse paroître, on voit maintenant que ces puissances négligeant leur ennemi commun, ne ressentirent jamais plus d'envie et de jalou-  
sie l'une contre l'autre, et ne furent ja-  
mais plus occupées de systèmes de con-  
quêtes, qu'à cette époque. La Prusse  
et l'Autriche se coalisèrent, mais sans  
accord, sans prendre les moyens de ren-  
dre cette coalition efficace. — Son objet  
ostensible étoit de repousser l'aggres-  
sion, et de soutenir les droits du corps  
Germanique, que la France avoit violés  
en s'emparant des possessions de quelques  
membres de ce corps. La Maison d'Au-  
triche avoit été attaquée dans les Pays-  
Bas; la Prusse s'étoit engagée volontai-  
rement dans la lutte; et quoiqu'il fût  
évident que le succès dépendoit d'un con-  
cert parfait entre ces deux puissances,  
et qu'on ne pût l'espérer qu'autant qu'el-

les arrêteroient un plan, et conviendroient de conditions dont l'exécution fût conforme à leurs intérêts réciproques; cependant on évita toute espèce de discussion sur cet objet important; on n'arrêta rien, et les deux parties se soupçonnant mutuellement des vues secrètes, s'observèrent, et par-là donnèrent aux françois les moyens de résister.

Pendant l'existence de cette prétendue coalition, la Prusse, du consentement de la cour de Russie, s'empara des villes libres, riches et commerçantes de Thorn et Dantzig. Elles n'avoient pas donné de sujet de plainte contre elles; on ne pouvoit même en prétexter aucun; elles n'avoient rien de commun avec la France, ni avec ce qui s'y passoit: Cependant l'Impératrice de Russie, sur la protection de laquelle ces villes se reposoient, consentit à cette conquête si peu glorieuse, pour engager la Prusse à ad-

hérer à la coalition. Cet acte de spoliation fut suivi d'un autre d'une bien plus grande importance. La Pologne, habitée par un peuple brave et nombreux, mais qui par les défauts de son gouvernement, ne pouvoit réunir ses forces et déployer son énergie, fut envahie, rayée de la face de l'Europe, et ses provinces confondues dans les domaines des trois puissances voisines. Ce partage une fois effectué, la coalition, après une longue série de plaintes et de récriminations, finit par la défection de la cour de Berlin; et le Roi de Prusse, qui avoit été le premier, et même le seul champion avoué de l'ancienne monarchie françoise, fut aussi le premier à reconnoître la nouvelle République; dans un moment où déchirée par des dissentions intérieures, elle eût, sans cet appui, couru les plus grands dangers.

On a observé avec raison que l'esprit de républicanisme ne pouvoit jamais attaquer la monarchie dans un moment plus défavorable pour elle. Le soleil de la royauté étoit descendu dans la tombe de Frédéric le Grand. Joseph second, qui étoit connu et aimé de son armée, qu'il connoissoit, succomba sous le poids des chagrins que lui occasionnèrent des malheurs qu'il ne dût, peut-être, qu'à sa précipitation naturelle. La douleur de ses derniers instans fut encore aggravée par de nouvelles peines domestiques ; et un des derniers actes de sa vie, fut de chercher à consoler la Reine de France, à laquelle il étoit tendrement attaché, et qu'il laissoit en proie au malheur. Si Catherine II possédoit encore, dans toute leur force, la grandeur d'ame et les autres qualités qu'elle avoit déployées à un si haut degré jusqu'alors ;

éloignée à une distance immense du foyer, et ne perdant jamais de vue les vastes projets qui l'avoient occupée si longtems, elle considéra la révolution de France sous un point de vue tout différent de celui sous lequel devoient la voir deux souverains, qui, par leur situation, avoient lieu d'en appréhender les suites. Frédéric second, aussi célèbre par ses qualités politiques que par ses exploits militaires, avoit observé l'orage qui se formoit en France, quelques années avant qu'il n'éclatât; et par ce qu'il dit et ce qu'il écrivit sur ce sujet, on peut facilement juger quelle conduite il eût tenue, si la révolution fût arrivée de son tems.

En considérant sans partialité et sans prévention, la conduite des cabinets, et les opérations militaires, on trouve une ample matière à de fâcheuses réflexions. Sur le continent, l'Autriche seule,

au milieu de ses embarras politiques et pécuniaires, avoit mis plusieurs fois la République françoise à deux doigts de sa perte; malheureusement, des évènemens inattendus changèrent toujours la face des affaires. — L'excellence des troupes soutint pendant longtems une lutte douteuse, et il fallut toutes les fautes que l'on commit pour les empêcher d'être enfin victorieuses. Sans les désastres en Italie, qu'on eût certainement pu d'abord prévenir, et qui étoient ensuite susceptibles d'être réparés, on eût obtenu une paix sûre et honorable; mais on répan-  
dit en vain le sang des plus belles armées qui aient peut-être jamais paru sur le théâtre de la guerre; et après une longue suite d'évènemens militaires, mêlés de revers et de succès, on ter-  
mina la guerre par des traités qui doi-  
vent nécessairement avoir les suites les

plus funestes pour les puissances même qui les ont conclus.

Jamais, peut-être, l'opinion publique n'exigea des souverains plus de mé nagement qu'aujourd'hui. Une conduite foible et pusillanime détruit nécessairement le respect et la confiance; dans les circonstances actuelles, il est impossible qu'un souverain brave impunément le mépris de ses sujets. Le monarque le plus puissant sera la victime de son influence, comme l'état le plus foible; la convulsion sera plus forte et la chute plus terrible.— Elisabeth d'Angleterre, Henri IV, le prince d'Orange, qui fut ensuite Guillaume III, Louis XIV, et à une époque plus récente, le grand Frédéric, paroissent avoir communiqué leur caractère à leurs sujets et à leurs armées, qui, en partageant leur gloire, étoient fiers de leur obéir. Malgré la difficulté des circons-

tances dans lesquelles ils se trouvèrent, ils ne firent jamais paroître dans leur conduite ni la crainte ni le découragement. Toujours jaloux de conserver leur honneur, la gloire, et les intérêts de leur pays, on ne les vit jamais flétrir devant leurs ennemis; et les revers les plus accablans ne furent pour eux que de nouveaux motifs pour chercher à en triompher. Aujourd'hui, nous voyons des souverains, avec des ressources supérieures à celles qu'à certaines époques avoient les princes que je viens de citer, recevoir la loi d'un ennemi orgueilleux, qui ne déguise ni son mépris pour leurs personnes, ni sa haine pour leur gouvernement. Nous les voyons composer avec les principes, séparer en quelque façon leurs intérêts d'avec ceux de leur nation, et sans égard pour la postérité, uniquement occupés de conserver une existence honteuse,

dont ils ne peuvent même se flatter de jouir longtems.

La France seule a été conséquente dans sa conduite; malgré les changemens nombreux dans ses gouvernans, malgré ses dissentions et ses secousses intérieures, depuis l'instant où elle a déclaré l'insurrection le plus saint des devoirs, elle a constamment suivi ses projets, et elle n'a jamais perdu un seul instant de vue son plan de renverser les autorités et la religion dans toutes les autres parties de l'Europe, \*) sous quelque forme

---

\*) Sans rapporter ici les actes et les déclarations sans nombre du gouvernement françois, qui viennent à l'appui de cette assertion, je me contenterai de citer un passage du discours prononcé par Chénier, président du Conseil des Cinq-cent le 14<sup>e</sup> Juillet 1798. — S'adressant aux peuples des Nations étrangères, il leur dit : „Ce jour, qui, par des moyens si foibles en apparence, vit tomber un pouvoir colossal, ce jour doit vous donner à la fois des consolations et des exemples: votre 14 Juillet arrivera. Malgré la lutte opiniâtre des préjugés contre la raison,

qu'elles puissent être, et d'établir sa puissance sur les débris des trônes et des autels. Au Nord, elle a étendu sa domination jusqu'au Rhin, et elle n'attend qu'une occasion favorable pour s'élancer au delà de ce fleuve. Elle s'est approprié au Midi quelques points militaires importans sur les frontières de l'Espagne, toute la Savoie et les forteresses du Piémont, qui étoient le rempart de l'Italie.

des intérêts particuliers contre la justice, par la force irrésistible des choses, par la marche nécessairement progressive de l'esprit humain dans toutes les contrées de l'Europe, dans toutes les parties de la terre, on reviendra par degrés à l'ouvrage de la nature; et si l'ambition de quelques hommes, si la lacheté d'un plus grand nombre ont créé des gouvernemens héréditaires et des classes privilégiées, la nature n'a fait que des peuples.,,

Le conseil ordonna l'impression de ce discours et sa distribution pour chaque membre du corps législatif à douze exemplaires, et chargea la commission des inspecteurs de le faire traduire en plusieurs langues, afin que les étrangers pussent en prendre lecture.

Les ports de Toulon et de Marseilles, la Corse, Malthe, et les isles qui faisoient partie de l'Etat de Venise, lui assurent l'empire de la Méditerranée et du Levant, et facilitent ses projets sur les côtes adjacentes qu'elle commande déjà. Les républiques Romaine, Cisalpine, Ligurienne, Helvétique et Batave sont tous des enfans de sa création, soumis à ses ordres et n'agissant que suivant sa direction.

Lorsque d'après des conseils foibles ou perfides, le vieux Souverain de la Sardaigne se détermina à souscrire aux conditions humiliantes qu'on lui proposa, on put dès lors prévoir qu'il signoit sa propre destruction. Une conduite plus énergique eût sauvé son pays des maux qu'il a déjà éprouvés et de ceux qu'il a encore à craindre. \*) Le chagrin

---

\*) Les françois, à l'époque à laquelle le Roi de Sardaigne accepta les conditions qui lui furent im-

conduisit ce monarque au tombeau. Son successeur, comme un autre Montezuma, prisonnier dans sa capitale, loin de pouvoir protéger son peuple, est lui-même dans la dépendance des François; forcé de dévorer tous les jours en silence un nouvel outrage, il regrette le passé, et il est sans espoir pour l'avenir. Le Roi d'Espagne est menacé des plus grands malheurs; si le Portugal est conquis, ou révolutionné, ce qui revient au même, Charles IV se trouvera dans

---

posées par Buonaparte, n'avoient pas une seule forteresse en Italie, et rien de ce qui leur étoit nécessaire pour entreprendre un siège. Les Anglois coupoient la communication avec la France par mer; celle par terre à travers le Piémont, étoit impossible, les Piémontois étant maîtres des forteresses imprénables qui la défendent. Les François ne pouvoient sans grosse artillerie, et sans magazins s'avancer sur Turin, qui étoit susceptible de défense; ils eussent d'ailleurs laissé derrière eux Alexandrie, Coni et d'autres places fortes occupées par leurs ennemis, et donné à l'armée Autrichienne le tems de se renforcer.

une position aussi fâcheuse que Charles Emmanuel.

Nous voyons le chef de l'Eglise Romaine, Pie VI, qui, indépendamment de son caractère spirituel, avoit, par ses vertus et ses malheurs, droit à la vénération de tous les pays, quelque fût leur croyance, après s'être soumis à tous les sacrifices temporels qu'on eut la cruauté d'exiger de lui, dépouillé de ses possessions et chassé du siège des Pontifes ses prédecesseurs. Accablé par l'âge et les infirmités, il est obligé de chercher pour le peu de tems que, suivant le cours de la nature, il lui reste à vivre, un asile que les princes catholiques tremblent de lui accorder, dans la crainte d'offenser ceux qui ont ouvertement abjuré leur religion. Le royaume de Naples, à l'extrémité de l'Italie, privé de toute communication avec les puissances qui eussent pu

le protéger, est menacé d'avoir le même sort que Rome.

Tels sont les évènemens qui viennent de se passer sous nos yeux, avec une rapidité étonnante, et il n'y a qu'un homme ignorant, ou faux, ou présomptueux, qui puisse assurer que dans ce moment il ne s'en prépare pas, et qu'il n'en arrivera pas de semblables. On allègue comme des motifs de tranquillité l'attachement des peuples au Souverain, l'orgueil national, la force de l'habitude, l'influence de la religion, même les préjugés, et surtout l'exemple des calamités que les révolutions ont produites. On a reconnu la fausseté de ces raisonnemens; et ceux qui fondent leur sûreté sur la distance des lieux, sur la différence du langage et sur l'ignorance des peuples, verront bientôt qu'ils se sont également trompés. L'esprit révolutionnaire se propage de plus en plus; tous les jours sont mar-

qués par de nouveaux simptômes d'insurrection. \*) Les françois ont appellé toutes les passions à leur secours, tandis que les sentimens qu'on pouvoit leur opposer, sont aujourd'hui presque sans force. Ce noble amour de la gloire, qui produit les héros; ce point d'honneur qui fait braver tout danger; cet attachement à son pays, supérieur à toute considération personnelle; cette ferme confiance dans la

---

\*) Ceux qui sont dans le cas d'être instruits, ne refuseront certainement pas de reconnoître qu'ils sont informés des mesures qu'on a prises, et des manœuvres qu'on emploie pour préparer et exciter des insurrections en Souabe et en Franconie.

Une personne qui occupe une place éminente dans la république françoise, disoit dernièrement: „Nous avons pour partisans les enthousiastes, les mécontents, ceux qui n'ont rien à perdre, et qui conséquemment ne peuvent que gagner à une révolution, et ceux que nous payons. „ ← Un autre membre très marquant du même gouvernement, disoit encore: „Dans les petits Etats, le peuple suffira; mais pour renverser les Rois, nous aurons recours à leurs armées. „

religion, qui nous met au dessus des événemens de cette vie ; tous ces sentimens enfin, qui maintenoient l'indépendance des nations au dehors, en même tems qu'ils assuroient leur prospérité au dedans, paroissent entièrement éteints, et remplacés par l'égoïsme et l'amour des richesses.

Qu'on parcoure tous les pays infectés des principes révolutionnaires, (et quel est celui où leurs missionnaires n'ont pas pénétré !) on démontreroit en vain à leurs prosélites, que la liberté n'a servi que de prétexte pour abuser les gens crédules, et pour établir en sa place la licence et le despotisme. \*) C'est en vain qu'on leur

---

\*) „Oui, les françois veulent s'aproprier les nerfs, les os, la moelle et les esprits vitaux de l'Angleterre. Mais que nous donneront-ils en échange ? c'est ce qu'il est important de savoir. La liberté est la seule denrée dont ils tiennent magasin ; c'est donc la liberté qu'ils viendront nous offrir ; examinons avec soin, si cette liberté est de la

démontreroit que sous ce gouvernement françois, qui prétend donner la liberté au monde, la presse est soumise à des entraves qu'on ne connoissoit point sous le despotisme de ses Rois. \*) C'est en vain que

---

nature de celle qui convient à notre consommation. Or observez combien peu on trouve chez eux de cette vraie liberté qu'ils veulent prodiguer aux autres. . . . Le Directoire auroit perdu la tête s'il nous tenoit promesse, car il nous donneroit plus de liberté qu'on n'en a en France. , , , *Discours de M. Sheridan, dans la Chambre des Communes, séance du 20 Avril 1798.*

\*) On en jugera par ce morceau d'un de ses meilleurs écrivains, proscrit par le Directoire, le 18 Fructidor.

„Ce seroit en vain que vous voudriez le nier, la liberté de la presse avoit déjà sous les Rois la plus grande latitude. Ce fut sous les Rois que parurent sans danger pour leurs auteurs, les écrits précurseurs de la révolution, écrits d'autant plus funestes à leur autorité, qu'enfantés par de grands hommes, leur empreinte sur les cœurs en devenoit plus inéfâcable; écrits tellement hardis enfin, que malgré votre hipocrisie de liberté, si de votre règne il en paroisoit de semblables, leurs auteurs, ainsi que moi, proscrits, seroient sans cesse dans les prisons, ou sur les échafauds. . . .

vous leur feriez voir que les peuples nouvellement soumis à son joug gémissent dans l'oppression, et soupirent après l'instant où ils pourront briser leurs fers. C'est en vain que vous leur diriez que le système des réquisitions met les personnes et les propriétés à la disposition d'hommes qui n'ont d'autre étude que de satisfaire leur avidité et leur ambition. . . Tandis que vous vous épusez en raisonnemens pour leur faire sentir les maux qui les menacent, ils se repaissent l'imagination de la fortune brillante que la chance d'une révolution peut leur faire espérer

---

„Je suis persuadé qu'un écrivain publiciste qui s'aviseroit de copier littéralement telle page de tel auteur prôné par nos philosophistes, et qui les donneroit pour être de sa Minerve, seroit à l'instant déporté. Heureux Arouet, heureux Jean Jacques, heureux Montesquieu, de n'avoir point écrit l'an 6ème de la république ; vous seriez aujourd'hui à bêcher la terre avec Pichegru sur les côtes de la Guyanne „

*Richer Serizi, dans son Adresse au Directoire, publiée en Mai 1798.*

et des places importantes auxquelles ils pourront aspirer. Si vous leur parlez des milliers de malheureux que la révolution françoise a réduits à la mendicité, ils vous opposent l'exemple des chefs du gouvernement, dont les membres les plus marquans n'étoient, avant cette révolution, que de médiocres avocats de province; celui de Pichegru, de Moreau, de Jourdan, de Joubert, d'Augereau, nommé au commandement de l'armée destinée à la conquête du Portugal, de Bernadotte, \*) et de tant d'autres qui se sont fait un nom dans cette guerre, et qui n'étoient en 1789, que de bas officiers ou de simples soldats; de Buonaparte, lui-même, qui n'avoit jamais vu d'armée, lorsqu'au sortir pour ainsi dire de l'école militaire, on l'envoya

\*) Bernadotte, pendant son ambassade à Vienne, disoit en allemand aux soldats autrichiens qu'il rencontroit: „Et moi aussi, j'ai été ce que vous êtes; et il ne dépend que de vous d'être ce que je suis. „

commander en Italie. \*) Si vous leur présentez l'état auquel la France est rédui-

\*) Il est des personnes qui ne peuvent se convaincre que ce n'est ni le rang que tient un officier dans une armée, ni l'ancienneté de ses services, qui lui donnent les qualités nécessaires à un général. Il est possible, et il arrive même fréquemment, qu'un officier commande parfaitement un régiment, une garnison, une colonne, sait même faire manœuvrer une armée, et n'est cependant point en état de la commander en chef. Outre les connaissances très étendues qu'exige une place de cette importance, il faut avoir du génie et se sentir enflammé par le noble désir de la gloire. Qu'on lise les campagnes de Montecuculli, de Turenne, de Condé, de Guillame III, de Marlborough, d'Eugène, de Frédéric II, etc. on verra que ces grands hommes, sans s'astreindre strictement à la marche suivie par les généraux qui les avoient précédés, non seulement tiroient parti des circonstances, mais savoient eux-mêmes les faire naître. Cependant en vain confieroit-on le commandement des armées aux plus habiles généraux, si leur génie étoit constamment entravé par les intrigues des cabinets. — Les armées françoises étoient au commencement de la guerre dans un état presque complet de désorganisation; aussi pendant quelque tems, quoique supérieures en nombre, elles n'essuyèrent que des revers. La retraite des armées combinées de la Champagne, l'invasion des Pays-bas, leurs succès faciles en Allemagne et en Savoie, firent

te, ils vous la peindront étonnant l'Univers du bruit de ses victoires, réussissant

---

revivre l'esprit militaire, éloignèrent l'espoir du rétablissement du trône, et attachèrent à la révolution bien des personnes qui ne s'étoient point encore prononcées, et qui virent dans la carrière militaire un moyen de satisfaire leur ambition. — On comptoit dans l'état-major de ces armées plusieurs officiers qui s'étoient déjà distingués par leurs talens sous l'ancien gouvernement. On se servit pour diriger les opérations, des plans, des cartes et des mémoires qui avoient été rédigés lors des guerres que la France avoit eu à soutenir en Flandre, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Les françois changèrent en outre la manière de faire la guerre. Ils éloignèrent des armées tout ce qui ne leur étoit pas indispensablement nécessaire; et sans égard pour les règles et les conventions qui formoient en tems de guerre le droit des nations, ils se reposèrent pour la subsistance, la solde et l'habillement de leurs armées, sur les pays où ils pénétraient. De-là cette activité, ces marches rapides et ces entreprises hardies qui distinguèrent les opérations de leurs dernières campagnes. Ils surent d'ailleurs intéresser leurs généraux aux succès de la république, en comblant d'honneurs ceux qui étoient victorieux, tandis qu'une défaite faisoit au contraire peser sur eux une terrible responsabilité. Dans le cas où la guerre recommenceroit sur le continent, les puissances se verraient obligées d'adopter

dans tous ses desseins, commandant impérieusement sur presque tout le continent, et protégeant partout les partisans de son système, tandis que ceux qui se sont distingués par leur attachement pour leur souverain, sont négligés, et souvent même abandonnés dans ce qu'ils peuvent entreprendre par zèle pour son service.

Fermons les yeux sur les négociations de Rastadt, qui ont été si longtems un sujet de plaisanterie pour les gens insouciants, mais qui ont vivement affligé les personnes sensées, et qui ne sont point corrompues par les principes révolutionnaires. Il semble que le Directoire ait assemblé les députés des Princes et des Etats de l'Empire, pour les donner en spectacle à l'Europe, et avoir occasion de déployer

---

quelqu'unes de ces mesures, quelqu'opposées qu'elles puissent être à leurs sentiments.

sa puissance. \*) Je laisse aux ames honnêtes et impartiales à juger quelle impression doivent produire dans le public et sur les armées des scènes de cette espèce, et la réception qu'on a faite dernièrement à Mayence et *Cassel*, \*\*) naguères le boulevard de l'Empire, et qui au contraire aujourd'hui menacent sa sureté,

à Fran-

---

\*) Jean de Brie qui a remplacé à Rastadt Treilhard, qui étoit le principal ministre de la république, proposa dans la convention de lever une légion de 1200 Tirannicides, qui, par le fer, le feu et le poison, se défairoient de tous les souverains de l'Europe. . . .

\*\*) Les personnes qui réfléchissent n'auront pas vu sans étonnement François, de Neufchateau, au sortir des conférences de Selz, passer le Rhin pour aller visiter Cassel, que l'Empire n'a point cédé, et qui, comme Kehl, est hors des limites de la république, tandis que M. le comte de Cobenzel fut obligé de faire des courses continues de Rastadt à Selz, pour traiter avec ce ministre, à qui la constitution ne permettoit point de sortir du territoire de la république.

à Fran<sup>çois</sup>, de Neufchateau, à son retour des mystérieuses négociations de Selz : réception qui eût flatté la vanité de Louis XIV, lors même qu'il étoit au plus haut point de sa gloire.

Malgré la puissance colossale que présente la France au premier coup d'œil, ses forces militaires et ses ressources pour continuer la guerre, sont beaucoup moins à craindre que ses principes. Outre le mécontentement qui règne dans l'intérieur, aucune de ses conquêtes n'est encore affermie ; les habitans ont sa domination en horreur ; les pays qu'elle a révolutionnés sont aigris par ses continues exactions, et détestent son influence. Obligée pour comprimer tous ces peuples, d'y tenir constamment un nombre considérable de troupes, et d'avoir une ligne de défense qui se prolonge sans interruption depuis les frontières du Royaume de Naples jusqu'au Texel, si

elle étoit attaquée avec les forces supérieures que les puissances pourroient mettre en campagne, elle opposeroit beaucoup moins de résistance qu'on ne le pense généralement. Telle est l'opinion de militaires distingués par leurs talents et leur expérience.

J'ai indiqué rapidement les causes de la révolution qui a renversé l'ancienne monarchie françoise, et qui mine les fondemens de tous les trônes de l'Europe. Quelque imparfait que soit cet essai, il a au moins le mérite d'être impartial. Plaise à Dieu que ce qui est arrivé en France, puisse engager les autres gouvernemens, tout en adoptant une conduite plus énergique, à redresser les griefs de leurs peuples, et à se hâter de le faire, tandis qu'on peut encore envisager ce changement comme un sentiment de justice, et non comme l'effet de la crainte; car alors il ne serviroit

qu'à accélérer leur chute. Malgré tout mon desir de voir l'extinction de cet esprit révolutionnaire, et quoique je sois persuadé qu'on peut y parvenir, je n'en suis pas moins convaincu que la force seule ne suffiroit pas pour rétablir une tranquillité durable. D'après les progrès de l'opinion, il sera difficile de tenir encore longtems les peuples dans l'état de dégradation auquel les françois étoient condamnés sous l'ancien gouvernement.

L'Angleterre, malgré sa proximité du foyer révolutionnaire, malgré tous les efforts des françois, a maintenu sa constitution. Elle est redevable de cet avantage à cette parfaite égalité de droits, qui assure à tous les habitans la protection des loix, qui met le pauvre et le foible à l'abri des injustices du riche et du puissant, et au moyen de laquelle, un homme, quelque soit sa naissance, peut, avec du zèle et des talens, s'éle-

ver aux premières places de l'Etat. On ne connoit dans toute l'Angleterre que deux classes de citoyens, les Pairs et les communes. Les Pairs naissent membres de la chambre haute du Parlement. Leurs enfans et leurs parents sont dans la classe des communes, et portent simplement leur nom de famille; l'aîné succède au titre et aux droits de la pairie. Tous les Anglois des familles les plus distinguées, loin d'être choqués de cette égalité, en sentent au contraire tout le prix. Les égards et le respect qu'on a pour les personnes d'un certain rang, n'est que l'hommage volontaire d'un peuple libre. Le seul privilège dont les Pairs jouissent, et qu'ils partagent avec les membres de la chambre des communes, c'est de ne pouvoir être arrêtés pour des affaires civiles; mais on peut saisir leurs propriétés; et en matière criminelle, leur personne n'est pas plus respectée que

celle des autres citoyens, qui d'ailleurs, par leurs vertus et par leurs services, peuvent aussi parvenir à la pairie. Un peuple assez éclairé pour apprécier les avantages que lui assure un gouvernement de cette nature, s'intéresse nécessairement à la gloire et à la prospérité de son pays, et sent qu'en combattant pour l'Etat, il défend sa propre cause; aussi l'Angleterre, loin de chercher sa sûreté dans l'ignorance de ses habitans, la trouvera au contraire dans leurs lumières et leurs sentimens. Elle renferme sans doute dans son sein, comme cela est arrivé de tout tems et dans les gouvernemens les plus parfaits, de ces hommes licentieux, disposés à violer les loix les plus sacrées pour satisfaire leurs passions; mais leur nombre, si on le compare avec celui des sujets fidèles, est si peu considérable, que, quoiqu'il exige la vigilance du gouvernement, il

ne peut cependant jamais lui donner d'inquiétudes. Isle fortunée, qui semble avoir été formée pour être le siège de la liberté! Tu as aussi été ébranlée par des convulsions intérieures. Une lutte d'opinions politiques et religieuses produisit une insurrection qui couta la vie à Charles 1er. On solemnise dans toute l'étendue de la domination Britannique l'anniversaire de sa mort, comme celui de la mort d'un martyr. Un usurpateur, dont le nom sera à jamais célèbre, s'empara de l'autorité, cassa les parlemens, et sous le titre modeste de *Protecteur*, jouit d'un pouvoir plus étendu que celui des Rois. Mais dans le Public, le caractère national prévalut; on réprima l'esprit de vengeance; les loix conservèrent leur empire, et les engagemens de l'Etat furent exactement remplis.

A la mort de l'usurpateur, le légitime souverain fut rappellé, non seulement

par l'armée, mais même par le vœu de la nation. — Charles II, petit-fils d'Henri IV, avoit reçu l'ordre de quitter la France, dans la crainte que sa présence n'offensât Cromwell. Le cardinal Mazarin, regardant la fortune de Charles comme désespérée, avoit refusé de lui donner sa nièce en mariage. Lorsque ce prince fut sur le trône d'Angleterre, cette même nièce, la Duchesse de Mazarin, vint réclamer sa protection, et dut à ses bontés sa subsistance, pendant le reste de ses jours qu'elle termina près de Londres. — Telles sont les vicissitudes dont l'histoire nous offre beaucoup d'exemples.

Il dépendoit de Jacques son successeur de transmettre la couronne à sa postérité. Mais ce monarque provoqua une nouvelle révolution, en cherchant à établir le despotisme, à renverser les loix et la religion du Royaume. Après

avoir patienté long-tems, fait beaucoup de sacrifices, et de vains efforts pour désiller les yeux du monarque, lorsque la nation vit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour conserver le reste de ses droits, la révolution fut projettée et effectuée sans qu'il ait été commis un acte d'injustice, et sans que l'ordre ait été troublé. La personne du Roi dont la nation avoit tant à se plaindre, fut toujours respectée; il sortit d'Angleterre, pour aller passer le reste de ses jours en paix dans la croyance qu'il avoit adoptée, et dont l'exercice étoit incompatible avec les engagemens qu'il avoit contractés, et avec les devoirs d'un Roi d'Angleterre. — Ceux-mêmes qu'il avoit maltraités, prirent part à ses malheurs, et en déplorant son aveuglement et son opiniatreté, ne purent refuser leur respect à un sentiment qui lui faisoit sacrifier tout intérêt temporel

à ce qu'il regardoit comme un devoir religieux. — C'est alors que la constitution Britannique fut formée par des hommes qui virent heureusement de quel degré de liberté l'homme est susceptible, particulièrement dans les grands Etats, et qui surent placer de justes bornes entre la liberté et la licence.

C'est la balance entre les différens pouvoirs de l'Etat, bien calculée et strictement maintenue, qui forme le Palladium de la constitution Britannique. Il seroit absurde de supposer qu'un Roi, quand il en auroit l'intention, pût déterminer la majorité des membres des deux chambres du parlement à lui frayer le chemin au despotisme, puisqu'il ne pourroit leur donner rien qui fût de nature à compenser les avantages dont ils feroient le sacrifice pour eux et pour leur postérité; il est aussi peu vraisemblable qu'il trouveroit un ministre

qui osât se prêter à ses vues. La nation en général et particulièrement le parti de l'opposition portent constamment un œil inquiet sur la conduite des ministres, et les dénoncent, non seulement pour ce qu'ils ont fait mal-à propos, mais même pour ce qu'ils ont négligé de faire d'avantageux à la nation. La partie de nos loix qui les rend responsables des mesures adoptées par le Souverain, est encore une des plus fortes sauve-gardes de notre liberté, et elle est parfaitement conforme à la justice et à la raison. Si le Roi propose quelque chose qui soit contraire aux loix, les ministres doivent chercher à l'en dissuader, et s'ils ne peuvent y réussir, il ne leur reste qu'à donner leur démission, et à se réunir à la nation pour la défense de ses droits. On a vu dernièrement un exemple frappant de la distinction qui existe entre les différens pouvoirs : Au mo-

ment où la rébellion d'Irlande prenoit un caractère allarmant, plusieurs régimens de milice Angloise offrirent volontairement d'aller combattre les rebelles ; cependant le Roi ne put accepter leurs offres, et il fallut qu'il y fût autorisé par un bill du parlement. La milice est levée en Angleterre pour la défense et le service intérieur du pays, et par sa composition et son organisation, elle est un des remparts de la constitution. \*)

La suspension de *l'Habeas corpus*, qu'on a représentée sous un faux jour dans quelques pays étrangers, n'augmente en rien le pouvoir du gouvernement exécutif ; elle l'autorise seulement, pendant un temps fixé, à faire arrêter plus promptement et avec moins de formalités ceux qui sont

---

\*) Ce que j'ai dit sur la constitution Britannique, pourra paroître inutile aux Anglois ; mais, en général, cela étoit nécessaire pour les habitans du continent.

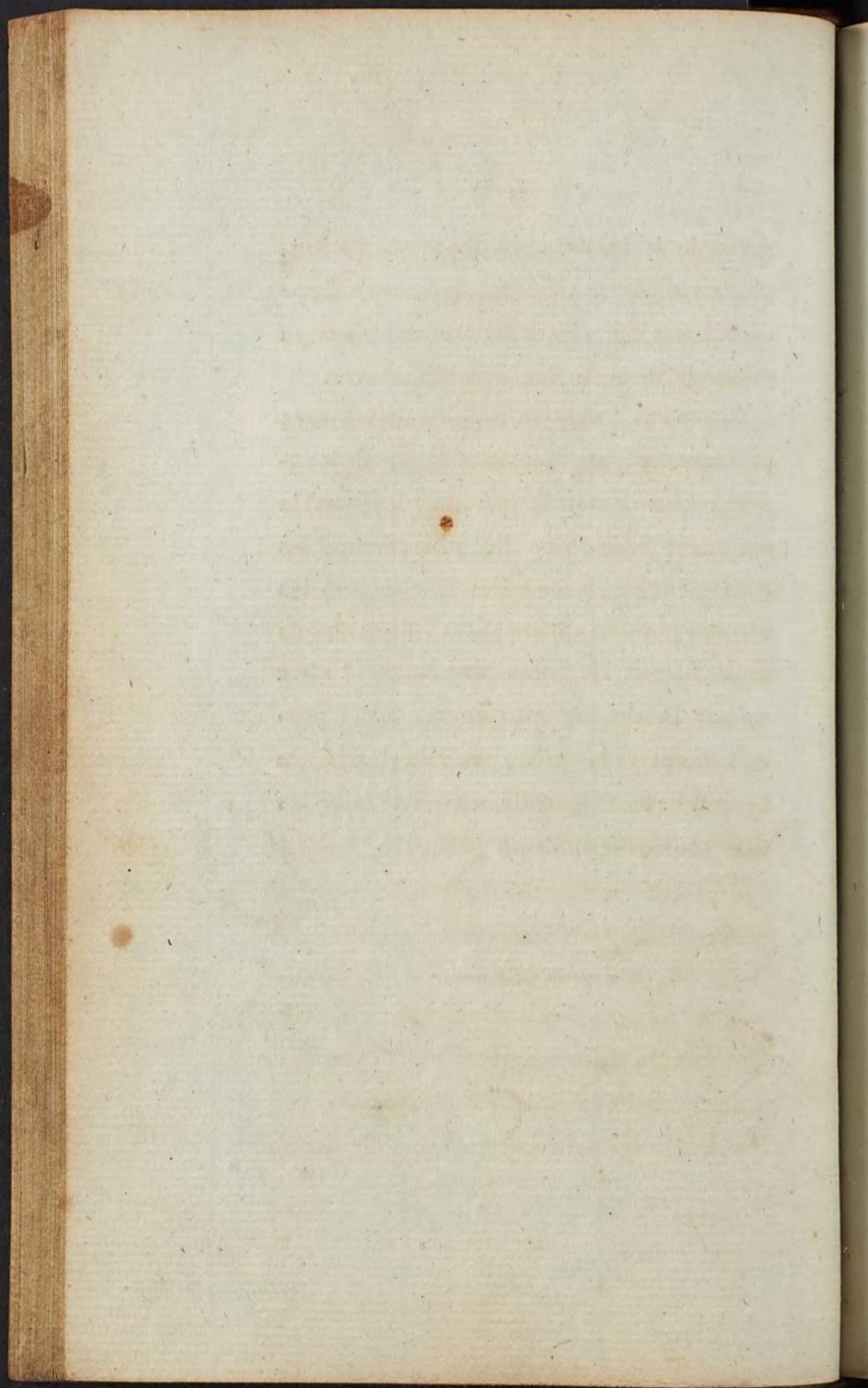
soupçonnés de trahison ; mais une fois arrêtés , ils sont sous la protection de la loi , comme dans les cas ordinaires.

Après avoir observé les changemens que l'Europe vient d'éprouver , il est en quelque façon permis de demander si ceux qui dirigent les conseils des Souverains , ont examiné avec attention sur la carte de l'Europe la position des nouveaux républicains. Sans prétendre à un esprit de prophétie , et ne raisonnant que d'après ce qu'il est facile de démontrer , j'ose annoncer , qu'à moins que les Souverains ne sortent bientôt du sommeil léthargique dans lequel ils sont ensévelis , et que frappés du danger qui les menace , ils ne se réunissent promptement pour l'écartier , ils seront successivement les victimes de leur aveuglement et de leur apathie. Rien ne peut sauver les gouvernemens héréditaires de la destruction qu'on leur prépare , que le rétablisse-

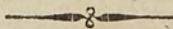
ment de la balance politique de l'Europe, en obligeant les françois de rentrer dans leurs anciennes frontières, sans se mêler de leurs dissensions intérieures.

Est-ce à la foiblesse, ou à d'autres causes plus dangereuses encore, qu'on doit attribuer les désastres qui sont arrivés, la perte des occasions les plus favorables pour changer la face des affaires, et les inconséquences frappantes dont nous sommes tous les jours les témoins? c'est ce que l'on verra sans doute, mais probablement trop tard, et la solution de ce problème ne servira qu'à satisfaire les curieux et instruire la postérité.

---



HISTOIRE  
DE LA  
BASTILLE.



Le château de la Bastille fut commencé  
sous le règne de Charles V, par Hugues  
d'Aubriot, maire de Paris, qui en posa  
la première pierre le 22 Avril 1370. \*)

D'Aubriot étoit né à Dijon en Bour-  
gogne; il étoit d'une famille obscure,  
mais son mérite l'avoit mis dans une  
telle faveur auprès du Roi, que ce  
prince le fit maire de Paris. Le Pont  
au change, alors appellé le grand pont,

---

\*) Histoire de la ville de Paris.

le quai le long de la Seine, et les canaux souterrains pour l'écoulement des immondices de la ville furent construits par ses soins. Son esprit semble avoir été trop éclairé et trop élevé pour le tems où il vécut. La protection qu'il accorda aux juifs, les mesures qu'il prit pour mettre des bornes aux prétentions de l'université, et quelques expressions qui lui échapèrent relativement au clergé, lui attirèrent le ressentiment des ecclésiastiques. Il fut accusé d'hérésie, condamné à passer le reste de ses jours en prison; et ses ennemis, ajoutant l'insulte à l'injustice, le firent renfermer dans une des tours de la Bastille, qui semble ainsi, dès son origine, avoir été destinée à ensévelir les victimes de la superstition et de la vengeance.

Au commencement du règne de Charles VI, d'Aubriot fut mis en liberté par les insurgés nommés *Maillotins*. Ils voulurent

le placer à leur tête; mais il leur échappa la nuit, et se retira en Bourgogne. Ce fut dans cette province, qu'éloigné de ses persécuteurs, et n'étant plus pour eux un objet de jalousie, il termina paisiblement ses jours.

La Bastille, suivant le plan qui en avoit été tracé par d'Aubriot, ne consistoit qu'en deux tours rondes, dominant la route qui conduisoit du faubourg St. Antoine à Paris. Elles étoient jointes par un mur épais et élevé, au centre duquel étoit la porte <sup>\*)</sup> de la ville de ce côté. Deux ans après, on construisit deux <sup>\*\*)</sup> autres tours, vis-à-vis des deux premières; et il y a lieu de croire que la route continuoit sur la même ligne;

---

<sup>\*)</sup> Voyez le plan B et C.

<sup>\*\*) Ibid. F et G.</sup>

*Nota bene:* Les chifres et les lettres se rapportent au plan.

car on trouva entre ces tours une porte murée correspondant à l'autre porte. Sous Charles VI, on ajouta les autres tours, et on les joignit, comme on le voit sur le plan, par des murs d'une épaisseur prodigieuse, de 80 pieds de hauteur au-dessus du niveau de la cour. La route fut alors dirigée sur la droite du château; les anciennes portes furent fermées, et on en ouvrit une nouvelle entre les tours D et H; tout le bâtiment fut enfermé d'un large fossé revêtu d'une contrescarpe en maçonnerie, ayant environ 36 pieds de hauteur, pris du fonds du fossé. Vers le milieu du septième siècle, on compléta l'ouvrage avancé X, qui fut ensuite converti en jardin. Le fossé étoit à sec, excepté lors des inondations de la Seine, pendant lesquelles l'eau s'y élévoit en proportion de la hauteur de la rivière. Tous les autres bâtimens qu'on apperçoit sur le

plan, ont été élevés dans différentes occasions, et à différentes époques.

L'entrée ordinaire étoit dans la rue S. Antoine (1). La première porte étoit surmontée d'un écusson. A droite de l'entrée étoit un corps-de-garde. La première enceinte contenoit les casernes (2) pour la garnison, les remises et les écuries pour le service du gouverneur et des officiers, et des échopes pour les vivandiers (4). Une porte conduisoit delà à l'arsenal (3). Le chemin pour entrer dans la seconde enceinte, étoit coupé par un pont-levis (6). A gauche en entrant, étoit un corps-de-garde, et à droite la maison du gouverneur (5). Au bout de cette cour, il y avoit une terrasse plantée d'arbres (8) et un pavillon (10). La partie de la terrasse la plus éloignée du château étoit fermée par une grille de fer, qui la séparoit du jardin de l'arsenal. A droite en allant au château, étoient les cuisines

et les offices, bâtis sur un pont jetté sur le fossé. Le passage dans le château étoit défendu par un pont-levis ; en dedans de la porte à droite, étoit un corps-de-garde. La première cour (R) avoit 102 pieds de longueur sur 72 de largeur, avec six tours. Celles à droite de l'entrée étoient appellées, *Tour de la Comté* (D), *du Trésor* \*) (C), *de la Chapelle* \*\*) (B); et celles à gauche, *de la Basinière* (H), *de la Bertaudière* (G), *de la Liberté* (F), terme qui contrastoit singulièrement avec sa destination. La cour étoit terminée par un bâtiment moderne, au rez de chaussée duquel étoient la chambre du conseil, la bibliothèque et quelques ló-

---

\*) On prétend que cette tour a été ainsi appellée, parceque Henri IV y avoit déposé les trésors amassés par l'économie de Sully, pour le *grand projet* que ce monarque méditoit.

\*\*) La première chapelle du château étoit près de cette tour, sous la voute qui formoit originairement une porte de la ville.

gemiens. Les étages supérieurs contenoient les appartemens du lieutenant de roi, du major, du chirurgien et des autres officiers. Anciennement les cuisines étoient dans ce bâtiment; mais lors de la construction des nouvelles cuisines (T), on employa à d'autres usages les places qu'elles occupoient. Le reste de cet édifice consistoit en appartemens pour les prisonniers de distinction.

La seconde cour (S) avoit 72 pieds de longueur sur 42 de largeur; sa longueur étoit parallèle à la largeur de la première cour. A l'extrémité de deux de ses angles, se trouvoient deux tours; l'une appellée *Tour du Coin* \*) (A), l'autre *Tour*

---

\*) C'est dans cette tour que furent renfermés les maréchaux de Biron et de Bassompierre. On voyoit encore en Juillet 1789, après la prise de la Bastille, dans les murs de la première cour, les crochets de fer qui avoient servi de support à l'échafaud sur lequel le maréchal de Biron fut décapité.

*du Puits* (E), à cause d'un puits qui lui étoit contigu. L'intervalle entre ces tours contenoit des logemens pour les personnes appartenant au château.

Dans la première cour étoit l'horloge qui marquoit les heures si lentes pour les malheureux prisonniers. Elle avoit été décorée de deux statues représentant des hommes enchaînés : mais cet ornement que la cruauté paroissoit avoir inventé pour insulter à l'infortune, en fut retiré par ordre du Baron de Breteuil, lorsqu'il fut ministre de Paris.

On avoit revêtu d'un parapet les courtilles qui unissoient les tours, dont la plate-forme étoit garnie de quelques pièces de canon.

L'entrée des tours étoit défendue par une double porte de chêne de près de trois pouces d'épaisseur. Chaque une d'elles contenoit un escalier tournant, par lequel on descendoit à un donjon,

et on communiquoit aux chambres au dessus. Le plafond du dongeon étoit à-peu-près au niveau de la cour , et le fonds étoit beaucoup au dessus de celui des fossés. Ces dongeons étoient voutés, pavés et revêtus de pierres; plusieurs avoient une ouverture sur le fossé , qui donnoit un peu d'air, et un foible degré de lumière. J'en ai vu un qui n'en avoit point du tout. On dit qu'on y renfermoit pendant un certain tems les prisonniers qui tentoient de s'évader ; et il semble, d'après toutes les recherches que j'ai faites , qu'on ne s'en servoit que dans quelques occasions particulières et très rares. C'est dans ces dongeons que Louis XI fit renfermer les malheureux princes d'Armagnac , fils de Jacques qui fut décapité. L'aîné y perdit la raison; Charles VIII, étant monté sur le trône après la mort du tyran , remit le plus jeune en liberté. Dans des mémoires écrits par

ce prince d'Armagnac en 1483, il rapporte les tourmens qu'on leur fit endurer; on peut à peine y ajouter foi aujourd'hui, et cependant on y crut dans le tems où ces mémoires furent écrits \*).

Au dessus des dungeons étoient quatre étages contenant chacun une chambre; quelquefois il y avoit un petit cabinet qui y étoit joint, et qui étoit pris dans l'épaisseur du mur. Les trois premiers étages étoient des poligones irréguliers, d'environ 18 pieds de diamètre, et d'une hauteur égale; la place du quatrième et dernier étage, appellée *la Calotte*, n'étoit pas tout-à-fait aussi grande, ni aussi haute; elle étoit voutée pour soutenir la plateforme; quelques chambres étoient plafonnées. Elles

---

\*) Voyez l'*Histoire de l'ancien gouvernement par le comte de Boulainvilliers, Tom III.*

n'avoient qu'une fenêtre fermée par deux grilles de fer; l'une en dehors du mur, et l'autre vers le centre de son épaisseur. Un vitrage fait en forme de porte, s'ouroit intérieurement. Dans quelques-unes, l'embrasure de la fenêtre descendoit au niveau du plancher; dans d'autres, il y avoit quelques degrés pour y arriver; mais la plus grande partie étoit faite de manière qu'on pouvoit s'approcher facilement de la fenêtre. Celles du plus bas étage étoient à moitié fermées en maçonnerie, ou par des planches fixées à l'extérieur, afin d'empêcher les prisonniers d'être vus du dehors. Les murs étoient parfaitement secs; des personnes qui ont été pendant longtems renfermées à la Bastille, m'ont assuré qu'elles n'y avoient pas été autant incommodées du froid en hiver, ni de la chaleur en été, qu'elles l'eussent été dans les mêmes saisons dans les maisons de

Paris; \*) c'est à l'extrême épaisseur des murs, qu'on devoit cet air tempéré.

Presque toutes les chambres, à l'exception des dôngeons, avoient une cheminée ou un poele; Les tuyaux des cheminées étoient garnis de fortes grilles de fer, placées à quelque distance les unes des autres. Les murs et les plafonds étoient plâtrés et blanchis; quelques chambres étoient pavées en tuiles, d'autres en pierres. — L'ameublement des chambres consistoit, en général, en un petit lit avec des rideaux de serge verte, une table, un fauteuil, un bassin et une aiguière, une cruche de terre,

---

\*) Dans quelques mémoires publiés récemment, on dit que les chambres étoient froides et humides en hiver, et d'une chaleur suffocante en été. Ce que j'ai avancé à cet égard, est appuyé, non seulement sur l'état des murs et des dôngeons que j'ai examinés, mais encore sur le témoignage de personnes qui y ont été renfermées.

un chandelier de cuivre, un pot de chambre, une chaise percée, un gobelet d'étain, un balai, un briquet et des allumettes. Il y avoit pour les personnes d'un rang distingué des appartemens meublés avec plus de soin; on leur permettoit quelquefois de faire venir leurs propres meubles. Madame de Staal \*) dit dans ses mémoires qu'on lui permit de faire tapisser sa chambre; mais en général, l'ameublement des prisonniers étoit tel que je l'ai décrit.

Les portes de toutes les chambres étoient doubles. Les escaliers étoient éclairés par des fenêtres donnant sur les cours, et grillées en fer comme celles des chambres.

J'ai déjà observé que chaque tour avoit son nom particulier, et que chaque chambre étoit numérotée; par ce

---

\*) Voyez les Mémoires de Madame de Staal.

moyen, on n'étoit point dans le cas de prononcer le nom du prisonnier; car suivant le jargon adopté dans cette place, on y appelloit les prisonniers par le Numéro de leur chambre et le nom de la tour où ils étoient renfermés; comme N°. 1. *de la Bertaudière*, et ainsi des autres.

Différens auteurs qui ont écrit sur la Bastille, ont parlé de cages de fer, où l'on renfermoit les prisonniers, et d'instrumens pour leur donner la torture; ils ont dit que les chambres destinées à cet usage s'appelloient *chambre de la torture, chambre de la cage*. Mais ni les personnes qui ont examiné la Bastille lorsqu'elle étoit entière, ni les architectes chargés d'en surveiller la démolition, n'ont rien trouvé qui pût justifier cette assertion, dont on n'auroit pas manqué de tirer parti. Les quatre guichetiers qui servoient à la Bastille lorsqu'elle fut prise, ainsi que quelques-uns de leurs prédécesseurs qui

vivent encore, ont été examinés, et tous ont déclaré qu'ils n'en avoient jamais vu aucun, et que jamais ils n'avoient entendu dire qu'on y eût donné la torture à un prisonnier. Cependant La Porte \*) dans le compte qu'il rend des moyens qui furent employés pour l'obliger à révéler les secrets de la Reine sa maîtresse, \*\*) dit que le commissaire tira de sa poche un ordre qui l'autorisait, disoit-il, à le faire mettre à la torture; et qu'il le fit descendre dans une chambre où il lui en montra les instrumens. Peut-être faisoit-on alors secrètement usage de cette pratique barbare; ou peut-être ces instrumens avoient-ils été envoyés à la Bastille et exposés aux regards du prisonnier pour l'effrayer et le déterminer à révéler ce qu'il savoit.

---

\*) Voyez les Mémoires de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV.

\*\*) Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

Il n'est pas facile de décider maintenant cette question; mais il n'existe point de preuve, et on n'a pas même de justes raisons de soupçonner, que depuis le commencement du règne de Louis XIV, on ait donné secrètement la torture à personne.

Quoique cette espèce de cage n'existaît pas à la Bastille, cependant il y en a eu dans d'autres endroits. On prétend qu'elles ont été inventées pendant le règne cruel de Louis XI, par Tristan l'Hermite, le digne ami d'un tel maître. Boulainvilliers dit qu'il vit au château du Plessis la cage de fer où le cardinal de la Balue \*)

---

\*) Le Cardinal de la Balue, prêtre hardi et intriguant, avoit été ministre de Louis XI. Le Roi lui retira sa confiance; suspectant sa fidélité, il le fit arrêter en 1389 et le retint onze ans en prison. Il se retira ensuite à Rome; sous Charles VIII, il fut envoyé en France en qualité de légat à latere; après quoi il retourna en Italie où il mourut.

avoit été renfermé. Louis XII, n'étant encore que Duc d'Orléans, fut fait prisonnier à la bataille de St. Aubin, et envoyé au château de Bourges, où on dit que pendant quelque tems il fut renfermé la nuit dans une de ces cages. C'est à ce qu'il avoit souffert alors qu'il faisoit allusion, lorsqu'il répondit à un gentilhomme qui conservoit plus de ressentiment que son maître, que "ce n'étoit „point au Roi de France à venger les injures qui avoient été faites au Duc „d'Orléans."

Un gazetier de Leyde, qui avoit publié une satire contre Louis XIV, fut secrètement arrêté en Hollande, amené en France, et renfermé dans une cage, à St. Michel \*\*), où il mourut après plusieurs années d'emprisonnement. Ce-

---

\*\*) Couvent et prison, bâti sur une langue de terre, sur les côtes de la Basse-Normandie.

pendant la plume des flatteurs donnoit alors même à Louis XIV le nom de Grand ! On voit sur tous les édifices publics et les statues qui furent élevés sous son règne, et par ses ordres, *Ludovico Magno.* \*)

Mais

---

\*) Louis XIV chanta souvent et récita au milieu de ses courtisans des vers à sa louange. Il recevoit avec un plaisir qu'il ne pouvoit déguiser, des éloges qui auroient fait rougir un despote ottoman. On se rappelle que le Sultan Soliman, surnommé le Magnifique, entendant un poète réciter quelques vers à sa louange, et dans lesquels il trouva de l'exagération, l'interrompit, en lui disant: "Tais-toi, et souviens-toi que nous sommes fragiles et mortels comme toi-même."

Cette année, dit Choisy, on célébra à Paris, à la face de Dieu et des hommes, une cérémonie très extraordinaire. Le maréchal de la Feuillade consacra la statue du Roi sur la place des Victoires. Le Roi est à pied ; et la renommée derrière lui, place une couronne de lauriers sur la tête de ce prince. La Feuillade fit trois fois le tour de la statue, à la tête du régiment des gardes dont il étoit colonel, et se prosterna devant elle, comme le faisoient les anciens payens devant les statues de leurs Empereurs. Le soir, il y eut un feu d'artifice devant l'hôtel de ville,

Mais la date est une satire. Cette conduite étoit au dessous de Louis XIV ; quelque titre qu'il eût au surnom de

---

et les rues furent illuminées. On dit que la Feuillade proposa de construire un veau dans l'église des Petits-Pères, et de le pousser jusqu'au milieu de la place, afin qu'à sa mort, il pût être enterré immédiatement au dessous de la statue. Il proposa aussi une fondation pour l'entretien de lampes qui devoient brûler sans interruption le jour et la nuit devant la statuë.

*Mémoires de Choisy*, page 241.

Peu de jours après l'érection de la statuë, on fit paroître les vers suivans qu'on mettoit dans la bouche d'un gascon.

„Ah ! la Feuillade, sandis, tu nous bernes ;  
„Mettre un soleil entre quatre lanternes ! etc.

Alors on supprima les lampes pendant le jour. — Louis XIV avoit pris pour emblème un soleil environné d'étoiles, avec la devise : *Nec pluvibus impar.*

Le Prince d'Orange, qui fut ensuite Guillaume III, de retour d'une de ses campagnes, assistant, à la Haye, à un opéra dans lequel l'auteur avoit fait entrer plusieurs choses flatteuses pour lui, dit, du ton phlegmatique qui lui étoit ordinaire : „Cet homme me prend-il pour le Roi de France ? A l'exception de ses complimentens, l'opéra est bon ; priez-le de les retirer. „

Cependant on doit avouer que Louis XIV possédoit éminemment quelques qualités essentielles

*Grand*, il ne devoit ni le prendre, ni souffrir que ses courtisans le lui don-

---

pour bien gouverner. Son éducation avoit été incroyablement négligée, comme celle de beaucoup de souverains; mais son esprit naturel suppléoit souvent au défaut de connaissances. Par la force de ses mesures, il parvint bientôt à détruire les partis qui avoient si longtems divisé la France, et il établit sur leurs ruines l'autorité royale qu'il maintint pendant son long règne, malgré les désastres qui le terminèrent. Les talens de Richelieu, l'adresse et la politique de Mazarin lui en avoient sans contredit facilité les moyens; mais il falloit le génie de Louis; et sa grace et sa magnificence étoient peut-être nécessaires, pour subjuguer et captiver un peuple comme le peuple françois. Le choix des ministres qui furent principalement revêtus de sa confiance, prouve son habileté à juger les hommes. Et en même tems qu'on est fondé à censurer sa prodigalité, sa vanité, son ambition désordonnée, ses injustes persécutions pour les opinions religieuses, on ne peut trop le louer pour l'encouragement qu'il donna aux lettres, au commerce, aux arts et aux sciences, et pour le degré de splendeur auquel il éleva sa patrie. Ces qualités lui méritent toujours la reconnaissance des François, le respect des étrangers, et le juste tribut d'éloges de la postérité, même lorsque le brillant de ses conquêtes sera entièrement effacé.

nassent. C'est à la postérité qu'il est réservé de prononcer sur le mérite des Rois.

On voyoit encore en 1789 la cage de St. Michel. Elle avoit environ neuf pieds de longueur, six de largeur et huit de hauteur; elle n'étoit point construite en fer; mais en fortes barres de bois. Elle étoit au milieu d'une chambre pareille à celles de la Bastille, et d'où il étoit impossible que le prisonnier s'échapât; ce qui prouve évidemment qu'on avoit pris cette mesure plutôt pour le punir, que pour s'assurer de sa personne. On voyoit sur quelques barres de la cage des figures et des paysages que cet infortuné, disoit-on, avoit tracés avec ses ongles. Je crois que sa mort termina cette espèce de cruauté dont nous n'avons point eu d'exemple depuis cette époque.

Outre les chambres de la Bastille dont nous avons parlé, il y en avoit encore d'autres dans les courtines entre les tours; on y déposoit les registres du château, les archives, et des papiers d'importance.

La bibliothèque de la Bastille a été fondée au commencement de ce siècle, par un prisonnier qui y fut renfermé pendant longtems; elle fut ensuite augmentée par ses successeurs. Elle contenoit environ 500 volumes, dont on permettoit généralement l'usage aux prisonniers; mais ceux qui n'avoient pas la liberté d'y aller, étoient pour le choix de leurs lectures, dans la dépendance de leurs gardiens. Il n'y avoit qu'un très petit nombre de ces livres qui fussent entiers: Quelques prisonniers y écrivoient leurs pensées, au hazard d'être lus par leurs compagnons d'infortune;

s'ils écrivoient sur la marge, on la coupoit; mais quelquefois ils écrivoient entre les lignes, et alors on arrachoit le feuillet. Cependant quelques livres avoient échappé à la vigilance de ceux qui étoient chargés de les examiner, et on en trouve encore avec des notes de la main des prisonniers.

Vers le fond de la première cour, à gauche (R), étoit la Chapelle (L). On y disoit une messe tous les matins; il y en avoit trois les Dimanches et fêtes. Il y avoit six niches couvertes, où autant de prisonniers pouvoient l'entendre sans voir, et sans être vus. On conduisoit séparément à leurs places ceux qui y alloient, et on les ramenoit à leurs chambres. S'il y avoit un plus grand nombre de prisonniers, on disoit des messes à proportion, afin qu'ils pussent tous satisfaire leur dévotion.

L'établissement et la garnison de la Bastille consistoient en:

- un gouverneur,
- un lieutenant de roi \*),
- un major,
- deux adjudans ou aide-majors,
- un chirurgien et son aide,
- un chapelain,
- quatre guichetiers, et une compagnie d'invalides, avec le nombre ordinaire d'officiers. Toutes ces personnes logeoient au château.

Il y avoit en outre un médecin, deux prêtres, à qui on donnoit 400 livres par an pour venir y dire la messe tous les Dimanches et les fêtes, un secrétaire et

---

\*) Dans presque toutes les places fortes de France, il y avoit un lieutenant de roi. A l'exception de la routine du service ordinaire de la place, on ne pouvoit y rien faire sans son consentement.

un clerc, un surintendant des bâtimens et un officier de génie ; quoique attachées au service de la Bastille, ces personnes n'y logeoient pas.

Comme le Roi accordoit une certaine somme par jour au gouverneur pour l'entretien des prisonniers, c'étoit au service et aux gages de celui-ci qu'étoient les personnes employées aux cuisines. Il paroît que ce que le Roi accordoit, étoit fixé pour un prince du sang à 50 livres par jour; pour un maréchal de France 36; un lieutenant-général 24; une personne de qualité ou un membre d'un parlement 15; un juge ordinaire, un ecclésiastique ou un financier 10; pour la haute bourgeoisie 5, et 50 sols pour les domestiques qui étoient arrêtés, ou à qui on avoit permis d'accompagner leurs maîtres. On accordoit de même une certaine somme au gouverneur pour le feu, la lumière et le blanchissage.

Le gouverneur étoit soumis immédiatement à l'autorité du ministre de Paris, qui étoit en même tems ministre de l'intérieur.

Le lieutenant-général de police, comme délégué du ministre, correspondoit avec le gouverneur, le lieutenant de roi et le major. Il venoit de tems en tems inspecter la Bastille, et assistoit quelquefois à l'examen des prisonniers.

Lorsqu'un prisonnier avoit la permission d'écrire à ses amis, les lettres étoient envoyées au Bureau de la police, où un facteur venoit régulièrement deux fois par jour, à midi et au soir, pour les recevoir; mais il n'y avoit qu'un petit nombre de ces lettres qui parvinssent à leur adresse; et on a soupçonné que cette indulgence apparente pour les prisonniers, n'étoit qu'une des ruses dont on se servoit pour découvrir leurs secrets et les personnes avec lesquelles ils étoient en relation.

La surveillance ordinaire des prisonniers étoit confiée au major, qui, ainsi que tous les autres officiers, étoit constamment soumis aux ordres du gouverneur.

On verra par les pièces ci-dessous, qui ont été trouvées dans la Bastille après sa prise, la police et la discipline qu'on y observoit.

*Règlement*, imprimé en 1761, et affiché dans un corps-de-garde du château.

“L’officier de garde ne laissera entrer „personne dans le château avec son épée, „à l’exception de Sa Majesté, du Dauphin, „des Princes du sang, des secrétaires „d’état, des maréchaux de France, des „capitaines des gardes du corps, des ducs „et pairs \*) et des officiers du château.

---

\*) Il y avoit en France plusieurs Ducs qui n’étoient pas pairs, et qu’on appelloit Ducs à brevêt.

„Le commissaire, M. de Rochebrune  
 „peut entrer dans le château aussi sou-  
 „vent qu'il le desire.

„Les sergents et caporaux s'informeront  
 „des personnes et des noms de ceux qui  
 „font partie du château, et de ceux qui  
 „y entrent et en sortent tous les jours.

„Ils doivent aussi apprendre sur-le-  
 „champ le nom des tours, afin d'être en  
 „état de dire exactement sur laquelle ils  
 „ont remarqué quelque chose pendant  
 „leur garde.

„La sentinelle à la porte doit ouvrir et  
 „fermer le guichet; mais elle ne doit  
 „laisser entrer ni sortir personne sans le  
 „connoître; et dans le cas où quelqu'un  
 „entreprendroit de le faire, elle doit l'ar-  
 „rêter.

„La sentinelle placée dans l'intérieur  
 „de la cour, doit observer les mêmes ins-  
 „tructions. Dans le doute, on doit ar-  
 „rêter ceux qui se présentent, jusqu'à

,,l'arrivée de l'officier de garde , qui donnera ses ordres.

,,La sentinelle de la cour doit frapper ,,,sur la cloche chaque quart d'heure, de- ,,,puis dix heures du soir jusqu'à six heu- ,,,res du matin. Elle doit sonner la messe ,,,à l'heure fixée; et aussitôt après l'avoir ,,,fait, se retirer dans le corps de garde, ,,,dont elle fermera la fenêtre, jusqu'au mo- ,,,ment où elle recevra l'ordre de retourner ,,,à la porte de la chapelle, où elle restera ,,,jusqu'à la fin de la messe. Elle doit ,,,alors se retirer dans le corps de garde, ,,,comme ci-dessus, jusqu'au moment où ,,,on lui ordonnera de retourner à son ,,,poste dans la cour \*).

,,La sentinelle de la cour doit avoir la ,,,vue constamment attachée sur les pri- ,,,sonniers à qui on permet de s'y prome-

---

<sup>\*)</sup> Ces précautions avoient pour objet d'empêcher les soldats de voir les prisonniers, soit en allant à la messe , soit à leur retour.

„ner. Elle doit être attentive et observer  
 „s'ils ne laissent pas tomber quelque pa-  
 „pier, lettre, note, ou toute autre  
 „chose; dans le cas où ils le feroient,  
 „la sentinelle doit, sans les examiner,  
 „les remettre à l'officier de garde; elle  
 „doit les empêcher d'écrire sur les murs,  
 „et rendre un compte exact de tout ce  
 „qu'elle aura remarqué pendant sa garde.

„Il est défendu à toute personne quel-  
 „conque, à l'exception des officiers de  
 „l'état-major et des guichetiers, de par-  
 „ler aux prisonniers ou de leur répondre,  
 „sous aucun prétexte.

„Cette garde fournira des sentinelles  
 „pour être placées au bas de l'escalier  
 „lorsqu'on servira à manger aux prison-  
 „niers, et dans toutes les occasions où  
 „elles pourront être nécessaires.

„A l'entrée de la nuit, les sentinelles  
 „doivent arrêter tous ceux qui peuvent se  
 „présenter, et ne laisser passer personne

„sans l'avoir observé, et s'être assuré qu'il  
„a la permission d'entrer dans le château.

„Avant de lever le pont du château,  
„l'officier de garde en informera le gou-  
„verneur. Ceux qui couchent au châ-  
„teau, doivent alors y rentrer. Aussitôt  
„que le pont est levé, l'officier de garde  
„doit porter les clefs au lieutenant de  
„roi \*) de qui il est dans le cas de les re-  
„cevoir, s'il arrive un ordre du Roi, et à  
„l'heure fixée pour l'ouverture des portes.,,

*Copie d'un manuscrit trouvé à la Bastille.*

„Toutes les fois qu'un secrétaire d'état  
„envoye l'ordre de recevoir, ou de met-  
„tre un prisonnier en liberté, le gouver-  
„neur doit en accuser la réception à ce mi-  
„nistre. Comme la Bastille est immédiatement  
„dans le département du ministre de

---

\*) Comme le lieutenant de Roi couchoit au château,  
c'étoit à lui qu'on remettoit les clefs; le gouver-  
neur couchoit dans sa maison. (V)

„Paris, le gouverneur aura soin de même  
 „de l'informer de tous les ordres qu'il  
 „pourroit recevoir d'un autre ministre.

„Lorsque le gouverneur reçoit une  
 „lettre du lieutenant-général de police,  
 „pour admettre ou relâcher un prison-  
 „nier, cette lettre est appellée lettre  
 „d'anticipation, jusqu'au moment où les  
 „ordres du Roi puissent être envoyés  
 „en forme. En conséquence, aussitôt  
 „qu'une lettre de cette nature lui par-  
 „vient, il doit la communiquer au mi-  
 „nistre de Paris.

„Toutes les fois que le gouverneur  
 „reçoit des ordres du Roi, ou des let-  
 „tres du lieutenant-général de police,  
 „relativement à ce qu'on doit faire dans  
 „le château, il ne doit les confier qu'aux  
 „officiers chargés de les exécuter.

„Il arrive quelquefois que des hom-  
 „mes de marque se rendent eux-mê-  
 „mes à la Bastille, et qu'ils sont por-

„teurs de la lettre de cachet qu'ils re-  
 „mettent au gouverneur avec leur épée:  
 „Alors, le gouverneur en informera sur  
 „le champ le ministre qui a contresigné  
 „la lettre de cachet, et lui demandera  
 „des instructions sur la manière dont le  
 „prisonnier doit être traité, \*) dans le  
 „cas où on auroit négligé de lui en donner.

\*) Voici la copie d'une lettre trouvée dans la Bastille.

„Mon Cousin,  
 „Etant peu satisfait de votre conduite, je  
 „vous fais cette lettre, pour vous dire que mon  
 „intention est qu'aussitôt qu'elle vous aura été  
 „remise, vous ayez à vous rendre en mon châ-  
 „teau de la Bastille, pour y rester jusqu'à nou-  
 „vel ordre de moi.

„Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon  
 „cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles,  
 „le 25 Juin 1748.,

Signé, Louis.  
 „Voyez d'Argenson.,

Et plus bas: „Le Sieur Prince de Monaco.,  
 Et sur l'adresse: „A mon Cousin le Prince de  
 „Monaco, Brigadier en mon infanterie.,

Il y a aussi une lettre du Roi au gouverneur  
 de la Bastille, pour recevoir le Prince de Monaco.

„Le gouverneur aura soin de prendre  
„des informations exactes sur tout ce  
„qui se passe dans le château, sur les  
„plaintes des prisonniers, et sur tout  
„ce qui a rapport à eux.

„Dans le cas où un prisonnier tom-  
„beroit malade, le chirurgien du châ-  
„teau doit sur le champ faire son rap-  
„port au gouverneur; et on doit envoyer  
„chercher le médecin qui ordonnera le  
„traitement qu'il jugera convenable au  
„prisonnier.

„Si la maladie augmente, et qu'on la  
„regarde comme dangereuse, le gouver-  
„neur alors en informera le ministre et  
„le lieutenant-général de police, et de-  
„mandera s'il peut permettre au prison-  
„nier de voir le confesseur du château.

„Si le médecin juge que le prisonnier  
„est dans un danger imminent, et que  
„le confesseur croye convenable de lui  
„administrer les sacremens, le gouver-  
neur

„neur en avertira de même sur le champ  
 „le ministre et le lieutenant-général de  
 „police.

„A l'arrivée d'un prisonnier, l'officier  
 „doit ordonner aux soldats de se retirer  
 „dans le corps de garde, et prendre soin  
 „qu'aucun d'eux ne voye le prisonnier.

„Les portes doivent être ouvertes à  
 „cinq heures du matin en été, et au  
 „point du jour en hiver.

„Lorsqu'on emploie des ouvriers dans  
 „le château, on doit les faire surveiller  
 „par autant de sentinelles qu'on le ju-  
 „gera nécessaire. Les sentinelles ob-  
 „serveront les ouvriers avec la même  
 „attention que les prisonniers, afin  
 „qu'ils ne puissent en approcher, ni  
 „faire rien de contraire aux règles éta-  
 „blies dans le château.

„Lorsqu'un bas-officier ou tout autre,  
 „a l'ordre d'accompagner un prisonnier  
 „à qui il est permis de se promener

„dans le jardin, ou sur les tours, il lui  
 „est expressément défendu de lui parler.  
 „Il doit observer ses actions, l'empêcher  
 „de faire des signes à qui que ce soit,  
 „le faire descendre à l'heure fixée et le  
 „remettre à un officier, ou à un guiche-  
 „tier, suivant l'ordre qu'il en a reçu.

„Toutes les fois qu'il y a un ordre  
 „du Roi de remettre un prisonnier en  
 „liberté, les sentinelles et l'officier de  
 „garde ne doivent point lui permettre  
 „de sortir du château sans un ordre  
 „d'un des officiers de l'état-major, dé-  
 „livré en personne. On doit observer  
 „la même règle pour les prisonniers à  
 „qui il seroit permis de se promener  
 „dans le jardin.“

*Copie d'une lettre de Monsieur de St.  
 Florentin, ministre de Paris, au comte  
 de Jumilhac, gouverneur de la Bastille,  
 datée du 23 Septembre 1764.*

„Je vous envoie ci-inclus quelques

„règlemens ultérieurs de Sa Majesté  
„pour son service à la Bastille.

„Le Roi entend que vous receviez les  
„personnes qui pourront vous être en-  
„voyées avec une lettre du lieutenant-  
„général de police, cette mesure pou-  
„vant être nécessitée par les circonstan-  
„ces. Dans ce cas, vous recevrez en-  
„suite un ordre en forme. Vous obser-  
„verez la même règle relativement  
„aux visites que le lieutenant-général de  
„police pourra permettre aux prisonniers  
„de recevoir.

„Je suis etc. etc.

„Règlemens à observer :

„Le gouverneur de la Bastille, ou  
„celui qui commande en sa place, ne  
„doit obéir qu'aux ordres qu'il reçoit  
„de Sa Majesté, ou d'un de ses secré-  
„taires d'Etat.

„Les règles établies pour le service  
„extérieur et intérieur du château ne

„peuvent sous aucun rapport être modifiées que par l'ordre du gouverneur;  
 „et dans le cas où il seroit absent, on  
 „ne doit rien y changer que par l'ordre  
 „exprès du ministre qui a le dépar-  
 „tement de Paris.

„Le gouverneur ne doit point découcher sans la permission du ministre  
 „ci-dessus. Le lieutenant de roi, le  
 „major et les autres officiers doivent  
 „constamment passer la nuit au château.  
 „Si dans quelques circonstances on jugeoit nécessaire pour raison de santé,  
 „que le lieutenant de roi, ou le major  
 „changeât d'air, le gouverneur doit d'abord en instruire le ministre.

„Aucun officier dépendant du château  
 „ne peut s'absenter de Paris sans la permission du gouverneur.

„Sa Majesté entend que tous les officiers de l'état-major fassent tous les jours au moins une ronde chacun; que

„tous les officiers ci-dessus mentionnés  
 „couchent au château, et y restent  
 „constamment le jour.

„Le gouverneur ayant prêté serment  
 „de fidélité entre les mains du Roi, est  
 „autorisé à recevoir le serment des au-  
 „tres officiers.

„Sa Majesté entend qu'en cas d'ab-  
 „sence du gouverneur, par permission,  
 „ou autrement, l'officier qui commande  
 „en sa place, ne permette à personne  
 „du dehors de voir un prisonnier, ni  
 „de lui parler, à moins qu'on ne pro-  
 „duise un ordre de Sa Majesté; dans ce  
 „dernier cas, le prisonnier recevra la  
 „visite dans la chambre du conseil, en  
 „présence de deux officiers.

„Les officiers de l'état-major doivent  
 „chaque jour, et chacun à leur tour,  
 „visiter les prisonniers dans leurs cham-  
 „bres, à l'exception de ceux chez qui  
 „le gouverneur leur défendroit d'aller.

„Ils rendront compte de leur visite au  
„gouverneur, ou en son absence, à l'of-  
„ficer chargé du commandement.

„Sa Majesté ordonne au gouverneur  
„du château de la Bastille de faire ob-  
„server les règlemens ci-dessus; et Elle  
„commande à tous les officiers et aux  
„autres personnes dépendantes du châ-  
„teau, de s'y conformer strictement,  
„chacun pour ce qui le regarde.

„Donné à Versailles le 20 Sept. 1764.

*Signé, Louis.*

*Et plus bas: Phelippeaux.*

On tenoit des registres des prisonniers.  
L'un contenoit leurs noms, le jour de  
leur arrivée, la tour où ils étoient ren-  
fermés, le jour de leur sortie ou de leur  
mort, des notes et des observations  
qui leur étoient relatives. Un autre con-  
tenoit de même leurs noms, leurs quali-  
tés, le jour de leur arrivée, et un inven-  
taire des effets qu'on avoit trouvés sur

eux. Un troisième, appellé registre de décharge, contenoit le reçu que les prisonniers donnaient de leurs effets, qui leur étoient toujours rendus lors de leur mise en liberté. C'étoit encore dans ce registre que les prisonniers signoient une promesse revêtue du sceau du serment, de ne jamais révéler ce qu'ils avoient vu et entendu dans la Bastille. Mais beaucoup de personnes ayant publié ce qu'elles y avoient appris, on doit supposer que comme ce serment étoit forcé, elles se croyoient dispensées d'y être fidèles\*).

Tout ce qui a paru jusqu'ici de ces registres, ainsi que des autres papiers qui étoient dans la Bastille, ne forme que des parties détachées. Lors de la prise de ce château, un grand nombre de registres et de papiers ont été pris, ou dé-

---

\*) Voyez les mémoires de Dumouriez sur son emprisonnement à la Bastille.— Linguet etç.

truits par la populace. Ceux que l'on connoit, ont rapport à d'autres que l'on n'a point encore retrouvés. Les papiers appartenans aux prisonniers ont été généralement envoyés au Bureau de la police; tant qu'ils ne seront point rendus publics, et aussi longtems qu'on n'aura point retrouvé ceux qui manquent, il sera impossible de donner des connoisances exactes sur les prisonniers \*).

Le mode employé pour arrêter ceux qui devoient être conduits à la Bastille varioit suivant les circonstances; les uns

---

\* ) On a trouvé dans la Bastille copie de plusieurs ouvrages qui avoient été défendus, ainsi que beaucoup d'autres papiers qui y avoient été envoyés comme dans une place de sûreté. L'auteur de *la Bastille dévoilée* dit qu'il y a trouvé quelques papiers de famille intéressans, qu'il a remis aux personnes qu'ils concernoient; qu'il y a trouvé aussi, et gardé en sa possession quelques traités avec les cours étrangères, des plans d'attaque et de campement, et des ouvrages, tant imprimés que manuscrits sur différens sujets.

étoient arrêtés dans leurs maisons, sur les routes, ou la nuit dans les rues. D'autres étoient enlevés des pays étrangers et ramenés en France.

La manière dont on les traitoit à leur arrivée à la Bastille, étoit à-peu-près la même pour tous les prisonniers, à l'exception de ceux à qui on accordoit plus de liberté, plus de commodités et une meilleure table. Mais si le délit étoit grave, ou ce qui revenoit au même, si le ministre le regardoit comme tel, le prisonnier, quelque fût son rang, étoit privé de toute espèce de communication, hormis avec les personnes qui appartenient au château et qui lui étoient envoyées par le gouverneur.

Le secret étoit si scrupuleusement observé dans les prisons d'état, que quelques personnes ont été arrêtées et renfermées pendant plusieurs années, sans que leurs familles sussent ce qu'elles étoient

devenues, jusqu'au moment où élargies, elles venoient raconter leur histoire; et même alors la crainte d'être privées de nouveau de leur liberté, les rendoit infinitéimement circonspectes.

Aussitôt qu'un prisonnier arrivoit à la Bastille, il étoit conduit à la chambre du conseil, où il étoit examiné par le major, en présence du lieutenant de roi. Les questions ordinaires rouloient sur sa naissance, son pays, son état etc. On lui retiroit tout ce qui pouvoit lui servir à quelque acte de violence, ou à faciliter son évasion. Tous ces objets étoient mis dans une boëte \*), avec une inscription portant le nom de la tour et le numéro de la chambre où il étoit renfermé. Après avoir signé l'inventaire des

---

\*) Les boëtes contenant les effets des prisonniers étoient rangées dans une chambre près celle du conseil.

effets qu'on lui avoit enlevés, ainsi que son interrogatoire, il étoit conduit à sa chambre. Bientôt après, il étoit interrogé de nouveau par un commissaire du Roi, quelquefois en présence du lieutenant de police. Les interrogatoires des prisonniers étoient répétés fréquemment; il paroît qu'ils étoient faits avec beaucoup d'art, ou plutôt avec cette espèce de ruse qui n'est connue que sous le despotisme, et employés avec succès, soit pour cacher, soit pour découvrir le coupable.

On ne permettoit aux prisonniers de se faire raser qu'après le second interrogatoire, et lorsqu'on avoit tiré d'eux ce qu'on vouloit savoir; des prisonniers sont restés plusieurs mois sans obtenir cet adoucissement: On leur refusoit les livres de la bibliothèque, et d'entendre la messe, jusqu'à ce que le ministre de Paris en donnât la permission par le canal

du lieutenant de police \*). Les prisonniers étoient rasés par le barbier de la Bastille, en présence d'un soldat, ou d'un guichetier, qui ne les quittoit pas pendant cette opération. On ne leur permettoit de se servir de couteaux pendant leur repas et même de pincettes pour leur feu, que lorsque les officiers étoient pleinement convaincus de leur résignation à leur sort. On ne pouvoit s'écarter en la moindre chose des règlemens sur ce

---

\*) Voici les extraits de deux lettres de M. de Sartine :

“Je consens, Monsieur, à ce que le Sieur „Guillaume prisonnier soit rasé et entende la „messe les Dimanches et les fêtes. Vous pouvez aussi lui donner des livres pour l'amuser.”

“Je vous prie de donner à M. le marquis de „Beauveau toutes les hardes dont il peut avoir „besoin pour le moment; de lui permettre de se „faire raser et entendre la messe, et de lui donner „des livres pour l'amuser. Je consens aussi à „ce que le Sieur Dufertel ait toutes ces douceurs, „et que vous lui donniez de quoi m'écrire, „ainsi qu'à M. Chardon.”

point, sans une permission expresse. Cependant, malgré toutes ces précautions, quelques prisonniers se sont donné la mort. L'un d'eux se précipita du haut d'une des tours; il fut alors défendu pendant quelque tems aux prisonniers de s'y promener, et on ne le permit qu'à ceux à qui le gouverneur croyoit pouvoir se fier. On trouve une circonstance remarquable dans une lettre de M. Chevalier, major de la Bastille, à M. de Sartine, en date du 19 Novembre 1767, dont voici l'extrait:

„Le prisonnier Drohart en traversant „la cour \*), s'est enfui à sa chambre; le „guichetier le suivit, mais il s'arrêta de- „vant sa porte pour en défendre l'entrée.

---

\*) Il paroît que le prisonnier avoit été livré à la garde d'un inspecteur de police, pour être transféré dans quelque autre prison; et que ne sachant pas où on vouloit le conduire, il refusa d'y aller, et de désespoir, se porta à l'acte de violence dont il est fait mention.

„Le guichetier essaya d'employer la force,  
 „ne s'appercevant pas qu'il avoit un cou-  
 „teau dans la main, jusqu'au moment où il  
 „en reçut un coup dans le ventre. Il a été  
 „administré, et on croit qu'il ne passera  
 „pas la journée. Le prisonnier, immé-  
 „diatement après avoir frappé le guiche-  
 „tier, s'est poignardé et a expiré dix mi-  
 „nutes après. ”

*Réponse de M. de Sartine à M. Che-  
 valier, major de la Bastille.*

“J'ai appris avec infiniment de peine  
 „le triste et malheureux accident qui est  
 „arrivé ce matin au château. Si on eût  
 „observé exactement la précaution de ne  
 „laisser ni couteau ni instrument tran-  
 „chant aux prisonniers, et qu'on eût fait  
 „une recherche exacte sur leurs per-  
 „nes et dans leurs chambres, ce malheur  
 „n'eût pas eu lieu. J'espère, Monsieur,  
 „que vous redoublerez de zèle et d'at-

„tention pour le bien du service et la  
„sûreté des prisonniers.”

Je suis etc.

*Signé:* de Sartine.

On accordoit rarement aux prisonniers la permission de recevoir des visites du dehors , et cette faveur ne s'étendoit qu'à ceux qui avoient quelque protection particulière , et qui n'étoient renfermés que pour des fautes légères. La lettre suivante de M. de Sartine à M. de Gayonet à Vincennes , mettra le lecteur à portée d'en juger.

“Le Sieur Dardot et sa femme qui ont  
„soin des affaires de famille du Baron de  
„Verac , détenu par ordre de Sa Majesté  
„au château de Vincennes , m'ayant de-  
„mandé la permission de le voir pour lui  
„porter des hardes , des pastilles d'Al-  
„théa , et lui rendre compte de ses af-  
„faires domestiques , vous voudrez bien  
„leur permettre de lui parler , et de lui

„donner les objets ci-dessus. Cependant „il faut examiner ces personnes, et ana- „liser les pastilles suivant l'usage. En „tout, vous devez observer les règle- „mens.“

Je suis etc.

*Signé: de Sartine.*

Outre les précautions dont il est fait mention dans cette lettre, un officier attaché à la Bastille, étoit toujours présent lors de ces visites, et on ne s'écartoit de ces règles, qu'en cas d'ordres exprès.

Il ne m'est peut-être pas possible de donner au lecteur une idée plus juste de la manière dont on traitoit les prisonniers, qu'en lui communiquant ce qui m'a été rapporté par une personne d'une véracité scrupuleuse, et qui a été renfermée à la Bastille environ huit mois.

„Le 2 Avril 1771, à cinq heures du matin, je fus éveillé en entendant frapper

per

per avec violence à la porte de ma chambre, qu'on m'ordonna d'ouvrir, au nom du Roi. Je le fis, et un exempt de police entra avec trois hommes qui me parurent sous ses ordres, et un commissaire. Ils me dirent de m'habiller, et commencèrent la recherche dans ma chambre. Ils m'ordonnèrent d'ouvrir mes tiroirs, et après avoir examiné mes papiers, ils en prirent une partie, et les mirent dans une boîte, qui, à ce que j'appris depuis, fut portée au bureau de la police. Le commissaire me demanda mon nom, mon âge, l'endroit de ma naissance, la date de mon arrivée à Paris, et comment j'y avais passé mon tems; il écrivit mon interrogatoire, fit l'inventaire de tout ce qui se trouvoit dans ma chambre, et après me l'avoir lu, me le fit signer, ainsi que l'interrogatoire. L'exempt me dit alors de prendre tout mon linge et mes habits; je fris.

sonnai au mot *tout*; je devinai où il alloit me conduire, et que j'aurois longtems à souffrir. Après avoir fermé et scellé mes tiroirs, il me dit de le suivre; en sortant, il ferma la porte de ma chambre, et en prit la clef. Arrivant dans la rue, je trouvai une voiture qui m'attendoit; on m'y fit entrer, et je fus suivi du commissaire et de ses suppôts. Le commissaire me dit en route qu'ils me conduisoient à la Bastille; bientôt j'en vis les tours. On ne prit pas pour s'y rendre, le chemin direct, ni le plus court; probablement pour cacher ma destination à ceux qui pouvoient nous avoir observés. La voiture s'arrêta à la porte <sup>\*)</sup> qui donne dans la rue St. Antoine. Je vis le cocher faire signe à la sentinelle, et bientôt après la porte fut ouverte; la garde étoit sous les armes; j'en-

---

<sup>\*)</sup> Voyez sur le plan I.

tendis les portes se refermer. On baissa le premier pont-levis, \*) une seconde garde étoit également sous les armes; en avançant dans le château, nous en trouvâmes une troisième aussi sous les armes. La voiture arrêta devant une porte \*\*) au fond de la cour; après m'avoir fait descendre, on me conduisit dans une chambre que j'entendis nommer chambre du conseil. J'y trouvai trois personnes assises à une table; elles étoient, à ce que l'on me dit, le lieutenant de roi, le major et son secrétaire. Le major me fit à peu près les mêmes questions que celles qui m'avoient été faites par le commissaire, et il observa les mêmes formalités de me lire et de me faire signer mon interrogatoire. On me fit alors vider mes poches, et mettre sur la table

---

\*) Voyez sur le plan 6.

\*\*) Voyez sur le plan R.

ce que j'y avois; on me rendit mon mouchoir et ma tabatière; mon argent, ma montre et mes autres effets furent inventoriés et mis dans une boëte qui fut scellée en ma présence; on me fit également lecture de l'inventaire, que je signai. Le major appella le guichetier en tour, qui sur la demande qu'on lui fit: quelle étoit la chambre vuide, indiqua *la Calotte de la Bertaudière*. D'après l'ordre qu'il reçut, il prit mon linge et mes habits, me conduisit dans cette chambre, et en ferma la porte en sortant. Le tems étoit encore froid, et je le vis avec plaisir revenir bientôt après avec du bois, un briquet et une chandelle. Il m'alluma du feu, et me dit en me laissant le briquet, qu'à l'avenir je pourrois le faire moi-même \*).

---

\*) On permettoit quelquefois aux prisonniers, à qui on n'avoit point accordé de se faire suivre par leurs

„ Depuis l'instant où l'exempt de police étoit entré dans ma chambre, je m'étois épuisé en conjectures sur la cause de mon emprisonnement; je n'en trouvois aucune, à moins que ce ne fût quelques vers ou essais relatifs aux affaires du tems; quoique indiscrets, ils étoient de peu d'importance; je n'avois montré qu'à une personne à qui je croyois pouvoir me fier, ceux qui étoient de nature à offenser sérieusement le gouvernement: elle m'avoit trahi.

„ Lorsque j'entendis fermer les doubles portes sur moi, je promenai la vue autour de ma chambre; j'imaginai que j'étois condamné à n'avoir point d'autre perspective tout le reste de mes jours. Outre la perfidie d'un ennemi, et le res-

---

domestiques, de se faire servir par un invalide. Les autres étoient obligés de faire leur lit, d'allumer leur feu et de nettoyer leur chambre.

sentiment du ministre, je sentois que j'avois encore à craindre d'être oublié: sort du grand nombre d'infortunés qui n'ont point de protection, qui ne sont point d'une naissance distinguée, ou qui n'ont point fixé d'une manière particulière l'attention du public. Aimant naturellement la société, j'avoue que j'envisageai avec un degré d'horreur qu'il seroit difficile de décrire, l'affreuse solitude dans laquelle je me regardois comme enséveli. Mes sensations différoient absolument de celles que j'avois éprouvées jusqu'alors: ce que j'avois toujours regardé comme le plus grand bienfait dont un mortel pût jouir, une bonne constitution que les maladies n'avoient point altérée, étoit alors l'objet de mes regrets. Je saisis, avec une humble reconnaissance, le premier rayon de consolation que la religion vint m'apporter. Je pensai que ni l'épaisseur des murs, ni

mes énormes verroux , ni toute la vigilance de mes gardiens soupçonneux , ne pouvoient me soustraire à la vue de Dieu. Cette réflexion à laquelle je m'attachai , servit à me consoler , et contribua principalement à me faire supporter mon malheur avec une force et une résignation dont j'ai été étonné depuis: Je cessai d'être seul.

„ A onze heures , mes réflexions furent interrompues par le guichetier qui entra avec mon diner ; il couvrit ma table d'une nappe blanche , servit les plats , coupa les alimens , et se retira en emportant le couteau. Les plats , les assiettes , la cuiller , la fourchette et le gobelet étoient d'étain. Le diner consistoit en une soupe , un bouilli , un roti , une bouteille de bon vin de table , et une livre du plus beau pain de ménage. Le soir , à 7 heures , il apporta mon souper , composé d'un ragout et d'un roti ; il me

coupa de même mes morceaux.— Il emporta les plats de mon diner, et le lendemain à 8 heures, il vint prendre ceux de mon souper. Le Vendredi et le Samedi on faisoit maigre; le diner consistoit en une soupe, un plat de poisson, et deux plats de légumes; et le souper en deux plats de légumes et une omelette, ou un plat d'oeufs et de lait. Les diners et les soupers varioient tous les jours; mais la nourriture étoit la même toutes les semaines; de manière qu'un prisonnier pouvoit voir dès la première semaine en quoi devoit consister son ordinaire pendant tout le tems qu'il étoit destiné à y passer, quelque long qu'il fût.

,,Il y avoit environ trois semaines que j'étois renfermé, lorsqu'on me fit descendre un matin dans la chambre du conseil, où je trouvai le commissaire. Il débuta par les questions qu'il m'avoit déjà faites; il me demanda ensuite si j'avois con-

noissance de quelques ouvrages qu'il me nomma; de leur auteur, et de ses coopérateurs; si je savois qu'ils fussent imprimés. Je lui dis que comme mon intention étoit de ne lui rien cacher, je lui éviterois une peine inutile. — Que j'étois l'auteur des ouvrages dont il m'avoit parlé; que je conjecturois bien que c'étoit la cause de mon emprisonnement; que ces ouvrages n'étoient point imprimés; que je ne les avois jamais montrés qu'à une personne que je regardois comme mon ami, et que n'ayant point de complices, la faute, si c'en étoit une, retomboit sur moi seul. Mon aveu termina l'interrogatoire, qui, à ce que me dit le commissaire, fut un des plus courts qu'il eût jamais fait subir. Je fus reconduit dans ma chambre, et rasé le lendemain pour la première fois depuis mon emprisonnement.

„Peu de jours après, j'écrivis au lieu-

tenant de police, pour le prier de me faire donner des livres, des plumes, de l'encre et du papier. Tout cela me fut accordé, mais on ne me permit pas de descendre à la bibliothèque, pour choisir les livres; le guichetier m'apportoit quelques volumes qu'il remplaçoit par d'autres, lorsque je les avois lus.

,,A la même époque, on me fit descendre tous les jours, et on me permit de me promener environ une heure dans la cour, sous les yeux de la sentinelle; mais ma promenade étoit fréquemment interrompue; s'il paroissoit quelqu'un, la sentinelle crioit *au cabinet*; et alors j'étois obligé de me cacher promptement dans une espèce de cabinet noir, creusé dans le mur, près de la chapelle.

,,On me donnoit des draps tous les quinze jours, des serviettes quatre fois par semaine, et le Samedi on prenoit

mon linge pour le faire blanchir. J'avois une chandelle par jour, et dans le tems des froids, une certaine quantité de bois. On me dit qu'on commençoit le premier Novembre à faire du feu aux prisonniers, jusqu'au premier Avril, et que c'étoit par une faveur particulière qu'on m'en accordoit postérieurement à cette époque.

„ Il y avoit déjà plus de huit mois que j'étois renfermé, lorsqu'enfin j'appris que l'ordre de me remettre en liberté étoit arrivé. On me fit descendre à la chambre du conseil, où on me remit tout ce que j'avois lors de mon entrée, ainsi que la clef de mon appartement, que je trouvai absolument dans le même état où je l'avois laissé le 2 Avril 1771.

„ J'avois écrit plusieurs lettres à quelques amis pendant mon emprisonnement; on s'en étoit toujours chargé avec beaucoup de civilité, mais je trouvai qu'on n'en avoit remis aucune. “

Dans le grand nombre de maux que souffroient ceux qui étoient renfermés dans les prisons d'état, un des plus sensibles étoit de ne voir personne en qui ils pussent placer leur confiance; privés pendant tout ce tems des consolations de l'amitié, constamment obligés de se tenir sur leurs gardes; dans une cruelle incertitude sur leur sort, et sur celui des personnes à qui on les avoit arrachés; ignorant tout ce qui se passoit au delà des murs de leurs chambres, obligés de renfermer leurs pensées dans leur sein, ils se repaissoient continuellement de leur malheur, dont ils n'entrevoyoient pas le terme: les jours, les mois, les années s'écouloient lentement dans cette effrayante solitude; et sans qu'aucun incident vint distraire leur esprit, toujours occupé à leur retracer leur infortune; il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de personnes aient perdu

dans ces prisons la raison avec la liberté.

Les bénéfices du gouverneur étoient en proportion du nombre des prisonniers. On payoit au commissaire une certaine somme pour chaque interrogatoire: ainsi ils étoient intéressés, l'un, à prolonger la détention des prisonniers; l'autre, à les tourmenter; et leurs sentimens d'humanité étoient constamment en opposition avec leur intérêt personnel, qu'ils pouvoient déguiser sous le masque du zèle et du devoir.

On dit qu'un espion de la police étoit quelquefois renfermé avec un prisonnier, qui, sous l'apparence d'un compagnon d'infortune, cherchoit à lui arracher son secret. Lorsqu'il y étoit parvenu, ou lorsqu'on étoit convaincu que ses efforts étoient inutiles, on l'en retraitoit sous le prétexte de lui donner une autre chambre.

L'opinion que les prisonniers y étoient quelquefois secrètement mis à mort, paraît n'avoir jamais été qu'un préjugé populaire. Un squelette qu'on trouva lors de la prise de la Bastille, confirma cette opinion, et donna naissance à une infinité de contes absurdes. Un instant de réflexion suffit pour les détruire; en effet on doit être bien convaincu que si on eût commis un crime aussi détestable, on n'eût pas négligé d'enterrer les cadavres des victimes; et dans la suite, il parut que ce squelette y avoit été apporté par le chirurgien, qui vouloit s'en servir pour étudier l'anatomie.

La même personne qui m'a donné la relation de son emprisonnement que j'ai communiquée ci-dessus à mes lecteurs, m'a appris qu'êtant à la Bastille, elle avoit trouvé écrit sur la marge d'un volume de l'*Histoire ecclésiastique* la note suivante:

„Joseph Renoux, dit des CiterneS, de  
„Marseille, a été saisi le 30 Août 1766  
„à Nancy, et conduit à la Bastille; il  
„écrivit ceci le 27 Février 1767.„

Lorsqu'elle fut mise en liberté, elle s'informa qui avoit été ce des CiterneS, et pourquoi il étoit renfermé. Elle apprit qu'outre plusieurs délitS dont il s'étoit rendu coupable, il avoit écrit une apologie en faveur de Damiens le régicide. Ce crime seul suffisoit pour le faire traduire en justice; rien ne pouvoit être plus offensant pour le souverain; cependant six mois après, il vivoit encore; et même on lui permettoit l'usage des livres. Elle sut en outre par un M. Dio-dét qui avoit été renfermé pendant 12 ans à la Bastille, qu'il avoit logé pendant trois ans dans la même chambre avec ce des CiterneS; autre preuve qu'il n'avoit point été mis à mort, ni même traité avec beaucoup de sévérité.

On annonça dans les gazettes de Paris, qu'en démolissant les fondations de la Bastille, on y avoit trouvé trois squelettes; et cela de manière à insinuer qu'ils étoient de personnes qui y avoient été mises à mort. Mais le Lundi 3 Mai 1790, il parut deux avertissemens; l'un du lieutenant de maire de Paris et du comité chargé des édifices publics, l'autre de quelques membres de l'académie des arts et des sciences, où il étoit dit: que les squelettes avoient été trouvés à 25 pieds sous terre, dans les ruines d'un ancien ouvrage qui avoit existé autrefois où étoit l'ouvrage extérieur (X); que conséquemment ils devoient y avoir été enterrés avant que le dernier ne fût construit; ce qui faisoit présumer, ainsi que d'autres circonstances, qu'ils étoient là depuis plusieurs siècles. Je ne rapporte cette circonstance, que pour faire voir qu'on n'auroit pas manqué de recueillir

la plus légère preuve d'où on eût pu inférer que les personnes y avoient été secrètement mises à mort.

Les prisonniers qui n'avoient pas la faculté ou la permission d'avoir un domestique à eux, étoient servis, lorsqu'ils étoient malades, par un invalide, qui, si le cas l'exigeoit, couchoit dans leur chambre. Si le médecin déclaroit que le malade étoit en danger, on lui permettoit de se confesser au chapelain, et de recevoir les sacremens ; on apportoit le viatique de la paroisse St. Paul, au déclin du jour. On admettoit le cortège dans la cour où étoit la maison du gouverneur, la garde étant sous les armes. Ceux qui portoient les flambeaux, restoient dans la cour ; le prêtre chargé d'administrer les sacremens étoit conduit avec son assistant à la chambre du malade, et ramené de même après la cérémonie.

Dans le cas où un prisonnier venoit à mourir, le gouverneur en informoit sur-le-champ le ministre de Paris et le lieutenant de police. Le commissaire du roi se rendoit à la Bastille et en présence du major, du médecin et du chirurgien, dressoit un procès-verbal, portant qu'étant appellé à la Bastille à tel jour et à telle heure, il avoit trouvé un tel mort; qu'il étoit informé par tel et tel, en nommant le médecin et le chirurgien, qu'il étoit mort de telle maladie, et ainsi de suite. Cela étant fait, on donnoit des ordres pour l'enterrement, qui avoit toujours lieu le soir au cimetière St. Paul, et auquel assistoient au moins deux personnes attachées à la Bastille, qui signoient les registres de sépulture de la paroisse; mais souvent le nom qu'on y inséroit, étoit un nom supposé.

On mettoit quelquefois à la Bastille des

personnes pour les punir pendant un certain tems ; souvent même d'après la demande de leur famille , pour les empêcher de se déshonorer dans le monde. On accordoit aux prisonniers de cette espèce des douceurs qu'on refusoit aux autres. Il y en a plusieurs exemples. Le maréchal de Richelieu , qui fut renfermé trois fois à la Bastille , y fut mis en 1716 , pour un duel , et il y reçut la visite du prince de Conti , et de plusieurs de ses amis.

Lorsqu'un prisonnier étoit dans le cas d'être traduit devant une cour de justice , le gouverneur en étoit instruit par une lettre du ministre , qui lui ordonnoit d'envoyer le prisonnier où il devoit être jugé , aussi souvent que le tribunal l'exigeroit. Un officier muni d'une autorisation en forme , venoit le demander ; on l'envoyoit sous l'escorte d'une garde , qui attendoit pour le ramener ; le major et

d'autres officiers montoient en voiture avec lui, et il ne lui étoit permis de parler à d'autres personnes qu'à ses juges. On a cependant accordé quelquefois à des prisonniers traduits en justice, de voir leur conseil ; mais c'étoit toujours en présence du commissaire du roi et du major.

Ce fut l'abus des lettres de cachet, plutôt que leur institution, qui leur attira l'exécration générale. On s'en servit fréquemment par humanité. On employa souvent les lettres de cachet contre des personnes qui, pour des délits particuliers, ou pour des affaires d'état, étoient dans le cas de subir une punition publique, et qui étoient détenues jusqu'à ce que le danger fût passé, ou leur affaire arrangée ou assoupie. On peut objecter sans doute que c'étoit un crime contre la société, que de soustraire un

coupable à la justice; mais avant de prononcer sur ce sujet, il faut faire attention aux préjugés enracinés dans le pays où ces actes d'autorité avoient lieu: il faut se rappeller que par une pratique ancienne et barbare, le déshonneur d'une peine capitale infligée en vertu de la loi, retomboit sur tous les membres de la famille du criminel; et que souvent il falloit un acte du souverain pour effacer cette tâche, et pour qu'ils pussent être admis de nouveau à servir leur patrie. Les lettres de cachet étoient donc utiles sous le point de vue qu'elles diminuoient les funestes effets de ce préjugé; mais sous le prétexte qu'il falloit en avoir de prêtés en cas de nécessité, on en donnoit en blanc aux ministres et aux gouverneurs de provinces, qui les remplissoient à leur discrétion; quelquefois même les amis et les favoris de ces ministres en obtenoient d'eux, comme cela

est arrivé pour M. de Frattaux \*), et dans plusieurs autres circonstances.

Si l'on compare le nombre des personnes renfermées dans les prisons d'état avec la population du royaume, on verra qu'il n'est certainement pas en proportion avec l'horreur que ces prisons inspiraient. Un auteur qu'on ne peut accuser d'avoir cherché à en diminuer le nombre, vû la violence avec laquelle il s'est élevé contre ces prisons, après avoir examiné les registres des entrées pendant 46 ans, porte le nombre des prisonniers de la Bastille pendant tout ce tems à environ deux mille; et on doit observer que cette époque comprend les persécutions pour cause de religion sous le règne de Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes \*\*), et contre

---

\*) Voyez page 124.

\*\*) L'édit de Nantes donné en faveur des protestans,

les Jansénistes sous le ministère du cardinal de Fleury. Lors de la prise de la Bastille, on n'y trouva que sept prisonniers: Le peuple qui aime et recherche le merveilleux, même dans les scènes de misère, fut surpris, et même décontenancé d'en trouver un aussi petit nombre; mais dans ce moment d'effervescence, il oublia que l'humanité et l'amour de la justice avoient constamment fait la base du caractère de Louis XVI.

Lorsqu'on considère avec impartialité l'état de la France, et les évènemens qui se sont passés plusieurs années avant la prise de la Bastille, on est forcé d'avouer que le gouvernement y étoit d'une douceur dont sous aucun autre gouvernement absolu, on ne peut citer un exemple. L'aménité des mœurs et la

---

par Henri IV, en 1598, fut révoqué par Louis XIV le 22 Octobre 1685.

politesse de la cour avoient graduellement répandu leur influence dans tous les rangs de la société, et s'étoient même fait sentir dans les classes les plus inférieures. On s'élevoit contre tout ce qui avoit un air de violence; il étoit du bon ton, ou pour mieux dire, indispensable dans la bonne compagnie, de faire profession de sentimens d'humanité et de bienveillance.

Mais après avoir fait cet aveu, on doit observer, que quelque rare que fût l'exercice du pouvoir arbitraire, relativement à la population de la France, cependant comme chacun sentoit qu'il pouvoit en être victime, cela suffisoit pour tenir les esprits dans une crainte servile, leur faire contracter l'habitude d'une dissimulation nécessaire à leur sûreté, et les priver d'un avantage inappréciable, celui de communiquer librement ses sentimens. Les tours de la Bastille et les autres pri-

sons d'état sembloient dominer tout le royaume, pour en épouvanter les habitans.

Je vais maintenant rendre compte des prisonniers de la Bastille, d'après les plus anciens registres qu'on y ait trouvés lors de sa prise, et dont la plus grande partie a été déposée au *Lycée*. Je donnerai, autant que me le permettront les renseignemens que je me suis procurés, le nombre des personnes qui y ont été enfermées dans le cours de chaque année, ainsi que le nom des ministres qui ont signé l'ordre de leur réclusion; mais je ne citerai que ceux dont l'emprisonnement peut avoir des causes singulières, ou quelque rapport aux évènemens de leur tems.

En 1663, 44 prisonniers — Ministres: Le Tellier et le maréchal d'Estrées. — Leurs crimes consistoient principalement

en écrits injurieux pour le gouvernement et relatifs au surintendant M. de Fouquet.

Le Sieur de la Bazinière, trésorier de l'épargne. — C'est probablement ce prisonnier qui a donné son nom à la tour appellée *la Bazinière*, dans laquelle il paroît qu'il fut renfermé pendant long-tems.

Pardier. — Il fut élargi au bout de deux mois de détention, à condition qu'il n'écriroit plus de gazette.

M. de Fouquet, surintendant des finances, qui fut transféré de Vincennes à la Bastille. *Voyez l'Appendice N°. 5.*

L'Epine, prêtre: en obtenant sa liberté, il reçut l'ordre de quitter Paris dans 24 heures, et de se retirer en Egypte.

Madame la Roche Tudesquin, nommée Marguerite Carita: „*Soupçonnée*

*,,d'être impliquée dans une conspiration  
,,contre le Roi de Dannemark.,, \*)*

Edmond Coquier , ancien domestique de M. de Fouquet. *,,On trouva chez lui  
,,rue de Sèvre une presse où l'on imprimoit  
,,clandestinement un livre pour la défense  
,,de M. de Fouquet, intitulé: Réponse à  
,,la réplique du chevalier Talon.,,*

En 1664 , on ne trouve les noms que de 13 prisonniers. Ils furent emprisonnés par l'ordre des mêmes ministres , et la plus grande partie pour le Jansénisme. *Voyez l'Appendice N°. 6.*

Le comte de Crussol; La lettre de cachet porte l'ordre de ne permettre à personne de le voir et de lui parler.

Le comte de Sault: Il fut enfermé et relâché dans le même tems que M. de Crussol; et comme ce fut en vertu d'une

---

*\*) Ce qui se trouve en caractères italiques , dans le compte que je rends des prisonniers , est extrait littéralement des registres de la Bastille.*

résolution des Maréchaux de France \*) qu'ils furent arrêtés, il est probable que ce fut pour quelque querelle particulière.

Pierre le Mounier, relieur: Il fut examiné le 16 et le 31 Juillet, et condamné le 13 Septembre par le Chatelet, à être fouetté et envoyé aux galères pour 9 ans.

La plus grande partie des registres de 1664, ainsi que toute la suite depuis cette époque jusqu'à celle de 1681, sont égarés. Durant cet intervalle, plusieurs personnes de distinction furent envoyées à la Bastille. De ce nombre furent: M. de Bussy-Rabutin, le 17 Avril 1665, par ordre du Roi, pour un ouvrage intitulé: *l'Histoire amoureuse des Gaules* \*\*). Il fut

---

\*) Les maréchaux de France formoient un tribunal qui jugeoit toutes les causes d'honneur etc., et qui avoit le pouvoir de faire arrêter quelqu'un.

\*\*) Voici la copie du procès-verbal de l'entrée de M. de Bussy à la Bastille:

„Aujourd'hui, 17 Avril 1665, est entré au „château de la Bastille, par ordre du Roi, Royer

élargi le 16 Mai 1666, et exilé dans ses terres de Bourgogne. *Voyez l'Appendice, N°. 8.*

En 1671, le comte, ensuite duc de Lausun fut mis une seconde fois à la Bastille. *Voyez l'Appendice, N°. 5.*

En 1674, le chevalier de Rohan, qui fut décapité le 29 Novembre de la même année. *Voyez l'Appendice, N°. 9.*

En 1680, le maréchal de Luxembourg, qui se rendit prisonnier par ordre du Roi. Il étoit compromis dans l'information faite contre la femme la Voisin, qui se mêloit de prédire l'avenir et vendoit des poisons; elle fut brûlée le 22 Février 1680. *Voyez l'Appendice, N°. 10.*

---

„de Rabutin, comte de Bussy, lequel avoit sur  
 „lui 27 livres en argent blanc; 96 livres en or,  
 „et 17 livres 10 sols en monnoie, tant blanche  
 „que grise; plus différentes lettres de femmes,  
 „entièrement étrangères à sa détention; tout cela  
 „néanmoins nous est resté entre les mains; et le  
 „dit Royer de Rabutin a signé son entrée.“

*Le comte de Bussy-Babutin.*

En 1681, il y eut 42 prisonniers. Les ministres étoient le Tellier et Colbert.

Etienne de Bray, pour blasphème, sacrilège et empoisonnement \*). Il étoit, dit-on, le complice des nommés Jacques Dechaux et Chanfraix, dont il n'est point fait mention. Il fut brûlé en place de Grève.

Paul Trovato, Dom André Trovato et Victoire Trovato : „*Soupçonnés de com- poser des poisons.*„

Un homme qui persista à cacher son vrai nom, convaincu d'avoir distribué, sous différens noms, des écrits contre la religion et contre l'état. Il fut condamné aux galères pour la vie.

Une grande partie des registres de cette année, et ceux des deux années suivantes manquent.

---

\*) On doit observer que les empoisonnemens étoient à cette époque, et quelques années auparavant, très fréquens en France.

En 1684, 41 prisonniers; les ministres étoient les mêmes qu'en 1681.

Don Thomas Crisasi, chevalier de Malthe, ancien colonel du régiment de Crisasi, à Messine; et Don Antoine Crisasi, son frère: „*Soupçonnés d'intrigues avec l'ambassadeur d'Espagne contre les intérêts du Roi.*„ Il est dit dans une note: „*Ils ont plusieurs complices.*„

Pierre His, habitant de Passy: Pour avoir aidé plusieurs personnes à passer clandestinement en Amérique.

Joseph Jarin, ou Jarina, valet de pied de l'ambassadeur de Venise: „*Pour avoir dit dans une anti-chambre, à Versailles, en présence d'autres domestiques: Qui peut m'empêcher de tuer le Roi?*„

Michel Botat, aussi valet de pied de l'ambassadeur de Venise: „*Pour l'affaire de son camarade Jarina.*„

Le Sieur Marini, envoyé de Gênes.

La femme Besnoit, dite Arnonville:  
 „Femme mal-intentionnée, qui tenoit de  
 „mauvais propos.,,

Charles Combon, dit le comte de Longuevalle: „Diseur d'horoscopes et de bonne-aventure, et vendant des drogues pour  
 „procurer des avortemens.,,

Le Sieur Dugas, ancien capitaine du régiment de Royal-Infanterie. Il fut élargi après deux ans d'emprisonnement, avec défense d'approcher de plus de vingt lieues de la résidence du Roi.

Le Sieur Beranger de la Berlière, major du régiment de Bourgogne: „Pour „un complot contre la personne du Roi.,,

Le comte de Morlot, natif de la Haye:  
 „Soupçonné d'intrigues avec le prince „d'Orange. On lui trouva des lettres avec „des signatures contrefaites; il prit un „nom supposé, pour faciliter l'exécution „de ses complots contre la vie du Roi,  
 „mais

,,mais dans tous les interrogatoires il nia  
 ,,constamment qu'il eût eu les intentions  
 ,,qu'on lui imputoit.,, Il fut transféré  
 au château de Vincennes.

Tous les registres de 1685 manquent.

En 1686, cent quarante-sept prisonniers : la plus grande partie pour cause de religion, ou pour des écrits contre le gouvernement: ministres le Tellier et Colbert.

Desvallons: „Pour avoir mal parlé du  
 „Roi.,,

Le Père de Hanne, prêtre irlandais :  
 „Fou dangereux.,,

Le Sieur Duprez, sa femme, sa fille et leur domestique: „De la religion pré-,  
 „tendue réformée: pour avoir tenté de  
 „sortir du royaume.,,

Le Sieur Beringhen, conseiller au parlement: Pour cause de religion ; il fut transféré au château d'Angoulême.

En 1687, trente-quatre prisonniers ; ministres : Colbert, le Tellier et Louvois.

L'abbé Dubois : „*Homme méchant et turbulent.*„, \*)

Laurent Lemière, cordonnier et sa femme : „*Pour des propos dangereux contre le Roi.*„,

François Brindjong, Chapelain de Mau-regard : pour le même crime.

En 1688, trente-un prisonniers ; ministres : Colbert et le Tellier.

Le Père Louis Verdun, religieux franciscain, et commissaire général de la Terre sainte.

En 1689, soixante-un prisonniers, presque tous pour cause de religion. Les ministres étoient les mêmes que l'année précédente.

---

\*) Peut-être est-ce le même abbé Dubois, qui fut ensuite cardinal et ministre sous la régence du duc d'Orléans.

Paupillard: „*Mauvais catholique.*„

Le duc de la Force: „*Pour matières de religion.*„

En 1690, quarante-sept prisonniers.

Le Sieur Cardel: „*Pour des raisons importantes et relatives à la sûreté du Roi.*„

Il mourut subitement le 13 Juin 1715.

Saint Vigor: „*Se donnant pour Hermite, mais homme de moeurs licentieuses.*„

Jean Blondeau, hermite: „*Suspect.*„

Le Sieur Braconneau; pour cause de religion. Il mourut le 2 Mars 1691, d'un coup de couteau qu'il se donna le 18 Février.

En 1691, trente prisonniers; l'ordre de leur réclusion fut signé par les ministres Colbert, le Tellier, Phéliqueux et de Croisy.

Le marquis de Cessac: „*Pour empoisonnement.*„ Il fut déchargé de toutes les accusations intentées contre lui, après 13 mois d'emprisonnement.

Le comte de la Vauguyon et M. de Courtenay, pour une querelle particulière.

Pierre Jean Mère, se disant médecin: „Pour avoir vendu des drogues dangereuses. „ Après trente ans de réclusion à la Bastille, il fut transféré à Charenton \*).

En 1692, trente-six prisonniers, sous les mêmes ministres qu'en 1691.

Jonas de Lamas, boulanger: „Pour avoir prononcé des exécrations contre le Roi. „ Il fut détenu vingt ans à la Bastille, et ensuite conduit à Bicêtre \*\*).

En 1693, 17 prisonniers, trente-six en 1694, et sept en 1695. Les ordres pour les recevoir étoient signés par le Tellier et Phelippeaux. Ils furent pres-

---

\* ) Hôpital confié aux soins de religieux, où on renfermoit les personnes qui avoient l'esprit aliéné.

\*\*) Prison et maison de correction près Paris.

que tous arrêtés pour cause de religion et pour des écrits contre le gouvernement.

En 1696, quinze prisonniers, sous les mêmes ministres.

Isaac Armet de la Motte, gentil-homme de Bourgogne. Il n'est point fait mention du motif de son emprisonnement. Il paroît qu'il fut détenu 44 ans et cinq mois; après quoi il fut transféré à Charenton, probablement ayant perdu l'esprit.

Jean Hastings, anglois: capitaine de marine au service du Roi de Dannemark:  
 „Soupçonné de conspiration contre l'état,  
 „particulièrement d'un complot contre la  
 „flotte de Brest.,,

En 1697, dix prisonniers.

Jean de Pardieu, prêtre: „Pour avoir  
 „marié des protestans.,,

Jean Frédéric Ex, ou Hick, saxon:  
 „Ancien lieutenant dans les troupes de  
 „Brandebourg, suspect. Il prétendit qu'il

„avoit été envoyé en France par un colo-  
 „nel Puirckholtz, au service de l'Electeur de  
 „Saxe, afin de communiquer un projet pour  
 „se défaire de l'Electeur, et mettre le prince  
 „de Conti sur le trône de Pologne. Il  
 „dit que ce Puirckholtz pouvoit aussi faire  
 „périr le prince d'Orange, par le moyen  
 „d'un trompette des gardes de ce prince.,,

La partie du registre dans lequel on suppose qu'il étoit fait mention du fameux prisonnier *au masque de fer*, manque. Il arriva à la Bastille, de l'isle Ste. Marguerite, le 18 Septembre 1698. C'est en vain qu'on eût espéré trouver quelque information sur son compte dans les papiers de la Bastille; en effet, il paroît d'après des autorités irréfragables, qu'on prit autant de soin après sa mort pour détruire tout ce qui pouvoit faire découvrir qui il étoit, qu'on avoit pris de précautions pendant sa vie pour le soustraire aux yeux du public. Je ren-

voye le lecteur, pour ce qui regarde ce prisonnier, au N°. 11 de l'Appendice.

Le 30 Janvier 1699, le comte de Bozzelli, de Bergame, et son fils, furent arrêtés et conduits à la Bastille, par ordre de Colbert. Le motif de leur arrestation n'est point exprimé. Le fils fut élargi le 2 Février 1700; et le père trouva moyen de s'échapper le 30 Août 1701.

Le 9 Octobre 1699, Bailly, chapelier: „Pour le projet d'établir une manufacture de chapeaux en pays étranger.,, Elargi le 10 Février 1700.

En Août 1700, le Sieur le Bar: „âgé „de 76 ans.,, Il paroît qu'il y mourut en 1714 \*).

La partie du registre de 1701, qu'on

---

\*) Les prisonniers renfermés à la Bastille parvenaient souvent à un âge très avancé; les maladies y étoient moins fréquentes, d'après un calcul général, que dans le monde.

a trouvée, est très imparfaite; on y voit les noms de dix prisonniers.

Louise Simon, veuve: „*Elle prétend dire la bonne aventure, avoir des secrets pour inspirer l'amour, faire des mariages. Il paroît qu'elle vit avec un abbé Mazures.* „

Le 31 Août, Faustine Maiola, veuve du comte Daniel de Bozzelli; Paule Seccasonarde, femme du comte de Bozzelli; l'abbé François Bozzelli; François Massoleny, valet-de chambre de l'abbé Bozzelli et Balthasar Lucotelli, valet-de chambre du comte de Bozzelli, furent arrêtés et conduits à la Bastille, à cause de l'évasion du comte de Bozzelli qui avoit eu lieu la veille \*). Ils furent élargis par ordre de Colbert, le 8 Décembre 1701.

En 1702, onze personnes.

---

\*) Voyez page 89.

Jean Galembert, gendarme: „*Grand voyageur; soupçonné de correspondre, avec les ennemis de l'état; exilé en Languedoc, son pays natal, avec ordre d'y rester.*„

Le Sieur Constantin de Renneville, exilé à Lille. *Voyez l'Appendice, N°. 12.*

La Perche, maître d'armes: „*Accusé d'avoir dit que le Roi opprimoit ses sujets, et qu'il n'étoit occupé qu'à s'amuser avec sa vieille femme \*) ; qu'il seroit un Roi de mendians ; que ses officiers mourroient de faim ; qu'il avoit ruiné le Royaume en chassant les Hugenots, et que le Roi se moquoit de son peuple.*„

On ne sait pas ce qu'est devenu ce la Perche.

François Théodore Fleurand, capucin, et natif de Brandebourg: „*Espion au service de la maison d'Autriche; homme*

---

\*) Madame de Maintenon.

„dangereux ; prétendant être de la fa-  
 „mille de Montmorency ; en correspon-  
 „dance avec la Reine douairière d'Espa-  
 „gne et avec quelques gentils-hommes  
 „espagnols. „ Après 13 ans de détention  
 à la Bastille, il fut conduit à la citadelle  
 de Lille.

Le prince de Riccia : „*Du parti Napo-  
 litain opposé aux françois pour la suc-  
 cession d'Espagne. Il déclara dans son  
 interrogatoire, qu'il avoit connoissance  
 d'un complot formé par quelques espa-  
 gnols afin d'engager les Napolitains à se  
 déclarer pour l'Archiduc ; et que le prin-  
 cipal agent de cette affaire étoit un  
 nommé Sotto-Mayor, gouverneur du  
 château Ste. Hélène. „ La prince de  
 Riccia fut arrêté à Marseilles, conduit  
 à Vincennes, delà transféré à la Bastille,  
 et envoyé en 1713 à Orléans, où on  
 devoit régler sa destination ultérieure.  
 On ignore ce qu'il devint ensuite.*

En 1703, dix-neuf prisonniers.

Le chevalier de Rosset, gentilhomme du Querci: „Pour l'intention de se joindre aux insurgés des Cévennes.„ Il fut envoyé à Charenton en 1714.

Le Sieur Le Cocq, et Casimir son valet-de-chambre: „Espion de Malborough et lié avec la comtesse de Mont-Royal.„

Dom Jean Tiron, religieux bénédictin et prieur de Meulan: „Pour différens écrits en matière de religion, contre l'Etat, le Roi et les Jésuites.„ Lors de sa sortie de la Bastille, il fut remis entre les mains d'un bénédictin nommé Ste. Marthe, dans le faubourg St. Germain.

Le Sieur Germain Veillart, ou Villard, auteur: „Violent Janséniste, en liaison avec le Père Quesnel \*). Il fit imprimer ses ouvrages et étoit chargé de ses affaires à Paris.„ Il subit 89 inter-

---

\* ) Voyez l'appendice N°. 6.

rogatoires, tomba malade le jour de son élargissement et mourut quelques jours après.

Nicolas Buisson: „Pour des lettres insolentes contre Samuel Bernard \*) dans le dessein de lui faire perdre son crédit.,,

Le Sieur de Soulange, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans: „Fripon et espion pour les deux parties.,,

Depuis cette époque jusqu'à la fin d'Avril 1730, on n'a point trouvé de registres en règle. Les détails sur les prisonniers sont extraits de feuilles volantes, et même de cartes, dont j'ai quelquesunes entre les mains.

Un patriarche arménien.

Un prisonnier inconnu, qui paroît avoir été un homme d'une grande importance, arrivé le 18 Décembre 1710, par ordre de Phelippeaux.

---

\*) Fameux banquier de la cour.

En Mai 1712, un Franciscain, qui avoit les mains liées. Il étoit défendu strictement de permettre à personne de le voir, ou de lui parler, sans en avoir obtenu la permission du lieutenant de police. *Voyez l'Appendice N°. 13.*

En 1716, vingt-sept prisonniers, par ordre du Régent.

Laurence d'Houry: „pour avoir manqué de respect au Roi d'Angleterre, en ne faisant pas mention de lui dans ses almanachs, comme Roi d'Angleterre.,,

Jean François Armand du Plessis, duc de Richelieu: „Pour un duel avec M. de Matignon, comte de Gacé,, arrivé le 1er Mars et sorti le 21 Août.

Louis Jean Baptiste de Matignon, comte de Gacé; pour la même cause.

François Arouet de Voltaire: „Pour des écrits contre le ministre et d'autres personnes en dignité.,,

Parmi les satires qui parurent à cette

époque, il y en avoit une qui finissoit ainsi:

,,J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.,,

C'étoit à-peu-près l'âge de Voltaire; déjà il avoit été soupçonné d'être l'auteur de quelques autres écrits également satiriques. Il fut arrêté et envoyé à la Bastille, où il resta près d'un an. Pendant les premiers mois, on lui refusa l'usage des livres, et de tout ce qui étoit nécessaire pour écrire; on le lui accorda ensuite, et ce fut à la Bastille qu'il composa la plus grande partie de sa Henriade. Le lendemain du jour où il fut mis en liberté, il fut présenté au Régent qui le reçut avec bonté. Sur la question que le Régent lui fit, s'il n'avoit rien à lui demander, Voltaire répondit: „,Monseigneur, je trouverois fort bon que S. M. voulût désormais se charger de ma nourriture; mais je supplie Votre Al-

*„telle de ne plus se charger de mon logement.„*

Duspoint: *„Accusé d'avoir conduit le plan de l'ambassadeur de Portugal, pour embarquer au Havre des ouvriers des manufactures des Gobelins, de Dornetal, et d'Elboeuf.„*

Le 17 Décembre, Joseph Gorry, pour la seconde fois.

Il étoit fils naturel de Jacques Gorry, cultivateur de Bussy le Repos, en Bourgogne, et de la nièce d'un abbé Soulier, syndic du clergé. Il prit le nom et les armes de M. Gorry de Montgommery, petit-fils par sa mère de M. Channel de Talmont, Vice-Roi de Portugal. Sous ce nom, il se fit introduire dans plusieurs maisons de Paris, et épousa Mlle. de Boulainvilliers, qui prétendoit descendre des Rois de Hongrie. Elle lui apporta en dot le marquisat de Saint-Romain, dont il prit le titre. Il prétendit que sa

femme étoit héritière de Mlle. de Montpensier \*). Il paroît par une généalogie qu'avoit fait faire le dernier marquis de Boulainvilliers, qu'il étoit parent de cette princesse, et qu'il étoit dans l'intention de faire valoir ses réclamations sur quelques biens qu'elle avoit vendus.

Gorry renouvela ces prétentions ; il étoit accablé de dettes, et on avoit encore d'autres sujets de plaintes contre lui. La police chargée de le surveiller, découvrit sa véritable origine ; il fut arrêté et envoyé à la Bastille ; on ignore ce qu'il devint ensuite.

Charles la Baume de Montron, commissaire d'artillerie : „*Accusé d'avoir donné de faux renseignemens au Régent,* „*dans*

---

\*) Fille de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII par sa première femme Mlle. de Montpensier, qu'il épousa en 1626, et qui mourut en 1627, laissant sa fille unique héritière d'une fortune immense.

„dans la vue d'en obtenir des récompenses.  
 „Il prétendit avoir le moyen de connoître  
 „les secrets de l'ambassadeur d'Espagne,  
 „tandis qu'un de ses complices nommé  
 „Mainbille, donnoit également de fausses  
 „informations à l'ambassadeur, et lui di-  
 „soit que son secrétaire le trahisoit auprès  
 „du Régent. ;,

Le 29 Décembre 1718, Mlle. de Launay, qui fut ensuite Madame de Staél, avec quelques autres personnes de la maison du duc et de la duchesse du Maine, dont on découvrit les intrigues avec la cour de Madrid, par les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne, qu'on saisit à Poitiers par ordre du Régent. *Voyez l'Appendice N°. 14.*

Le chevalier de Mesnil \*), le marquis

---

\*) Aussitôt qu'on sut dans Paris que le chevalier de Mesnil étoit arrêté, le marquis de Mesnil vint faire sa cour au Régent, et l'assurer que le chevalier n'étoit ni son parent, ni son ami. *Le*

et la marquise de Pompadour, et plusieurs autres furent envoyés à la Bastille à-peu-près dans le même tems, et pour le même motif.

Le 28 Avril 1719, le duc de Richelieu fut mis à la Bastille pour la troisième fois. On dit que ce fut pour une correspondance secrète avec la cour d'Espagne, mais qui n'avoit aucune liaison avec les intrigues du duc et de la duchesse du Maine.

Jean le Febvre, prêtre du diocèse de Troyes: Pour avoir dit: „qu'à moins „que le Régent ne changeât de conduite, „il lui arriveroit quelque malheur; qu'il „ne pouvoit aller loin.,,

En 1728, vingt-sept prisonniers.

L'abbé Blondel, appellé frère Laurent. Plusieurs Jansénistes s'assembloient à

---

Régent, en lui tournant le dos, lui dit: „Tant „pis pour vous, Monsieur; le chevalier de Mesnil est „un très galant homme.,,

Vernouillet près Poissy, où ils compo-  
soient différens ouvrages contre la cons-  
titution. \*) Blondel étoit un de leurs  
auteurs; il écrivit une nouvelle vie des  
Saints, et fut employé par Duprez li-  
braire, pour écrire sur la religion. Ses  
papiers furent envoyés à la bibliothèque  
du Roi.

Pierre Vaillant, prêtre, né à Mercy  
sur Seine, qui s'étoit distingué comme  
Janséniste en 1725. Il fut employé par  
de Senez et autres de sa secte, pour  
souscrire, en leur nom, les protestations  
faites par les évêques de Montpellier,  
Bayeux, etc. contre la bulle *Unigeni-  
tus* \*\*) et la constitution. Après quel-  
ques mois d'emprisonnement, il fut  
élargi, avec ordre de sortir du ro-  
yaume.

---

\*) Voyez l'Appendice N°. 6.

\*\*) *ibid.*

En 1730, vingt-quatre prisonniers, la plus grande partie pour cause de religion.

En 1731, vingt-cinq prisonniers.

Le Sieur Louis René de Boure, ancien officier de marine. Il avoit écrit le plan d'une adresse qu'il vouloit proposer au parlement de présenter au Roi, contre le cardinal de Fleury. Il est représenté dans les registres comme un „*faiseur de plans, qui écrivoit des libelles contre les personnes en place, parcequ'elles refussoient d'adopter ses projets.*„

Le Sieur Hugy. „*Sa Majesté entend qu'on accorde à ce prisonnier toutes les commodités et toute l'aisance compatibles avec sa sûreté; mais on ne doit pas permettre à personne de le voir, ni de lui parler.*„ On ne voit pas pourquoi il fut renfermé, ni ce qu'il devint.

Le Sieur Morvant, curé de Vincennes

et de la Pissotte. „Pour avoir donné „de fausses informations contre les Jansénistes.,,

Il paroît que M. de Bonnel, dans le cours de différentes intrigues pour être promu au ministère des finances, proposa au cardinal de Fleury un plan pour l'entière suppression du Jansénisme. Le cardinal l'ayant approuvé, Bonnel employa Morvant comme un de ses agens et comme espion. Ce dernier prétendit que plusieurs Jansénistes avoient conspiré contre la vie du cardinal. On découvrit que cette histoire étoit dénuée de fondement, et qu'elle étoit fabriquée par Morvan; on lui retira deux abbayes qu'on lui avoit données, et on le mit à la Bastille.

M. Molinier de Beauvais, écuyer du duc d'Orléans, exilé ensuite dans ses terres en Limousin. Il paroît qu'il avoit reçu une somme d'argent de M. de Bon-

nel, pour l'assister dans ses vues sur la place de contrôleur-général.

Le lieutenant de police découvrit que Bonnel étoit l'auteur d'un pamphlet violent qui parut à cette époque contre le cardinal, quoiqu'il eût cherché à l'attribuer à des personnes qu'il savoit opposées à ses intérêts. On envoya Bonnel et quelques-uns de ses complices à la Bastille; les autres eurent ordre de quitter Paris.

En 1732, quarante-trois prisonniers, principalement pour cause de religion.

Le Sieur Terrasson, pour le projet de porter dans les pays étrangers les secrets et les plans des manufactures de Lyon. Il mourut à la Bastille, après douze ans de prison. Il paroît qu'il fut traité avec douceur, et qu'on lui permit de se promener dans le château.

Don Paul Sulian, bénédictin de l'abbaye de Rebais, arrêté à la sollicitation

de l'Evêque de Laon, pour avoir administré les sacremens à l'abbé Tilorier sans avoir observé les cérémonies accoutumées. Comme il étoit janséniste, ainsi que l'abbé Tilorier, afin de ne pas être découvert, il avoit porté le Viatique dans sa poche.

Jacques Mercier, fils d'un peintre:  
 „Pour avoir vendu une gravure repré-  
 „sentant le Pape lardé de jésuites, à la  
 „broche.,, \*)

François Torcassi, italien: „Pour avoir  
 „vendu des drogues dangereuses, aux-  
 „quelles il attribuoit la vertu de rendre  
 „l'apparence et les avantages de la jeu-  
 „nesse.,, Il avoit été détenu au fort  
 l'Evêque douze ans; il fut ensuite trans-  
 féré à la Bastille.

---

\*) A cette époque, les caricatures satiriques furent en vogue; plusieurs personnes furent arrêtées pour en avoir gravé, ou vendu; la crainte de la Bastille en fit bientôt perdre le gout.

Le chevalier Desfonds, gentil-homme du Vivarais, ancien lieutenant au régiment de Conti: „Pour avoir déclamé in- „décemment contre les ministres de S. M. „, et contre les généraux, spécialement con- „tre M. de Lowendal, „

Louis Broeg, aubergiste au village de Bouy. Trois mois après son arrivée à la Bastille, il se précipita en bas de la Tour du Coin et expira sur le champ. On reconnut ensuite son innocence; il avoit été faussement accusé d'être complice du meurtre de deux commis à la douane.

Pierre Santuron, accusé d'apprendre à contrefaire les convulsions. *Voyez l'Appendice, N°. 15.*

En 1753, soixante-trois prisonniers, et cinquante-sept l'année suivante.

L'abbé Vaillant, chef de la secte des Eliséens; il prétendoit qu'il étoit le prophète Elie, et qu'il étoit venu sur la

terre pour la conversion des juifs. On a déjà vu qu'il avoit été mis à la Bastille en 1728, et élargi à condition de sortir du royaume. Mais malgré sa promesse de le faire, il y étoit resté, et avoit figuré parmi les convulsionnaires de St. Médard, sur la tombe de M. Paris. \*) Après avoir été renfermé vingt-deux ans à la Bastille, il fut envoyé à Vincennes.

Le Sieur Eudes, prêtre, de Rouen:  
*,,Pour débauche.,,*

En 1735, soixante-dix prisonniers.

Poisson, officier des cuisines du Roi. Il mourut subitement dans la chambre du conseil, en prenant la plume pour signer son interrogatoire.

Alexandre d'Arnaud, nommé frère Ambroise, se disant le prophète Enoch.

---

\*) Voyez l'Appendice, N°. 15.

Malbay, arrêté à la demande du duc de Nevers.

Le comte d'Averne. „*Il apprit à son fils, âgé d'environ cinq ans, à contre-faire les convulsions \*) et dissipa sa fortune au milieu des imposteurs.,,*”

Le chevalier Wittering, anglois : „*Faussement accusé par le chevalier de Rozen, à qui il avoit prêté de l'argent.,,*”

En 1736, cinquante prisonniers, et quarante-sept l'année suivante; presque tous Jansénistes, convulsionnaires, auteurs, imprimeurs et libraires.

Le Sieur de la Combe, directeur des postes à Turin. „*Pour une affaire d'Etat.,,*”

Le Sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement : „*Convulsionnaire. Il présenta au Roi un livre inti-*”

---

\*) Voyez l'Appendice, N°. 15.

*„tulé: De la vérité des miracles de M.  
„Paris.,,*

En 1738, vingt-huit prisonniers; la plus grande partie pour cause de religion.

Le père Léonard Avril, dit Boucheron, de l'ordre de la Trappe. *„Fourbe et libertin.,,*

En 1739, trente prisonniers.

Le duc d'Esparre: *„Pour le corriger  
„de ses folies de jeunesse.,,*

Le Sieur Broudin, capitaine au service de Bavière: *„Accusé d'avoir commis un  
„assassinat par l'ordre de la Czarine.,,*

Le colonel St. Clair, au service de Suède.

Le comte Drummond, nommé lord Edward: *„Convulsionnaire.,, \*)*

En 1740, quarante-huit prisonniers; soixante-dix en 1741, presque tous pour matière de religion.

---

\*) Voyez l'appendice N°. 15.

Jean Louis Tannier, curé de St. Denis: „Accusé de séduire des femmes.,,

Le chevalier de Mony: „Employé par „le lieutenant de police comme secrétaire, „mais donnant secrètement des copies de „ce qu'il écrivoit au maréchal de Belle-isle, „au cardinal de Tencin, au duc de Ri- „chelieu et au comte de Saxe.,,

Le Sieur George Husquin Beaudoin, dit Bellecour: „Homme d'une mauvaise „conduite, et l'ennemi déclaré de M. Orry „de Tulvy commissaire du roi, pour les „affaires de la compagnie des Indes- „Orientales.,,

En 1742, quarante-trois prisonniers; la plûpart pour cause de religion.

L'abbé Brunet, prêtre: „Directeur des „convulsionnaires des deux sexes.,,

En 1743, vingt-huit prisonniers.

Pierre Anza: Pour mauvaise conduite dans les fermes. Ce prisonnier assomma avec une bûche, le 17 Avril, un guiche-

tier nommé Fran<sup>çois</sup> Pipir, tandis qu'il allumoit son feu.

Le comte de Baldini: Homme à projets pour la construction de machines de guerre; arrêté à la demande de la cour de Madrid.

En 1744, vingt prisonniers, par ordre de M. Amelot et des deux ministres ci-dessus.

Le chevalier Reigrac, officier au service de la Czarine. On ne voit point pourquoi il fut emprisonné, ni ce qu'il devint.

Le Sieur Baudoin: Pour avoir faussement accusé le Sieur Michel de correspondre avec l'ennemi; il fut livré à la justice, et condamné par une commission, tant pour ce délit que pour plusieurs autres, à faire amende honorable et aux galères pour la vie. Comme il sortoit de la cour du grand Chatelet, il se coupa la gorge avec un rasoir qu'il tenoit caché, et mourut sur le champ.

Le Sieur Dupré, ancien secrétaire de M. de la Chétardie, ambassadeur de France en Russie, soupçonné d'infidélité. Il prouva son innocence et fut élargi après quinze mois de détention.

En 1745, soixante prisonniers.

Le chevalier de Mony: „Pour avoir „négligé d'exécuter les ordres du lieuten- „tant de police, et pour avoir com- „posé l'Histoire de Mademoiselle de „Moras. „

Le Sieur Pajot d'Ardiviliers: „A la de- „mande de sa famille, pour mauvaise „conduite et dissipation; soupçonné d'être „instruit des secrets de l'Etat, ayant été „employé dans les bureaux des postes. „ Il mourut après quatorze ans d'emprisonnement.

Jean Augustin Housset, prêtre: „De „la secte des Jansenistes et des Vaillantis- „tes, soutenant que l'abbé Vaillant étoit „le prophète Elie. „ Après avoir été dé-

tenu dix ans à la Bastille, il fut exilé à Villeneuve-le Roi.

Le Sieur Maudry, de Genève: „Pour „avoir tenu dans les caffés de mauvais „propos contre le gouvernement.„

Marie Madeleine Bonafons, femme de chambre de la princesse de Montauban: „Auteur d'un ouvrage appellé Tanastes, „contenant un journal de ce qui s'étoit „passé à Metz pendant la maladie du Roi, „relativement à Madame de Château-roux, „et à d'autres intrigues de cour.„ Elle fut envoyée aux Bernardines de Moulins en Bourbonnois.

Jacques Levy, juif de Metz: „Il pro- „posa au gouvernement anglois de saisir „et de lui livrer le prince Edouard, pré- „tendant à la couronne d'Angleterre.„

En 1746, quarante-six prisonniers.

L'abbé de Lor, prêtre du Diocèse de Rhodès: Violent Janséniste; son nom étoit Traissiet. Il se pendit dans sa

chambre dans la nuit du 19 Septembre 1746.

Roland Wilmoth: Etranger, soupçonné d'être espion.

La Salle, domestique: „*Défendu de le laisser parler à qui que ce soit, même au gouverneur, à l'exception de M. Gilbert, nommé par le Roi pour l'examiner, et qui peut le voir aussi souvent qu'il le demandera.*„

Le chevalier de Mailly: „*Ancien capitaine dans le régiment du prince Camille.*„ On ne voit pas la cause de son emprisonnement.

Le Sieur Alexandre Guillmain; ancien capitaine au régiment d'Anjou: „*Pour propos contre le gouvernement et les ministres.*„

Madame de Marcoux: „*Pour manque de conduite à la cour.*„ Elle fut ensuite envoyée au couvent de la Madeleine de la Flèche, où le Roi payoit pour

pour elle une pension de 600 livres par an. Elle y étoit encore en Octobre 1772.

Le comte, la comtesse de Morton, leur fils, leur fille et leurs domestiques ; étrangers : „*Le comte de Morton accusé de propos contre le gouvernement, et de prendre des informations sur des matières d'Etat.,,*“

En 1747, quarante-deux prisonniers ; la plus grande partie pour des écrits contre le gouvernement.

La Demoiselle Pétronille Pollard, de Liège : „*Accusée de servir d'espion aux ennemis de la France.,,*“

Le petit Saint-Père ; enfant de huit ans, convulsionnaire. Il fut détenu environ un an.

En 1748, quarante prisonniers.

Le 2 Mars, le Sieur Mahé de la Bourdonnaie, ancien commandant en chef d'une escadre dans les Indes-Orientales, et gouverneur des Isles de France et de Bourbon.

M. de la Bourdonnaie n'étoit pas moins distingué pour ses talens comme officier, que pour son génie et ses vertus privées. C'est à ses soins, et c'est sous son gouvernement que les isles de France et de Bourbon se sont formées. Il y fit venir, et planter toutes les productions des Indes, dont le sol et le climat permettoient la culture. Les encouragemens qu'il lui donna, et les règlemens qu'il y établit, portèrent ces isles au degré de prospérité dont elles étoient susceptibles. Cependant on intrigua, on porta des plaintes contre lui; une commission fut nommée pour examiner sa conduite. Mais un décret de la chambre de l'Arsenal, du 3 Février 1751, le déchargea de toute accusation et ordonna sa mise en liberté. \*)

---

\*) Le 2 Mars 1748, arriva à la Bastille, par ordre du Roi, le Sieur François Mahé de la Bour-

Le Sieur Antoine Joseph Garrigues de Fromme: auteur d'un pamphlet contre la dernière paix d'Aix-la-Chapelle, dans lequel il accuse les ministres d'avoir fait une paix honteuse pour le Roi, et d'avoir été trompés par les puissances étrangères.

Le comte de la Salle, colonel; employé comme espion pour la France dans le Nord. „*Soupçonné d'être infidèle.*„ Il fut envoyé de la Bastille à Pierre Encise. \*)

En 1749, quarante-cinq prisonniers. L'abbé Flèves: „*Pour avoir contrefait des billets de lotterie.*„ Il fut pendu à la Grève, en vertu d'une sentence de la chambre de l'Arsenal.

---

donnaie, sur lequel il a été trouvé 16 louis-d'or, et dix pièces d'or de différens pays, d'Espagne, d'Angleterre, et des Indes-Orientales, qui sont restés en notre possession. Il n'avoit pas d'autres effets sur lui.

*Signé, Mahé de la Bourdonnais.*

\*) Prison d'Etat près de Lyon.

Le Sieur Darles de Montigny: Pour un livre intitulé: *Thérèse Philosophie*.

Jean la Basse: „Pour avoir mis dans „la chapelle du Roi à Versailles une „édition complète du Portier des Char- „treux.,,

Le chevalier de Bellerive, ancien ca- pitaine de Dragons. „Pour avoir parlé „contre le Roi, contre Madame de Pom- „padour et les ministres.,, Il passoit pour être le fils naturel du duc de Vendôme.

Jean Danry: „Garçon chirurgien; pour „avoir fabriqué un prétendu complot, „qui avoit pour objet d'empoisonner „Madame de Pompadour.,, Afin de don- ner plus de poids à son histoire, il lui envoya une boîte de poudres qu'il di- soit avoir été préparées à cet effet.

Le Clerc, François Philippe Morlet de Saint Hilaire, et un nommé le Brest, pour des propos contre le gouvernement et les ministres.

Le Sieur de Forges: „Pour affaires d'Etat; auteur de vers contre le Roi.,, Envoyé au Mont St. Michel, \*) le 18 Mai 1750.

Le Sieur de Chassau: „Pour propos tenus contre le Roi, Madame de Pompadour et le duc de Richelieu.,, Il fut élargi après trois ans d'emprisonnement, et exilé avec défense d'aprocher de Paris de plus de cinquante lieues.

Le Sieur Dupré de Richmond: Auteur, qui en écrivant la continuation du *Dictionnaire de Bayle*, fit quelques portraits satiriques des ministres et d'autres personnes en dignité.

L'abbé Sigorgne, du diocèse de Toul: „Pour affaires d'Etat, et pour des vers contre le Roi.,,

La Demoiselle Dupont, soupçonnée d'avoir des liaisons et d'être en corres-

---

\*) Prison d'Etat sur la côte de la Basse-Normandie.

pōndance avec quelques auteurs de vers contre le Roi.

En 1750, quarante prisonniers, parmi lesquels plusieurs soldats, à cause de l'évasion de Danry; presque tous les autres pour écrits et propos contre le gouvernement.

L'abbé Langlet Dufresnoi: „Auteur „d'un almanach dans lequel il faisoit „le panégirique de la maison de Stuart, „et prétendoit que le prince Edouard „étoit l'héritier légitime de la couronne „d'Angleterre.,,

Le Sieur de Montchenu, mestre de camp de cavalerie, et un des écuyers du Roi: Pour avoir dans un moment d'emportement, tué son domestique, en lui passant son épée au travers du corps. Il avoit été mis à la Bastille en 1744, pour une affaire à peu près de la même espèce.

Le Sieur Antoine Allegre: „Pour des

*„lettres à la cour, dans lesquelles il y  
„avoit beaucoup de calomnies contre des  
„personnes de distinction.,, Il parvint à  
se sauver dans la nuit du 25 Février 1756.*

Jean Danry qui avoit été arrêté en Mai 1749, pour une lettre écrite à Madame de Pompadour \*), mais qui échappa la même nuit. Il fut découvert, et envoyé à Vincennes, d'où il trouva encore le moyen de s'évader; mais il fut repris et renfermé de nouveau à la Bastille. Son vrai nom étoit Henri Mayert de la Tude, né à Montagnac en Languedoc en 1725. Après trente-neuf ans de prison, il fut mis en liberté en 1788. Pendant son emprisonnement, il écrivit beaucoup de lettres et de mémoires, qui ne parvinrent jamais à leur adresse. Il dut sa liberté à un billet qu'il trouva le moyen de jeter du haut de la

---

\*<sup>e</sup>) Voyez page 118.

Bastille dans la rue; une femme le ramassa, se rendit à Versailles, et le fit parvenir au Roi.

L'abbé Constantin: Auteur de *la Voix du Peuple, et de l'utilité des états provinciaux.*

Le chevalier Resegnier, officier aux gardes-françaises: Auteur d'un ouvrage intitulé: *Voyage d'Amathonte.*

On n'a point trouvé l'état des prisonniers en 1750.

En 1751, vingt-cinq prisonniers, presque tous pour les mêmes délits que ceux de 1749.

Un nommé Verit: espèce de fou; pour avoir écrit au duc d'Orléans une lettre remplie de menaces. Après 7 ans de détention à la Bastille, il fut envoyé à Vincennes.

L'abbé Mehegan: Auteur d'un pamphlet contre la religion établie, intitulé *Zoroastre.*

L'abbé Brochette de Flassigny: „Pour „avoir parlé contre le gouvernement, au „sujet des auteurs des Nouvelles Ecclé- „siastiques, quoiqu'on l'eût averti de n'en „rien faire. „ Il fut renfermé sept ans à la Bastille, et ensuite transféré à Vincennes.

Le Sieur Chinavier: „Pour avoir parlé „insolemment du Roi, en feignant de ne „faire que répéter ce qui avoit été dit et „écrit par d'autres; mais lors de son in- „terrogatoire, il lui fut impossible de „nommer ses auteurs. „

Un nommé Girard: „Agissant comme „espion, mais sans y être autorisé. „ Il étoit employé par quelques personnes de marque qui étoient ennemis du minis- tre. Il entra à la Bastille le 16 Octobre 1751, et fut envoyé à Vincennes, le 11 Février 1762.

L'abbé Langlet Dufresnoy: „Pour des „lettres anonymes contre des personnes

,,revêtues des premières charges de l'Etat.,,  
Ce prisonnier fut mis 6 fois différentes  
à la Bastille: En 1696; le 28 Septembre  
1718; le 28 Juin 1725; le 28 Mars  
1743; le 7 Janvier 1750, et le 29 Décem-  
bre 1751.

Le Sieur de la Fosse, receveur des  
Tailles à la Rochelle: ,,Pour avoir mon-  
tré le Diable à Madame de Montbois-  
sier.,,

En 1752, quarante-neuf prisonniers.

Le Sieur Turpin Dorval: Auteur des  
notes et mémoires pour servir à l'inquisi-  
tion de France. Le 14 Avril 1753, à  
onze heures du soir, il fut livré à M.  
d'Hemony, pour être conduit à Pierre-  
Encise.

François Genard: Auteur de l'Ecole de  
l'homme.

Le Sieur Bertin de Frattaux, ancien  
capitaine de cavalerie, amené à la Bastille  
le 25 Avril, à la demande de sa famille:

*,,Homme dangereux, qui doit être ren-  
fermé pour la vie.,,*

Louis Mathieu Bertin de Frattaux étoit fils aîné de M. Jean Bertin de St. Ceyran, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Lucrèce de St. Chamant son épouse. Il paroît que le père cé- dant aux suggestions de sa seconde femme, le prit en aversion et conçut une prédilection extraordinaire pour un autre fils qu'elle affectionnoit davantage. Il vouloit déshériter l'aîné; et après plusieurs tentatives inutiles pour le déterminer à renoncer à son droit d'aî- nesse moyennant une certaine somme, il obtint de M. de St. Florentin, minis- tre de Paris, une lettre de cachet pour l'arrêter et le faire mettre à la Bastille. Le fils en fut secrètement informé, et s'enfuit en Espagne; mais son père ayant prié l'ambassadeur françois à Madrid de le faire arrêter, il ne s'y trouva point

encore en sûreté, et il se retira en Angleterre, où il arriva en Janvier 1750. Il écrivit de Londres différens mémoires aux ministres françois, pour implorer leur protection, et demander que dans le cas où son père auroit fait quelques plaintes contre lui, il lui fût permis de se justifier devant des juges compétens et impartiaux. On envoya secrètement à Londres un espion de police; celui-ci annonça qu'il avoit quitté la France par dégout, gagna la confiance de M. de Frattaux, et parvint à le faire arrêter à Marybonne, par des hommes qu'il avoit appostés, dans la nuit du 17 Avril 1752. Il fut conduit à bord d'un vaisseau préparé pour le recevoir, sur la Tamise, près Gravesend, débarqué à Calais, et conduit à la Bastille, où il arriva le 25 du même mois. Il y mourut le 3 Mars 1779 et fut enterré dans l'église St. Paul. Loin d'être un homme

dangereux, comme le représente le registre de la Bastille, dans l'histoire de ses malheurs écrite peu après sa disparition, par le comte d'H., et dédiée à la dernière princesse d'Orange, il est peint comme un officier plein de bravoure et d'honneur.

Ange Reboul, religieux Carme: Pour avoir interjetté appel au parlement, d'un ordre du Roi, qui l'exiloit dans un couvent de son ordre; il fut transféré à Vincennes.

En 1755, cinquante prisonniers.

François le Comte, soldat au Régiment de Bourbonnois: Pour avoir écrit des lettres impertinentes à Madame de Pompadour. Il fut envoyé à Bicêtre.

Il y a ici une lacune d'environ 6 ans. Les premiers renseignemens qu'on trouve, sont du 11 Avril 1759; à dater de cette époque jusqu'à la fin de l'année,

il y eut 37 prisonniers: ministres, le duc de Choiseuil et Phelipeaux.

L'abbé Jubiau, chanoine d'Angers. Le Sieur et la Dame Fribaut lui apportèrent le 14 Avril 1759, une lettre anonyme, qu'ils prétendirent avoir trouvée dans la rue; elle faisoit mention d'un complot formé contre la vie du Roi et de Madame de Pompadour. Il en informa le ministre. Il fut arrêté, ainsi que le Sieur et la Dame Fribaut, et conduit à la Bastille. Ceux-ci soutinrent dans leur interrogatoire la vérité de ce qu'ils avoient avancé; l'abbé fut élargi, et ils le furent eux-mêmes, le 22 Novembre 1759.

Le Sieur Bergeron, se faisant appeler le chevalier d'Escourville. Il avoit fait des vers contre la marquise de Pompadour, les lui avoit envoyés, en lui offrant de les supprimer, si elle vouloit lui prêter dix mille livres.

Le vicomte de Biré, gentil-homme de Nantes. Il écrivit deux mémoires sur les finances, qu'il adressa au Roi. Il en envoia un au maréchal d'Estrées et l'autre à M. de St. Florentin, ministre de Paris. Il assuroit que les fermiers généraux, lors de l'obtention de leurs derniers baux, avoient fait à la princesse de Conti un présent de vingt-quatre millions. Il fut démenti par les personnes qu'il citoit comme instruites des faits, et de qui il prétendoit les tenir.

Un nommé Tavernier, amené des isles Ste. Marguerite; accusé d'être impliqué dans un complot contre la vie du Roi.

Ce prisonnier est un de ceux qui furent remis en liberté, lors de la prise de la Bastille, le 14 Juillet 1789. Il paroît, d'après ce qu'il a dit, qu'il avoit été renfermé 10 ans à Ste. Marguerite.

Le Sieur Marmontel, auteur des *Contes moraux*, de *Belisaire*, et de quelques

autres ouvrages: „Pour avoir écrit un pamphlet calomnieux.„ Il y entra le 28 Décembre 1759, et en sortit le 5 Janvier 1760.

En 1760, le nombre des prisonniers envoyés à la Bastille, paroît avoir été de cinquante-six.

L'abbé de la Coste, religieux célestin, qui après avoir quitté son couvent, s'est marié deux fois. Il fut mis au pilori, et condamné aux galères, où il mourut.

Le Sieur la Touche; pour lettres anonymes contre Madame de Pompadour.

Le Baron d'Edelsheim, soupçonné d'être un espion.

Le Sieur Magny, premier secrétaire dans les domaines de Flandre, auteur d'une *Histoire de Madame de Pompadour*.

Pendant le règne de Louis XIV, le plus grand nombre des personnes renfermées dans les prisons d'état le furent, pour

pour cause de religion. Ces persécutions qui avoient cessé sous le Régent, furent renouvelées par le cardinal de Fleury, qui quitta le ministère et la vie, à Issy, près Paris, le 29 Janvier 1743, à l'âge de 89 ans. A dater de cette époque, Louis XV, au lieu d'être dirigé par un prêtre, fut constamment influencé par des maitresses, qui étoient tout, excepté dévotes. Cependant le nombre des prisonniers fut beaucoup plus considérable que sous le règne précédent; on peupla les prisons d'Etat des personnes qui écrivirent contre le gouvernement, le Roi, ses maitresses et ses ministres. Louis XIV avoit été plus prodigue dans ses dépenses, et il avoit entrepris des guerres bien plus onéreuses pour son peuple, que son successeur. Mais plus la nation acquéroit de lumières, plus son mécontentement augmentoit; son attention étoit rarement distraite, ou

sa vanité flattée par de grands exploits militaires. Le respect pour la religion diminuoit tous les jours. L'esprit de galanterie qui avoit régné sous Louis XIV, avoit dégénéré sous le Régent en débauche; Louis XV affranchi de la présence du vieux cardinal, qu'il regardoit autant comme son tuteur, que comme son premier ministre, s'abandonna à son penchant pour les plaisirs. L'ignorance des affaires, dans laquelle le cardinal l'avoit laissé, peut-être à dessein, lui avoit fait contracter une indolence qu'il conserva toute la vie. Quoiqu'il eût naturellement le jugement sain, et une mémoire heureuse, il n'agit jamais d'après sa manière de voir. On lui a souvent entendu dire en parlant de la conduite de ses ministres: „S'ils avoient suivi mon avis, cela ne seroit pas arrivé.,, L'inquiétude que la nation avoit éprouvée pour sa sûreté pendant la

régence du duc d'Orléans, avoit produit une affection extraordinaire pour sa personne; et le public, toujours plus disposé à juger d'après l'impulsion du moment, qu'à attendre le résultat de l'expérience, lui donna trop tôt le titre de *Bien-aimé*. Les grâces de sa personne, la politesse de ses manières, et la dignité qu'il mettoit à tout ce qu'il faisait, inspiroient une admiration qui suppléoit, jusqu'à un certain point, et dans quelques circonstances, au respect que lui auroient mérité les qualités plus importantes qui lui manquoient. Mais cette admiration se bornoit à ceux qui fréquentoient la cour, tandis que la nation en général ressentoit les mauvais effets de son gouvernement. Le peu d'intérêt qu'il prit aux affaires publiques, refroidit insensiblement le zèle de ceux qui y étoient employés; et l'on résista plus souvent à l'autorité, dès

qu'on crut que les ordres ne venoient que des ministres, et n'étoient pas même connus du souverain.

Dans le commencement de son règne, la France jouissoit au dehors de la prépondérance que lui assuroient sa puissance et sa population; des avantages qu'elle tire de sa position géographique et de ses productions; du souvenir des armées immenses mises sur pied par Louis XIV, et de l'impression qu'avoient laissée ses victoires. La guerre qu'il avoit soutenue sur la fin d'un règne long et dispendieux, prouvoit elle-même l'immensité de ses ressources. Avec des armées de 400,000 hommes, il résista aux efforts réunis de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Autriche; et malgré les glorieuses campagnes de Malborough et d'Eugène, il donna un Roi à l'Espagne, et conserva presque toutes ses conquêtes. Louis XV eut pendant son règne trois

guerres à soutenir. La première lui procura la Lorraine. La seconde, dans laquelle le cardinal de Fleury fut entraîné malgré lui, et dont la mort ne lui permit pas de voir la fin, fut brillante par les exploits rapides, mais inutiles du maréchal de Saxe. Dans la troisième, la France perdit ses possessions dans les deux Indes, en Afrique et en Amérique; ses côtes furent insultées, ses flottes détruites, et ses armées battues sur tous les points du globe.

## PRISE

DE LA

## BASTILLE.

— 8 —

La prise de la Bastille est un des évènemens marquans de la révolution, dont elle fut le premier acte, et dont elle accéléra le cours.

Il n'y avoit dans le château en Juillet 1789, que quinze pièces de canon sur les tours : onze de 8 et quatre pièces de 4, dont on se servoit dans les jours de réjouissance. Quelques jours avant l'insurrection, on amena de l'arsenal trois pièces de campagne, qui furent placées en avant du pont-levis (Q) et douze

autres petites pièces d'une livre et demi, nommées les *amusettes du comte de Saxe*: on en tira aussi un certain nombre de gros fusils, de petites armes, de boulets, et 250 barils de poudre, mais plutôt pour les mettre en lieu de sûreté, que dans le dessein de s'en servir.

On fit sur les remparts au dessus du pont-levis (Q) un amas considérable de pierres, de grenades et de vieux boulets, pour repousser ceux qui tenteroient de forcer ce passage.

Un prisonnier nommé Tavernier, qui occupoit le N°. 1. de *la Bazinière*, fut transféré au N°. 3. de *la Comté*, et on plaça dans la chambre qu'il venoit de quitter, quelques *amusettes*, pour défendre le pont.

La garnison consistoit, outre le gouverneur M. de Launay, les officiers et toutes les personnes attachées au château, en 82 soldats invalides avec leurs officiers, un

Lieutenant et 32 suisses du régiment de Salis-Samade, qui étoit campé dans le Champ de Mars.

Le 13 Juillet, à 2 heures du matin, M. de Launay ordonna aux soldats de quitter leurs casernes (2) et de se retirer dans l'intérieur du château, en ne laissant que des sentinelles à la porte qui donnoit dans la rue S. Antoine. (1). Pendant toute cette journée, la garnison ne fut point inquiétée. La nuit suivante, plusieurs coups de fusil furent tirés sur les sentinelles qui étoient sur les tours, mais sans effet; les sentinelles ne répondirent point au feu, et se contentèrent de donner l'alarme.

Le 14, au point du jour, les sentinelles placées à la porte de la rue S. Antoine furent enlevées par le peuple, et conduites au comité séant à l'hôtel de ville. A dix heures, trois députés de ce comité s'avancèrent jusqu'à la barrière

du premier pont-levis (6), et demandèrent à parler au gouverneur. Celui-ci s'avança vers eux, mais les voyant environnés d'une foule immense de peuple, il leur dit qu'il n'admettroit que les députés, et il offrit de donner trois otages qui répondroient de leur sûreté; cette proposition fut acceptée. Tandis qu'ils étoient avec le gouverneur, M. de la Rozière, avocat au parlement, et premier électeur du district de S. Louis, arriva, et fut introduit suivant sa demande. Il dit qu'il venoit représenter au gouverneur que les canons des tours, pointés sur différentes rues, alarmoient les habitans, et le pria de les faire retirer. M. de Launay répondit qu'il lui étoit impossible de le faire sans ordre de ses supérieurs; que les canons étoient placés comme ils l'avoient toujours été; mais que pour calmer les alarmes des habitans, il les feroit retirer en dedans

du parapet. M. de la Rozière demanda la permission d'entrer dans le château, pour être présent à cette opération; le gouverneur fit d'abord quelque difficulté, mais il y consentit ensuite. Aussitôt que M. de la Rozière fut dans le château, il conjura le gouverneur et la garnison de ne point tirer sur le peuple, mais de rendre la place. M. de Launay lui répondit que très certainement on ne tireroit point sur le peuple, à moins qu'il n'attaquât le château. M. de la Rozière, après avoir été quelque tems dans la maison du gouverneur (V) se retira. Une demie-heure étoit à peine écoulée, que le peuple parut en grand nombre dans la rue S. Antoine, et dans la cour du passage; il étoit armé de fusils, de sabres et de haches, et crioit: *Il nous faut la Bastille: à bas les soldats.* Les officiers engagèrent cette populace à se retirer, et lui représentèrent le dan-

ger auquel elle s'exposoit. Elle n'en persista pas moins à s'avancer; et comme il n'y avoit point de troupes pour défendre le premier pont-levis, elle parvint à le baisser. La garnison avertit de nouveau les assaillans de se retirer, et les menaça, en cas de refus, de faire feu sur eux. Cependant ils s'avancèrent jusqu' près du pont du château (Q) et tirèrent sur les troupes qui étoient sur les remparts; les soldats ayant répondu à leur feu, les assaillans s'ensuivirent au delà du premier pont-levis (6), d'où ils continuèrent à tirer sur les troupes. Bientôt après on vit arriver de l'arsenal une foule immense d'hommes armés, précédés d'un drapeau. Quelques-uns s'arrêtèrent avec le drapeau dans la cour de l'Orme (Z); les autres s'avancèrent vers la cour (U), en criant à la garnison de ne pas tirer, et annonçant une députation de l'hôtel de ville. M. de Launay

répondit que les députés pouvoient approcher, mais que les personnes armées devoient rester au delà du premier pont-levis. Les soldats du haut des murs, leur crioient d'avancer, qu'ils n'avoient rien à craindre; et pour le leur prouver, ils renversoient leurs armes. Après beaucoup de signes, et après avoir long-tems parlementé, le peuple s'arrêta, et les députés entrèrent dans la cour du passage, d'où ils auroient pu voir les soldats avec leurs fusils renversés, et un drapeau blanc arboré en signe de paix. Les députés s'arrêtèrent dans la cour du passage environ dix minutes, quoique les soldats leur criassent de venir parler au gouverneur; qu'ils répondoint de leur vie et de leur sûreté, ils retournèrent ensuite à la cour de l'Orme, et disparurent un quart d'heure après. La foule s'augmenta si considérablement, qu'en un instant, la cour de l'Orme (Z), et la

cour (U) furent remplies.— Les assaillants se portèrent de nouveau vers le pont-levis du château, et la garnison les avertit encore de ne pas approcher, sans quoi ils tireroient sur eux. Ils continuèrent cependant à s'avancer; le gouverneur ordonna enfin de faire feu; plusieurs des assaillants tombèrent; le reste prit la fuite; d'autres enfoncèrent les portes des casernes et les pillèrent. Une heure après, ils apportèrent une grande quantité de paille, et mirent le feu au corps de garde (7), à la maison du gouverneur (V) et aux cuisines (T). On tira alors sur eux un coup de canon à mitraille; c'est le seul qui ait été tiré pendant toute la durée de cette espèce de siège; la garnison n'opposa jamais aux assaillants d'autre feu que celui de la mousqueterie. Les gardes françoises parurent, amenant un mortier et trois pièces de canon. M. de Launay avoit négligé de

pourvoir aux moyens de faire subsister la garnison. A 4 heures de l'après-midi, les bas-officiers se rendirent chez lui pour l'engager à capituler. Plusieurs invalides de la garnison ont déclaré que M. de Launay voulut alors tirer un coup de pistolet dans la poudre qu'on avoit apportée de l'arsenal, et qui étoit déposée dans la tour de *la Liberté*, et qu'il en fut empêché par deux sergents, nommés Ferrand et Beguard. Il demanda à la garnison ce qu'elle vouloit qu'il fit; mais en disant que son avis étoit qu'ils devoient se défendre jusqu'à l'extrême, et faire sauter la place, plutôt que de tomber dans les mains d'une multitude effrénée. La garnison insista sur la nécessité de capituler. M. de Launay donna alors à un sergent un mouchoir blanc, qu'il lui ordonna d'agiter par les crenneaux, il fit en même tems battre la chamade. Les assaillans

ne faisant point attention aux signaux, continuèrent leur feu; mais voyant que celui du château avoit cessé, ils s'avancèrent vers le pont-levis, et demandèrent qu'on le baissât. L'officier qui commandoit le détachement Suisse, leur demanda qu'il fût permis aux troupes de sortir avec leurs armes; mais ils s'y opposèrent. Il dit alors que les troupes rendroient la place et mettroient bas les armes, si on vouloit leur promettre qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Les assaillans le promirent. Le gouverneur tira alors la clef de sa poche, et ordonna à deux caporaux de baisser le pont. Aussitôt la foule des assaillans se précipita avec impétuosité dans la cour, et tomba sur les invalides qui avoient mis bas les armes, et qui étoient rangés le long du mur à droite. Ils n'apperçurent pas les Suisses qui étoient de l'autre côté, et qui avoient des sarraus de toile sur leurs

habits. Le peuple pénétra dans les appartemens des officiers, brisa les meubles, les portes et les fenêtres. Le tumulte et la confusion étoient au point que plusieurs des assaillans continuèrent pendant quelque tems leur feu, tuèrent et blessèrent leurs compagnons. On ouvrit les portes des prisons. Les prisonniers qui avoient jusqu'alors ignoré ce qui se passoit, furent fêtés, caressés et conduits en triomphe dans les rues. Le sort de la garnison étoit bien différent; les officiers et les invalides furent saisis et trainés à l'hôtel de ville. M. de Launay fut assassiné et on lui coupa la tête sur la Grève. M. de Losme Salbray, major, M. de Miray, aide-major et M. Person, lieutenant d'invalides furent traités avec la même cruauté. M. Caron, lieutenant dans la même compagnie, après avoir reçu quatre blessures, fut porté à l'Hôtel-Dieu, où il se rétablit; deux invalides furent

furent pendus à la Grève; tous les autres auroient subi le même supplice, si les gardes françoises n'eussent intercédé pour eux; ils les escortèrent jusqu'à leur caserne de la *Nouvelle France*, leur donnèrent à souper et à coucher, et le lendemain matin les conduisirent à l'hôtel des invalides.

J'ai déjà dit que lors de la prise de la Bastille, on n'y trouva que 7 prisonniers.

Pujade, la Roche, Caurège, Bechade, Tavernier, le comte de Solages et White. Les quatre premiers furent arrêtés pour avoir fabriqué de fausses lettres de change pour des sommes considérables, et qui avoient été acceptées par M. M. Tourton et Ravel, banquiers de Paris.

Tavernier avoit été mis différentes fois à la Bastille; lorsque cette place fut prise, il avoit l'esprit aliéné; il fut ensuite conduit à Charenton.

Le comte de Solages avoit été arrêté en 1782, à la demande de sa famille, pour cause de mauvaise conduite.

White avoit d'abord été renfermé à Vincennes; il fut transféré en 1784 à la Bastille; il paroît qu'il avoit le cerveau dérangé. Il fut promené en triomphe par le peuple de Paris pendant quelques jours; mais il fut mis peu de tems après à Charenton.

Le peuple, de son propre mouvement avoit détruit la maison du gouverneur. L'assemblée générale des électeurs arrêta la démolition du château; les architectes de Paris furent chargés d'en surveiller les travaux, et la Bastille fut rasée.

( 3 )

## APPENDICE.

— 8 —

No. I.

Anne Robert Turgot naquit à Paris le 10 Mai 1727, et y mourut le 18 Mars 1781. Il fut d'abord Abbé et conseiller au parlement de Paris, ensuite intendant du Limousin. Il fut nommé ministre du département de la marine en Juillet 1774. Le 24 Août, il donna sa démission et succéda à l'Abbé Terray dans la place de contrôleur général des finances. Il étoit un des économistes les plus éclairés, et il étoit aussi un des plus modérés de leur secte. Cependant on s'aperçut bientôt qu'il avoit introduit dans son

administration quelques-unes des maximes qu'il professoit en particulier avec ses amis. Ses principes austères étoient peu propres à satisfaire aux demandes et à favoriser les vues de courtisans avides et intrigans. Il se forma bientôt un parti contre lui. On censura ses opinions, et, ce qui à Versailles produisoit beaucoup plus sûrement son effet, ses manières furent l'objet de la critique de ses ennemis. Une Dame de la cour disoit: „Il „faut l'attendre au premier ridicule qu'il „se donnera, et le saisir.,, Et on ne manqua pas de le faire. Les fermiers et les receveurs généraux craignant une réduction dans leurs gains, décrierent ses plans comme impraticables. Les parlementaires, ennemis de tout changement, à moins qu'il ne fût de nature à augmenter leur influence, contrarièrent ses opérations. Mais ce qui décida son éloignement, ce fut la jalouse du vieux ministre

qui s'alarma en voyant l'ascendant qu'il gagnoit sur l'esprit du souverain. M. de Maurepas le lui repréSENTA comme un enthousiaste échauffé par une vaine théorie qu'il étoit même dangereux de discuter. Turgot résigna sa place sans difficulté; il la devoit à sa réputation, et on ne pouvoit guères attribuer sa disgrâce qu'à l'inflexibilité de ses principes.

On lui est redevable de plusieurs des principaux articles de l'Encyclopédie, outre quelques ouvrages tant en prose qu'en vers qui n'ont pas paru sous son nom, tels que la traduction du poème de la mort d'Abel, et de quelques Idiles de Gessner. L'objet dont il s'occupa avec le plus d'ardeur, fut le soulagement du peuple.

La chanson suivante, faite en 1775 à Chanteloup \*), par le chevalier de Lisle,

---

\*) Château de feu M. le Duc de Choiseul, en Touraine.

peut maintenant être regardée comme  
une prophétie,

*Sur l'air au Gué.*

Vivent tous nos beaux esprits  
Encyclopédistes;  
Du bonheur François épris,  
Grands économistes;  
Par leurs soins, au tems d'Adam  
Nous reviendrons, c'est leur plan:  
Momus les assiste au Gué, Momus les  
assiste.

\* \* \* \* \*

Ce n'est pas de nos bouquins  
Que vient la science;  
En eux, ces fiers paladins,  
Ont la sapience;  
Les Colbert et les Sully  
Nous paroissent grands, mais fi,  
C'étoit ignorance au Gué, c'étoit igno-  
rance.

On verra tous les états  
 Entre eux se confondre;  
 Les pauvres sur leurs grabats  
 Ne plus se morfondre;  
 Des biens on fera des lots  
 Qui rendront les gens égaux,  
 Le bel œuf à pondre au gué, le bel  
 œuf à pondre.

\* \* \*  
 Du même pas marcheront,  
 Noblesse et roture;  
 Les François retourneront  
 Aux droits de nature;  
 Adieu parlemens et loix,  
 Et les ducs et pairs et Rois,  
 La bonne avanture au gué, la bonne  
 avanture.

\* \* \*  
 Plus de moines langoureux,  
 De plaintives Nonnes;  
 Au lieu d'adresser aux Cieux  
 Matines et Nones,

Nous verrons ces malheureux,  
Danser, abjurant leurs vœux,  
Galantes chaçones au gué, galantes  
chaçones.

\* \* \*

Grace aux innovations  
De cette sequelle;  
La France des nations  
Sera le modèle;  
Et ce bonheur nous devrons,  
Aux Turgot et compagnons,  
Besogne immortelle au gué, besogne  
immortelle.

\* \* \*

A qui nous devrons le plus,  
C'est à notre maître;  
Qui se croyant un abus,  
Ne voudra plus l'être;  
Ah! Qu'il faut aimer le bien,  
Pour de Roi n'être plus rien,  
J'enverrois tout paître au gué, j'en-  
verrois tout paître.

M. Lamoignon de Malsherbes étoit de la branche aînée d'une des familles de robe les plus distinguées. Admiré pour son érudition, respecté pour ses vertus, et aimé pour la simplicité et la douceur de ses mœurs, le public le vit avec plaisir entrer au conseil, et ne l'en vit sortir qu'avec infiniment de peine. Depuis la révolution, l'infortuné Malsherbes disoit: „Turgot et moi, nous avons fait „beaucoup de mal avec les meilleures in- „tentions; nous n'avions puisé la con- „noissance des hommes que dans nos „bibliothèques, où l'on apprend une „théorie qu'il est impossible de réduire „en pratique.,,

On dit que dans une audience particulière que Louis XVI lui donna à Versailles, et dans laquelle M. de Malsherbes exposoit les raisons qui le déterminoient à demander sa démission, le Roi lui dit:

*„Il faut avouer, mon ami, que vous et moi nous sommes déplacés ici.,,*

Je connus Mr. de Malsherbes, je m'attachai bientôt à lui, et un commerce plus intime ne fit qu'augmenter ma vénération pour ses vertus. — Quelques passages des mémoires de M. Bertrand de Molleville le retracent tellement à mon esprit, qu'en les lisant, je crois le voir et l'entendre parler. — Voici ce qu'il en dit :

*„Mr. de Malesherbes vint me trouver à 9 heures du matin chez moi; il avoit à m'entretenir d'un sujet très sérieux et relatif au Roi. On s'étoit adressé à lui parcequ'on supposoit qu'il avoit une correspondance avec Sa Majesté, et quand il l'avoit niée, on avoit persisté à l'informer de tout, pour qu'il trouvât moyen d'informer ensuite le Roi. J'allai hier, continua Mr. de Malesherbes, entretenir Mr. de Montmorin; il m'a renvoyé vers*

vous. Le fait, en deux mots; est ceci \*);  
 „Deux personnes que j'ai promis sur mon  
 „honneur de ne pas nommer, vinrent  
 „me trouver hier matin. Après un  
 „préambule fort long, elles m'ont dit

\*) „La profonde vénération que le nom de Mr. de  
 „Malesherbes a imprimée sur sa mémoire; sa  
 „généreuse défense du Roi, qui a coûté la vie  
 „et à lui et à sa famille, tout me détermine à  
 „rapporter dans son entier la note que je gardai  
 „de cette conversation. Les particularités rela-  
 „tives à ce martyr d'humanité et de loyauté of-  
 „frent le plus grand intérêt. Tous ceux qui ont  
 „connu Mr. de Malesherbes, savent que le sujet  
 „dont il étoit le plus occupé, étoit celui dont il  
 „parloit le moins. Peu d'hommes avoient plus  
 „médité, peu d'hommes avoient lu davantage,  
 „peu d'hommes avoient plus retenu; sa tête  
 „étoit pleine d'idées, d'anecdotes, de connois-  
 „sances en tout genre, et sa vivacité en excu-  
 „soit seule le désordre. Sa conversation pou-  
 „voit se comparer au mouvement irrégulier et  
 „perpétuel d'une liqueur bouillante. Pendant  
 „mon ministère, il me demanda un rendez-vous  
 „pour me recommander l'époux de sa petite-  
 „fille: nous causâmes une heure sur toutes  
 „sortes de sujets, excepté sur celui-là: il alloit  
 „même se retirer, quand je lui rappelai son  
 „billet et l'objet qu'avoit sa visite.,,

Note de M. Bertrand de Molleville.

„que les chefs principaux du parti pré-  
„pondérant les avoient chargées de m'a-  
„vertir qu'une insurrection menaçoit, que  
„le peuple de Paris, commandé par les  
„Marseillois, soutenu par la garde na-  
„tionale, marcheroit en corps aux Tuil-  
„leries; que la vie même du Roi étoit  
„dans le danger le plus imminent; que  
„si elle échappoit au fer des assassins,  
„il seroit impossible à l'assemblée de la  
„lui conserver et d'appaiser la populace,  
„autrement qu'en le détrônant; que l'u-  
„nique moyen, pour prévenir cet hor-  
„rible complot, étoit de rappeller Ro-  
„land, Clavières et Servan au ministère,  
„et que tous les amis du Roi devoient  
„lui donner ce conseil.,,

„Je dis à M. de Malesherbes que le  
Roi avoit reçu la même proposition de  
trois députés remarquables, qu'il l'avoit  
rejetée avec dédain, et que sans doute  
il y persisteroit.

„Je ne dis pas qu'il doive l'accepter, reprit M. de Malesherbes avec sa vivacité ordinaire; je suis bien aise de n'avoir pas à le conseiller. Mais si j'avois à le faire, mon avis seroit conforme au parti qu'on a pris. Je puis le dire sans trahir le secret qu'on m'a confié; mais la chaleur qu'on y mettoit ne vint nullement de l'intérêt qu'on prend au Roi. Il y a, je n'en doute pas, quelque belle opération de finances sous ce mystère: Clavière aura promis de l'argent. Cependant j'ai trouvé tout cela trop sérieux pour qu'on pût le cacher au Roi. Je ne savois pas qu'il eût reçu cette lettre dont vous me parlez; jamais je ne l'eus imaginé. Le pauvre Roi! comme je le plains! Il aura bien de la peine, je le crains, à échapper à ces coquins. Il mérite qu'on le regrette; c'est un bien digne et respectable prince! Mais, sans doute, M. Bertrand, vous

aurez remarqué une chose. Dans certaines circonstances, dans celle où nous sommes, par exemple, les vertus d'une vie privée, poussées jusqu'à un certain point, deviennent des vices sur le trône. Elles peuvent être excellentes pour le monde à venir, je le veux croire, mais elles ne valent rien dans celui-ci. Cette réflexion est triste; mais hélas! elle est juste. Je m'apperçois que vous avez conservé une correspondance avec notre bon Roi; je m'en réjouis: vous êtes bien heureux d'être assez jeune pour lui devenir utile. Moi je suis trop vieux pour le servir; mais depuis que j'ai pu apprécier ses bonnes qualités, je lui suis dévoué sincèrement. Je vais exactement au lever, tous les dimanches. Cependant je hais la toilette, et surtout cette maudite épée qui s'embarrasse dans mes jambes, et qui, au premier jour, me fera casser le cou. Mais je la mets

exactement les dimanches, et c'est pendant la semaine une consolation pour moi d'avoir vu ce digne prince en bonne santé. Je ne m'approche pas assez pour qu'il me parle; il me suffit de l'avoir vu, et je crois qu'il est lui-même satisfait de me voir. Il m'a traité avec une bonté parfaite pendant tout le tems de mon ministère; il s'amusoit de mes anecdotes. Vous devez avoir été surpris en voyant à quel point il gagne à être mieux connu. Ceux qui ne l'ont pas suivi de près, le jugent et le peignent mal; je n'ai jamais connu personne dont l'entendement fût plus sain. Avez-vous remarqué au conseil comme il saisit toujours la meilleure opinion? Ne pensez-vous pas qu'il a été élevé comme nous, habitué au collège à surmonter son excessive timidité, il auroit pu faire un grand Roi? Cette timidité est son défaut capital. Mais enfin, tel qu'il est, de

bons ministres eussent fait de son règne le plus heureux de la monarchie. On ne peut aimer davantage la vertu; on ne peut avoir un desir plus vif pour le bien. Qu'en pensez-vous?

„Je pense, Monsieur, lui répondis-je, qu'il auroit été bien heureux d'avoir toujours des ministres comme vous.

„Non, non, pas si heureux que vous l'imaginez, reprit le respectable vieillard. Non, non, ne vous trompez pas; j'étois un fort mauvais ministre. Je n'ai jamais, je l'avoue, ambitionné le pouvoir ni le ministère. J'y fus appellé sans pouvoir dire ni pourquoi ni comment. Je soupçonne que j'en fus redevable à une réputation fort au-dessus de mon mérite, et à quelque hazard. Je dis au Roi et à M. Turgot qu'ils ne pouvoient pas faire un choix moins bon. J'étois trop vieux; mes foibles facultés commençoiient à s'épuiser. Je ne pouvois offrir

au

au Roi que de la droiture et de la *bонhommie*; deux qualités insuffisantes pour constituer même un ministre médiocre. Tout ce que je pus dire fut inutile; on persista, et je cédai. Mais le jour où je me vis délivré du fardeau, fut le plus heureux jour de ma vie. Je n'aurois pas mieux fait lorsque j'étois plus jeune. Ma tête étoit trop vive. J'étois trop passionné pour l'étude, ou plutôt pour mes études; car j'embrassois tout à la fois. Mais j'ai toujours abhorré les affaires; elles demandent une application froide que je ne pouvois pas supporter. Accoutumé aux livres, je ne connoissois pas les hommes. J'étois étranger à la cour, et dans cette double ignorance, un honnête homme, soigneux de sa réputation, ne peut rester au ministère. Vous savez qu'un des vices de notre gouvernement est l'espèce d'impossibilité où se trouve le Roi de faire avec certitude un

bon choix. Sans moyens pour s'assurer des talens, de la capacité des prétendans, il faut qu'il s'en rapporte à tous ceux qui l'entourent. Tel qu'on lui recommande pour son habileté supérieure, n'est fait que pour l'intrigue, et n'aura de mérite que celui des pensions et des grâces dont il comble les favoris, la femme en crédit à la cour, la maîtresse d'un prince ou d'un autre ministre. Un règne semblable n'est pas long. Mais les hommes qui succèdent, choisis de la même manière, font rarement mieux et fort souvent plus mal. Ce que je dis des ministres s'applique à tous les gens en place; c'est ainsi qu'à la fin les gouvernemens se bouleversent, et les révolutions arrivent. Ce défaut, je le sais, n'est pas tellement inhérent au gouvernement de la France qu'on ne pût aisément le corriger et prévenir les abus de l'intrigue et de la faveur; il faudroit rétablir les

anciennes formes d'élection pour tous les offices importans. Le Roi pourroit y parvenir s'il y tenoit avec constance; c'est là le point difficile: rien n'est si rare que la fermeté de résolution dans les Rois. Mais je m'oublie avec vous; je vous fais perdre votre tems; vous allez, je n'en doute pas, écrire au Roi; et s'il changeoit d'avis relativement au rappel des trois ministres, je vous serois obligé de m'en faire part.

„Dès que je fus seul, je pris note de cet entretien qui peint si bien la bonté, la candeur, l'intégrité de ce respectable et excellent homme.,, \*)

M. Edgworth, prêtre Irlandais, vicaire de Paris, qui confessa et communia Louis XVI, le jour de son supplice, se rendit aussitôt après l'exécution, suivant

---

\*) Mémoires de M. Bertrand de Molleville.— Tome 5ème page 21.

l'ordre qu'il avoit reçu du Roi, chez M. de Malesherbes.

„Le Roi l'avoit chargé de plusieurs commissions pour lui. A la vue de cet homme courageux qui avoit assisté le Roi, qui avoit connu ses souffrances, et dans le sein duquel le martyr Royal avoit déposé ses pensées dernières, le vieillard fondit en larmes, et s'écria en l'embrassant: „Tout est fini, mon cher abbé!  
„Recevez mes remercimens et ceux de „tous les dignes François, pour la fidé-  
„lité que vous avez montrée à notre bon „maître! „

„L'abbé s'acquitta aussitôt des commissions dont le Roi l'avoit chargé. Il lui fit ensuite le récit de tout ce qui s'étoit passé au Temple et à la place Louis XV.

„A peine eut-il fini, que M. de Malesherbes, entraîné par la douleur et par l'excès de l'indignation, se répandit en imprécations terribles, et contre la révo-

lution et contre les auteurs de la mort de son Roi, et déploya une éloquence extraordinaire.

„Les scélérats, dit-il, ils l'ont donc mis à mort! Et c'est au nom de la nation qu'ils commettoient ce parricide! C'est au nom des François qui, s'ils eussent été dignes de ce bon Roi, l'eussent regardé comme le meilleur des Princes: Oui, le meilleur! Aussi pieux que Louis IX, aussi juste que Louis XII, aussi humain qu'Henri IV, et exempt de leurs faiblesses, son tort unique fut de nous aimer trop, de se montrer notre père, et point assez notre Roi; de chercher constamment à nous procurer plus de bonheur que nous n'avions la faculté d'en jouir; mais ses fautes à lui venaient de ses vertus, les nôtres viennent de nos vices. C'est cette fausse philosophie, dont j'avoue que j'ai moi-même été le jouet, qui nous a précipités dans

un abîme de destruction. C'est elle dont l'inconcevable magie, fascinant les yeux de la nation, nous a fait sacrifier la réalité au phantôme. C'est à ces mots, *liberté, politique*, que la France vient d'immoler la liberté sociale, dont elle jouissoit plus que toutes les nations, et dont elle savoit plus que toutes multiplier et embellir les jouissances. Le peuple qui se sentoit investi par l'uné du pouvoir de faire tout ce que la loi permet, n'a pas douté que l'autre ne l'appelât à faire tout ce que la loi défend. La France a regorgé de crimes. Ivres de l'idée de leur souveraineté, ils ont imaginé que la chute de la monarchie devoit les placer sur le trône, et que les confiscations mettroient la propriété des riches dans leurs mains. Les malheureux qui répandoient tant d'absurdités et de mensonges, ont été faits membres de l'assemblée. Leur premier pas a été dirigé con-

tre notre infortuné Roi. Monstres! avec quelle barbarie ils l'ont traité! Quel calme, quel courage n'a-t-il pas opposé? Comme il a paru grand dans ces derniers momens! Comme tous leurs efforts pour l'abaisser ont été vains! Son inébranlable vertu a triomphé de leur scéléritesse! La religion seule donne à l'esprit de l'homme la force de soutenir avec tant de dignité des épreuves aussi cruelles. Sortez de cette ville, mon cher abbé. Ne restez pas à Paris, je vous en conjure. Vous n'êtes pas en sûreté ici. Sortez même du royaume si vous pouvez. Fuyez une terre maudite; vous n'y trouverez pas d'azile contre des tigres altérés de votre sang....., \*)

Ce vertueux magistrat, âgé de plus de 80 ans, fut traîné à la mort, à la tête

---

\*) Mémoires de M. Bertrand de Molleville.— Tome 5ème, page 225.

de sa famille entière, le 21 Avril 1795.  
Il périt avec sa fille Me. de Rosambeau  
et son mari, et avec M. et Me. de  
Châteaubriand, gendre et fille de M. et  
Me. de Rosambeau. Il conserva sa séri-  
nité et sa gaité jusqu'au dernier instant.  
En sortant de sa prison pour aller à l'é-  
chafaud, il fit un faux pas. *Cela, dit-il,*  
*est de mauvais augure; un ancien seroit*  
*rentré chez lui.*

Que d'illustres proscrits, que de gran-  
des victimes!

Tu meurs! o Lamoignon, toi, dont  
l'austère voix

Plaida cent fois la cause et du peuple  
et des loix!

Tu meurs avec ta fille, et sa fille avec  
elle:

Et chacune de ces morts rend ta mort  
plus cruelle !

Trois générations dans un jour ont péri.

M. l'A. de L.

L'abbé Barthélemy étoit avantageusement connu dans le monde et parmi les savans, longtems avant la publication de son *Anacharsis*. Il étoit un des antiquaires les plus distingués; et par sa profonde connoissance des médailles, il a jetté un nouveau jour sur plusieurs parties de l'histoire ancienne.

Parmi les auteurs qui ont travaillé à l'Encyclopédie, on peut aussi citer M. Bailly, premier président de l'assemblée nationale de France, et appellé à la place de maire de Paris, par le peuple, le 17 Juillet 1789. Il vit, ainsi que beaucoup d'autres, avec infinité de regret, l'esprit révolutionnaire s'élançer au de-là du but qu'on se proposoit, sans pouvoir en arrêter les progrès. On le vit en Octobre 1789, maire de Paris, tremblant pour

ses jours, et n'ayant aucune autorité. Il fut guillotiné sous la tyrannie de Robespierre, au champ de Mars. Ce lieu avoit été choisi, parceque c'étoit là que par son ordre, on avoit tiré sur un rassemblement populaire excité par les Jacobins. A cette occasion, le peuple qui l'avoit souvent applaudi, l'insulta avec la dernière grossièreté. — Pendant qu'il étoit conduit sur la charette fatale, il tomboit une pluie très abondante; un homme du peuple, s'adressant à lui, lui dit: „Tu „trembles, Bailly: „— „Oui, „ répondit-il d'un ton calme, „je tremble de froid.,,

Il est l'auteur des *Lettres sur les Atlantides*, de l'*Histoire de l'Astronomie ancienne et moderne*: de l'*Histoire de l'Astronomie Indienne et Orientale*, et de plusieurs écrits qu'on trouve dans les Mémoires des Académies de Paris.

On ne trouve point les noms de M. M. Turgot, Malesherbes, Barthélemy et Bailly, ainsi que ceux de plusieurs autres coopérateurs de l'Encyclopédie, dans la liste qui fait partie du discours préliminaire, probablement parcequ'ils s'y opposèrent; cette liste ne donne guères que les noms des chefs de l'entreprise.

---

## L E C O L L I E R.

Un évènement que je n'aurois pas cru digne de remarque, sans la curiosité qu'il excita pendant quelque tems, et s'il n'eût fait voir avec quelle avidité le peuple écoutoit dès lors les contes les plus absurdes, dès qu'ils tendoient à décrier la cour, et à jettter de l'odieux sur la Reine, c'est l'histoire du collier. Le cardinal prince Louis de Rohan, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France, homme ambitieux et d'une imagination ardente, avoit été constamment la dupe de femmes artificieuses et de fripons intrigans. Il crut pendant plusieurs années, et peut-être croit-il encore, au prétendu pouvoir surnaturel de l'imposteur Cagliostro, qui *ressuscitait les morts, et fascinoit les vivans.* Son ambition fut flattée de la perspec-

rive qu'il lui présentoit. Il eut toujours en vue la place de premier ministre, et il s'imaginoit follement qu'il seroit un jour aussi célèbre que Richelieu et Mazarin. Deux femmes, nommées la Cahouet et la Goupil, lui avoient successivement persuadé qu'elles jouissoient de la confiance de la Reine; et il ne s'apperçut qu'il avoit été joué par deux obscures avanturières, que lorsqu'elles lui eurent enlevé beaucoup d'argent. Au lieu de devenir plus sage et plus circonspect par ce qui lui étoit arrivé, les fables dont ces femmes l'avoient berçé, ne servirent qu'à enflammer davantage son imagination; il étoit à peine échappé de leurs mains, qu'il donna encore une preuve plus saillante de sa crédulité. Dans la compagnie très mélangée qu'il voyoit, il fit la connoissance d'une Madame la Motte, femme intrigante, dont la famille s'appelloit St.

Remi, et qui ajoutoit à ce nom celui de Valois. Son père prétendoit descendre d'un fils naturel d'Henri II. Elle fut recommandée à *Madame*, (Comtesse de Provence) qui pria la Reine de demander pour elle une modique pension. *Madame de la Motte* fit différens voyages à Versailles pour la solliciter. Les François, alors, aimoient à se donner un air de cour; même n'ayant rien à y faire, ils vouloient paroître y être appellés par des objets d'importance; les fripons y trouvoient quelquefois leur compte, en persuadant aux dupes qu'ils pouvoient les y servir. La Reine déclara qu'elle ne se rappelloit avoir vu *Madame la Motte*, qu'une seule fois; en passant dans la gallerie de Versailles pour se rendre à la Chapelle, *Madame* la lui avoit montrée, comme la personne qui sollicitoit ses bontés. Cependant cette femme parvint à persuader au cardinal

qu'elle la voyoit souvent en particulier; ses voyages à Versailles devinrent plus fréquens; elle feignit de se charger des messages du cardinal pour la Reine, et de lui en rapporter les réponses; elle se servit du nom de Sa Majesté pour emprunter à ce prélat différentes sommes d'argent; enfin elle séduisit le cardinal, au point qu'il se chargea d'acheter pour la Reine un collier de diamans de 1,600,000 livres; il traita avec les jouailleurs Boehmer et Bassanges, à qui il dit que cette Princesse désiroit se le procurer, mais qu'elle n'avoit point à sa disposition l'argent nécessaire pour le payer, et qu'elle ne vouloit point en parler au Roi. Elle s'engagea même à procurer au cardinal une entrevue avec Sa Majesté, le soir sur la terrasse de Versailles. Lors du procès de Madame de la Motte, on vit qu'elle se servit pour représenter la Reine dans cette oc-

casion, d'une jeune prostituée, nommée d'Oliva, qui avoua qu'elle avoit été payée pour jouer ce rôle. Elle ne dit que quelques mots au cardinal ; „qu'il pouvoit compter sur son amitié;„, lui permit de lui baisser la main, et disparut. Madame de la Motte donna au cardinal de faux billets, d'après lesquels la Reine s'engageoit à payer la somme de 1,600,000 liv. à différentes époques ; le cardinal remit ces billets aux jouailliers ; ils étoient signés, *Antoinette de France*. Cependant le cardinal auroit dû savoir que la Reine ne signoit jamais que son nom de batême, *Marie Antoinette*, sans y ajouter une sillabe. Quoique nous soyons loin de croire que ce prélat ait eu part à cette escroquerie, cependant il est difficile de concevoir qu'un homme, à moins qu'il n'ait perdu l'esprit, ait pu imaginer que la Reine de France, qui possédoit sans bornes l'affection du Roi,

et

et qui étoit entourée de personnes qui ne cherchoient que les occasions de lui plaire, se soit adressée, par le canal d'une obscure intrigante, à un prince criblé de dettes, à qui elle parloit rarement, et dont elle avoit ouvertement blâmé la conduite comme ecclésiastique, pour emprunter de l'argent et acheter pour elle un ornement d'une valeur immense, tandis que les moyens qu'on avoit employés pour se le procurer, devoient l'empêcher de s'en servir. Cependant, jusqu'au moment où l'instruction de la procédure mit clairement à découvert le nœud de l'intrigue, beaucoup de personnes eurent des doutes ; tandis que d'autres qui savoient à quoi s'en tenir, affectoient d'y croire. Aussitôt que le collier fut fini, les jouailleurs l'aportèrent à Versailles, le firent voir à la Reine, et pour l'engager à l'acheter, ils laissèrent à sa disposition

l'époque et le mode du payement. Le Roi le vit, et l'offrit vainement à cette princesse, qui refusa aussi les conditions que lui avoient proposées les jouailliers, regardant une dépense de cette nature comme extrêmement déplacée, dans un tems où l'embarras des finances et l'insuffisance des revenus étoient universellement connus. Elle fut instruite pour la première fois de cet achat prétendu par un mémoire que lui présentèrent les jouailliers le 15 Août 1785, et dans lequel ils représentoient que le terme des payemens étoit expiré. Ne sachant ce qu'ils vouloient dire, étant certaine de ne leur rien devoir, elle les fit venir; et après les avoir entendus, à son grand étonnement, raconter la manière dont le collier avoit été acheté en son nom, elle en instruisit le baron de Breteuil, ministre de Paris, qu'elle chargea de prendre des informations et de faire pour-

suivre les coupables. Quelques personnes ont condamné ce ministre pour n'avoir pas étouffé cette affaire en payant les jouailliers, plutôt que de laisser compromettre le nom de la Reine, et d'exposer sa conduite à la critique d'un peuple déjà préoccupé. Mais c'est à cette princesse elle-même qu'on doit attribuer ce prétendu manque de prévoyance. Elle sentit une juste indignation, non seulement contre les auteurs de la friponnerie, mais même contre ceux qui croyoient possible qu'elle eût quelque part à cette intrigue. En conséquence, pour punir les coupables, effrayer ceux qui auroient pu être tentés de se servir de son nom, et prévenir tout faux exposé, elle insista pour que cette affaire fût publiquement examinée par une cour de justice.

Le cardinal fut arrêté et conduit à la Bastille, ainsi que Madame de la Motte, Cagliostro et tous ceux qui avoient fi-

guré dans cette œuvre d'iniquité. L'affaire fut portée devant la Grand-Chambre du parlement de Paris; un grand nombre de témoins furent entendus, et il fut évident qu'elle n'étoit qu'une complication de friponnerie de la part de Madame de la Motte et de ses associés. Le cardinal fut condamné à payer le collier, et Madame de la Motte à être fouettée, marquée et renfermée dans une maison de correction appellée la Salpétrière. Ceux qui avoient contrefait l'écriture de la Reine dans les billets délivrés aux jouailliers, et qui s'en étoient servis, n'échapèrent à la peine de mort, que parcequ'ils n'avoient pas contrefait la véritable signature de la Reine. Le cardinal fut exilé pour quelque tems, par ordre du Roi, à son abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Il donna en payement du collier des assignations sur ses immenses revenus. En 1789, à

l'époque de la révolution, il revint à Strasbourg; il fut élu dans la même année, membre des Etats-généraux, et se rendit à Versailles. On doit observer à sa louange, que quoiqu'il eût l'occasion de satisfaire son ressentiment contre la cour, il ne témoigna nullement le desir de le faire, et que soit dans sa conversation, soit partout ailleurs, il ne manqua jamais au respect dû à ses souverains. Le gouverneur de la Salpétrière séduit par les charmes de Madame de la Motte, favorisa son évasion; elle s'enfuit à Londres, où elle mourut en 1791, dans la misère. Cagliostro passa de même en Angleterre, se rendit ensuite en Italie, et fut renfermé au château St. Ange, à Rome, plutôt pour friponnerie que pour hérésie. Le collier avoit été mis en pièces, et les diamans partagés; on en a reconnu plusieurs en Angleterre, et dans d'autres endroits où ils avoient été

vendus. Il n'est point extraordinaire que Madame de la Motte se soit ensuite trouvée dans le besoin. Il est probable que les diamans furent vendus à un prix beaucoup au-dessous de leur valeur; plusieurs personnes eurent leur part de la dépouille; d'ailleurs les gens de cette espèce ne sont point économies de ce qui leur a couté tant de peines et si peu de scrupules. Pendant tout le tems que dura ce procès, les sentimens des Parisiens furent en général contre la cour, qui dans cette occasion avoit donné la preuve d'une modération sans exemple dans l'histoire du gouvernement françois; car quoique la Reine eût été fortement compromise dans cette affaire, on ne voit pas que la cour se soit jamais servie de son autorité, si ce n'est pour faire arrêter les coupables, ni que dans l'instruction du procès, elle ait en aucune manière cherché à influencer les juges.

Les ennemis de la Reine, et particulièrement le *parti du duc d'Orléans*, firent circuler des libelles, qui, quoique remplis de fables dont ceux qui connoissoient la cour, sentoient toute l'absurdité, furent cependant lus avec avidité. Ceux-mêmes qui n'y ajoutèrent pas foi, observèrent que cette Princesse, en ne respectant pas les usages établis pour les Reines de France, donnoit occasion de se servir de son nom d'une manière peu conforme à sa dignité.

Quelque tems après que Madame de la Motte se fut échappée en Angleterre, M. de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, fut instruit qu'elle avoit fait faire, et qu'elle étoit dans l'intention de publier un libelle, dans lequel on rapportoit des circonstances relatives à la Reine et à plusieurs personnes qui l'entouroient, et qui ne pouvoit qu'indisposer contre

elle le public qui n'étoit point assez instruit pour en sentir la fausseté.

Celui qui l'en informa, prétendit être venu chez lui à l'insu de Madame de la Motte, mais il ajouta qu'il avoit assez d'ascendant sur elle pour la déterminer à le supprimer moyennant une somme d'argent. M. de la Luzeerne regarda cet avis d'abord comme une manœuvre de fripons; mais après d'autres informations, il demanda le libelle, promettant de le rendre à jour fixe, ou de payer ce que l'on exigeoit pour sa suppression. En conséquence, on le lui remit; il l'envoya à Versailles; mais lorsqu'on demanda à la Reine ses intentions, elle refusa d'entendre parler d'un sujet qui ne l'avoit déjà que trop occupée. Ceux qui virent le manuscrit, furent bien surpris de reconnoître dans les notes la main d'une personne, qui elle-même avoit écrit à quelques-uns de ses amis de la société de

Madame de Polignac, pour les instruire que Madame de la Motte avoit le projet de publier son mémoire, et pour les assurer qu'aucun sacrifice personnel ne lui couteroit pour le faire supprimer. Son intention n'étoit probablement pas que ce mémoire fût jamais rendu public; et ce ne fut que pour augmenter le mérite de son zèle et de ses services, qu'il voulut en faire passer une copie à ses amis, à qui il croyoit fournir par là l'occasion de le servir et de parler en sa faveur. Il importe peu de savoir si c'est par hasard, ou dans le dessein de découvrir la trahison, que l'ami de Madame de la Motte envoya l'original à M. de la Luzerne, au lieu d'une copie; mais cet incident servit à confirmer Leurs Majestés dans l'opinion défavorable qu'elles avoient conçue d'un homme, qui, avec beaucoup d'esprit, étoit passionné pour l'intrigue. Ce libelle avec

quelques additions dictées par l'aigreur, fut imprimé à Londres; mais il ne produisit chez le petit nombre de ses lecteurs, que le sentiment du mépris pour ses auteurs, ainsi que pour ceux qui les avoient encouragés.

---

## LE DUC D'ORLÉANS.

Philippe duc d'Orléans naquit le 13 Avril 1747; il succéda à son père Louis Philippe, qui mourut à S. Assise, à quelques lieues de Paris, le 18 Novembre 1785.

Le 5 Avril 1769, il épousa Louise Marie Adelaide de Bourbon, fille du duc de Penthièvre. — Un auteur, en parlant de la duchesse d'Orléans, dit: „Cette princesse infortunée n'a jamais commis qu'une erreur: celle d'avoir aimé son mari. „

Le duc d'Orléans étoit au dessus de la moyenne taille; il étoit bien fait; sa figure, belle pendant sa jeunesse, étoit devenue très bourgeonnée. Il étoit doué d'un jugement naturellement sain, ses manières étoient douces et agréables; mais la débauche à laquelle il se livra, lui attira le mépris public. Avare; irré-

solu, soupçonné de lacheté, sa conduite pendant la révolution fut si opposée à son caractère, que ceux qui le connoissoient bien, en furent étonnés. Il y prodigua sa fortune, et ne put se dissimuler qu'il exposoit sa personne aux plus grands dangers; mais outre le plaisir de se venger, il avoit encore l'espoir d'en être amplement dédommagé s'il réussissoit dans ses vues. Son ressentiment contre la cour avoit différens motifs. Il savoit que le Roi le détestoit, à cause de ses vices; la Reine dans toutes les occasions témoignoit ouvertement son mépris pour lui; il ne put obtenir la survivance de la place de grand-amiral de France, dont le duc de Penthièvre, son beau-père, étoit revêtu; le mariage de sa fille, Mlle d'Orléans avec le duc d'Angoulême, étoit arrêté, mais la Reine le fit rompre, dans l'intention de faire épouser Madame Royale à ce Prince;

enfin sa conduite dans la séance que le Roi tint au parlement de Paris, le fit exiler en 1788 à Villers-Cotteret. Ceux qui le gouvernoient, profitèrent de ces motifs de mécontentement, pour l'aigrir contre la cour, et le faire servir à leurs vues personnelles. — Homme plutôt sans principes, qu'absolument méchant, il fut toujours influencé par ceux qui l'entourroient; uniquement occupé de ses plaisirs, il leur abandonna le soin de diriger sa conduite publique. La comtesse de Genlis, ensuite marquise de Sillery, prit sur lui un ascendant qu'elle conserva constamment. Il lui confia l'éducation de ses enfans. C'est elle qu'on accuse de lui avoir inspiré la première les sentimens d'ambition qu'on peut compter dans le nombre des causes qui produisirent la ruine de la monarchie.

Il parut cependant quelquefois vouloir changer de conduite. — En 1790, à mon

retour de Paris à Londres, je vis Madame de Buffon, qui avoit accompagné ce prince en Angleterre, lorsque les menaces de la Fayette l'avoient décidé à y venir. Elle me dit que le parti qui le dirigeoit, le pressoit de retourner à Paris; elle déplora la marche qu'on lui avoit fait tenir, et me pria de faire tous mes efforts pour l'engager à rester. Le duc m'en fournit bientôt l'occasion. Je lui exposai avec franchise quelles étoient selon moi les vues de ce parti; je lui observai que quand il seroit vrai que les personnes qu'il honoroit de sa confiance, n'eussent, comme elles le prétendoient, d'autre but que l'établissement d'un gouvernement sage, juste, et qui mit des bornes précises à l'autorité royale, cependant par leur conduite, elles contribuoient à l'exécution des projets de ceux qui vouloient renverser la monarchie; que le parti républicain ac-

quéroit tous les jours de nouvelles forces, et que s'il prenoit le dessus, la chute du Roi entraîneroit, probablement, celle de toutes les personnes marquantes par leur rang et leur fortune; mais très certainement celle des princes qui avoient des prétentions à la couronne. Il parut frappé de mes réflexions, et en reconnoître la justesse; mais il avoit si peu de caractère, que huit jours après, j'appris qu'il étoit retourné à Paris.

En 1792, il fut nommé amiral en même tems que le comte d'Estaing. Mr. Bertrand de Molleville, ministre de la marine à cette époque, dit:

„Le duc d'Orléans ne se contenta pas de m'écrire qu'il acceptoit le rang d'amiral; il me fit de plus une visite. Après m'avoir entretenu de différentes choses, il m'assura qu'il attachoit le plus grand prix à la faveur que le Roi lui accordoit, parcequ'elle lui donnoit les moyens de

faire connoître à Sa Majesté à quel point ses sentimens avoient été calomniés. Il me fit cette déclaration avec le ton de la franchise et de la sincérité, et il l'accompagna de protestations de loyauté faites avec la plus grande chaleur. „Je suis bien malheureux, dit-il, sans l'avoir mérité. On m'a mis sur le corps mille atrocités dont je suis absolument innocent; on m'en a supposé coupable, uniquement parceque j'ai dédaigné de descendre à me justifier de crimes dont j'ai la plus profonde horreur: vous êtes le premier ministre auquel j'en aye dit autant, parceque vous êtes le seul dont le caractère m'ait toujours inspiré de la confiance; vous aurez bientôt une occasion favorable de juger si ma conduite dément en rien mes paroles.„

„Il prononça ces derniers mots avec l'accent d'un homme qui les croyoit une réponse nécessaire à l'air d'incrédulité

avec

avec lequel je l'écoutois. Je lui répondis: „Je crains tellement d'affoiblir la force de vos expressions en les rapportant au Roi (comme vous le desirez) que je vous invite à exprimer vous-même vos sentimens à Sa Majesté.,,

„C'est précisément ce que je desire, repliqua-t-il, et si je pouvois me flatter que le Roi voulût me recevoir, j'irois demain lui faire ma cour.,,

„Le même soir, au conseil, je rendis compte au Roi de la visite que le duc d'Orléans m'avoit faite et de tout ce qui s'étoit passé entre nous. J'ajoutai qu'il m'étoit impossible de me défendre de la conviction de la sincérité de ses protestations. Le Roi résolut de le recevoir, et le lendemain il eut avec lui une conversation de plus d'une demi-heure dont il parut très satisfait.

„Je suis de votre opinion, me dit-il; il revient à nous sincèrement, et il fera

„tout ce qui dépendra de lui pour réparer  
„le mal fait en son nom, et auquel il est  
„très possible qu'il n'ait pas eu autant de  
„part que nous l'avions cru.,,

„Le Dimanche suivant, le duc d'Orléans vint au lever du Roi. Les courtisans ignorant ce qui s'étoit passé, et les royalistes, qui venoient ce jour-là faire leur cour à la famille Royale, lui firent la plus mortifiante réception. Ils se pressèrent autour de lui, en affectant de lui marcher sur les pieds, et en le poussant vers la porte. Lorsqu'il se rendit à l'appartement de la Reine, le couvert étoit déjà mis: dès qu'ils l'apperçurent, ils crièrent tous : *Ne laissez approcher personne des plats*, insinuant par-là qu'il pourroit y jeter du poison.

„Les murmures insultans excités par sa présence, le forcèrent à se retirer sans avoir vu personne de la famille Royale. On le poursuivit jusqu'au haut de l'es-

calier, et pendant qu'il le descendoit, on cracha sur lui. Il se hâta de sortir du palais, la rage et l'indignation dans le cœur, et convaincu que le Roi et la Reine étoient les auteurs de ces outrages, que non seulement ils ignoroient, mais dont ils furent même extrêmement fâchés quand on les leur apprit. Dès ce moment, le duc d'Orléans s'abandonna tout entier à une haine implacable, et jura de se venger du Roi et de la Reine. Affreux serment auquel il n'a été que trop fidèle ! J'étois à la cour ce jour-là, et j'ai été témoin oculaire de la scène que je viens de raconter., \*)

Dès lors il fut conduit de crime en crime, jusqu'au moment où il put dire comme Macbeth :

---

\*) Mémoires de M. B. de Molleville, Tome Ier,  
page 278.

., . . . . . „*I am in blood  
Stept in so far, that, should I wade  
no more,*

„*Returning were as tedious as go o'er.,*

Pour séduire une partie des troupes, faire nommer ses partisans aux états-généraux, exciter des insurrections, et soudoyer la populace, il dissipia tous ses revenus et l'argent qu'il put emprunter; vendit ses joyaux, et la superbe collection de tableaux, connue sous le nom de *Gallerie d'Orléans*; enfin n'étant plus en état de satisfaire l'avidité de ceux qui étoient accoutumés à être à ses gages, ayant perdu l'influence que lui donnoit son rang, sa popularité s'évanouit et son parti l'abandonna; abhorré des Royalistes, méprisé des Républicains, il ne fut plus aux yeux de ces derniers qu'un scélérat ambitieux, qui avoit tout sacrifié pour monter sur le trône, qui avoit eu l'impudeur et la bassesse de renier pu-

bliquement son père, et de changer le nom de Bourbon pour celui d'*Egalité*.— Il fut arrêté avec plusieurs membres de la famille Royale et conduit à Marseilles, ramené à Paris, condamné le 6 Novembre 1793 par le tribunal révolutionnaire, et guillotiné le même jour sur la place Louis XV, sur l'échafaud teint encore du sang de son souverain, dont il avoit voté la mort avec une froide scélérité.

Comme on le conduisoit au supplice, le tombereau sur lequel il étoit, s'arrêta par hasard dans la rue St. Honoré, vis-à-vis le Palais-Royal, qui étoit la résidence de la maison d'Orléans, et qui avoit été le théâtre de ses plaisirs et de ses intrigues ; il y tint la vue constamment fixée jusqu'au moment où la voiture se mit en mouvement ; alors il baissa les yeux et soupira. Arrivé sur la place de l'exécution, il monta avec vivacité sur l'échafaud, et regarda les aprêts de son sup-

plice avec une indifférence dont on ne le croyoit pas capable: L'exécuteur lui ayant proposé de lui tirer les bottes, il lui dit en souriant: „*Laissez les moi pour un instant, vous les prendrez tout-à-l'heure à votre aise.*„ L'exécuteur montra la tête encore dégoutante de sang à la populace dont il se croyoit adoré, et qui par des cris répétés, témoigna son approbation.

Le duc d'Orléans a laissé 4 enfans: Louis Philippe, né le 6 Octobre 1773; Antoine Philippe duc de Montpensier, né le 3 Juillet 1775; Eugénie Adélaïde Louise, née le 23 Août 1777, et le comte de Beaujolois, né le 7 Octobre 1779.

Je terminerai ce court essai par l'extrait suivant de la gazette de Leyde, N<sup>o</sup>. 93: Gazette alors universellement estimée pour sa véracité et la justesse de ses observations.

„Si de l'épais nuage qui couvre les

vues de la providence, il semble s'échapper de tems en tems quelques éclairs, quelques lueurs d'espoir pour le rétablissement de l'ordre parmi les François, il est sans doute permis de mettre dans ce nombre la punition d'un des plus grands artisans de leurs maux, par les hommes mêmes qu'il soudoya pour être ses complices: Déshonoré avant la révolution par la lacheté de son caractère, la corruption de ses mœurs et la perversité de ses inclinations, on seroit tenté de croire que le duc d'Orléans voulut se venger du mépris public, en faisant à son pays tout le mal qu'il pouvoit lui faire. Soit que telles aient été ses vues, soit qu'il ait voulu essayer de se frayer une route au pouvoir suprême avec ses seules ressources, l'or et le crime; après avoir pendant quatre ans, corrompu la morale publique par ses trésors; après avoir miné avec acharnement et détruit les

bases de l'autel et du trône; après avoir stipendié dans ce dessein les torches des incendiaires, les poignards des assassins, et les poisons de la presse; après avoir prononcé l'arrêt de la mort contre Louis XVI, son Roi, son parent, son bienfaiteur; il ne lui restoit plus de nouveaux forfaits à commettre, plus de nouveaux opprobres à accumuler sur sa tête, lorsque le pouvoir anarchique, dont il fournit, ou acheta lui-même les élémens, et dont il se servit pour assouvir ses vengeance, l'a saisi et terrassé à son tour.,,

Neque est lex justior ulla,

Quam necis artifices arte perire sua.



N<sup>o</sup>. IV.

## LE DUC DE BIRON.

Armand Louis Gontaud, duc de Biron, fils du duc de Gontaud, naquit le 13 Avril 1747, le même jour que le duc d'Orléans. Il servit dans la guerre d'Amérique, fut fait maréchal de camp et colonel du régiment de Lauzun hussards. Il étoit grand et robuste; il avoit bonne mine, la conversation agréable, les manières engageantes, beaucoup d'enjouement et d'esprit. Quoique nonchalant en apparence, il étoit ambitieux et même intrigant. Il épousa Amélie, fille du duc de Boufflers, et petite fille de la maréchale de Luxembourg, morte en 1788, et de laquelle elle hérita des biens considérables. Ils se séparèrent presqu'aussitôt après leur mariage; et quoique la duchesse de Biron fut répandue dans la société et séparée de son mari, sa conduite

fut si pure, que la calomnie, dont la vertu est rarement à l'abri, n'osa jamais porter la moindre atteinte à sa réputation.

Le duc de Biron fut une des personnes marquantes du parti d'Orléans; mais il fut souvent entraîné au delà de ses propres sentimens. Après avoir été un des principaux instrumens de la révolution, il commanda une des armées de la République contre les Royalistes de la Vendée. Robespierre et les autres chefs des jacobins voulant se défaire de tous ceux qui étoient distingués par leur rang, ou par leur fortune, le duc de Biron fut accusé de trahison, destitué, amené à Paris, renfermé pendant quelques mois, jugé par le tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 28 Décembre 1793, et guillotiné le lendemain.

La vertueuse duchesse de Biron avoit déjà subi le même supplice.

On peut attribuer la conduite que le

duc de Biron tint dans la révolution, à ses liaisons avec le duc d'Orléans, et à son ressentiment contre la cour, qui lui avoit refusé la place de colonel des gardes-françaises. Son oncle, le maréchal de Biron, desiroit l'avoir pour successeur, mais il ne put l'obtenir. A la mort du maréchal, le duc renouvela ses sollicitations; il avoit pour lui les vœux du régiment; cependant cette place fut conférée au duc de Chatelet, qui par des changemens et des règlemens inutiles et imprudens, se rendit bientôt odieux. Le vieux maréchal avoit commandé les gardes plus de 44 ans; il avoit succédé au duc de Grammont tué à la bataille de Fontenoy. Il s'étoit distingué dans sa jeunesse par sa bravoure. Grand, et d'un abord gracieux, il avoit la politesse de l'ancienne cour, et sembloit faire les honneurs de Paris par l'accueil qu'il faisoit aux étrangers. Les soldats le révé-

roient comme leur père, et lui obéissoient comme à leur chef. Ils savoient qu'il étoit fier d'être à leur tête; et plutôt pour lui plaire, que dans la crainte de l'offenser, ils se faisoient remarquer par une très belle tenue et une conduite régulière.

Pour mieux peindre le caractère du duc de Biron, je citerai le passage suivant, extrait des *Mémoires du marquis de Bouillé*, publiés à Londres en 1797.

„Dans les premiers jours d'Avril, je reçus à Metz la visite du duc de Biron. Il étoit membre de l'assemblée constituante, et ami intime du duc d'Orléans, dont il défendit constamment le parti, quoiqu'il n'ait jamais été, du moins je le crois, le complice ni le confident des crimes de ce prince. Il avoit servi sous moi. Non seulement son amabilité \*), mais sa pro-

---

\*) En considérant le rôle que M. de Biron a joué dans la révolution, on ne peut être de l'avoir de

bité, sa sincérité et son esprit chevalesque m'avoient inspiré la plus tendre amitié pour lui.

„Dans notre conversation, il me parla avec justesse de la situation du royaume, avec sensibilité de celle du Roi, et avec le plus profond mépris de l'assemblée et de tous les partis qui la divisoient. Il me parut desirer vivement que le Roi fût rendu à la liberté, à sa dignité et à son autorité; que l'ancienne constitution fût rétablie, sinon dans toute son intégrité, du moins avec les changemens que les circonstances avoient rendus inévitables.

„Je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma surprise d'entendre un pareil langage sortir de la bouche d'un ami du duc d'Orléans, qui avoit détruit jusqu'aux traces de l'ancien gouvernement; qui depuis deux ans n'avoit cessé de persécuter

le Roi, et de tenir la nation dans un état continual d'agitation. Je lui dis que j'étois bien éloigné de le croire le complice d'une conduite aussi criminelle; mais je lui observai qu'il étoit inconcevable, qu'avec de pareils sentimens, il fût resté attaché à ce prince et à son parti.

„Il chercha à excuser le duc d'Orléans, en m'assurant qu'il n'avoit d'abord agi que par des motifs d'animosité personnelle contre le Roi et surtout contre la Reine; qu'il avoit été ensuite entraîné plus loin qu'il ne le vouloit, par des hommes artificieux et méchans; qu'il avoit voulu s'arrêter, qu'il s'étoit adressé au Roi pour obtenir son pardon, en le sollicitant lui-même aux genoux de Sa Majesté; mais qu'ayant été refusé, et ayant vu qu'il n'avoit rien à attendre de la clémence de son souverain, il n'avoit plus gardé de mesures, ni pris de conseils que de son désespoir. Le duc de

Biron ajouta, que quant à lui, il n'approuvoit pas une pareille résolution ; mais que comme ami de ce prince, et engagé dans son parti, il croiroit manquer à l'honneur \*) en l'abandonnant.

„Mais comment se fait-il, lui repliqua-  
„je, qu'avec des principes aussi purs que  
„les vôtres, avec autant d'esprit que vous  
„en avez, vous ne soyez pas parvenu à  
„prendre sur votre ami assez d'ascendant,  
„pour diriger ses actions vers le bien  
„public ? „

„Le duc d'Orléans, me répondit-il, est  
„foible, et je le suis encore plus. Mais  
„quoique le défaut de résolution l'ait  
„mis à la disposition d'hommes très dan-  
„gereux, qui l'ont égaré, soyez assuré,

---

\*) „Comment les hommes peuvent-ils profaner ce  
„nom sacré ?

„Le parjure est vertu, quand on promit le crime. „

*Note de M. de Bonville.*

„néanmoins, que c'est notre parti qui  
„sauvera le Roi et le royaume.,,

„Le lendemain, Biron vint me voir,  
et me remit par écrit la substance de tout  
ce qu'il m'avoit dit la veille. C'étoit la  
profession de foi d'un aristocrate déter-  
miné. En me la remettant, il me dit:  
„Prenez cet écrit, je l'ai signé; et si  
„mon parti et moi ne tenons pas tout ce  
„que je vous ai promis, faites-en l'usa-  
„ge que vous jugerez à propos.,,

---

## LE SURINTENDANT FOUCET.

Nicolas Fouquet étoit d'une famille de robe de Bretagne. Son père avoit été employé sous le cardinal de Richelieu. Le fils fut maître des requêtes, et acheta ensuite la charge de procureur général \*). Il étoit connu à la cour; et comme procureur général, il eut occasion de rendre des services importans au cardinal Mazarin, qui le fit ensuite surintendant des finances. On dit que le cardinal ins-

\*) En France, la plus grande partie des offices de judicature se vendoient; le prix de ces offices avoit été originairement payé à la couronne. Cet usage fut établi en 1515 par François Ier., et continua jusqu'en 1789. Les offices devenoient la propriété de ceux qui les achetoient, et passoient à leurs héritiers; on pouvoit les revendre avec l'approbation du Roi, et en payant un droit à la couronne. Nous avons vu un colonel de dragons, M. de Nicolai, devenir à la mort de son père, premier président de la Chambre des Comptes.

formé de ses dépenses excessives, en pré-  
vint le Roi peu de tems avant sa mort,  
et désigna Colbert pour être placé sous le  
surintendant, et observer sa conduite.

Après la mort du cardinal, le Roi fut  
secrètement instruit du désordre dans  
lequel se trouvoient les finances. Il fit  
part à Fouquet des rapports qui lui  
étoient parvenus, et l'assura qu'il ne vou-  
loit pas lui retirer sa confiance, mais  
qu'il exigeoit qu'il s'ouvrît à lui avec  
franchise, et qu'il lui donnât un état des  
finances. Fouquet, se fiant sur la jeunes-  
se du Roi et sur son peu d'expérience,  
dressa de faux états. Sa Majesté les don-  
na en secret à Colbert, qui découvrit la  
fraude. Louis XIV affecta de paroître  
content, et demanda d'autres états; plu-  
sieurs mois se passèrent ainsi; le Roi dis-  
simuloit si bien son mécontentement, que  
Fouquet ne doutoit pas qu'il ne fût sa-  
tisfait. Colbert réussit enfin à le con-

vaincre de l'infidélité de son ministre; cependant le Roi étoit encore porté en faveur de Fouquet, qui jouissoit d'ailleurs du plus grand crédit auprès de la Reine mère.

Outre la dissipation du trésor public, dont il étoit évidemment coupable, ses ennemis l'accusoient en secret d'autres crimes absurdes et dénués de fondement. Comme il avoit acheté Belle-isle, ils prétendirent qu'il la forfioit, dans l'intention de s'y retirer et de se mettre sous la protection d'une puissance étrangère. Le Roi le crut, et d'après l'avis du chancelier le Tellier, ami de Colbert, il se détermina à faire arrêter Fouquet, et à le faire juger par une commission. Mais comme on craignoit qu'étant procureur général, il ne fût protégé par le parlement, on prétend que Colbert eut la mauvaise foi de l'engager à vendre cette charge, et à déposer le montant de la

finance dans la cassette du Roi. Il suivit le conseil de Colbert. Sa disgrâce décidée, Louis XIV accepta une fête que Fouquet lui donna à sa maison de Vaux, qui avec les meubles et les jardins, lui avoit couté, disoit-on, près de 18 millions de livres. Choisi observe que Sa Majesté fut frappée de la magnificence du lieu et de la fête, et que Fouquet fut surpris de l'étonnement du Roi. Il ajoute qu'on avoit l'intention de le faire arrêter chez lui au milieu de la fête, mais que la Reine mère s'opposa à ce qu'on violât aussi ouvertement les droits de l'hospitalité; pendant la fête, le surintendant reçut un billet de son amie, Madame du Plessis Bellievre, qui lui apprenoit le danger qu'il courroit; toute la soirée, le Roi et son ministre affectèrent des sentimens qu'ils étoient tous deux loin d'éprouver: l'un la plus grande satisfaction, l'autre la plus parfaite.

tranquillité. Enfin on parvint par l'influence de la duchesse de Chevreuse, amie de Colbert, à déterminer la Reine mère à lui retirer sa protection. Ses ennemis augmentèrent à dessein les soupçons du jeune Roi, et afin de les fortifier, on prit, pour l'arrêter, des précautions qui, en raison de leur inutilité, étoient aux yeux du public, parfaitement ridicules. On envoya sous différens prétextes des troupes en Bretagne; le Roi y fit un voyage exprès; ses ministres l'accompagnèrent; et après différentes dispositions, Fouquet fut arrêté à Nantes le 5 Septembre 1661, comme il sortoit du château, où il avoit assisté au conseil.

Aussitôt que la nouvelle en parvint à Paris, l'abbé Fouquet, son frère, se disposoit à mettre le feu à son hôtel, afin d'être certain de détruire tous ses papiers; mais Madame du Plessis s'y opposa, imaginant, que comme il avoit été instruit des

intrigues de ses ennemis, il n'auroit pas eu l'imprudence de rien garder qui pût lui nuire. Cependant on y trouva quelques pièces qu'on produisit contre lui dans son procès, et on en remit d'autres au Roi. Madame de Motteville dit: „On „lut ses papiers et ses lettres; on en „trouva de plusieurs personnes de la cour; „les unes pleines d'intrigues politiques, „les autres de galanterie. Par elles, on „vit qu'il y avoit des femmes et des fil- „les qui passoient pour sages et qui ne „l'étoient pas; et on connut manifeste- „ment que, s'il avoit une grande ambi- „tion, il n'avoit pas moins d'emporte- „ment pour la volupté. Peu de person- „nes de la cour se trouvèrent exemptes „d'avoir sacrifié au veau d'or; et comme „par un malheur fort extraordinaire pour „elles, le surintendant gardoit toutes les „lettres qu'on lui écrivoit, le Roi et la „Reine sa mère les ayant toutes lues, y

„virent des choses qui firent tort à beaucoup de personnes. „

Il est probable que la passion du surintendant pour Me. de la Valière contribua beaucoup à lui faire perdre l'affection du Roi, et fit consentir ce monarque aux mesures sévères qu'on prit contre lui. Celui-ci, ignorant peut-être alors l'attachement de son maître, fit à Me. de la Valière l'aveu de ses sentimens; mais sa déclaration fut mal reçue, et un présent de 200,000 livres qu'il avoit osé lui faire, fut renvoyé avec indignation.

Fouquet fut conduit de Nantes au château d'Angers, et de là à celui d'Amboise, où il resta jusqu'aux fêtes de Noel de 1661; ramené alors à Vincennes, il fut ensuite transféré à la Bastille. Son procès dura près de deux ans; les juges étoient divisés d'opinion, et on accusa les ministres d'avoir cherché à les influencer. Quelques personnes s'entretenant

sur ce sujet en présence du maréchal de Turenne, blâmoient la violence de Colbert, et faisoient l'éloge de la modération de le Tellier; M. de Turenne, qui en général parloit peu, dit: „Effectivement, je crois que Monsieur Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu; et Monsieur le Tellier plus de peur qu'il ne le soit pas.,, — Enfin, par sentence de la Chambre Royale de l'Arsenal, datée du 20 Décembre 1664, il fut condamné au bannissement perpétuel; mais le Roi commua la peine en un emprisonnement. Pendant toute la durée de son procès, il fut gardé avec un soin extraordinaire. Un officier de confiance, nommé d'Artignan, dont on s'étoit servi pour l'arrêter, resta constamment avec lui, et ne le quitta qu'après l'avoir conduit de la Bastille au château de Pignerol. Il y mourut dans les premiers mois de 1681; son corps fut ramené à Paris, et enterré

le 28 Mars dans l'église du couvent de Ste. Marie, rue S. Antoine,

L'extrait suivant des registres de la paroisse, suffira pour réfuter le bruit qui avoit couru que c'étoit le prisonnier au masque de fer, qui ne mourut qu'en 1703.

,,L'an 1681, le 28 Mars, le corps de très haut et très puissant seigneur, Messire Nicolas Fouquet, surintendant des finances et ministre d'état, décédé à Pignerol, a été inhumé par transport en l'église de notre susdit monastère etc.,,

Madame de Sévigné dit: „Si j'étois de la famille de M. de Fouquet, je me garderois bien de faire voyager son pauvre corps, comme on dit qu'ils vont faire; „je le ferois enterrer là; il resteroit à Pignerol; et après 19 ans, ce ne seroit pas de cette sorte que je voudrois le faire sortir de prison.,,

Fouquet avoit beaucoup d'esprit et de gout pour les arts et les belles-lettres ; il étoit généreux, poli et aimable ; mais il s'abandonna à ses plaisirs, fit des dépenses énormes, et fut trop dissipé pour pouvoir remplir les devoirs que sa place lui imposoit.

Colbert, son rival et son successeur, n'avoit point l'esprit aussi cultivé ; mais il étoit doué d'un jugement sain, étoit assidu au travail, et aimoit l'ordre et l'économie. Quoiqu'il portât dans sa vie privée cette dernière qualité presque à l'extrême, comme ministre, il récompensa avec libéralité le mérite. Dans son administration, il parut constamment animé par ce qui étoit, ou au moins ce qu'il croyoit devoir être l'esprit de son souverain. C'est sous son ministère que furent instituées les académies des inscriptions et des belles-lettres \*), de pein-

---

\*) Ces deux académies furent établies en 1663.

ture et de sculpture \*), des arts et des sciences, et d'architecture \*\*); il en avoit aussi fondé une à Rome, pour former des élèves \*\*\*).

L'anecdote suivante prouve d'une manière frappante les vicissitudes que peuvent éprouver ceux qui cherchent à faire leur fortune à la cour d'un monarque absolu.

Peu de tems avant la disgrace de Fouquet, il parut à la cour un gentil-homme d'une bonne famille de Gascogne, nommé Péguihem, „*riche*, dit M. de St. Simon, *comme le sont en général les cadets de cette province* \*\*\*\*).,, Il fut reçu dans

\*) En 1666.

\*\*) En 1671.

\*\*\*) En 1667.

\*\*\*\*) *Voyez les Mémoires, et l'Histoire des Hommes Illustres*, par M. le duc de St. Simon. Ces mémoires n'ont été imprimés qu'en partie. Le manuscrit original se trouvoit à la bibliothèque du Roi, à Paris.

l'hôtel du maréchal de Grammont son parent, qui étoit en grande faveur auprès de la Reine mère et du cardinal. Le comte de Guiche, fils aîné du maréchal, présenta Pégulhem à l'hôtel de Madame de Soissons, nièce du cardinal, où le Roi passoit la plus grande partie de son tems. Il plut à Sa Majesté, devint son favori, fut fait comte de Lauzun, et élevé aux premières places. En 1769, le duc de Mazarin voulant se défaire de la place de grand-maître de l'artillerie, le Roi la promit à Lauzun, en lui ordonnant de garder le secret: il eut l'imprudence d'en parler; Louvois son ennemi, en fut instruit et profita de son indiscretion pour lui nuire. Le Roi avoit fixé le jour où sa nomination devoit être annoncée. Lauzun attendoit, comme il le lui avoit ordonné, sa sortie du conseil; mais le Roi passa sans lui parler. Lauzun au désespoir, s'adressa à Madame

de Montespan qui lui témoignoit de l'amitié. Il se plaignit à elle de ce qui lui étoit arrivé, lui exprima ses craintes qu'on lui eût nui dans l'esprit du Roi, et la pria de chercher à découvrir quel pouvoit être l'auteur de cette intrigue, et de se servir de son influence pour détruire les impressions défavorables qu'on eût pu donner au Roi sur son compte. Mais comme il savoit qu'elle favorisoit les mesures de Louvois, il eut des doutes sur sa sincérité. Le Roi venoit tous les jours l'après-dinée chez Madame de Montespan; Lauzun persuada à une de ses femmes, avec qui il avoit une intrigue, de l'introduire dans la chambre de sa maîtresse. Il se cacha sous le lit, entendit toute sa conversation avec le Roi, et ne put douter qu'elle le trahissoit. Le Roi s'étant retiré, et Madame de Montespan étant passée dans une autre pièce, Lauzun sortit. Il y re-

tourna bientôt après pour la conduire à la répétition d'un ballet à laquelle toute la cour devoit assister. Quoique naturellement violent, il eut assez de force dans cette occasion pour cacher son agitation. En lui donnant la main pour se rendre à la salle de l'opéra, il lui demanda si elle avoit parlé au Roi, et lui protesta qu'il avoit la plus grande confiance dans son amitié. Elle lui dit qu'elle lui avoit parlé, et lui fit un conte dont il n'y avoit pas un mot de vrai. Lauzun ne put se contenir plus longtems, il entra dans un violent accès de colère, et lui reprochant sa fausseté, il lui répéta tout ce qui s'étoit passé avec le Roi. Rien ne peut égaler la surprise et l'étonnement de Madame de Montespan; elle eut beaucoup de peine à gagner la salle, et en y entrant, elle se trouva mal. Elle rendit compte au Roi de la cause de cette indisposition subite: „Il m'a rapporté,

„lui dit-elle, vos propres paroles, et „rien ne lui a échappé.,, Le Roi fut extrêmement irrité contre Lauzun; cependant il ne lui dit rien, voulant d'abord découvrir comment il avoit été si exactement instruit. Lauzun de son côté, furieux de manquer la place de grand-maître de l'artillerie, chercha l'occasion de parler au Roi, et le somma de tenir sa parole. Le Roi lui répondit qu'il n'en étoit plus tems; qu'il ne la lui avoit donnée qu'en lui demandant le secret, et qu'il y avoit manqué. — Lauzun s'éloignant de quelques pas, tira son épée, en cassa la lame avec le pied, et s'écria qu'il ne serviroit plus un Prince qui lui avoit manqué de parole.— Le Roi entra dans une violente colère; cependant il sut se contenir; il ouvrit la fenêtre, jeta sa canne, en disant qu'il seroit au désespoir d'avoir frappé un gentilhomme, et sortit. Lauzun fut arrêté et conduit

à la Bastille. M. de Guitry, favori du Roi, et ami intime de Lauzun, réussit peu de tems après, à adoucir son maître, en lui rappelant l'attachement qu'il avoit eu pour Lauzun, à qui le refus d'une aussi grande charge, sur laquelle il avoit cru devoir compter, avoit fait perdre la tête. Le Roi donna la place de grand-maître de l'artillerie au comte de Lude; mais pour dédommager Lauzun, il le nomma capitaine des gardes-du-corps, et le fit sortir de prison. — Cependant par les intrigues de Louvois et de Madame de Montespan, il fut arrêté de nouveau en Novembre 1671, envoyé à la Bastille, et de-là transféré à Pignerol. Lauzun parvint à s'introduire chez Fouquet qui y étoit renfermé depuis 1664; comme ce dernier n'avoit de communication qu'avec ses guichetiers, il ignoroit entièrement ce qui se passoit dans le monde depuis 1661. Il étoit extrêmement curieux de

savoir

savoir ce qu'on faisoit à la cour depuis qu'il en étoit absent. Mais lorsqu'il entendit ce cadet de Gascogne, qui s'étoit cru fort heureux d'être admis à l'hôtel du maréchal de Grammont, lui dire qu'il avoit été colonel-général des dragons, capitaine des gardes-du-corps, gouverneur du Berri; qu'il avoit commandé une armée composée de toutes les troupes de la maison du Roi, pour accompagner Sa Majesté en Flandre \*); que le Roi avoit consenti à son mariage avec Mlle. de Montpensier \*\*), et lui avoit promis la charge de grand-maître de l'artillerie \*\*\*), il crut avoir suffisamment découvert la

---

\*) Lorsque Louis XIV, sous le prétexte de visiter les villes de Flandre, eut une entrevue avec Henriette, duchesse d'Orléans, qu'il trouva à Boulogne, et qui étoit employée à une négociation secrète avec son frère Charles II. *Voyez les Mémoires de Choisy etc.*

\*\*) Fille de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

\*\*\*) C'étoit alors la première place militaire.

cause de sa réclusion , ne chercha qu'à s'en défaire , sans se soucier de le voir davantage. Quelques mois après , la famille de Fouquet obtint la permission de le voir ; on permit même aux officiers du château de le visiter. Il leur raconta l'aventure du pauvre Peguilhem ; il déplora l'état de son esprit , disant qu'il l'avoit laissé sur un bon pied dans l'hôtel de la comtesse de Soissons , et dans l'espoir de faire son chemin. Mais lorsqu'ils lui confirmèrent ce qu'il lui avoit dit , il les regarda avec étonnement , et eut beaucoup de peine à croire qu'ils lui parlaient sérieusement. Lauzun et lui se virent ensuite fréquemment.

Le Roi fit proposer à Mlle de Montpensier de rendre la liberté à Lauzun , si elle vouloit assurer après sa mort le comté d'Eu , le duché d'Aumale , et la principauté de Dombes , au duc du Maine , un des enfans du Roi et de Mme.

de Montespan. — Après beaucoup de difficultés, elle y consentit, mais il fallait aussi le consentement de Lauzun, auquel elle avoit assuré le comté d'Eu, les duchés d'Aumale et de St. Fargeau, et la riche terre de Thiers en Auvergne. Lauzun obtint la permission d'aller aux eaux de Bourbon pour sa santé. — Mademoiselle de Montpensier et Mme. de Montespan s'y rendirent. Quand on lui fit la proposition de donner son consentement aux conditions exigées comme prix de sa liberté, il entra en fureur; sur son refus, il fut reconduit à Pignerol. L'année suivante, en 1680, il fit un second voyage à Bourbon. Mlle. de Montpensier et Mme. de Montespan s'y rendirent encore; il consentit enfin à faire ces immenses sacrifices en faveur du duc du Maine, en se réservant St. Fargeau et Thiers. Il sortit de Pignerol, mais il eut ordre de rester en Anjou ou en

Tourraine ; ce ne fut que quatre ans après qu'il obtint la permission de revenir à Paris , avec défense toutefois de paroître à la cour. — En 1688 , il passa en Angleterre. La révolution y éclata quelques mois après. Jacques second lui confia la Reine , et son fils le Prince de Galles , qu'il ramena en France. Cette Princesse , arrivée à Calais , dépêcha aussitôt un courrier à Versailles ; elle insinua dans sa lettre , que la joie de se voir en sûreté avec son fils sous la protection du Roi , étoit troublée par la douleur de n'oser mener à ses pieds leur libérateur. La réponse du Roi fut qu'il avoit partagé cette obligation avec elle , et qu'il avoit hâte de la lui témoigner. En effet , lorsqu'elle présenta Lauzun à Sa Majesté dans la plaine de St.-Germain , où le Roi avec la famille Royale et toute sa cour vint au devant d'elle , il le traita parfaitement bien , il lui rendit les grandes en-

trées, et lui promit un logement au château de Versailles, qu'il lui donna incontinent après, ainsi qu'un à Marly, et au château de Saint-Germain, choisi pour le séjour de la cour fugitive, où le Roi Jacques II. arriva bientôt après. — Le Roi lui permit de recevoir l'ordre de la jarretière des mains du Roi d'Angleterre, et il obtint enfin des lettres de duc, qui furent vérifiées au parlement, en Mai 1692; mais il ne put jamais recouvrer la place de capitaine des gardes du corps, à laquelle il paroît qu'il attachoit infiniment de prix. — On croit qu'il avoit épousé secrètement Mademoiselle de Montpensier, qui mourut le 5 Avril 1693; mais s'étant brouillés, ils furent plusieurs années sans se voir. Il se maria une seconde fois, étant déjà fort avancé en âge, et mourut en 1723, ayant 90 ans, conservant son esprit et sa mémoire jusqu'au dernier instant.

## LES JANSÉNISTES.

Il s'agit de l'ordre des Jansénistes, qui tirent leur nom de Cornelius Jansenius, né de parents catholiques, à Laer-dam en Hollande. Il étudia à Utrecht, Louvain et Paris, et fut ensuite principal du collège de Bayonne. Il retourna à Louvain, où il fut professeur de théologie; enfin il mourut évêque d'Ipres. Un de ses ouvrages posthumes qui contenoit ses opinions sur quelques points de doctrine, et principalement sur l'efficacité de la grace, ayant été condamné en 1649 par le Pape Urbain VIII, plusieurs de ses partisans prirent sa défense. Le parlement de Paris, où ce sujet fut discuté, le remit à la décision du souverain pontife.— Après un examen de trois ans par un conseil nommé à cet effet, Innocent X, par une bulle donnée en 1653, déclara cinq articles de cet ou-

vrage impies et hérétiques. Chaque article étoit extrait et condamné séparément; mais on ne faisoit aucune mention de ce qui le précédent ni de ce qui le suivoit. Ceux qui défendoient les opinions de Jansenius, prétendirent que quoique les articles fussent cités littéralement, on leur donnoit une fausse interprétation: Mais le cardinal Mazarin fit accepter la bulle dans une assemblée du clergé, dont la majorité déclara que le sens dans lequel les cinq articles avoient été condamnés, étoit le seul dont ils fussent susceptibles.

Le schisme croissant, l'assemblée du clergé fit paroître une formule, ou déclaration de foi, qu'elle envoya au Pape Alexandre VII, qui par une bulle de 1665, confirma toutes celles de ses prédécesseurs, et ordonna l'observation de la déclaration du clergé. Elle fut enregistrée au parlement par ordre du Roi;

il fut défendu aux confesseurs de donner l'absolution aux pénitens, à moins qu'ils n'affirmassent solennellement qu'ils y adhéroient; et différentes peines furent prononcées contre tous les ecclésiastiques qui oseroient y contrevenir. Cette déclaration étoit devenue une loi de l'Etat ainsi que de l'Eglise; cependant plusieurs évêques eurent le courage de protester contre elle. Les Jansénistes attaqués par les Jésuites, furent vigoureusement défendus par Arnaud et d'autres personnes instruites. Les *Lettres Provinciales* de Pascal furent l'ouvrage qui fit le plus de tort aux Jésuites; elles les tournoient complètement en ridicule. Voltaire observe qu'elles sont des modèles d'éloquence et de plisanterie.  
,,Les meilleures comédies de Molière,, n'ont pas plus de sel que les premières,, *Lettres Provinciales*: Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières.,,

En dépit de l'autorité du Pape, du Roi et de la plus grande partie du clergé, le Jansénisme continuoit de faire des progrès. En 1694 et 1696, Clément IX donna deux bulles, qui en paroissant approuver celles de ses prédécesseurs, avoient pour objet de concilier les différends qu'elles avoient élevés, et de-là elles furent appellées la paix de Clément. Ces bulles avoient produit en grande partie l'effet qu'on en attendoit, lorsqu'en 1702, on proposa un cas de conscience, dans lequel on disoit que l'absolution avoit été refusée à un ecclésiastique, qui en condamnant les cinq propositions de Jansénius dans le sens qu'on leur donne dans la bulle d'Innocent X, n'avoit pas voulu dire que ce sens fût véritablement celui des propositions. Le plus grand nombre des membres de la Sorbonne décidèrent qu'on n'avoit dû ni proposer la seconde question ni refuser l'absolution. Il n'en

fallut pas davantage pour rallumer avec plus de violence le feu de la controverse. Clément XI, pressé par les Jésuites, publia enfin la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, en date du 15 Juillet 1705, par laquelle il parut que même un silence respectueux sur l'interprétation donnée aux cinq propositions par le Pape Innocent, n'étoit ni suffisant, ni conforme à la déférence et à la soumission, dues au chef de l'Eglise. Cette bulle fit naître une autre question, qui fut de savoir: si elle exigeoit une déclaration positive sur le sens des cinq propositions. Bientôt, comme il arrive dans presque toutes les controverses, on perdit de vue la principale question, et les Jansénistes, ainsi que leurs adversaires, se détestèrent cordialement, sans trop savoir pourquoi.

Le Tellier, homme vif et ardent, ayant succédé au Père la Chaise dans la place de confesseur du Roi, obtint du pape Clé-

ment XI une bulle commençant par ces mots: *Unigenitus dei Filius*, en date du 8 Septemb. 1713, et qui fut appellée *la Bulle Unigenitus*. Elle avoit pour objet de condamner un ouvrage intitulé: *Réflexions Morales sur le nouveau Testament, par le père Quesnel* \*). L'auteur étoit un hom-

---

\*) Pasquier Quesnel naquit à Paris, et fut élevé en Sorbonne. Il entra à l'oratoire † et composa les *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, à l'usage des jeunes gens qui y étoient. Cet ouvrage fut ensuite corrigé et publié; il acquit beaucoup de réputation, et fut admiré par le cardinal de Noailles, prélat universellement respecté; mais il attira sur son auteur le ressentiment des Jésuites, qui avoient beaucoup d'influence sur le Roi; sur l'avis qu'il reçut de quitter Paris, il se retira à Bru-

---

† L'Oratoire étoit une congrégation de prêtres séculiers, instituée en 1611, par Louis XIII. Ils avoient un général, qui étoit obligé de résider en France. Les membres de cette congrégation n'étoient astreints par aucun vœu, et pouvoient quitter la société. Elle produisit plusieurs personnes distinguées par leurs talents et leur éloquence; elle fut dissoute, comme toutes les autres communautés religieuses, par l'assemblée nationale.

me d'une piété connue et d'un mérite distingué. On s'éleva avec violence contre la bulle, mais la cour interposa son autorité pour la faire enregistrer au parlement, avec quelques réserves, et ensuite en Sorbonne, quoique la plus grande partie des membres lui fussent opposés. Elle fut appellée *la constitution*, cependant 15 évêques et un grand nombre de membres du clergé du second ordre, se déclarèrent ouvertement contre elle.

Louis XIV mourut le 1er Septembre 1715, et comme on devoit s'y attendre, beaucoup de ses maximes furent abandonnées par le duc d'Orléans, qu'il avoit

---

xelles; mais on l'y suivit, et en 1703, on obtint un ordre de la cour d'Espagne, en vertu duquel il fut emprisonné à Malines. Il fut délivré la nuit par quelques amis, dans le mois de Septembre de la même année, et s'enfuit en Hollande. Il écrivit plusieurs autres ouvrages, et mourut à Amsterdam le 2 Décembre 1719, à l'âge de 85 ans.

en vain désiré exclure de la régence, et dont il vouloit au moins limiter le pouvoir. Le Tellier fut exilé, et les évêques à qui il avoit été défendu de paroître à Paris, furent rappelés. Cependant le S. Siège soutint la constitution. Il parut en France plusieurs écrits violens, dans lesquels les deux partis se prodiguoient les injures et les reproches. Le régent, après avoir consulté les principaux chefs des deux partis, adopta un mode de conciliation. On proposa quelques modifications, et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui s'étoit opposé avec fermeté à la constitution, consentit à la recevoir ainsi modifiée. Un édit commandant l'union et la paix, fut enregistré au parlement, en présence du régent, des autres princes du sang, et de presque tous les pairs. Mais le nombre des Jansénistes étoit encore très considérable, même dans le parlement. Il est proba-

ble cependant qu'il eût diminué successivement, sans les persécutions qu'on leur fit essuyer pendant l'administration du cardinal de Fleury; et, ce qu'on pourra regarder comme un paradoxe: dans un tems où la religion étoit beaucoup moins respectée en France que dans tous les pays de l'Europe, il y avoit, à l'époque de la révolution, en 1789, un grand nombre de Jansénistes aussi fortement attachés à leur parti, que ceux qui existoient à la fin du dernier siècle.

„Les Jansénistes sont à la fois ce qu'il  
„ne paroît pas qu'on puisse être ensemble: *prédestinateurs* dans le dogme, et  
„*rigoristes* dans la morale. Ils disent à  
„l'homme: vous avez de grands devoirs  
„à remplir, mais vous ne pouvez rien  
„de vous-même; et quoique vous fas-  
„siez, quelques vertus humaines que  
„vous pratiquiez, chacune de vos actions  
„sera un nouveau crime, à moins que

„Dieu ne la sanctifie par sa grace, que  
„vous n'obtiendrez pas, si vous n'y êtes  
„prédestiné gratuitement avant la prévi-  
„sion de vos mérites. Tel est le Dieu  
„des Jansénistes, telle est leur théolo-  
„gie dans sa pureté originelle et primitive.  
„Péilage dans son erreur étoit plus raison-  
„nable. Il dit à l'homme: *Vous pouvez*  
„*tout, mais vous avez beaucoup à faire.*  
„Les Jésuites ont dit aux chretiens :  
„*Vous pouvez tout, et Dieu vous deman-*  
„*de peu de choses.* Voilà comme il faut  
„parler aux hommes charnels, et surtout  
„aux grands du siècle, quand on veut  
„s'en faire écouter. „ \*)

\*) Voyez un ouvrage par d'Alembert intitulé : „*Sur*  
„*la destruction des Jésuites en France, par un auteur*  
„*désintéressé.* „

## L E S J É S U I T E S.

Ce que nous avons dit des Jansénistes, nous conduit à parler des Jésuites, dont ils étoient les ennemis mortels, et à la destruction desquels ils ont fortement contribué.

Tout le monde sait que cette société fut fondée par Ignace de Loyola, gentilhomme de Biscaye, qui ayant été dangereusement blessé, en 1521, au siège de Pampelune, se livra, pendant sa longue et pénible guérison, à la lecture de la vie des saints et des martyrs. Etant d'une imagination exaltée, il se crut destiné à être un des défenseurs de la religion; et, suivant l'esprit du tems et du pays où il vivoit, il se dévoua au service de la Ste. Vierge. On dit qu'il fit *la veillée des armes*, défiant tous les Mores, et les autres infidèles, qui prétendroient

tendroient disputer contre les mystères de la religion chrétienne \*). En 1523, il entreprit le pélerinage de la terre sainte. Sentant son défaut d'instruction, il alla étudier à Salamanque; mais la crainte de l'inquisition, qui l'avoit déjà fait emprisonner une fois, et dont les familiers l'observoient, le détermina à aller continuer ses études à l'université de Paris. Il eut pour premiers prosélites cinq Espagnols et un Savoyard: de ce nombre étoit le célèbre S. François Xavier et Jacques Lainez, qui, après Ignace, devint le chef de la société \*\*). Secrètement assemblés dans une chapelle de Montmartre, ils prononcèrent leurs vœux le 15 Août 1534. L'année suivante, Ignace

\*) Ignace avoit pour contemporains l'Empereur Charles V, François Ier, le Pape Léon X, Henri VIII, Calvin et Luther.

\*\*) St. Ignace mourut le 31 Juillet 1556, à l'âge de 65 ans.

se rendit à Rome, où il fut d'abord protégé par Caraffa, alors évêque de Thenate, ensuite Pape sous le nom de Paul IV. — Paul III, par une bulle du 27 Septembre 1540, établit la société et approuva ses règlemens. Ignace fut élu général d'une voix unanime, par les membres de son institut assemblés; après avoir fait serment de soumission au Pape, il reçut d'eux celui d'une obéissance entière et sans réserve. Aucun souverain n'étoit aussi absolu que le général des Jésuites; mais c'étoit un chef qui ne pouvoit avoir aucun intérêt qui ne fût lié à la prospérité et à la gloire de son ordre. Lorsqu'on considère les règlemens de cette société, et qu'on voit avec quelle scrupuleuse exactitude ils furent observés, on cesse d'être étonné des progrès extraordinaire qu'elle fit, et du degré d'influence auquel elle parvint en aussi peu de tems. Les fréquens examens que

ses membres étoient dans le cas de subir, les tâches qu'on leur imposoit, les épreuves auxquelles on les mettoit pour découvrir leur humeur et leur caractère, empêchoient qu'on ne se trompât dans le choix qu'on faisoit d'eux pour des places importantes. Plusieurs Jésuites qui ont figuré dans le monde comme hommes de lettres et qui se sont distingués par leur éloquence, n'ont cependant jamais été élevés aux dignités de la société; de ce nombre sont Bourdaloue, Cheminais, et beaucoup d'autres; l'ordre, en jouissant de leur gloire, comme d'une de ses propriétés, leur laissoit la fonction d'instruire les hommes, mais non celle de les gouverner. „Le soin avec „lequel on tenoit toujours ses membres „occupés, prévenoit les retours amers, „les projets dangereux, que l'oisiveté „fait si souvent naître dans les autres ins- „tituts. Enchainés par l'austérité infle-

„xible de la règle, par la crainte d'un  
 „congé déshonorant, par l'habitude qui  
 „rend supportable à la longue les choses  
 „les plus facheuses, ils n'avoient d'autre  
 „objet que la gloire de l'ordre. Cet ob-  
 „jet devenoit leur idole, ils se sacri-  
 „fioient pour lui.,,

À la différence des autres ordres, toutes les cérémonies religieuses se faisoient chez les Jésuites sans aucun émolument. La jeunesse étoit de même élevée gratuitement dans tous les genres de science, et, dans les pays catholiques, beaucoup mieux qu'elle n'eût pu l'être ailleurs. Les rapports scandaleux qu'on fit courir relativement à leur morale, ne furent que les effets de l'envie, qui s'attache constamment à un mérite supérieur, et qui s'efforce d'en ternir l'éclat \*).

---

\* ) „Le monde à qui peu de choses suffit pour faire  
 „des plaisanteries s'en est permis beaucoup  
 „contre ces Pères; mais des plaisanteries ne sont

La grande défiance qu'ils excitoient parmi les laïcs par l'influence qu'on leur supposoit dans les affaires publiques, cédoit à l'envie et à la haine que leur portoit le clergé. Ils étoient les instituteurs et les confesseurs de presque tous les princes, et de toute la noblesse de l'église romaine. Leurs mœurs étoient plus policées, et leurs sentimens plus élevés que ceux des religieux; leur conduite plus décente que celle du clergé séculier. Aussi éloignés de l'austérité affectée et de la grossièreté des uns, que de la légèreté des autres, ils cherchoient plutôt à faire aimer Dieu, qu'à le faire craindre. Se résigner à sa volonté, compter sur sa miséricorde, et dans les différentes calamités auxquelles l'homme est exposé, chercher le soulagement à

---

„pas des preuves: et en général les Jésuites ne se  
„sont piqués que d'une rigidité trop scrupuleuse.,,

ses maux dans les principes de la religion, telles étoient, avec la croyance des mystères, les maximes qu'ils enseignoient dans leurs écoles, et qu'ils inculquoient à leurs pénitens. Doux dans le commerce de la vie, circonspects dans leur conduite, ils ne heurtèrent jamais l'opinion publique; et M. de Voltaire, malgré ses fréquentes saillies contre la société, dit qu'elle étoit „l'ordre *de la noblesse parmi les ordres religieux.* „ — L'influence dont on supposoit qu'ils jouissoient, étoit sans doute incompatible avec les principes d'un sage gouvernement; mais tous ceux qui ont examiné avec impartialité leur constitution et leur conduite, sont maintenant forcés d'avouer, que leurs vues ne tendirent jamais qu'à conserver cette influence, et que si pour y parvenir ils employèrent des moyens artificieux, ils furent au moins paisibles. Il est constaté aujourd'hui, que l'histoire

qu'on avoit faite qu'ils vouloient fonder un état indépendant au Paraguay, n'étoit qu'une fable politique. — Quoiqu'ils fussent invariablement attachés à la royauté, et les plus fermes soutiens de la puissance papale, on leur a reproché d'avoir une doctrine dangereuse aux personnes des Rois et des Pontifes; et qu'ils avoient pour maxime, qu'une action criminelle, abstraction faite des circonstances, pouvoit dans certains cas être méritoire, si on la faisoit par amour pour la religion, ou pour prévenir quelque grand malheur. Mais il n'a jamais été prouvé qu'ils aient enseigné cette doctrine, bien moins encore qu'ils l'aient mise en pratique; et les Jésuites, ainsi que ceux qui les ont défendus, ont constamment soutenu le contraire.

Leur premier établissement en Amérique, fut au Brézil, en 1549; le second au Pérou, en 1567. Tous ceux qu'ils

formèrent au Mexique, au Canada, au Paraguay, en Amérique; aux îles Philippines etc. en Asie, sont d'une date bien postérieure. Cependant d'Arnaud, emporté par le désir de les rendre odieux, leur imputa des choses qui furent faites en Amérique longtemps avant qu'ils y fussent établis.

Pour cultiver les possessions qu'ils avoient obtenues dans le nouveau monde, ils furent obligés de tirer beaucoup de choses de l'Europe. Ils envoyèrent une partie des productions de leurs plantations à des maisons de commerce de France, qui leur fournisoient ce dont ils avoient besoin, et de là, le commencement de relations de commerce, qui ne firent ensuite qu'augmenter. D'autres ordres religieux avoient, comme eux, des établissemens en Amérique. Les Jésuites seuls connurent l'art de posséder des richesses, sans en abuser; elles apparte-

noient à la société; la simplicité et la frugalité étoient l'appanage de ceux qui la composoient.

En 1760, plusieurs bâtimens, dont la cargaison appartenloit en partie aux Jésuites, furent pris par les Anglois, à leur retour des Indes-Occidentales. Cette perte les endetta considérablement envers la maison Nadot et Lioney de Nantes. L'exemple du marquis de Pomball, qui avoit réussi à les expulser du Portugal, en suggéra l'idée aux autres ministres. On dit que le Duc de Choiseul engagea Nadot et Lioney à les poursuivre en justice. La société prétendit que ces négocians ne pouvoient faire valoir leurs réclamations que contre le père la Vallette, agent des missions dans les Indes-Occidentales, qui acquitteroit la dette, si on vouloit lui accorder du tems. L'affaire fut portée au parlement de Paris; et un grand nombre de membres de

ce corps ne purent cacher la joie qu'ils ressentoient de trouver une occasion de satisfaire leur ressentiment contre les ennemis des Jansénistes, dont le parlement avoit épousé la cause, et à la doctrine desquels plusieurs de ses membres étoient fermement attachés. Un procès intenté pour le recouvrement d'une dette, servit de prétexte pour examiner la constitution de la société; elle fut déclarée contraire aux loix du royaume et dangereuse à l'Etat. On lança contre eux tous les religieux. — Le clergé séculier, les hommes de lettres et les femmes qui courroient après la célébrité, applaudirent à la conduite du parlement; et le public, sans examiner la question, témoigna le desir de les voir expulser. Le Dauphin, père de Louis XVI, intercéda vivement en leur faveur; le Roi lui-même desiroit leur conservation; mais son ministre lui persuada de les aban-

donner à leur sort. Les parlemens des provinces imitèrent l'exemple de celui de Paris ; la société fut supprimée dans tout le royaume, et ses biens confisqués ; mais on les trouva beaucoup au-dessous de l'idée qu'on s'en étoit formée. En Portugal, en Espagne, et dans les pays soumis à la domination de la maison d'Autriche, les jésuites furent supprimés par l'autorité du souverain ; mais en France, on regarda leur suppression comme une victoire que les parlemens avoient remportée sur la cour. La monarchie perdit un grand nombre de fidèles partisans, et la religion chrétienne ses plus zélés défenseurs : et ceux qui voyoient avec peine la décadence de l'Eglise, sans examiner les défauts et les qualités des différentes parties qui la composent, furent persuadés qu'elle péroit dans la chute des Jésuites, un de ses principaux soutiens.

LE COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Il fut arrêté et conduit à la Bastille, le 17 Avril 1665, pour avoir composé *l'Histoire amoureuse des Gaules*, et quelques autres ouvrages dans lesquels plusieurs personnes de la cour étoient maltraitées. Le Roi dit qu'il s'étoit fait tant d'ennemis, que pour sa sûreté, il étoit nécessaire de le renfermer. Lorsque Bussy Rabutin en fut instruit, il s'écria : „Voilà ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grace; et c'est un Roi qui parle! „ Il avoit été trahi par sa maîtresse, à qui il avoit donné son manuscrit à lire, et qui en prit une copie. — Parlant d'elle, dans sa prison, il dit :

„Quoique je sentisse vivement les mauvais traitemens que je recevois de

„mon maître, ceux que je recevois de  
„ma maîtresse ne me tourmentoient pas  
„moins. La fortune et l'amour m'acca-  
„bloient d'inquiétudes; mais ce qui  
„augmentoit celles de l'amour, c'est que  
„je m'étois toujours défié de la fortune,  
„et jamais de l'amour.

„Je m'étois rebuté de la lecture dans  
„les premiers mois. Quand on lit en  
„prison, on ne s'attache qu'aux matières  
„qui peuvent faire craindre. Si l'on  
„trouve dans les histoires de *longues*  
„*prisons*, on ne manque jamais de pren-  
„dre cela pour soi; toutes les grandes  
„disgraces font trembler. De vingt vo-  
„lumes que j'avois lus, il ne m'étoit  
„demeuré dans la mémoire que la prison  
„de Marie Stuart, de dix-huit années,  
„celle de Charles d'Orléans de vingt-cinq,  
„et celle de Jean comte d'Angoulême,  
„son père, de trente. Je n'avois retenu

„que cela; les sujets même et les aventure  
„s agréables, m'avoient fait souffrir  
„en les lisant, parceque j'avois du re-  
„gret de n'être pas en état d'en avoir  
„de semblables.,, *et estoit dans une maison particulière*

Etant attaqué d'une maladie dange-  
reuse, il fut transféré par un ordre du  
Roi, du 16 Mai 1666, de la Bastille  
dans une maison particulière. Lors de  
sa convalescence, il fut exilé dans ses  
terres en Bourgogne; il y resta dix-sept  
ans, et obtint ensuite la permission de  
revenir à la cour; le Roi le reçut avec  
bonté, mais il ne lui rendit aucune des  
places qu'on lui avoit enlevées pendant  
sa prison, et ne lui donna point l'ordre  
du St. Esprit qui lui étoit promis. Il  
retourna en Bourgogne, et ne vint à  
Versailles que de tems à autre, princi-  
palement pour ses fils; il mourut le 9  
Avril 1693, à l'âge de 75 ans. Il étoit

membre de l'académie françoise <sup>\*)</sup>, et s'étoit fait un nom, soit comme homme de lettres, soit comme militaire.

<sup>\*)</sup> L'académie françoise fut fondée par lettres patentes de Louis XIII, de Janvier 1635.

N<sup>o</sup>. IX.

## LE CHEVALIER DE ROHAN.

Louis chevalier de Rohan étoit second fils de Louis de Rohan, prince de Guiméné et Duc de Montbazon.

Il s'étoit distingué comme militaire dans plusieurs occasions ; mais c'étoit un homme sans principes, qui par des folies avoit dissipé sa fortune. Pour se procurer de l'argent, il s'étoit engagé, de concert avec un M. de la Truaumont, gentil-homme de Normandie, à exciter une révolte dans cette province, et à livrer Quillebeuf aux Hollandais ; quoique, suivant Bussy de Rabutin, „ il n'eût pas assez d'influence sur „ les habitans pour pouvoir faire insurger „ un simple village „, L'ambassadeur François à Londres, où l'on avoit déposé une somme payable au Chevalier de Rohan, découvrit le complot et en instruisit sa cour.

cour. On trouva parmi des bagages pris à la bataille de Senef, des papiers qui jettèrent du jour sur cette affaire. Le chevalier de Rohan avoit pour complices, outre Truaumont, le chevalier de Preault, neveu de ce dernier, la marquise de Vilfers, avec laquelle Preault étoit lié et un maître d'école du Faubourg S. Antoine, nommé Van den Eude, qui étoit leur commissionnaire. M. de Brisac, major des Gardes, fut envoyé en Normandie, pour arrêter Truaumont, qui fut tué en se défendant. Le chevalier de Rohan fut enfermé étroitement à la Bastille; on ne permit à personne de le voir ni de lui écrire. Il nia constamment le crime dont il étoit accusé; il n'y avoit pas de preuve positive contre lui. M. de Bessons, commissaire du Roi, lui dit que Truaumont avant de mourir, avoit révélé tout le complot, et lui conseilla de montrer la même franchise, de s'abandonner à la

clémence du Roi; on dit même qu'il lui assura que par là il obtiendroit sa grace. D'après sa confiance dans cette assurance, il avoua son crime, et sur son aveu, il fut condamné à être décapité. Lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit obtenir le pardon qu'on lui avoit fait espérer, il devint si furieux, que ses gardiens furent obligés de le lier. Le père Bourdaloue, Jésuite célèbre par sa piété et son éloquence, l'exhorta plusieurs jours avant sa mort. Ses remontrances et ses discours le rendirent parfaitement calme et entièrement résigné à son sort. Il avoit demandé à être exécuté en secret dans la Bastille; mais lorsqu'il sut qu'on ne le lui avoit point accordé, après un instant de réflexion, il dit: „Tant mieux, nous aurons plus d'humiliation. „ — Quelques personnes alliées à sa famille, engagèrent le Roi à voir la tragédie de Cinna, et saisirent l'occasion que leur donnoit l'exemple de la clémence

d'Auguste, pour solliciter sa grace. Mais le Roi répondit que quoiqu'il fût porté d'inclination à l'accorder, ce qu'il devoit à l'Etat lui faisoit une loi de la refuser. Il fut décapité le 29 Novembre 1674, sur un échafaud dressé devant l'arsenal. Le chevalier de Preault et Madame de Villers furent aussi décapités le même jour, et Van den Eude pendu. — Madame de Villers fut condamnée d'après quelqu'unes de ses lettres que le chevalier de Preault avoit eu l'indiscrétion de garder ; elle lui en fit d'abord des reproches avec douceur, mais elle ajouta ensuite, en souriant : „ne „pensons plus à ce qui est passé, ne nous „occupons que de la manière dont nous „devons mourir. „

Choisy dit : „Le chevalier de Rohan „avoit aussi bonne mine que personne du „royaume ; c'étoit un homme d'un esprit „dérangé, plein d'imaginactions vagues,

„brave et magnifique; il y auroit eu du  
„bon dans sa sorte d'esprit, si quel-  
„que règle avoit pu former en lui  
„quelque chose qui ressemblât aux  
„usages ordinaires, et à ce que les autres  
„pensent. „

Ayant perdu un jour chez le cardinal de Mazarin une somme considérable contre le Roi, il lui donna 800 Louis, et se disposoit à lui payer le reste en pistoles d'Espagne; mais le Roi refusa de les recevoir, parcequ'on étoit convenu de payer en louis. Le chevalier de Rohan prit les pistoles sur la table, et les jeta par la fenêtre, en disant qu'il ne vouloit pas garder ce que Sa Majesté refusoit de recevoir. Le Roi s'étant plaint au cardinal de la conduite du chevalier de Rohan, le ministre lui répondit: „Sire, le chevalier „de Rohan a joué en Roi, et vous en „chevalier de Rohan, „ Si cette leçon

étoit alors nécessaire, il faut avouer qu'elle produisit son effet; car dans la suite on ne put accuser Louis XIV de manquer de noblesse.

## LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

En 1680, deux femmes, nommées la Vigoureuse et la Voisin, firent du bruit à Paris comme diseuses de bonne aventure. Le grand nombre de personnes qui alloient chez elles, fit soupçonner que leur maison, sous le prétexte de la curiosité, étoit devenue un lieu de rendez-vous et d'intrigues. Le maréchal de Luxembourg et la comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin la fréquentoient. Louvois étoit l'ennemi secret du maréchal, et Madame de Montespan détestoit la comtesse.

On informa le lieutenant de police, que la Vigoureuse et la Voisin préparaient et vendoient des poisons. Elles furent arrêtées, et plusieurs personnes avec elles. Un tribunal composé de commissaires nommés pour les juger,

tint ses séances à l'Arsenal, et fut nommé la *Chambre ardente*, par allusion à la peine du feu, que la loi prononce contre ceux qui sont convaincus d'empoisonnement. Mais le public lui donna dans la suite le nom de *tribunal de la vengeance*, d'après la supposition que Louvois se servoit de cette occasion pour exciter dans l'esprit du Roi des soupçons contre ceux qu'il n'aimoit pas ou qu'il craignoit. Le maréchal de Luxembourg et Madame de Soissons furent compromis dans l'accusation, comme ayant acheté des poisons. La comtesse s'enfuit sur le champ à Bruxelles et ne revint jamais en France; mais le maréchal, sur l'innocence duquel on n'eut jamais le moindre doute, alla trouver le Roi à St. Germain, et se rendit ensuite lui-même à la Bastille. On dit que ce grandhomme, qui le jour d'une bataille avoit tant de courage et de sang-froid,

montra dans cette occasion de la foi-blesse. Avant de quitter St. Germain, il demanda à voir en particulier le père la Chaise, confesseur du Roi, et resta renfermé plus d'une heure avec lui. Mais un homme qui ne craint point la mort au champ de l'honneur, peut ne pas soutenir avec sa grandeur d'ame accoutumée une accusation aussi humiliante. Il est d'ailleurs probable que le maréchal sentit que ses liaisons avec des personnes qui étoient peut-être coupables, donnoient prise sur lui à ses ennemis.

A son arrivée à la Bastille, il fut conduit au meilleur appartement; mais le même jour, le gouverneur reçut l'ordre de le mettre dans une des chambres à doubles portes et à grilles de fer, et de ne lui permettre de voir personne. Madame de Sévigné, en citant le traitement qu'éprouvoit le maréchal de

Luxembourg comme un sujet de réflexions, dit: „Pensez à la fortune brillante de cet homme, à l'honneur qu'il acquit à la tête des armées de Sa Majesté; pensez à ce qu'il dut éprouver en entendant le bruit des verroux; et lorsqu'épuisé de fatigue, il s'endormit, considérez quelles devoient être ses réflexions à son réveil., — Elle dit dans une autre lettre: „Son intendant est condamné aux galères; il avoit pleinement justifié son maître; c'est sans contredit un très bon ou un très mauvais valet.,

Les deux femmes la Vigoureuse et la Voisin furent condamnées à être brûlées; mais toutes les personnes de distinction qui avoient été arrêtées, furent déclarées innocentes et mises en liberté.

M. de Luxembourg fut exilé par le Roi dans ses terres; rappelé deux ans après, il reprit l'exercice de ses charges;

et après une carrière très glorieuse comme militaire, il mourut à Versailles le 4 Janvier 1695, à l'âge de 67 ans. Généralement on a trouvé le portrait qu'en a tracé M. de St. Simon, très ressemblant. Voici ce qu'il en dit: „Beau-  
„coup de valeur, une ambition que  
„rien ne contraignit; beaucoup d'esprit,  
„mais un esprit d'intrigue, de débauche  
„et du grand monde, faisoit suppor-  
„ter le désagrément d'une figure d'a-  
„bord fort rebutante; mais, ce qui ne  
„se peut comprendre de qui ne l'a point  
„vue: une figure à laquelle on s'accoutu-  
„moit, et qui, malgré une bosse mé-  
„diocre par devant, mais grosse et poin-  
„tue par derrière, avec tout le reste de  
„l'accompagnement ordinaire des bossus,  
„avoit un feu, une noblesse et des  
„grâces naturelles qui brilloient dans  
„ses plus simples actions.,,

Un officier qui avoit été fait prison-

aiier par le prince d'Orange, disant un jour au maréchal, que le prince en parlant de lui, l'appelloit généralement le bossu. Il sourit, et répondit: „Comment le sait-il? il ne m'a jamais vu „par derrière.,,

---

## LE PRISONNIER AU MASQUE DE FER.

Avant de discuter les différentes opinions qui ont paru sur le prisonnier au masque de fer, je vais rapporter quelques circonstances authentiques qui prouvent son existence. Je citerai d'abord deux extraits du Journal de M. de Jonca, qui fut pendant plusieurs années lieutenant de roi à la Bastille.

*Premier extrait.*

„Jeudi, 18 Septembre 1698, à trois  
„heures après-midi, M. de Saint Mars,  
„gouverneur de la Bastille, est arrivé pour  
„sa première entrée, venant des isles Sainte  
„Marguerite et Saint Honorat, ayant amené  
„avec lui, dans sa litière, un ancien pri-  
„sonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le  
„nom ne se dit pas, lequel on fait tenir  
„toujours masqué, et qui fut d'abord mis  
„dans la tour de la Basinière, en atten-

„dant la nuit, et que je conduisis ensuite  
 „moi- même, sur les neuf heures du soir,  
 „dans la troisième chambre de la tour  
 „de la Bertaudière, laquelle chambre  
 „j'avois eu soin de faire meubler de tou-  
 „tes choses, avant son arrivée, en ayant  
 „reçu l'ordre de M. de Saint Mars. . . .  
 „En le conduisant dans la dite chambre,  
 „j'étois accompagné du Sieur Rosarges,  
 „que M. de Saint Mars avoit aussi amené  
 „avec lui, et lequel étoit chargé de servir  
 „et de soigner ledit prisonnier, qui étoit  
 „nourri par le gouverneur. . .

*Second extrait.*

„Du lundi, 19 Novembre 1703. Le  
 „Prisonnier inconnu, toujours masqué  
 „d'un masque de velours noir, \*) que M.

---

\*) Quoiqu'on l'appellât généralement le prisonnier  
 au masque de fer, cependant la plus grande par-  
 tie des auteurs qui en ont parlé, conviennent que  
 son masque étoit de velours noir; mais qu'il y  
 avoit des mailles d'acier, pour l'attacher derrière  
 la tête avec un petit cadenas.

„de Saint Mars avoit amené avec lui,  
„venant des isles Sainte Marguerite, et  
„qu'il gardoit depuis longtems, s'étant  
„trouvé hier un peu plus mal en sortant  
„de la messe, est mort aujourd'hui sur  
„les dix heures du soir, sans avoir eu  
„une grande maladie; il ne se peut pas  
„moins. M. Girault, notre aumonier,  
„le confessa hier; surpris de la mort, il  
„n'a pu recevoir ses sacremens; et notre  
„aumonier l'a exhorté un moment avant  
„que de mourir. Il fut enterré le Mardi,  
„20 Novembre, à quatre heures après-  
„midi, dans le cimetierre de S. Paul,  
„notre paroisse. Son enterrement coûta  
„40 livres.,,

„*Extrait des Registres de sépulture de  
l'Eglise Royale et Paroissiale de  
S. Paul, à Paris.,,*

„L'an mil sept cent trois, le dix-neuf  
„Novembre, Marchialy, âgé de quarante-  
„cinq ans, ou environ, est décédé dans

„la Bastille, duquel le corps a été inhumé  
„dans le cimetierre de S. Paul sa paroisse,  
„le 20 du présent, en présence de M.  
„Rosarges, major, et de M. Reilh, chi-  
„rurgien-major de la Bastille, qui ont  
„signé.,,

Le Père Griffet, en parlant du journal de Jonca, observe \*) que, „de tout ce „qu'on a écrit sur le prisonnier au masque „de fer, rien ne mérite plus de confiance „que ce qu'en dit M. de Jonca. C'est „une production authentique d'un homme „en place, d'un témoin oculaire, qui écri- „voit exactement tous les jours dans son „journal les évènemens comme ils arri- „voient.,, Il ajoute que la plus grande partie des circonstances relatives à ce prisonnier, étoient connues des officiers et des domestiques de la Bastille, lorsque

---

\*) Voyez le Traité des preuves qui servent pour établir la vérité de l'histoire.

M. de Launay y fut nommé major. \*)  
Que M. de Launay lui dit que c'étoit par eux qu'il avoit appris, qu'immédiatement après la mort du prisonnier, on avoit brûlé ses habits, son linge, ses matelas, ses couvertures, et en général tout ce dont il s'étoit servi; qu'on avoit regretté les murs de sa chambre, qu'on en avoit enlevé le plancher, et que toutes ces précautions avoient été prises dans la crainte qu'il n'eût trouvé le moyen de laisser quelque trace qui pût faire découvrir qui il étoit; que M. d'Argenson, qui venoit souvent à la Bastille lorsqu'il étoit lieutenant de police, apprenant que la garnison parloit souvent de ce prisonnier, demanda un jour ce qu'on en disoit; et qu'après avoir entendu leurs conjectures, il leur répondit qu'ils ne le connoitroient jamais.

Quelques

---

\*) M. de Launay fut ensuite nommé gouverneur de la Bastille, en 1718 par le régent.

Quelques personnes prétendent, qu'outre les précautions rapportées par M. de Launay, on brula les fenêtres et les portes, qu'on enleva les lambris et le plâtre de l'intérieur de la cheminée. D'autres personnes ont affirmé qu'on avoit enterré le corps sans la tête; suivant M. de Saint-Foix, quelqu'un ayant gagné le sacristain, déterra le corps la nuit, mais il ne trouva qu'une pierre en place de la tête. \*)

M. de la Grange Chancel, \*\*) qui fut

\*) Voyez les Essais historiques par M. de Saint-Foix.

\*\*) M. de la Grange Chancel étoit un gentil-homme du Périgord, né au château d'Antoniat en 1676. Au sortir de l'enfance, il entra comme page chez la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mme. de la Valière. Après la mort du Roi, il s'attacha à la duchesse du Maine. Aussitôt après la publication des *Philippiques*, il se retira à Avignon; mais il y fut découvert, arrêté, et de là conduit aux isles Ste. Marguerite. Il s'amusoit à faire des vers dans sa prison. Le gouverneur lui ayant accordé plus de liberté qu'on n'en donnoit aux prisonniers, il en profita pour s'enfuir en Piémont. De là, il passa en Espagne, où il refusa un régiment qu'on lui offrit. L'ambassadeur de France s'étant plaint

renfermé aux isles Ste. Marguerite pour avoir écrit les *Philippiques*, satire contre le Duc d'Orléans régent, dit dans une lettre à M. Fréron : \*) „*M. de la Motte Guérin*, qui commandoit dans ces isles, „du tems que j'y étois détenu, me dit que „*M. de Saint Mars*, qui obtint le gouvernement de ces isles après celui de Pignérol, avoit de grands égards pour ce prisonnier; qu'il le servoit toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournit soit souvent des habits aussi riches qu'il

---

à la cour de Madrid de l'asile qu'on lui accordoit, il se retira en Hollande, et pour se mettre à l'abri des persécutions, il se fit recevoir bourgeois à Amsterdam. Le Roi de Pologne l'avoit engagé à venir à Dresde; il étoit sur le point de se mettre en route, lorsque la mort du régent lui permit de rentrer dans sa patrie. Il y mourut en 1758. C'étoit un homme très instruit et de beaucoup d'esprit; mais naturellement satirique.

\*) Fréron avoit fait de grandes recherches dans l'espoir de contredire ce que M. de Voltaire avoit écrit au sujet du prisonnier au masque.

„paroissoit les désirer; que dans les mala-  
„dies où il avoit besoin de médecin ou de  
„chirurgien, il étoit obligé, sur peine  
„de la vie, de ne paroître en leur présence  
„qu'avec son masque de fer, et que  
„lorsqu'il étoit seul, il s'amusoit quelque-  
„fois à s'arracher le poil de la barbe avec des  
„pincettes d'acier. . . . J'en vis une de  
„celles qui lui servoient à cet usage, entre  
„les mains du Sieur de Formanoir, neveu  
„de Saint Mars, et lieutenant d'une com-  
„pagnie franche préposée pour la garde  
„des prisonniers. Plusieurs personnes  
„m'ont raconté que, lorsque Saint Mars  
„alla prendre possession du gouvernement  
„de la Bastille, où il conduisit son pri-  
„sonnier, on entendit ce dernier, qui  
„portoit son masque de fer, dire à son  
„conducteur: *Est-ce que le Roi en veut*  
„à *ma vie?* *Non, mon Prince,* répondit  
„Saint Mars: *votre vie est en sûreté; vous*  
„*n'avez qu'à vous laisser conduire.* J'ai

„su de plus, d'un nommé Dubuisson,  
„caissier du fameux Samuel Bernard, qui,  
„après avoir été quelques années à la  
„Bastille, fut conduit aux isles Sainte  
„Marguerite, qu'il étoit dans une cham-  
„bre, avec quelques autres prisonniers,  
„précisément au dessus de celle qui étoit  
„occupée par cet inconnu; que par le  
„tuyau de la cheminée ils pouvoient s'en-  
„tretenir et se communiquer leurs pensées;  
„mais que ceux-ci lui ayant demandé  
„pourquoi il s'obstinoit à leur taire son  
„nom et ses aventures, il leur avoit  
„répondu que cet aveu lui couteroit la vie,  
„aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit  
„révélé son secret.,,

M. de Saint Mars dans sa route de Ste. Marguerite à Paris, s'arrêta avec son prisonnier à sa terre de Palteau. Cette terre fut ensuite achetée par quelqu'un qui en prit le nom. Cette personne écrivit dela

à M. Freron une lettre dans laquelle il dit: \*).

„Comme il paroît par la lettre de M. de Sainte-Foix, dont vous venez de donner un extrait, que l'homme au masque de fer exerce toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier.

„En 1698, M. de Saint Mars passa du gouvernement des isles Ste. Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière qui précedoit celle de M. de Saint Mars; ils étoient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au devant de leur seigneur. M. de Saint Mars mangea avec son prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croisées de la

---

\* ) Voyez l'Année Littéraire de Juin 1768.

„salle à manger qui donnent sur la cour;  
„les paysans que j'ai interrogés ne pu-  
„rent voir s'il mangeoit avec son mas-  
„que; mais ils observèrent très bien que  
„M. de Saint Mars, qui étoit à table  
„vis-à-vis de lui, avoit deux pistolets à  
„côté de son assiette. Ils n'avoient pour  
„les servir qu'un seul valet-de-chambre,  
„qui alloit chercher les plats qu'on lui  
„apportoit dans l'anti-chambre, fermant  
„soigneusement sur lui la porte de la  
„sallé à manger. Lorsque le prisonnier  
„traversoit la cour, il avoit toujours son  
„masque noir sur le visage. Les pay-  
„sans remarquèrent qu'on lui voyoit les  
„dents et les lèvres; qu'il étoit grand  
„et avoit les cheveux blancs. M. de  
„Saint Mars coucha dans un lit qu'on  
„avoit dressé auprès de celui de l'homme  
„au masque..... Je n'ai point ouï dire  
„qu'il eût aucun accent étranger.,,

Il paroît qu'on lui donnoit les livres

qu'il demandoit, et qu'il passoit la plus grande partie de son tems à lire. M. Anquetil, auteur d'un livre intitulé: *Louis XIV, sa cour et le Régent*, dit que l'abbé Langlet Dufresnoy lui assura avoir vu, pendant qu'il étoit à la Bastille, le prisonnier au masque de fer; qu'il lui rapporta à peu-près tout ce qu'on a dit sur sa figure et le respect que lui témoignoit le gouverneur. Il ajoute qu'ayant un jour pressé l'abbé de lui faire part de ses conjectures à ce sujet, celui-ci lui répondit: „Voudriez-vous me „faire mettre pour la neuvième fois à la „Bastille.,, \*)

---

\*) L'Abbé Dufresnoy étoit si accoutumé à ce qu'il appelloit sa promenade au faubourg St. Antoine, que voyant un jour entrer chez lui une personne qu'il connoissoit pour être un officier de police, sans attendre qu'il lui eût dit pourquoi il venoit, il appella son domestique et lui dit: „al- „lons, dépêche toi de me faire un paquet de mon „linge et de mon tabac.,,

M. de Voltaire dit dans son siècle de Louis XIV : „Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, \*) il arriva un évènement qui n'a point d'exemple; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'isle Ste. Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier dans la route portoit un masque, dont la mentonnière avoit des ressorts d'acier, qui lui laissoient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit. Il resta dans l'isle, jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gou-

---

\*) Ce ministre mourut le 3 Mars 1661.

verneur de la Bastille l'an 1690, \*) l'alla prendre à l'isle Ste. Marguerite, et le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette isle avant sa translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenoit du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand gout étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire \*\*), et pour les dentelles.

---

\*) Cette date est peut-être une faute d'impression.  
Il est incontestablement prouvé que le prisonnier fut d'abord envoyé à Pignerol, delà transféré à Ste. Marguerite et ensuite à la Bastille.

\*\*) „Il est très certain, dit M. St. Foix, que Ma-  
„dame le Bret, mère de feu M. le Bret, premier  
„président et intendant en Provence, choisis-  
„soit à Paris, à la prière de Madame de Saint  
„Mars, son intime amie, le linge le plus fin et  
„les plus belles dentelles, et les lui envoyoit à  
„l'isle Sainte-Marguerite, pour ce prisonnier; ce  
„qui confirme ce qu'a rapporté M. de Voltaire.„

Il jouoit de la guitare. On lui faisoit la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il étoit admirablement bien fait, disoit ce médecin; sa peau étoit un peu brune; il intéressoit par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être \*).

„Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse St. Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que

---

\*) „Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont „je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Saint Mars me l'a „confirmé. „

quand on l'envoya dans l'isle Ste. Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'étoit sans doute ; car voilà ce qui arriva les premiers jours qu'il étoit dans l'isle. Le gouverneur mettoit lui-même les plats sur la table, et ensuite se re-tiroit après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur à qui ce bateau appartenloit, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : „Avez-vous lu ce „qui est écrit sur cette assiette, et quel „qu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? „Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. „Je viens de la trouver, personne ne l'a „vue. „ Ce paysan fut retenu, jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé

qu'il n'avoit jamais lu, et que l'assiette n'avoit été vue de personne. „ Allez, „ lui dit-il; vous êtes bien heureux de „ ne savoir pas lire. „ \*) Parmi les personnes qui ont eu une connoissance immédiate de ce fait, il y en a une très digne de foi qui vit encore \*\*).

„ M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-

---

\*) „ Cette anecdote a été racontée souvent par M. „ Riousse, ancien commissaire des guerres à Can- „ nes. Il avoit vu ce prisonnier dans sa jeunesse, „ quand on le transféra de l'isle Ste. Marguerite à „ Paris. Il étoit en vie l'année passée, et peut- „ être vit-il encore. Les aventures de ce prison- „ nier d'Etat sont publiques dans tout le pays, et „ M. le marquis d'Argens, dont la probité est con- „ nue, a entendu, il y a longtems, conter le fait „ dont je parle, à M. Riousse, et aux hommes les „ plus considérés de sa province. „

*Note de M. de Voltaire.*

\*\*) Ceci a été écrit en 1760. Il est probable que M. de Voltaire vouloit parler du maréchal de Richelieu.

père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet homme qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamil-lart lui répondit que c'étoit le secret de l'Etat, et qu'il avoit fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connois point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

„L'auteur du siècle de Louis XIV, dit encore M. de Voltaire (en se désignant lui-même) dans ses *Mélanges*, est le premier qui ait parlé de l'homme au masque de fer, dans une histoire avérée \*). C'est qu'il étoit très instruit de cette anecdote, qui étonne le siècle présent,

---

\*) M. de Voltaire dit dans une histoire avérée, parce que cette anecdote est rapportée dans les *Mémoires de Perse*, qui furent publiés avant le siècle de Louis XIV.

qui étonnera la postérité, et qui n'est que trop véritable. On l'avoit trompé sur la date de la mort de cet inconnu, si singulièrement infortuné; il fut enterré à S. Paul, le 5 Mars \*) 1703, et non en 1704.

Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol, avant de l'être aux isles Sainte Marguerite, et ensuite à la Bastille, toujours sous la garde de ce même homme, de ce Saint-Mars qui le vit mourir. Le père Griffet, jésuite, a communiqué au public le journal de la Bastille, qui fait foi des dates. Il a eu facilement ce journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat de confesser les prisonniers renfermés à la Bastille.,, \*\*)

\*) M. de Voltaire se trompe encore; et cependant il lui eût été facile de savoir que le prisonnier mourut le 19 Novembre 1703 et fut enterré le lendemain.

\*\*) Mélanges.

„M. de Chamillart disoit quelquefois, pour se débarasser des questions pressantes du dernier maréchal de la Feuillade et de M. de Caumartin, que c'étoit un homme qui avoit tous les secrets de M. Fouquet. Il avouoit donc au moins par là que cet inconnu avoit été enlevé quelque tems après la mort du cardinal Mazarin. Or, pourquoi des précautions si inouies pour un confident de M. Fouquet, pour un subalterne? „, \*)

Le Marquis de Torcy, qui mourut en 1745, avoit été fait secrétaire d'Etat en 1696; il conserva sa place jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; il étoit donc certainement instruit du secret. Des personnes qui étoient liées avec lui, m'ont dit, que lorsqu'on lui en parloit, il ne repliquoit pas, ou détournoit la conversation sur un autre sujet; mais qu'un jour

---

\*) Mélanges.

étant pressé par Madame de la Ferté-Imbaut, son intime amie, il lui répondit sérieusement, en la priant de ne pas lui en parler davantage, que c'étoit un secret d'Etat, qu'il avoit juré de ne pas révéler.

L'abbé Papon dit dans son *Voyage de Provence*: „J'eus la curiosité, le 2 Février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier: elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté du nord, percée dans un mur fort épais, et fermée par trois grilles de fer, placées à une distance égale. Cette fenêtre donne sur la mer. Je trouvai dans la citadelle, un officier de la compagnie franche, âgé de 79 ans: il me dit que son père, qui servoit dans la même compagnie, lui avoit plusieurs fois raconté qu'un frater apperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottoit sur l'eau; il l'alla prendre et l'apporta à M. de Saint Mars;

Mars; c'étoit une chemise très fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

„M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée et avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas eu la curiosité d'en lire le contenu. Celui-ci lui protesta plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu; mais deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit: c'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père, et à l'aumonier du fort de ce tenis-là, qu'il le regarde comme incontestable. . . . \*)

„On cherchoit une personne du sexe, pour servir le prisonnier: Une femme du village de Mougin vint s'offrir, dans la

---

\*) Cette anecdote a beaucoup de rapport avec celle de l'assiette trouvée par le pêcheur, que cite M. de Voltaire. Il est cependant possible que le prisonnier ait fait plusieurs tentatives pour recouvrer sa liberté,

persuasion que ce seroit un moyen de faire la fortune de ses enfans; mais quand on lui dit qu'il falloit renoncer à les voir et même à conserver aucune liaison avec le monde, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connoissance coûtoit si cher. . . .

„La personne qui servoit le prisonnier, mourut à l'isle Sainte Marguerite. Le père de l'officier dont je viens de parler, qui étoit pour certaines choses l'homme de confiance de M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils, qu'il avoit été prendre le mort à minuit dans la prison, et qu'il l'avoit porté sur ses épaules dans le lieu de sa sépulture; il croyoit que c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit mort; mais c'étoit, comme je viens de le dire, la personne qui le servoit, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour le remplacer. „

M. de la Borde, premier valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce Prince s'en-

tretenoit quelquefois, parla un jour au Roi de quelque anecdote nouvelle sur le prisonnier au masque de fer. „*Vous voudriez bien, lui dit le Roi, que je vous dise quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit, et qu'il n'a jamais eu ni femme, ni enfans.*„

M. de la Borde dit aussi que M. Linguet \*) avoit découvert dans le cours de ses recherches, que:

„Le prisonnier portoit un masque de velours, et non de fer, au moins pendant le tems qu'il passa à la Bastille.

„Le gouverneur lui-même le servoit et enlevoit son linge.

„Quand il alloit à la messe, il avoit les défenses les plus expresses de parler et de

---

\*) M. Linguet fut mis à la Bastille le 27 Septembre 1780, et élargi le 19 Mai 1782.

montrer sa figure: l'ordre étoit donné aux invalides de tirer sur lui s'il se faisoit connoître; leurs fusils étoient chargés à balle; aussi avoit-il le plus grand soin de se cacher et de se taire.

„Quand il fut mort, on brula tous les meubles dont il s'étoit servi; on dépava sa chambre; on ôta les plafonds; on visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pouvoient cacher un papier, un linge; en un mot, on vouloit découvrir s'il n'y auroit pas laissé quelque signe de ce qu'il étoit. M. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille, il y avoit encore des hommes qui tenoient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs de la maison, lesquels y avoient vu l'homme au masque de fer. ,;

L'abbé Soulavie „auteur des *Mémoires du maréchal de Richelieu*, dit: „ qu'il demanda un jour au maréchal quelques momens à entretien sur ce prisonnier. „Vos liaisons avec le feu Roi, avec les

„favorites, toujours fort curieuses de se-  
„crets, et avec l'ancienne cour, qui le  
„fut sans cesse sur le mystérieux prison-  
„nier, ont pu vous apprendre qui il étoit.  
„Vous avez vous-même instruit Voltaire,  
„qui n'osa jamais publier le secret en  
„entier. N'est-il pas vrai, Monsieur le  
„maréchal, que ce prisonnier étoit le frère  
„ainé de Louis XIV, né à l'insçu de  
„Louis XIII?

„M. le maréchal, à ces questions, pa-  
rut embarrassé. . . . Il avoua que ce  
grand personnage n'étoit ni le frère adul-  
téerin de Louis XIV, ni le duc de Mon-  
mouth, ni le comte de Vermandois, ni  
le duc de Beaufort etc., comme il a plû à  
tant d'écrivains de le dire; il appella,  
comme Louis XV, tous leurs écrits des  
réveries; mais il ajouta que ces auteurs  
avoient la plupart rapporté des anecdotes  
très véritables; il dit que l'ordre étoit  
donné, en effet, de faire périr le prison-

nier s'il se faisoit connoître. Enfin, M. le maréchal termina sa courte conférence sur ce prisonnier, en avouant qu'il connoissoit le secret de l'Etat, et dit en propres termes: *Tout ce que je puis vous dire, Monsieur l'abbé, sur cet objet, c'est que ce prisonnier n'étoit plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siècle, très avancé en âge; mais qu'il l'avoit été beaucoup, quand, au commencement du règne de Louis XIV, et par lui-même, il fut renfermé pour de grandes raisons d'Etat.*

„Ainsi répondit M. le maréchal de Richelieu; l'anecdote fut sur le champ écrite sous ses yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expressions; et comme l'abbé Soulavie le suppliait encore d'ajouter quelques autres observations, qui, sans dévoiler le secret directement, pourroient satisfaire la curiosité de toute

la France, le maréchal répliqua: *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce masque, ses dernières paroles surtout, et réfléchissez. ,*

Je vais maintenant discuter les différentes opinions qui ont paru sur ce prisonnier, et examiner quel degré de foi on peut ajouter à chacune d'elles.

---

## LE DUC DE BEAUFORT.

Quelques personnes ont supposé que le prisonnier au masque de fer étoit le duc de Beaufort, second fils de César duc de Vendome, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, créée duchesse de Beaufort. Le frère aîné du duc de Beaufort étoit Louis duc de Vendome et de Mercœur, qui fut cardinal après la mort de sa femme Laura Mancini, nièce du cardinal Mazarin, dont il eut le célèbre duc de Vendome, et le grand Frieur.

Le duc de Beaufort naquit en 1611. Il fut, pendant la minorité de Louis XIV, un des chefs du parti appellé les *Frondeurs*, opposé à celui des *Mazarins* qui étoit celui de la cour. Accusé d'avoir conçu le projet de se défaire du cardinal Mazarin, il fut arrêté et renfermé au château de Vincennes. Il parvint à s'échapper, et se mit à la tête du

peuple de Paris, ce qui lui fit donner le titre de *Roi des Halles*. Il étoit grand, bien fait, adroit dans tous les exercices du corps, brave et infatigable dans tout ce qu'il entreprenoit. En 1652, il tua en duel le duc de Nemours, son beau-frère.

Il se reconcilia dans la suite avec la cour, et il obtint la place de grand-amiral. En 1669, il alla au secours de Candie, qui étoit assiégée par les Turcs, et fut tué dans une attaque qu'il fit contre l'ennemi le 25 Juin de la même année. On ne retrouva pas son corps. Le marquis de St. André Montbrun, qui étoit à cette affaire, rapporte ainsi sa mort.

„M. de Beaufort n'attendit pas qu'il fût jour pour donner le signal de l'attaque..... Les françois furent mis en désordre; et tandis qu'il tâchoit de rallier les troupes, il fut tué et con-

fondu dans la foule des morts. On n'a jamais bien su comment M. de Beaufort fut tué; mais on sait que le Grand-Visir envoya sa tête à Constantinople, où elle fut portée pendant trois jours par les rues, au bout d'une pique, comme une marque de la défaite des chrétiens.,,

Comme on ne put trouver le corps du duc de Beaufort, et qu'on se perdoit en conjectures pour découvrir quel étoit le prisonnier au masque de fer, quelques personnes imaginèrent que c'étoit lui; et cette opinion fut en quelque façon confirmée par des passages de la lettre de M. de la Grange Chancel à M. Fréron, que nous avons déjà citée. Il dit;

„M. de la Motte Guerin, qui commandoit à Ste. Marguerite, lorsque j'y étois, m'assura que ce prisonnier étoit le duc de Beaufort, qui passoit pour avoir été tué au siège de Candie, et dont on ne trouva point le corps.

„D'ailleurs, si l'on considère l'esprit remuant du duc de Beaufort, et la part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du tems de la Fronde, peut-être ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on prit pour s'en assurer, d'autant plus que l'amirauté, dont il s'étoit fait donner la survivance, le mettoit journellement en état de traverser les grands desseins de M. Colbert, chargé du département de la marine. Cet amiral, qui paroissoit si dangereux à ce ministre, fut remplacé, selon ses intentions, par le duc de Vermandois, fils du Roi et de la duchesse de la Valière, lequel n'avoit alors que deux ans.,,

Mais le duc de Beaufort avoit fait sa paix avec la cour, plusieurs années avant sa mort; il avoit été employé à différentes expéditions, et il s'en étoit acquitté avec zèle et fidélité. En 1669, l'année où il fut tué, Louis XIV étoit

dans la plénitude de sa puissance; tous les partis étoient éteints, le parlement avoit perdu son influence, et le Roi pouvoit certainement, sans craindre le moindre trouble, ordonner au duc de Beaufort de donner sa démission de la place de grand amiral, ou l'envoyer dans une prison d'Etat. Il n'y avoit donc pas de raison de faire un si grand mystère pour le duc de Beaufort; et quoiqu'il fût une personne d'un rang élevé, il n'avoit aucun droit au respect avec lequel il est constant qu'on a traité le prisonnier au masque de fer.

M. de la Grange Chancel dit qu'on lui donnoit des habits aussi riches qu'il le désiroit; et on convient généralement qu'il aimoit à avoir du linge extrêmement fin et des dentelles, et qu'on n'épargnoit aucunes peines pour les lui procurer. Or M. de Saint-Foix observe que suivant différens mémoires, le duc

de Beaufort étoit toujours grossièrement vêtu, et qu'il pousoit la négligence dans son habillement jusqu'à la malpropreté. Il eût donc été très extraordinaire que dans sa vieillesse, dans un âge où les habitudes, surtout celles qui tiennent à l'indolence, prennent tous les jours de nouvelles forces, il eût adopté un genre de vie entièrement opposé à celui qu'il avoit mené jusques-là.

M. de Palteau observe que les paysans qui avoient vu le prisonnier à Palteau, apperçurent malgré son masque ses lèvres et ses dents. C'étoit en 1698. Le duc de Beaufort, s'il eût vécu, eût eu alors environ 87 ans; et à 53 ans, il n'avoit plus de dents. Madame de Choisy dit alors de lui, en parlant d'un accès de colère qu'il avoit eu, et en faisant allusion à la perte de ses dents, „M. de Beaufort voudroit mordre, et ne le peut „pas. „

Il est vrai que ces mêmes paysans disent que le prisonnier avoit les cheveux gris; mais outre que cela arrive fréquemment à un âge peu avancé, le prisonnier fut envoyé à Pignerol en 1661, on peut en conclure qu'en 1698, lorsqu'il passa à Palteau, il avoit environ 60 ans.

On représente généralement le prisonnier en 1661, comme un beau jeune homme d'une figure agréable. En 1669, lorsque le duc de Beaufort fut tué, il avoit plus de 60 ans; et en 1703, l'année de la mort du prisonnier, il eût eu environ 92 ans. Dans le registre de St. Paul, on donne au prisonnier 45 ans à l'époque de sa mort, et quoiqu'on soit fondé à croire que l'on n'inséroit pas dans les registres l'âge précis des prisonniers, cependant il est probable qu'on n'eût pas donné 45 ans à quelqu'un qui en avoit 92.

## LE COMTE DE VERMANDOIS.

Louis XIV eut de la Duchesse de la Valière, \*) Louis de Bourbon, né le 27

\*) Louise Françoise de la Beaume la Valière fut créée duchesse de la Valière par Louis XIV. Madame de Montespan lui ayant succédé dans l'affection du Roi, elle se retira aux Carmélites de Paris en Avril 1674, prit l'habit dans le mois de Juin suivant, et fit profession en Juin 1675, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. Elle mourut le 6 Juin 1710, à l'âge de 65 ans et dix-mois, et dans la 36me année de sa profession.

Elle ne sentit jamais que deux passions: son amour pour Louis et sa dévotion envers Dieu; toutes deux furent extrêmes, mais tempérées par la douceur qui faisoit la base de son caractère, et par sa parfaite résignation. Elle triompha complètement de son amour pour le Roi, et se livra sans réserve aux exercices de son nouvel état. Son assiduité, les veilles, la fatigue altérèrent considérablement sa santé, abrégèrent ses jours et lui firent éprouver dans les dernières années de sa vie des infirmités continues. La nuit qui précéda sa mort, elle voulut se rendre secrètement au chœur; mais ses forces l'abandonnèrent; on la trouva étendue à terre; elle fut rapportée dans sa chambre, où peu d'heures après elle expira.

„Mademoiselle de la Valière, dit Choisy, „n'étoit pas de ces beautés toutes parfaites qu'on

Decembre 1663, et mort le 15 Juillet 1666:

Marie Anne, nommée Mademoiselle de  
Blois, née en 1666, mariée en 1680 à  
Louis

„admire souvent sans les aimer. Elle étoit fort  
„aimable, et ce vers de la Fontaine :

„*Et la grace, plus belle encore que la beauté:*  
„semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint  
„beau, les cheveux blonds, le sourire agréab'e,  
„les yeux bleus, et le regard si tendre et en même  
„tems si modeste, qu'elle gagnoit le cœur et l'estime  
„au même moment. „

On pourroit presque dire la même chose de  
son esprit que de sa beauté; sans avoir rien de  
brillant, il plaisoit toujours. Encore même  
aujourd'hui, on ressent une espèce de passion  
pour Madame de la Valière, tandis qu'on ne  
parle qu'avec indifférence de Madame de Fontan-  
ges et de Madame de Montespan qui étoient des  
beautés plus parfaites. — Le trait suivant  
caractérise Madame de la Valière: Louis XIV,  
étant à la chasse, lui avoit écrit un billet sur une  
carte qui se trouva être le deux de carreau; elle  
lui répond:

„Pour m'écrire avec plus de douceur,  
„Il falloit choisir un deux de cœur!  
„Les carreaux ne sont faits, ce me semble,  
„Que pour servir Jupiter en courroux;  
„Mais deux cœurs vraiment unis ensemble,  
„Peuvent-ils rien s'annoncer que de doux? „

Louis Armand prince de Conti, et morte en 1739: et Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né le 2 Octobre 1667, et nommé grand amiral de France en 1669.

Le comte de Vermandois étoit poli, affectueux, et avoit dans sa personne et ses manières ces graces naturelles qui rendoient sa mère si intéressante. Son père l'aimoit tendrement; mais quelques folies de jeunesse refroidirent ses sentimens pour lui. Le prince de Conti l'avoit mené souper avec quelques jeunes gens qui s'étoient fait remarquer par leur libertinage; le Roi en fut instruit; il exila le prince de Conti dans ses terres, et défendit au comte de Vermandois de paroître devant lui. Il n'obtint la permission de venir à la cour qu'en Octobre 1683, lorsqu'il partit pour aller faire sa première campagne à l'armée. Pendant le peu de jours qu'il y resta, il parut très affligé de

s'être attiré la disgrâce de son père et d'avoir perdu, comme il le croyoit, son affection. On a soupçonné Madame de Montespan et Mademoiselle de Montpensier d'avoir excité le ressentiment du Roi. La dernière, quoiqu'elle eût été obligée d'assurer au duc du Maine une partie de sa succession, pour obtenir la liberté de Lauzun, \*) étoit tendrement attachée à ce prince, qu'elle affectoit d'adopter pour son fils; toutes deux ne voyoient qu'avec un sentiment de jalousie la tendresse du Roi pour les enfans de Madame de la Valière, et l'estime générale dont ils jouissoient. \*\*)

Le comte de Vermandois se rendit dans

---

\*) Voyez Page 229.

\*\*) Madame de Sévigné dit, en parlant de Madame de Fontanges: „Elle est toujours languissante, „mais si touchée de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le contraire de *cette petite violette*, (Madame de la Valière) qui se cachoit sous „l'herbe, et qui étoit honteuse d'être maîtresse, „d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en „aura sur ce moule. „

le mois d'Octobre, devant Courtrai, à l'armée commandée par le maréchal d'Humières. Il tomba malade le 12 Novembre; et le lendemain, on reconnut que sa maladie étoit une fièvre putride, qui avoit déjà fait des progrès, parceque le desir de se trouver à une attaque, la lui avoit fait cacher dans le principe. Le maréchal dépêcha un courrier au ministre, pour l'informer de la maladie de ce prince, et ensuite de sa mort, qui arriva le 18. Son corps fut envoyé à Arras, où il fut enterré le 25 avec beaucoup de pompe. Pendant le court séjour qu'il fit à l'armée, il donna des preuves de son talent et de son courage; il sembloit étre né pour la profession des armes; il se faisoit déjà remarquer par sa popularité envers le soldat. Sa mort répandit un deuil général dans le camp, et affecta profondément le Roi, qui regretta alors de lui avoir montré tant de sévérité, et de l'avoir fait partir

avec toutes les apparences d'une disgrâce.

Le célèbre M. de Bossuet fut chargé de la tâche pénible d'annoncer cette mort à sa mère. Il se rendit au couvent des Carmélites, et demanda à la voir seule. Il lui parla en homme qui partageoit ses peines, qui connoit le cœur humain et les ressources que fournit la religion dans le malheur. Pendant tout le tems qu'il lui parla, elle ne poussa pas un soupir, mais elle devint très pâle, et les yeux de Sœur Louise, qui avoient pleuré longtems la passion de la duchesse de la Valière, ne répandirent pas alors une larme. M. de Bossuet étoit alarmé; mais la mère, rassemblant toutes ses forces, et se prosternant aux pieds de son crucifix, dit d'une voix basse et tremblante: *Faut-il, mon Dieu, que je pleure sa mort, avant d'avoir assez pleuré sa naissance?*

Telle est la courte histoire d'une courte

vie. Le roman est plus long. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires secrets pour servir à histoire de Perse*:

„Le comte de Vermandois étoit beau, bien fait, plein d'esprit; mais fier, emporté, et ne pouvant prendre sur lui de rendre au Dauphin le respect qu'il devoit à un prince né pour être un jour son Roi.... Le Dauphin, aussi bien partagé que le comte de Vermandois du côté des agrémens, l'emportoit infiniment par sa douceur, son affabilité et la bonté de cœur; c'étoient ces qualités qui le rendoient l'objet des mépris du comte de Vermandois..... Enfin il s'oublia un jour au point de donner un soufflet au Dauphin. Louis XIV en est aussitôt informé..... Il assemble, non sans se faire violence, ses confidens les plus intimes; il leur laisse voir toute sa douleur, et leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime et con-

formément aux loix de l'Etat, tous opinèrent à la mort. Quel coup pour un père si tendre! Cependant un des ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le comte de Vermandois sans lui ôter la vie; qu'il falloit l'envoyer à l'armée qui étoit pour lors sur les frontières de Flandre, que peu après son arrivée, on semeroit le bruit qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écartier de lui tous ceux qui auroient envie de le voir; qu'au bout de quelques jours de cette feinte maladie, on le feroit passer pour mort, et que tandis qu'aux yeux de toute l'armée, on lui feroit des obsèques dignes de sa naissance, on le transféroit de nuit, avec un grand secret, à la citadelle de l'isle Sainte Marguerite. Cet avis fut généralement approuvé, et surtout par un père affligé. On choisit des

gens fidèles et discrets pour la conduite de cette affaire. Le comte de Vermandois part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute, ainsi qu'on l'avoit projeté; et pendant qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné prince, on le conduit par des chemins détournés à l'isle Sainte Marguerite, et on le remet entre les mains du commandant, qui avoit reçu, d'avance, ordre de Louis XIV de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. ,

Cette fable est si évidemment absurde et elle contient des circonstances tellement en opposition à des faits avérés, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'un auteur comme le Père Griffet \*) ait pu y ajouter quelque foi.

Le Dauphin avoit six ans de plus que

---

\*) *Traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire, par le père Griffet.*

le comte de Vermandois; il étoit né le 1<sup>er</sup> Novembre 1661; et à l'époque à laquelle on suppose qu'il reçut le soufflet, il avoit 22 ans; il étoit marié, et père du duc de Bourgogne. M. de Saint-Foix observe que ce n'étoient point *deux enfans qui jouoient ensemble*.— Et si l'on considère la dignité de la cour de Louis XIV, la politesse et l'étiquette qui la distinguoient; combien il est peu probable qu'un prince d'un caractère aussi réservé, et qui mettoit autant de mesure dans sa conduite que le Dauphin, ait provoqué un acte de cette nature, on doit avouer que cette anecdote est au moins invraisemblable. Le duc de St. Simon, qui vivoit à la cour de Louis XIV, et qui fait une mention toute particulière du Dauphin, dit: „Il n'avoit „pu souffrir M. du Maine„, Mais il ne dit pas un mot qui puisse faire supposer qu'il ait jamais existé la moindre mésin-

telligence entre le Dauphin et le comte de Vermandois. Mais d'ailleurs, quand le fait rapporté par l'auteur des Mémoires secrets seroit vrai, peut-on supposer, que pour réparer cette offense, on eût envoyé le comte de Vermandois à l'armée, d'une manière convenable à son rang; qu'on eût fait courir le bruit de sa mort, et que le Roi eût feint de s'en affliger? Cette conduite étoit de nature à faire une vengeance secrète; mais elle ne pouvoit servir de réparation à l'honneur outragé du Dauphin, ni d'exemple au public.

Voici ce que rapporte Mlle. de Monpensier dans ses Mémoires.

„M. de Vermandois partit pour aller au siège de Courtrai; il y avoit peu de tems qu'il étoit revenu à la cour; le Roi n'avoit pas été content de sa conduite, et ne vouloit point le voir; il s'étoit trouvé dans des débauches; il étoit fort re-

tiré, sans voir personne; il ne sortoit que pour aller à l'académie, et le matin pour aller à la messe; ceux qui avoient été avec lui n'étoient pas agréables au Roi: ce sont de ces histoires que l'on ne sait point, et qu'on ne voudroit pas savoir. Cela donna beaucoup de chagrin à Madame de la Valière; il fut fort prié; il fit une confession générale; et l'on croyoit qu'il se fût fait un fort honnête homme. Après que le Roi fut guéri, \*) j'allai à Eu. Madame de Montespan m'écrivit que M. de Vermandois étoit mort, et que le Roi avoit donné sa place de grand-amiral au comte de Toulouse \*\*). . . . .

,,Il tomba malade au siège de Courtrai, d'avoir bu trop d'eau-de-vie. On

---

\*) Il étoit tombé de cheval à la chasse de Fontainebleau, et s'étoit démis le bras.

\*\*) Fils de Louis XIV et de Madame de Montespan.

dit qu'il avoit donné de grandes marques de courage, et l'on ne parloit de son esprit et de sa conduite, que comme l'on a coutume, selon que l'on aime les gens, . . . . Pour moi, je ne fus pas fachée de sa mort; j'étois bien aise que M. du Maine n'eût aucune de ces affaires devant lui. . . . M. de Lausun ne me parla que de la perte que le Roi et l'Etat avoient faite en M. de Vermandois, et le mettoit au dessus des plus grands hommes qui eussent jamais été. Je lui dis: modérez ces louanges, pour qu'on puisse les croire; un homme de cet âge ne peut avoir toutes les qualités que vous lui donnez. . . . Il me sembloit que c'étoit pour dépriser M. du Maine, de dire que personne n'égaleroit jamais M. de Vermandois.,,

Madame la présidente d'Osembrai, qui paroit avoir été bien instruite des évènements

mens de ce tems, dit dans une lettre à M. de Bussy Rabutin :

„On vient de perdre M. de Verman-dois. Il laisse de lui des regrets infinis ; il avoit donné tant de marques d'un prince extraordinaire, que le regret de sa mort est une douleur publique. Vous ne sauriez vous imaginer combien il étoit libéral, et toutes les manières qu'il trouvoit pour obliger. Il faisoit des paris, étant sûr de perdre, contre des gens qu'il savoit bien qui n'auroient pas pris son argent. Il en envoyoit porter sur une table chez des officiers qu'il savoit en avoir besoin, sans qu'on sût de quelle part cela venoit. Il a caché trois jours de fièvre, pour se trouver à une expédition de guerre. Après cela, vous n'aurez pas de peine à croire que le Roi a été très touché de sa mort. Madame la princesse de Conti, sa sœur, en est inconsolable. Madame de la Valière est

tout le jour aux pieds de son crucifix. On partage cette douleur à l'hôtel de Condé; car le mariage de ce Prince avec Mademoiselle de Bourbon étoit presque assuré., \*)

On ne trouve ni dans les mémoires de Mademoiselle de Montpensier, ni dans la lettre de Madame d'Osembray, rien qui ait trait à cette violence de caractère que l'auteur des *Mémoires secrets*, pour servir à l'*histoire de Perse*, a jugé à propos d'imputer au comte de Vermandois; ni à l'insulte qu'il suppose avoir été la cause de ses malheurs; et cependant si l'une ou l'autre en avoit été instruite, elle n'auroit pas manqué d'en faire mention.

---

\*) M. de Saint-Foix observe que comme Madame d'Osembray ne pouvoit avoir aucun sujet d'animosité contre le comte de Vermandois, ni de prédilection pour lui, elle n'a écrit que ce qu'on en disoit généralement à la cour et dans la capitale.

Il n'est pas possible que Mlle. de Montpensier l'eût ignoré; et loin de paroître disposée à cacher les défauts du comte de Vermandois, elle l'accuse au contraire d'un défaut qu'il n'avoit probablement pas. Elle attribue sa maladie à la quantité d'eau-de-vie qu'il avoit bue; et comme elle ne dit rien de plus, on eût pu croire que déjà il étoit adonné à un vice aussi bas, si ses propres expressions, les louanges et les regrets de ceux qui l'approchoient, ne le lavoient pas pleinement de cette tache. Elle avoue, avec plus de franchise que d'humanité, *qu'elle ne fut pas fachée de sa mort, et qu'elle étoit bien aise que le duc du Maine n'eût aucune de ces affaires devant lui;* voulant dire par *ces affaires* les qualités du comte de Vermandois.

M. de Goffas, ce pieux ecclésiastique que Madame de la Valière avoit donné à son fils pour le suivre à l'armée, ne le quitta pas pendant sa maladie, lui ferma

les yeux, et pleura le reste de sa vie la mort de ce jeune prince.

M. de Lausun étoit au siège de Courtrai; surement il y a vu le comte de Vermandois, et a été informé des circonstances de sa mort; cependant en écrivant à une personne qu'il aimoit, \*) avec laquelle on suppose même qu'il avoit contracté un mariage secret, et à qui conséquemment il pouvoit parler sans réserve, M. de Lausun ne mande rien qui puisse faire soupçonner du mystère. Loin de rien dire de désavantageux sur la moralité et le caractère du comte de Vermandois, il lui prodigue au contraire des éloges.

Comme je désire traiter ce sujet avec impartialité, je citerai ici ce qu'en a dit M. de la Beaumelle dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*. Mais je dois observer que

---

\*) Mademoiselle de Montpensier.

cet auteur est souvent inexact, et se confond souvent lui-même. D'un côté, il parle défavorablement de Monsieur de Vermandois, et dit que son repentir n'étoit pas sincère. Dans un autre endroit, il dit: „Mademoiselle de Blois, qui a fait si longtems les délices de la cour de France, eut les graces de la Valière, la beauté de Louis, le cœur et l'esprit de l'un et de l'autre. Le comte de Vermandois, qui leur fut trop tôt ravi, promettoit la même ressemblance.„

Il ajoute: „Le Roi lui pardonna tout. Le comte de Vermandois le suivit au siège de Courtrai. Il donna de grandes preuves de courage, se fit aimer du soldat par ses profusions, excita la jalouse de M. le Dauphin et eut des démêlés avec lui. . . .

„Le bruit se répandit au camp, que M. de Vermandois étoit mort pendant la nuit, les uns disoient d'une fièvre maligne, les autres de la petite vérole; quelques-uns pour

pour avoir trop bu d'eau-de-vie. Le comte de Vermandois fut transporté à Arras, et enterré sans pompe dans l'église cathédrale. Cependant à la pointe du jour, on vit sortir du camp une litière bien fermée, où on dit qu'étoit la caisse militaire. Cette litière prit un chemin détourné: et l'on crut qu'elle portoit un prisonnier important. . . . . On parla diversement de son esprit et de sa conduite. Mais il paroît par tous les mémoires du tems, que personne ne douta de sa mort.,,

Courtrai se rendit au maréchal d'Hubert le 6. Novembre 1633. Le Roi n'alla point à l'armée, et conséquemment M. de Vermandois n'a pas pu l'y suivre. M. le Dauphin n'y alla point non plus; il ne fut donc point témoin de sa popularité envers le soldat, et n'eut aucun débâcle avec lui à ce sujet.

Il dit qu'il paroît, par tous les mémoires

*du tems, que personne ne douta de sa mort; et cependant il parle d'une manière si mystérieuse d'une litière qui sortit du camp, que quelque inexact qu'il soit sur ce sujet, on s'est appuyé sur ce qu'il a dit pour soutenir cette fable; tant il est vrai qu'en général les hommes saisissent avidement tout ce qui s'accorde, ou avec leur opinion réelle, ou avec celle qu'ils désirent établir.*

M. de Saint-Foix nous dit qu'il écrivit à Arras pour obtenir des informations sur ce qui s'étoit passé lors des funérailles du comte de Vermandois, et il rapporte les pièces suivantes, comme le résultat de ses recherches.

,, *Extrait des registres capitulaires de la cathédrale de cette ville.*

,, *De par le Roi.*

,, *A nos très chers et bien amés les doyen, chanoines et chapitre de notre église cathédrale d'Arras.*

„Très chers et bien aimés, ayant appris avec un très sensible déplaisir que notre très cher et très aimé fils, le comte de Vermandois, est décédé en la ville de Courtrai, et désirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville d'Arras, nous mandons au Sieur évêque d'Arras de recevoir le corps de notre dit fils lorqu'il sera porté dans ladite église, et de le faire inhumer avec les cérémonies qui s'obseruent dans l'enterrement des personnes de sa naissance, et que vous assistiez en corps à cette cérémonie, etc. etc.

„Signé Louis

„et plus bas, Le Tellier.

„En 1600, on avoit découvert qu'Eli-sabeth, Comtesse de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et arrière-petite fille de Henri premier, Roi de France, morte en 1182, avoit été inhumée au milieu du chœur de la cathédrale d'Arras. Louis XIV desira que le comte de Verman-

dois fût inhumé dans le même caveau, comme dans un caveau de famille; ce qui est expressément exprimé à la fin de l'épitaphe de ce Prince, au dessous de ses armes sculptées en bas relief sur un marbre blanc, au niveau du pavé de l'église.

,,Le 28 Janvier 1684, deux mois après les funérailles du comte de Vermandois, fut passé contrat à Arras, par devant notaires, entre le Sieur de Chauvelin, Intendant, stipulant pour Louis XIV, et le chapitre de l'autre part, par lequel Sa Majesté donne au chapitre la somme de 10,000 livres, pour la fondation d'un obit à perpétuité, dans l'église d'Arras, pour le repos de l'ame du dit comte de Vermandois.

,,En 1687, Louis XIV donna au chapitre d'Arras, un ornement complet de velours noir et de moire d'argent, avec un dais aux armes du comte de Vermandois, brodées en or. Cet ornement ne sert qu'aux enterremens des évêques et des

chanoines, et le jour de l'anniversaire du dit Prince, qui se fait très solemnellement le 25 Novembre, et auquel les Magistrats et officiers municipaux de la Ville sont avertis d'assister, ainsi que le lieutenant de Roi, qui est obligé de certifier la cour que ledit service a été célébré.,,

Est-il probable que Louis XIV, qui avoit toujours été religieux, et qui dans ses dernières années porta la dévotion presque jusqu'au fanatisme, ait voulu prolonger aussi longtems cette farce ridicule, et faire servir la religion à couvrir une imposture qui n'intéressoit ni la sureté de l'état ni l'honneur de sa famille?

Peut-on imaginer que le père la Chaise, son directeur, qui étoit un homme d'une véritable piété, n'eût pas fait usage de son influence sur l'esprit du Roi, pour s'opposer à ce qu'il devoit regarder comme un crime? Si le comte de Vermandois s'étoit réellement porté à l'acte de violence dont

l'accuse l'auteur des *Mémoires secrets*, et que le Roi eût voulu le faire emprisonner, y avoit-il quelque chose qui pût l'en empêcher? L'exercice de son autorité dans cette circonstance, eût sans contredit été beaucoup plus excusable que dans mille autres, où cependant il en fit ouvertement usage.

Ceux qui connurent la princesse de Conti, ne s'aperçurent jamais qu'elle eût le moindre doute sur la mort de son frère. M. de la Grange Chancel, qui fut aux isles Ste. Marguerite peu de tems après la sortie du prisonnier au masque, ne dit rien du comte de Vermandois, quoiqu'il parle du duc de Beaufort. J'ajouterai à toutes ces circonstances, que le maréchal de Ségur, qui fut pendant long-tems ministre de la guerre, m'a dit qu'il avoit fait ouvrir la voûte dans laquelle le Comte de Vermandois avoit été enterré, et qu'on y avoit trouvé son squelette. —

## LE DUC DE MONMOUTH.

L'opinion que le duc de Monmouth étoit le prisonnier au masque de fer, quelque absurde qu'elle puisse paroître aux yeux des Anglois, a cependant eu beaucoup de partisans en France; et ce qui est encore plus extraordinaire, de ce nombre fut un auteur connu, que nous avons déjà cité, M. de Saint-Foix. Elle doit son origine aux rapports des Anglois qui suivirent Jacques second à Saint Germain. Ils débitèrent que Charles II, pressentant l'ambition et l'imprudence de son fils, exigea, au lit de la mort, une promesse solennelle de son successeur, que quelle que pût être la conduite du duc de Monmouth, il ne le feroit jamais mourir; que Jacques le promit, et que fidèle à sa parole, quoique le Duc fût condamné à être décapité, il résolut de lui sauver la vie; mais que pour l'empêcher de troubler à l'avenir la tranquillité du royaume,

il pria Louis XIV de le tenir étroitement renfermé en France, où on fit passer le duc; tandis qu'une autre personne condamnée au même supplice, le représenta sur l'échafaud.

„Il est certain, dit M. de Saint-Foix, que le bruit courut dans Londres, qu'un officier de son armée, qui lui ressemblait beaucoup, fait prisonnier, et sûr d'être condamné à mort, avoit reçu la proposition de passer pour lui, avec autant de joie, que si on lui eût accordé la vie; et que sur ce bruit, *Lady Wentworth*, ayant gagné ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil, et lui ayant regardé le bras droit, s'étoit écriée: *Ah! ce n'est pas lui.*

„Quelques jours après que le Roi Jacques eut abandonné ses royaumes, dit l'auteur d'un livre qui a pour titre: *Amours de Charles II et de Jacques II, Rois d'Angleterre*, le comte Danby envoia chercher le Colonel Skelton, qui

avoit eu ci devant la lieutenance de la Tour, et à qui le Prince d'Orange l'avoit ôtée pour la donner au Lord Lucas. *M. Skelton*, lui dit le comte Danby, *hier*, *en souplant avec Robert Johnston*, *vous lui dîtes que le duc de Monmouth étoit vivant et qu'il étoit enfermé dans quelque château en Angleterre*. — *Je n'ai point dit qu'il étoit vivant et enfermé dans quelque château, puisque je n'en sais rien*, répondit Skelton, *mais j'ai dit que la nuit d'après la prétendue exécution du duc de Monmouth, le Roi, accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour, qu'on lui couvrit la tête d'une espèce de capuchon, et que le Roi et les trois hommes entrèrent avec lui dans un carosse*.

„*Je sais le peu de cas qu'on doit faire de ce qui est rapporté dans des livres pareils à celui que je viens de citer, et dont les auteurs ne cherchent qu'à amuser leurs lecteurs, en mêlant des fictions*

agréables à quelques vérités; mais cette anecdote, vraie ou fausse, m'a rappelé ce que d'autres et moi avons entendu raconter plus d'une fois au Père Tournemine. Étant allé faire visite à la Duchesse de Portsmouth, avec le confesseur du Roi Jacques, le Père Saunders, elle leur dit, dans une suite de conversation, qu'elle reprocheroit toujours à la mémoire de ce Prince, l'exécution du duc de Monmouth, après que Charles II, à l'heure de la mort, et prêt à communier, lui avoit fait promettre devant l'Hostie, que Hudelston, prêtre catholique, avoit secrètement apportée, que quelque révolte que tentât le duc de Monmouth, il ne le feroit jamais punir de mort: *Aussi ne l'a t-il pas fait*, répondit avec vivacité le Père Saunders.

„Nelaton, chirurgien Anglois, alloit tous les matins au Caffé Procope; il y a raconté plusieurs fois, qu'étant premier

garçon chez un chirurgien, près de la Porte St. Antoine, on vint un jour le chercher pour une saignée, et qu'on le mena à la Bastille; que le gouverneur l'introduisit dans la chambre d'un prisonnier qui avoit la tête couverte d'une longue serviette nouée derrière le cou; que ce prisonnier se plaignoit de grands maux de tête; que sa robe de chambre étoit jaune et noire à grandes fleurs d'or, et qu'à son accent, il avoit très bien remarqué qu'il étoit Anglois,,,

M. de Saint-Foix rapporte un passage de l'Histoire d'Angleterre, dans lequel M. Hume parle de la popularité du duc de Monmouth. „L'amour du peuple, dit-il, le suivit dans toutes les variétés de sa fortune. Après son exécution même, ses partisans conservèrent l'espérance de le revoir à leur tête; ils se flattèrent que le prisonnier qu'on avoit exécuté, n'étoit pas le duc de Monmouth, mais quelqu'autre,

qui, lui ressemblant beaucoup, avoit eu le courage de mourir à sa place et de lui donner cette preuve de son extrême attachement.,,

Dans un autre endroit, M. de Saint-Foix, répondant à quelques objections du Père Griffet, dit :

„Le père Tournemine étoit d'une illustre maison de ma province: je le voyois assez souvent, et j'étois déjà d'un âge, et j'avois assez d'usage du monde, pour pouvoir juger des personnes..... Je ne m'écarteroi point de mon style ordinaire, quelque chère que me soit la mémoire du père Tournemine; je dirai seulement qu'il étoit célèbre dans toute l'Europe, aimé, estimé, considéré à la cour et à la ville, et regardé comme un des plus distingués dans un ordre \*), où l'on ne peut pas nier qu'il n'y ait tou-

---

\* ) La société des Jésuites.

jours eu des personnes d'un très grand mérite..... Je vois dans Burnet que Charles II aimoit son fils Monmouth, avec une tendresse extrême..... qu'étant au lit de la mort, on apporta secrètement dans sa chambre une hostie.... qu'il communia de la main d'un prêtre catholique romain.... que la duchesse de Portsmouth étoit présente.... qu'il recommanda vivement tous ses enfans naturels à son successeur..... Tout cela se rapporte à ce que racontoit le père Tournemine; et puisque la plus grande partie de ce qu'il racontoit se trouve confirmé par Burnet, pourquoi vouloir qu'il ait imaginé le reste, c'est-à-dire la réponse qui échappa au père Saunders? Parceque le fait que renferme cette réponse, me paroît incroyable, répondra le père Griffet; il n'en avoit pas pensé de même lorsqu'il a dit: *que si l'on étoit sûr que le prisonnier masqué ne fut conduit à Pignerol qu'en*

1685, on pourroit être fondé à croire que c'étoit le duc de Monmouth, et que cette date excluroit le duc de Beaufort, le comte de Vermandois, et l'inconnu dont parle M. de Voltaire.,,

M. de Saint-Foix dit à l'appui de l'opinion qu'il a adoptée, „que Saint Mars fut nommé gouverneur de la citadelle de Pignerol, lorsque M. de Fouquet y fut envoyé; que M. de Lausun ayant obtenu, en 1681, la permission d'aller prendre les eaux de Bourbon, le Roi nomma M. de Saint Mars pour l'accompagner et continuer de le garder; mais Mademoiselle de Montpensier ayant représenté qu'il y avoit eu souvent des querelles et des démêlés entre M. de Lausun et M. de Saint Mars, le Roi, à sa prière, changea l'ordre, et chargea de cette commission M. de Maupertuis officier des Mousquetaires.,, Il cherche ensuite à prouver que M. de Saint Mars étoit absent

de Pignerol en 1684. Il y eut cette année une contestation assez vive entre M. d'Herleville et M. de la Motte de Rissan. M. d'Herleville étoit gouverneur de Pignerol; M. de la Motte de Rissan étoit lieutenant de roi de cette citadelle. Cette circonstance, ainsi que l'ordre qu'il recut en 1681, prouvent, suivant M. de Saint-Foix, que le prisonnier au masque n'étoit point alors à Pignerol. Il avoit été confié d'une manière si particulière à M. de Saint Mars, qu'il le suivit de Pignerol aux isles Ste. Marguerite, et delà au château de la Bastille; il n'est donc pas probable, ajoute-t-il, que M. de Saint Mars eût reçu l'ordre d'accompagner M. de Lausun en 1681, ni qu'on lui eût permis de s'absenter en 1684, si le prisonnier au masque eût alors été sous sa garde. „M. de Saint Mars, dit-il, fut nommé au gouvernement de l'isle Ste. Marguerite en Décembre 1685; conséquemment, il y avoit eu

assez de tems pour que le duc de Monmouth pût avoir été à Pignerol, puisque son exécution supposée étoit du 25 Juillet précédent. , ,

Jamais exécution n'a eu plus de publi-  
cité que celle du duc de Monmouth. „Jac-  
ques II, dit M. Hume, lui voyant tant de  
foiblesse et d'abattement, se le fit amener,  
et se flatta de lui arracher l'aveu de tous  
ses complices. Mais quelque passion que  
Monmouth eût pour la vie, il ne voulut  
point l'acheter par un infâme oubli de  
l'honneur. En reconnaissant l'inutilité  
de ses efforts, il reprit courage de son  
désespoir, et ne pensa qu'à se disposer à  
la mort avec des sentimens plus dignes de  
son caractère et de son rang. Ce favori  
du peuple Anglois fut accompagné sur  
l'échafaud d'une abondante et sincère effu-  
sion de larmes. Il pria l'exécuteur de ne  
pas le traiter comme Russel, pour lequel  
il avoit eu besoin d'un coup redoublé;  
mais

mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer. Il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever et de le regarder au visage, comme pour lui reprocher son erreur. Il replaça doucement sa tête sur le bloc, et l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet. A la fin, il jeta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office. Les schérifs l'obligèrent de la reprendre, et deux autres coups séparèrent la tête du corps.,,

Si l'expression attribuée au père Saunders, en parlant à la Duchesse de Portsmouth, *aussi ne l'a-t-il pas fait*, eût eu pour objet d'assurer que Jacques n'avoit pas fait périr le duc de Monmouth, elle n'eût sûrement pas échappé à la Duchesse, à qui elle étoit adressée avec beaucoup de vivacité; sans doute elle eût demandé quelque explication à cet égard; et dans ce cas, le père Tournemine n'eût pas

manqué d'en faire mention. En convenant avec M. de Saint-Foix de toutes les qualités, ainsi que de l'érudition du père Tournemine, j'observerai qu'il avoit l'imagination très vive; et il est possible que plusieurs années après la conversation de la Duchesse de Portsmouth avec le père Saunders, entendant les conjectures que l'on formoit sur le prisonnier au masque, il est possible, dis-je, que même avec l'intention la plus honnête, il ait interprété quelques expressions du Père Saunders dans un sens différent de celui que le père y avoit attaché, et dans lequel lui-même les avoit comprises alors.

La conclusion tirée par M. de Saint-Foix que ce prisonnier ne peut avoir été à Pignerol en 1681, ni en 1684, à cause des absences de M. de Saint Mars, n'est que plausible. En effet, rien n'autorise à croire qu'il fût seul chargé de veiller sur ce prisonnier. Lors même qu'il étoit dans son

gouvernement, il ne pouvoit être constamment occupé à le garder; on a dû nécessairement y employer d'autres personnes. Le journal de M. de Jonca fait mention d'un M. de Rosarges, qui vint aussi avec le prisonnier des isles Ste. Marguerite, et qui fut fait major de la Bastille. M. de la Motte Rissan fut peut-être dans le secret, comme M. de Saint Mars. Ce furent le zèle et la prudence dont il avoit donné des preuves pendant plusieurs années, qui déterminèrent M. de Louvois, son protecteur, à continuer de lui confier le soin de ce prisonnier, quoiqu'il fût promu à un autre gouvernement.

En 1703, lorsque le prisonnier au masque mourut, Jacques n'étoit plus; la Reine Anne étoit sur le trône; la Cour de France n'avoit aucun motif qui pût l'engager à garder le secret sur l'existence de ce prisonnier; en le divulguant, on lavoit la mémoire du Roi Jacques du reproche

d'avoir violé la promesse solennelle qu'il  
avoit faite à son frère mourant. D'un  
autre côté, les ministres François n'i-  
gnoroient pas combien ce prisonnier avoit  
excité la curiosité du public; ils étoient  
instruits des différentes opinions qu'on  
avoit sur son existence, et dont quelques-  
unes n'étoient pas fort honorables pour la  
cour de France; et sans contredit, ils se  
fussent empressés de les détruire, s'ils  
l'eussent pu, en prouvant que le prison-  
nier au masque étoit l'infortuné duc de  
Monmouth. —

---

UN MINISTRE DU DUC DE  
MANTOUE.

Comme presque tout ce qu'on a écrit pour établir cette opinion, se trouve dans la sixième lettre d'un ouvrage publié en 1789, qui a pour titre: *La Correspondance interceptée*, je citerai cette lettre en substance.

„Pour traiter ce sujet avec méthode, dit l'auteur, je commencerai par ce que le duc de Choiseul m'a souvent rapporté.— Louis XV lui dit un jour qu'il étoit instruit de l'histoire du prisonnier au masque. Le duc pria le Roi de lui découvrir qui il étoit; mais il ne put en obtenir d'autre réponse, sinon que toutes les conjectures qu'on avoit faites jusqu'alors sur ce prisonnier, étoient fausses. — Quelque tems après, Madame de Pompadour, à la prière du duc, pressa le Roi de s'expliquer sur ce sujet. Louis XV lui dit

qu'il croyoit que c'étoit un ministre d'un prince Italien.

„Je trouvai par hasard une lettre écrite à Turin et imprimée dans l'*Abrégé de l'Histoire de l'Europe*, publié par Claude Jordan, à Leyde, vol III, page 33, sous l'article *Mantoue*. Cettre lettre avance, qu'en 1685, le duc de Mantoue, désirant traverser les vues des François en Italie, envoya son premier ministre dans différentes cours des princes voisins, pour les engager à former une ligue contre eux.

„Ce ministre, qui étoit un négociateur habile, eut tout le succès qu'il désiroit. Il ne restoit que le duc de Savoie à persuader; il se rendit à Turin, pour chercher à le détacher des intérêts de la France. Le cabinet de Versailles, informé de ses démarches, envoya des instructions en conséquence au marquis d'Arcy son Ambassadeur à Turin. Celui-ci se lia avec

le ministre Italien, lui montra des attentions et de l'amitié; il l'invita à quelques parties de plaisir, et enfin à une chasse, qui devoit les conduire jusques dans les environs de Pignerol. Aussitôt qu'ils furent sur le territoire François, des gens apostés se saisirent du ministre et le conduisirent à Pignerol, d'où il fut transféré à l'isle Ste. Marguerite, et confié à M. de Saint Mars et au major Rosarges, jusqu'en 1690, où ils reçurent l'ordre de le transporter à la Bastille.

„J'imaginaï que la disparition d'un ministre étranger, arrivée d'une manière extraordinaire, auroit donné lieu à des remontrances de la part du duc de Mantoue, et entraîné une correspondance dont je trouverois au moins quelques traces à Mantoue; mais on me répondit que lorsque le prince Eugène avoit pris cette place en 1707, il en avoit envoyé les archives à Vienne. Je demandai la permission de

faire compulser celles de Turin; mais malheureusement, à dater de 1660, il y a une lacune de 40 ans. Tout ce que je pus apprendre par tradition, c'est que lors de la publication de la lettre anonyme sous la date de Turin, le duc de Mantoue avoit renouvellé vivement ses plaintes; mais que l'ambassadeur de France avoit si bien pris ses mesures, qu'il fut impossible de prouver l'enlèvement; et que comme cette violation manifeste du droit des gens étoit de nature à armer toutes les cours de l'Europe contre Louis XIV, le gouvernement François soutint constamment que c'étoit une calomnie.

„Je ne me contentai pas de ces recherches. J'obtins du marquis de Castellane, gouverneur de Ste. Marguerite, un extrait de celles qu'il avoit faites en prenant possession de son gouvernement. — Un nommé Claude Souchon, fils de Jacques Souchon, et cadet dans la compagnie fran-

che de Castellane, informa ce dernier, que son père Jacques Souchon étoit dans le secret de M. de Saint Mars, relativement au prisonnier. Il dit dans un mémoire qui m'a été communiqué, qu'il entendit souvent raconter à son père et à M. Favre, le Chapelain, que le prisonnier gardé avec tant de mystère à Ste. Marguerite, et appellé *le Masque de fer*, étoit un ministre de l'Empire \*) à la Cour de Turin. Il rapporte l'histoire de l'enlèvement de ce ministre, avec presque toutes les circonstances dont il est fait mention dans la lettre ci-dessus. \*\*) Il ajoute qu'il fut

---

\*) L'auteur de la *Correspondance interceptée*, dit en parenthèse: „On sait que le duc de Mantoue étoit „un prince d'Empire. „

\*\*) Je ne sais pas ce que l'auteur entend par presque toutes les circonstances; il n'est pas probable que Jacques Souchon ait été instruit des intentions du duc de Mantoue, des négociations de son ministre, et des instructions données par la Cour de Versailles au marquis d'Arcy.

livré entre les mains de M. de Saint Mars près Fenistrelles; que M. de Saint Mars l'obligea sous peine de mort, d'écrire à son secrétaire à Turin, pour demander ses papiers; que le secrétaire étant arrivé sur la foi de cette lettre, il fut arrêté, et les papiers expédiés à M. de Louvois. Souchon contredit plusieurs assertions de M. de Voltaire, et particulièrement celle de l'assiette et du pêcheur. Il nie que le prisonnier ait été envoyé à la Bastille; il affirme au contraire qu'il mourut à Ste. Marguerite après neuf ans d'emprisonnement. Il contredit aussi ce qu'on a dit des marques extraordinaires de respect qu'on donnoit au prisonnier, et qui furent sans doute inventées, pour donner un air de merveilleux à cette singulière anecdote.

„Qu'on pèse bien la réunion de tous ces témoignages, quoiqu'à autant de distance l'un de l'autre, soit pour le tems, soit pour le lieu: la lettre écrite à Turin lors

de la disparition de ce ministre; le mémoire de Souchon; ce qui a été dit par Louis XV: — toutes pièces authentiques, s'accordant parfaitement; et alors la conjecture que le prisonnier au masque étoit le premier ministre du duc de Mantoue, acquiert un caractère d'évidence.

„Je n'entrerai point dans la question de savoir s'il fut envoyé à la Bastille, ou s'il mourut à Ste. Marguerite; ce fait n'influe point sur la principale question, et ne change ni la personne ni le rang du prisonnier. On peut l'avoir supposé mort, lorsqu'il fut transféré à la Bastille, et il est possible que Souchon n'ait point été instruit de cette partie du secret. Dans ce dernier cas, je vous citerai un extrait du journal du lieutenant de Roi de la Bastille, de Jonca, qui fut publié il y a quelques années. Il y est dit que le 19 Novembre 1703, le prisonnier au masque mourut à la Bastille, et fut enterré le len-

demain dans le cimetierre de S. Paul. On voit aussi dans le registre de la paroisse S. Paul, que le 20 Novembre 1703, on enterra un nommé Marchiali, âgé de 45 ans, en présence du major de la Bastille, Rosarges; et du chirurgien. Rosarges étoit donc la même personne qui avoit gardé ce prisonnier à l'isle Ste. Marguerite. \*) On m'a mandé de Mantoue que le ministre du duc de Mantoue en 1685 étoit le comte Girolamo Magni; \*\*) il est bien probable que le nom de Marchiali est supposé, et qu'on n'a point inséré le nom réel du prisonnier sur les registres de S. Paul. Mais quoiqu'il en soit, il n'y a aucun point d'histoire mieux établi que le

---

\*) Surement: Mais je ne vois pas que cela prouve que le prisonnier étoit un ministre du duc de Mantoue.

\*\*) Si les correspondans de l'auteur à Mantoue ont pu l'informer du nom du ministre en 1685, pourquoi ne lui ont-ils pas appris aussi ce qu'il devint? cela étoit plus important à savoir que son nom. —

fait que le prisonnier au masque de fer fut un ministre du duc de Mantoue, enlevé de Turin.,

— Je n'ai point à examiner ici, si un ministre du duc de Mantoue près la Cour de Turin, a été enlevé, conduit à Pignerol, et transféré ensuite aux isles Ste. Marguerite; ce qui est très possible: il s'agit seulement de prouver que ce ministre ne peut avoir été le prisonnier au masque de fer.

Avant la publication de la *Correspondance interceptée*, j'avois entendu dire que M. de Choiseuil avoit parlé à Louis XV du prisonnier au masque, mais qu'il n'en avoit obtenu aucune réponse satisfaisante. Lorsque la première édition de cet ouvrage parut, je m'adressai aux savans et respectables abbés Barthélemi et Billiardy, qui avoient vécu dans la plus grande intimité avec M. de Choiseuil. Entre plusieurs circonstances dont ils me firent

part, ils me dirent, que c'étoit à leur prière que le duc de Choiseul s'étoit adressé à Louis XV; que le Roi lui avoit répondu qu'il croyoit que le prisonnier étoit un ministre d'une des cours d'Italie; mais que le duc observa que cette conversation embarassoit le Roi, et qu'il étoit persuadé que Sa Majesté ignoroit le secret; mais qu'en ayant parlé dans d'autres occasions en homme qui désiroit paroître instruit, il n'avoit pas voulu alors avouer son ignorance. — L'abbé Billiardy me dit en propres termes: „que „le Roi battoit la campagne; et que le „duc l'a quitté, bien persuadé qu'il n'en „savoit pas plus que lui-même.„ Ils prièrent M. de Choiseul d'engager Madame de Pompadour à en parler au Roi. Elle le fit; mais la réponse de Louis XV ne fut pas plus instructive que celle qu'il avoit faite au duc. Le rapport de l'abbé Barthélemi et de l'abbé Billiardy s'accorde

jusqu'à un certain point avec ce que dit l'auteur de la *Correspondance interceptée*; cependant, quand on examine d'une manière plus particulière le résultat des recherches de M. de Choiseul, on voit s'écrouler le principal fondement sur lequel l'auteur s'appuyoit pour prouver que le prisonnier au masque étoit un ministre du duc de Mantoue.

Il est dit dans la *Correspondance interceptée*, qu'en 1685, le duc de Mantoue désirant traverser les vues des François en Italie, envoya son premier ministre dans les différentes cours de ce pays, pour les engager à former une ligue contre eux; que ce ministre s'y rendit, et qu'il réussit dans sa négociation, au point qu'il ne lui restoit plus que la cour de Savoye à solliciter d'y prendre part.

Si l'on calcule le tems que ce ministre dut mettre à parcourir toutes les cours d'Italie et à leur persuader d'entrer dans

les vues de son maître; celui dont le cabinet de Versailles eut besoin pour être informé de ces mesures, et pour envoyer des instructions à son ambassadeur; enfin si l'on veut mettre en ligne de compte celui que dut employer M. d'Arcy pour mûrir et exécuter son projet, on avouera que, s'il est possible que tout cela ait eu lieu en moins d'une année, c'est au moins très peu probable. Et cependant il est démontré que le prisonnier au masque fut transféré de Pignerol à Ste. Marguerite en Décembre 1685, lorsque M. de Saint Mars fut nommé à ce gouvernement.

La lettre datée de Turin et publiée dans *l' Abrégé de l' histoire de l' Europe*, imprimé à Leyde, dit que le prisonnier au masque fut envoyé à la Bastille en 1690. Claude Souchon rapporte qu'il ne fut point envoyé à la Bastille, mais qu'il mourut à Ste. Marguerite après 9 ans d'emprisonnement. L'auteur s'efforce de concilier ces contradictions,

dictions, en disant que le père Jacques Souchon peut ne pas avoir été dans le secret de sa translation à la Bastille. Mais peut-on raisonnablement supposer que M. de Saint Mars, qui, suivant le rapport de Claude Souchon, avoit découvert à son père le secret beaucoup plus important de l'existence de ce prisonnier, lui ait fait un mystère de sa translation à la Bastille? En admettant même cette supposition, il reste encore à concilier la contradiction qui se trouve dans les dates. La lettre de Turin dit qu'il fut envoyé à Ste. Marguerite en 1685, et transféré à la Bastille en 1690. Claude Souchon rapporte qu'il mourut après 9 ans d'emprisonnement, conséquemment en 1694. Tandis qu'il est constant par les registres de la Bastille et par des témoignages authentiques, qu'il resta à Ste. Marguerite jusqu'en 1698; qu'à cette époque, il fut amené à la Bastille, où il mourut en 1703.

Le père Griffet, et M. de Saint-Foix, deux auteurs bien connus, qui ont fait beaucoup de recherches à ce sujet, ne disent pas un mot du ministre de Mantoue.

M. de la Grange Chancel, qui fut envoyé aux isles Ste. Marguerite peu d'années après que le prisonnier au masque en fut sorti, parle de ses conversations avec le gouverneur M. de la Motte Guerin; avec le nommé Dubuisson, qui étoit renfermé dans la chambre au dessus de celle qu'occupoit le prisonnier au masque; avec le neveu de M. de Saint Mars, qui étoit lieutenant de la compagnie franche dans laquelle Claude Souchon étoit cadet; et cependant il garde le même silence sur le ministre de Mantoue.

L'abbé Papon, qui, comme je l'ai déjà observé, fit le voyage des isles Ste. Marguerite en 1778, et qui rapporte différentes circonstances de ce prisonnier;

parla à ce même Claude Souchon , qui ne lui dit pas un mot de ce ministre de Mantoue. Ce n'est qu'en 1783 , plus de 60 ans après l'arrivée de M. de la Grange Chancel à Ste. Marguerite , que Claude Souchon fait cette histoire à M. de Castellane , qui l'a communiquée à l'auteur de la *Correspondance interceptée*. N'est-il pas évident dès lors que cette histoire est un tissu de réveries , imaginé par un vieillard de 79 ans , qui vouloit paroître instruit. Peut-on imaginer que M. de Saint Mars eût mis Jacques Souchon dans le secret , lui , qui loin de le communiquer à M. de Jonca , qui avoit dans la la Bastille la première place après lui , ne lui permit même pas d'être seul avec le prisonnier , mais le fit accompagner par M. de Rosarges , qu'il avoit amené de Ste. Marguerite , et qui étoit probablement dans le secret.

L'auteur de la *Correspondance interceptée*

*ceptée* dit que Claude Souchon contredit quelques assertions de M. de Voltaire, entre autres celles du grand respect qu'on témoignoit au prisonnier. Sans m'arrêter à justifier la préférence que je me sens porté à accorder à M. de Voltaire sur l'*histoire de Claude Souchon*, je me contenterai d'observer, que si ce que l'on a dit du respect qu'on témoignoit au prisonnier, pouvoit encore avoir besoin de preuves, il seroit facile d'en avoir la confirmation par des personnes de marque qui existent encore aujourd'hui.

---

L'opinion dont j'ai déjà fait mention, que le prisonnier au masque étoit fils d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII \*), a donné lieu à différentes con-

---

\*) Son mariage fut arrêté en 1612, et accompli en 1615.

jectures que je rapporterai successivement.

La première est que la Reine devint enceinte dans un tems où elle étoit, comme cela arrivoit souvent, brouillée avec le Roi; elle avoit été, dit-on, sans habiter avec lui trop de tems pour que la loi pût admettre la légitimité de l'enfant, dont le père supposé est, selon quelques auteurs, le duc de Buckingham qui vint en France en Mai 1625, pour conduire en Angleterre la princesse Henriette, femme de Charles premier \*). Les manuscrits et les mémoires de ce tems jettent des soupçons sur les liaisons

---

\*) Le sort de cette princesse fut singulièrement malheureux. Son père, Henri IV, fut assassiné; son mari périt sur un échafaud; sa fille, la charmante duchesse d'Orléans, et sa petite fille, la Reine d'Espagne, furent empoisonnées. On est fondé à croire que son fils, Charles second, eut le même sort; le frère et l'héritier de ce prince, Jacques second, perdit sa couronne, et mourut fugitif dans un pays étranger.

de la Reine avec le duc. Sa conduite à Amiens où elle accompagna la princesse, fit tenir beaucoup de propos: Et malgré les peines que prit La Porte pour disculper sa maîtresse, le Roi en fut vivement choqué, et il fallut toute l'influence et l'adresse de la Reine mère (Marie de Médicis) pour les reconcilier.

On dit que cet enfant fut élevé en secret, en province; que le cardinal Mazarin devenu ministre, fut chargé d'en prendre soin; mais qu'à sa mort, Louis XIV ayant découvert son existence, crut devoir le renfermer, comme on l'a rapporté.

Mais on doit observer qu'il est presque impossible que ce secret ait échappé à la vigilance du cardinal de Richelieu; et il est probable que ce ministre peu scrupuleux, se fût défait d'un enfant qui eût pu troubler la tranquilité de l'Etat. Postérieurement à l'époque de

cette naissance supposée, la Reine eut de fréquentes altercations avec le Roi; et ce qui étoit plus dangereux, avec le cardinal, qui se servit de tous les moyens en son pouvoir pour éclairer sa conduite. Ce fut lui qui fit mettre à la Bastille La Porte, valet-de-chambre de cette princesse; et on ne peut guères imaginer qu'elle eût montré la fermeté qu'elle déploya dans cette occasion, si elle se fût sentie coupable, et si elle eût couru les risques de voir sa foiblesse découverte.

Le prisonnier au masque est représenté par presque tous ceux qui en ont parlé, comme un jeune homme d'une jolie figure, en 1661; et on lui donne en 1703, lorsqu'il mourut, environ 60 ans. S'il eût été le fils du duc de Buckingham, il eût eu 36 ans en 1661, et plus de 78 ans en 1703.

La seconde opinion est que c'étoit un frère jumeau de Louis XIV, né quelques heures après lui. Le premier endroit où j'ai vu qu'on en eût fait mention, est dans un ouvrage anonyme, sans date, sans nom d'imprimeur, ni de lieu, qui est évidemment ancien et que j'ai trouvé parmi de vieux livres sur une échoppe au Quai des Augustins à Paris. Il y est dit: „Louis XIV naquit à S. Germain en Laye, le 5 Septembre 1638, vers midi, et l'illustre prisonnier connu sous le nom du *masque de fer*, naquit le même jour pendant que Louis XIII étoit à souper. Le Roi et le cardinal de Richelieu craignant qu'on ne fit servir les prétentions d'un jumeau pour renouveler les guerres civiles dont la France avoit déjà tant souffert, cachèrent avec soin sa naissance, et l'éloignèrent pour le faire élever en secret. Comme je n'ai qu'une connoissance imparfaite de ce

qui est arrivé depuis, je ne dirai rien de plus, dans la crainte de commettre des erreurs; mais je crois fermement le fait que je viens de rapporter, et probablement le tems prouvera au lecteur que ce n'est pas sans fondement que je l'ai avancé.,,

Cette opinion est devenue plus commune, depuis la publication des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, par l'abbé Soulavie. Je ne dois pas laisser ignorer au lecteur que le duc de Richelieu, fils du maréchal, a désavoué cet ouvrage, tandis que son auteur, qui avoit été secrétaire du maréchal, a insisté sur l'authenticité des papiers d'après lesquels il l'avoit rédigé. \*) Il nous dit que le duc de Richelieu étoit l'amant

---

\*) Ce désaveu parut dans le *Journal de Paris*, au commencement de la révolution, ainsi que la réponse de l'abbé Soulavie à ce sujet.

de Mademoiselle de Valois, fille du régent duc d'Orléans, et ensuite duchesse de Modène, et qu'il en étoit aimé passionnément; que le régent sentoit pour sa fille quelque chose de plus qu'une affection paternelle; et que, quoiqu'elle eût ses sentimens en horreur, le duc de Richelieu se servit de l'influence qu'elle avoit sur lui pour découvrir le secret du prisonnier au masque. Que le régent qui avoit toujours observé le silence le plus profond sur ce sujet, se laissa enfin persuader de lui confier un manuscrit qu'elle envoya sur le champ à son amant, qui en prit copie.

Ce manuscrit est censé avoir été écrit, au lit de la mort, par celui qui avoit été gouverneur du prisonnier au masque. En voici quelques passages:

„Le prince infortuné que j'ai élevé et gardé jusques vers la fin de mes jours,

naquit le 15 Septembre 1638, <sup>\*)</sup> à 8 heures et demie du soir pendant le souper du Roi. Son frère à présent régnant, étoit né le matin à midi pendant le dîner de son père; mais autant la naissance du Roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut cachée avec soin; car le Roi averti par la sage-femme que la Reine devoit faire un second enfant, avoit fait rester en sa chambre le chancelier, la sage-femme, le premier aumonier, le confesseur de la Reine, et moi, pour être témoins de ce qui en arriveroit, et de ce qu'il vouloit faire s'il naissoit un second enfant.....

„Le Roi étoit souffrant dans son incertitude, et la Reine, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement..... Incontinent après, le Roi

---

<sup>\*)</sup> Ceci s'accorde avec ce qu'a écrit l'auteur de l'ouvrage anonyme que j'ai cité ci-dessus.

nous assembla, l'évêque de Meaux, le chancelier, le Sieur Honorat, la Dame Peronette, sage-femme, et moi; et il nous dit en présence de la Reine, afin qu'elle dût l'entendre, que nous en répondrions sur notre tête, si nous publions la naissance d'un second fils, et qu'il vouloit que sa naissance fût un secret de l'Etat, pour prévenir les malheurs qui pourroient arriver, la loi salique ne déclarant rien sur l'héritage du Royaume en cas de naissance des jumeaux des Rois.

„Ce qui avoit été prédit arriva, et la Reine accoucha, pendant le souper du Roi, d'un fils plus mignard et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme s'il eût déjà éprouvé du regret d'entrer dans la vie où il auroit ensuite tant de souffrances à endurer; le chancelier dressa le procès-

verbal de cette naissance, unique dans notre histoire.....

„Ensuite le Roi nous dit de signer notre serment; le chancelier le signa d'abord, puis l'aumonier, puis le confesseur de la Reine, et je signai après. Le serment fut signé aussi par le chirurgien et par la sage-femme qui délivra la Reine; et le Roi attacha cette pièce au procès-verbal, qu'il emporta, et dont je n'ai jamais ouï parler..... Après quoi, la sage-femme fut chargée de l'enfant dernier né, et comme on a toujours craint qu'elle ne parlât trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir si elle venoit à parler; on nous défendit même de jamais parler de cet enfant entre nous, qui étions les témoins de sa naissance....

„Quand le prince fut un peu grand, Monsieur le cardinal Mazarin, qui fut chargé de son éducation, après le cardi-

nal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un Roi, mais en secret: La dame Peronnette lui continua ses offices jusqu'à sa mort, avec attachement d'elle à lui, et de lui à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de Roi et frère de Roi.....

„J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrois qu'on me donnât à moi-même, et les fils des princesses avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du prince, quoique sans le vouloir; car comme il avoit à 19 ans une envie étrange de savoir qui il étoit, et qu'il voyoit en moi la résolution de le lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il m'acabloit de prières; il résolut dès lors de cacher sa curiosité, et de me faire

accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime..... Deux ans s'étoient écoulés, quand une malheureuse imprudence de ma part, de quoi j'ai bien à me reprocher, lui fit connoître qui il étoit; il savoit que le Roi m'envoyoit, depuis peu de tems, des messagers; et j'eus le malheur de laisser dans ma cassette des lettres de la Reine et des cardinaux. Il lut une partie, et devina l'autre, par sa pénétration ordinaire; et il m'a avoué dans la suite qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

„Je me souviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moi, dans lequel je l'avois élevé; mais je ne pus d'abord reconnoître la source de ce changement.....

„Il commit cependant un jour l'imprudence de me demander les portraits

du feu Roi Louis XIII, et du Roi régnant: je lui répondis qu'on en avoit fait de si mauvais, que j'attendois qu'un peintre en eût fait de meilleurs pour les avoir chez moi.

,,Cette réponse qui ne le satisfit pas, fut suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai su dans la suite, que c'étoit pour y aller voir un portrait du Roi, et partir pour la cour, qui étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'Infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère, et voir s'il en avoit la ressemblance; j'eus connaissance d'un projet de voyage de sa part, et je ne le quittai plus.

,,Le jeune prince étoit alors beau comme l'amour, et l'amour l'avoit aussi très bien servi pour avoir un portrait de son frère; car depuis quelques mois, une jeune gouvernante de la maison étoit de son goût, et il la caressa si bien et la contenta de même, que malgré la défense

à tous les domestiques de ne rien lui donner que par ma permission, elle lui donna un portrait du Roi. Le malheureux prince se reconnut; et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et à l'autre; et cette vue le mit dans une telle fureur, qu'il vint à moi en me disant: Voilà mon frère, et voilà qui je suis, en montrant une lettre du cardinal Mazarin, qu'il m'avoit volée..... Je dépêchai un messager au Roi, pour l'informer de l'ouverture de ma cassette, et du besoin de nouvelles instructions.,,

L'auteur de ce mémoire termine son récit, en disant: „J'ai souffert avec lui „dans notre prison, jusqu'au moment „que je crois que l'arrêt de partir de ce „monde est prononcé par mon juge d'en „haut, et je ne puis refuser à la tran- „quillité de mon ame, ni à mon élève, „une espèce de déclaration qui lui indi-

„queroit les moyens de sortir de l'état  
„ignominieux où il est, si le Roi venoit  
„à mourir sans enfans. Un serment forcé  
„peut-il obliger au secret sur des anecdo-  
„tes incroyables qu'il est nécessaire de  
„laisser à la postérité? „

La troisième opinion est que ce pri-  
sonnier étoit fils de la Reine et du cardि-  
nal Mazarin, et né environ un an après  
la mort de Louis XIII \*); qu'il fut élevé  
secrètement, et que bientôt après la  
mort du cardinal, il fut envoyé à Pi-  
gnerol.

Le père Griffet observe \*\*) que „si ce  
„prisonnier eût été un fils de la Reine,  
„il eût été impossible de cacher sa naiss-  
„ance de manière à ce que le public n'en

---

\*) Ce prince mourut le 14 Mai 1643.

\*\*) Traité des preuves etc. pag. 318.

„fût pas instruit; qu'il étoit inutile de  
„masquer une figure qui n'étoit pas con-  
„nue; et qu'une supposition aussi desti-  
„tuée de probabilité ne mérite pas de  
„discussion.,, Je ne suis pas de l'avis  
du père Griffet. N'étoit-il pas possible  
qu'il eût beaucoup de ressemblance avec  
Louis XIV? et dès lors ne falloit-il pas  
le soustraire aux yeux du public?

M. de Voltaire dit dans son *Dictionnaire Philosophique*: „L'homme au masque de fer est une énigme dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont dit que c'étoit le duc de Beaufort. Mais le duc de Beaufort fut tué par les Turcs à la défense de Candie en 1669; et l'homme au masque de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ailleurs comment auroit-on arrêté le duc de Beaufort au milieu de son armée, et comment l'auroit-on transféré en France, sans que personne en sût rien?

et pourquoi l'eût-on mis en prison, et pourquoi ce masque?

„Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement en 1683, à l'armée, et enterré dans la ville d'Arras.

„On a ensuite imaginé que le duc de Monmouth, à qui le Roi Jacques fit couper la tête publiquement dans Londres, en 1685, étoit l'homme au masque de fer. Il auroit fallu qu'il eût ressuscité, et qu'ensuite il eût changé l'ordre des tems; qu'il eût mis l'année 1662 à la place de 1685; que le Roi Jacques, qui ne pardonna jamais à personne, et qui par là mérita tous ses malheurs, eût pardonné au duc de Monmouth, et eût fait mourir au lieu de lui, un homme qui lui ressemblait parfaitement. Il auroit fallu trouver ce *Sosie*, qui auroit eu la bonté de se

faire couper le cou en public, pour sauver le duc de Monmouth. Il auroit fallu que toute l'Angleterre s'y fût méprise; qu'ensuite le Roi Jacques eût prié instamment Louis XIV de vouloir bien lui servir de sergent et de géolier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit plaisir au Roi Jacques, n'auroit pas manqué d'avoir les mêmes égards pour le Roi Guillaume et la Reine Anne, avec lesquels il fut en guerre; et il auroit soigneusement conservé auprès de ces deux monarques sa dignité de geolier, dont le Roi Jacques l'auroit honoré.

„Toutes ces illusions étant dissipées, il reste à savoir qui étoit ce prisonnier toujours masqué, à quel âge il mourut, et sous quel nom il fut enterré. Il est clair que si on ne le laisseoit passer dans la cour de la Bastille, si on ne lui permettoit de parler à son médecin, que couvert d'un

masque, c'étoit de peur qu'on ne reconnaît dans ses traits quelque ressemblance trop frappante. Il pouvoit montrer sa langue, jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même à l'apothicaire de la Bastille, peu de jours avant sa mort, qu'il croyoit avoir environ 60 ans; et le Sieur Marsolan, chirurgien du maréchal de Richelieu, et ensuite du duc d'Orléans régent, gendre de cet apothicaire, me l'a reddit plus d'une fois.

„Enfin pourquoi lui donner un nom italien? on le nomma toujours Marchiali. Celui qui écrit cet article, en sait peut-être plus que le père Griffet, et n'en dira pas davantage. „

J'ai maintenant mis sous les yeux du lecteur toutes les pièces authentiques connues sur l'histoire de cet homme extraordinaire. Il est évident qu'il étoit d'une

très haute naissance, et qu'il étoit regardé comme un personnage très important. Rien ne prouve jusqu'ici qu'il fût connu dans le monde avant sa réclusion. Après un examen impartial, je ne puis douter qu'il n'ait été le fils d'Anne d'Autriche; mais sans pouvoir décider s'il étoit frère jumeau de Louis XIV, ou s'il étoit né pendant le tems que la Reine n'habitoit pas avec le Roi, ou pendant son veuvage. Les abbés Barthélemy et Billiardy, qui avoient fait beaucoup de recherches sur l'histoire de ce prisonnier, le pensoient comme moi. Louis XIII mourut le 14 Mai 1643. En 1661, Louis XIV avoit 23 ans; et comme je l'ai déjà observé plusieurs fois, on représente généralement à la même époque le prisonnier au masque comme un jeune-homme d'une jolie figure; ainsi il est probable qu'il étoit à peu près du même âge que Louis XIV. Mais dans ces trois suppositions: qu'il étoit frère

jumeau de Louis XIV, ou né pendant la vie, mais à l'insu de Louis XIII, ou après la mort de ce prince, il étoit important de garder le plus profond secret sur sa naissance. On avoit souvent eu des doutes sur celle de Louis XIV lui-même. Il ne vint au monde qu'après 23 ans d'un mariage stérile; et quoiqu'un évènement de cette nature ne soit pas impossible, qu'il y en ait même beaucoup d'exemples, cependant il étoit de nature à donner des soupçons. Louis XIV en prenant les rênes du gouvernement, fut instruit du fatal secret. Son humanité ne lui permit pas de faire mourir un frère; mais son orgueil et la politique le déterminèrent à dérober aux yeux d'un public curieux et malin, sa figure et son existence.

---

## DE RENNEVILLE.

René Auguste Constantin de Renneville étoit un Gentil-homme de Caen en Normandie, et le plus jeune de douze frères, dont sept avoient péri au service du Roi. Il fut employé à des négociations hors du Royaume, et ensuite fait premier secrétaire, sous M. de Chamillard, ministre de la guerre. Il attribua sa disgrâce à quelques vers indiscrets. „*La rage de bar-, bouiller du papier, a envoyé plus de gens, à la Bastille, que toute autre chose.*„ Il fut arrêté le 16 Mai 1702, et élargi le 16 Juin 1713. — Il se retira à Londres, où il publia *l'Inquisition Françoise*, livre qui renferme quelques vérités, mais un beaucoup plus grand nombre de mensonges.

## RELIGIEUX FRANCISCAIN,

dont il est fait mention page 95.

Plusieurs écrivains de ce tems ont fait mention de ce religieux Franciscain. Je citerai ce qu'a dit sur ce sujet le duc de St. Simon.

„Chalais, l'homme à tout faire pour la princesse des Ursins, \*) fut dépêché par

\*) Anne Marie de la Tremouille, princesse des Ursins. Elle épousa d'abord le prince de Chalais; comme il fut obligé de sortir de France pour un duel, elle se rendit à Rome pour l'y attendre; mais M. de Chalais mourut en Espagne, sans avoir pu la joindre. Elle épousa ensuite à Rome le prince Bracciano, chef de la famille des Ursins. Pendant la vie de son second mari, elle vint deux fois en France. Devenue veuve, elle fut faite grande camérière de la Reine d'Espagne, première femme de Philippe V. Elle étoit en correspondance intime avec Madame de Maintenon, et pendant quelque tems elle gouverna la cour de Madrid; mais elle fut disgraciée lors du mariage de Philippe avec sa seconde femme, qui étoit une princesse de Parme, et elle reçut l'ordre de sortir du Royaume.

elle pour un voyage si mystérieux, que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, et passa à deux lieues de Chalais où étoient son père et sa mère, sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux.

„Il roda secrètement en Poitou, et enfin y arrêta un cordelier, de moyen âge, dans le couvent de Bressuyre, qui s'écria: *ah! je suis perdu*, dès qu'il se vit arrêté. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid \*) un officier de dragons qu'il avoit emmené avec lui, et qui connoissoit le cordelier, dont on n'a jamais su le nom, mais qu'il étoit cordelier effectivement.

„Revenant de plusieurs lieux d'Italie et d'Allemagne, et même de Vienne, Chalais poussa à Paris, et vint à Marly, chez Torcy,

---

\*) Où étoit la princesse des Ursins.

un mercredi que le Roi avoit pris médecine. — Torcy le mena l'après-dîner dans le cabinet du Roi, avec lequel il fut une demi-heure, ce qui retarda d'autant le conseil d'état, et Chalais s'en alla aussitôt à Paris. Tant d'apparat n'étoit pas fait pour n'en pas tirer parti; et Chalais n'avoit point été prostitué au métier de prévôt après un misérable moine, sans en espérer un grand fruit. Tout fut incontinent après rempli des bruits les plus affreux contre M. le duc d'Orléans, qui, par ce moine, qui toutefois étoit bien loin lors de la mort de nos princes, les avoit empoisonnés, et prétendoit en empoisonner bien d'autres. En un instant, Paris retentit de ces horreurs; la cour y applaudit; les provinces en furent inondées, et tôt après les pays étrangers, avec une rapidité incroyable, et qui montrroit à découvert la précaution du complot.

„Madame des Ursins ne fut pas moins

bien servie en Espagne là dessus, que M.  
du Maine et Madame de Maintenon en  
France. \*) Ce fut un redoublement de  
rage affreux: on fit venir le Cordelier pieds  
et poings liés à la Bastille, où il fut livré  
uniquement à M. d'Argenson. Ce lieute-  
nant de police rendoit compte au Roi  
directement de beaucoup de choses, au  
désespoir de Pontchartrain, qui ayant  
Paris et la cour dans son département,  
crévoit très inutilement de dépit de se  
voir passer par le bec des plumes secrètes  
et importantes, qui faisoient de son subal-  
terne une espèce de ministre plus craint,  
plus compté, plus considéré que lui, et  
qui s'y conduisit toujours de façon à  
s'acquérir des amis en grand nombre et  
des plus grands, et à se faire fort peu d'en-  
nemis, et encore dans l'obscur.

---

\*) Je suppose que M. de St. Simon fait allusion à  
la circulation de ces bruits.

„M. le duc d'Orléans laissa tomber cette pluie à verse, faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put qu'augmenter la désertion générale: il s'accoutumoit à la solitude; et comme il n'avoit jamais ouï parler de ce moine, il n'en eut pas aussi la plus légère inquiétude. Mais d'Argenson, qui l'interrogea plusieurs fois, et qui en rendoit compte directement au Roi, fut assez adroit pour faire sa cour à M. le duc d'Orléans, de ce qu'il ne trouvoit rien qui le regardât, et des services qu'il lui rendoit là dessus auprès du Roi. Il vit en habile homme, la folie d'un déchainement destitué de tout fondement, dont l'empörtement ne pouvoit empêcher M. le duc d'Orléans d'être un prince très principal en France, pendant une minorité que l'âge du Roi laissoit voir d'assez près; et il sut profiter du mistère que lui offrit son ministère, pour se mettre bien avec lui de plus en plus: car il l'avoit soigneusement, quoi-

que secrètement, ménagé de tout temps :  
cette conduite lui valut une grande fortune.

„Le Cordelier demeura près de trois mois à la Bastille, sans parler à qui que ce soit qu'à d'Argenson ; après quoi, Châlais, prévôt de Madame des Ursins, le ramena lui-même de Paris au fort de Séguise, d'où il avoit la plus belle vue du monde, placé sur une élévation pareille à celle des tours de Notre-Dame de Paris.

„Il étoit encore plein de santé, et ne parloit à personne, dix ans après, lorsque j'allai voir ce beau château. J'y appris qu'il juroit horriblement contre la maison d'Autriche et contre les ministres de la cour de Vienne, avec des emportemens furieux de ce qu'ils le laissoient pourrir là. J'appris encore qu'il n'y lisoit que des romans, qu'il demandoit à celui qui avoit soin de lui, et qu'il vivoit là avec tout le scandale que quatre murailles peuvent permettre à un scélérat.

„On prétendit qu'il avoit fait son mariage pour empoisonner le Roi d'Espagne et ses enfans; \*) ses fureurs contre Vienne sembleroient favoriser cette opinion: elle a prévalu dans les esprits les plus sages de là et deçà les Pyrénées; mais le mystère de toute cette affaire étant demeuré mystère, je me garderai bien d'en porter un jugement qui ne pourroit être certain, ni même indiquer de fondement. Ce malheureux est mort depuis dans sa même prison.,,

---

\*) Un rapport aussi vague, et d'une nature aussi atroce, mérite aussi peu de crédit que les bruits qui ont couru sur le duc d'Orléans. Tout cela est incroyable, et destitué de preuves.

## MLLE. DE LAUNAY.

Mademoiselle de Launay, qui fut ensuite Madame de Staal, et plusieurs personnes de la maison du duc et de la duchesse du Maine, furent arrêtées et envoyées à la Bastille, le 29 Décembre 1718.

Le Régent avoit été informé quelque tems avant, d'une correspondance secrète du duc et de la duchesse du Maine avec la cour de Madrid, dont l'ambassadeur Espagnol, le prince de Cellamare, étoit l'intermédiaire. Il fut instruit que ce prince avoit expédié quelques dépêches importantes à sa cour par l'abbé de Porto-Carrero, qui les avoit cachées dans un double fonds fait à sa voiture dans ce dessein. On dit qu'il en fut prévenu par une femme qui tenoit une maison de débauche; cette femme, comme beaucoup d'autres de son métier, étoit connue personnelle-

ment du régent, et lui servoit d'espion; le secrétaire de l'ambassadeur s'étant un jour excusé de ne pas s'être trouvé à un rendez-vous chez elle, en disant qu'il avoit été occupé à des dépêches qu'on veoit d'expédier par l'abbé Porto-Carrero, elle en donna sur le champ avis au régent; les informations qui furent prises à cet égard, confirmèrent la déclaration de cette femme; on envoya des ordres pour arrêter et examiner l'abbé. On le joignit à Poitiers, on lui enleva ses dépêches, et on lui permit de continuer sa route. Le régent, après les avoir lues, fit environner par des troupes l'hôtel de l'ambassadeur, où on fit une recherche exacte. On y trouva beaucoup de papiers d'importance que l'ambassadeur avoit négligé de bruler, quoique le courier que l'abbé lui avoit envoyé pour l'instruire de ce qui s'étoit passé à Poitiers, fût arrivé avant celui que le régent avoit reçu.

L'intrigue qui avoit donné lieu à cette correspondance, avoit été imaginée et conduite par la duchesse du Maine. Ses vues étoient de détourner la cour de Madrid d'accéder à *la quadruple alliance*; de l'engager à employer son influence pour obtenir la convocation des Etats-Généraux en France, et les déterminer à sanctionner les dernières volontés de Louis XIV, ainsi que ses dispositions en faveur des princes légitimés.

En conséquence de cette découverte, le duc du Maine fut arrêté dans sa maison de campagne à Sceaux, et conduit au château de Dourlens; on vint prendre la duchesse à l'hôtel de Toulouse à Paris, et on la mena à Dijon.

Je citerai ici quelques passages des mémoires de Madame de Staal; on y verra une peinture exacte de la manière dont on traitoit alors les prisonniers à la Bastille.

„L'on me mit dans un carosse avec trois mousquetaires. Il étoit sept heures du soir ; je me doutai que la route ne seroit pas longue et qu'on me menoit à la Bastille : J'y arrivai en effet. On me fit descendre au bout d'un petit pont, où le gouverneur vint me prendre. Après que je fus entrée, l'on me tint quelque tems derrière une porte, parcequ'il arri-voit quelqu'un des nôtres qu'on ne vouloit pas me laisser voir. . . . Ceux-ci placés dans leurs niches, le gouverneur vint me chercher et me mena dans la mienne. . . .

„J'arrivai dans une grande chambre, où il n'y avoit que les quatre murailles fort sales et toutes charbonnées par le désœu-rement de mes prédécesseurs. . . . On alla chercher une petite chaise de paille pour m'asseoir, deux pierres pour soutenir un fagot qu'on alluma, et on

attacha proprement un petit bout de chandelle au mur, pour m'éclairer. Toutes ces commodités m'ayant été procurées, le gouverneur se retira, et j'entendis refermer sur moi cinq ou six serrures, et le double de verroux. . . .

„Enfin je vis reparoître le gouverneur, qui m'amenoit Mademoiselle Rondel. \*) Elle lui demanda d'un air fort délibéré, si nous coucherions sur le plancher; il lui répondit sur un ton goguenard assez déplacé, et nous laissa. . . .

„Nous nous entretenions paisiblement, lorsque nous entendîmes rouvrir nos portes avec fracas; cela ne peut se faire autrement. On nous fit passer dans une chambre vis-à-vis de la nôtre, sans nous en rendre raison. On ne s'explique point en ce lieu là; et tous les gens qui vous abordent, ont une phisionomie si reserrée,

---

\*) Sa femme de chambre.

qu'on ne s'avise pas de leur faire la moindre question. . . .

„La nuit s'avançoit, et nous ne voyions ni lit, ni souper. On vint nous retirer de cette chambre où je me déplaisois fort; nous retournâmes dans la première. J'y trouvai un petit lit assez propre, un fauteuil, deux chaises, une table, une jatte, un pot à l'eau, et une espèce de grabat pour coucher Rondel. Elle le trouva maussade et s'en plaignit. On lui dit que c'étoient les lits du Roi, et qu'il falloit s'en contenter. Point de replique: on s'en va; l'on nous renferme.

„Ce simple nécessaire, quand on a craint de ne l'avoir pas, cause plus de joie que n'en peut donner la plus somptueuse magnificence à ceux qui ne manquent de rien. J'étois donc fort aise de me voir un lit; je n'aurrois pas été fachée d'avoir aussi un souper. Il étoit onze heures du soir, et rien ne paroissoit. . . . Enfin le souper arriva,

mais fort tard. Les embarras du jour avoient causé ce dérangement, et je ne fus pas moins surprise le lendemain de le voir arriver à six heures du soir, que je l'avois été ce jour là de l'attendre si long-tems. Je soupai, je me couchai; l'accablement m'auroit fait dormir, si la petite cloche, que la sentinelle sonne à tous les quarts d'heure pour faire voir qu'elle ne dort pas, n'avoit interrompu chaque fois mon sommeil. . . .

„M. de Launay, gouverneur de notre château, venoit d'être installé dans sa place quand nous y arrivâmes. Son pré-decesseur, M. de Bernaville, étoit mort la veille. Launay étoit son parent et son élève, qu'il avoit parfaitement façonné à toutes les pratiques de la géole. Il vint me voir le lendemain de mon entrée. Comme j'avois remarqué qu'il avoit le ton plaisant, je le pris avec lui; il me trouva toute apprivoisée. Je lui demandai des

livres et des cartes à jouer; il m'envoya quelques tomes dépareillés de Cléopâtre. Je m'en aidai en attendant mieux; et je jouai au piquet avec Rondel.

„J'étois curieuse principalement d'apprendre quels étoient tous les compagnons de notre infortune. Elle me dit tous ceux qu'elle avoit vu arrêter en même tems que moi à l'hôtel du Maine; il nous en restoit bien d'autres à connoître. Nous aurons, dit-elle, une belle occasion de les découvrir, dimanche à la chapelle; et je vous promets que je remarquerai bien tout. . . . Mais je n'y gagnai rien pour les découvertes que j'en attendois; on me cacha sous un pavillon, où je ne pouvois rien voir, ni être vu.

„Le peu de précautions que j'avois prises en partant, toute occupée d'autre chose que de ce qui pouvoit m'être nécessaire, fit qu'au bout de quelques jours, je me trouvai manquant de tout. Je n'avois qu'e

la cornette qui étoit sur ma tête, et pas plus de chemises qu'une héroïne de roman enlevée . . . Je ne trouvai de ressource que dans l'industrie de la pauvre Rondel, qui fit la lessive de tout mon linge dans une jatte à laver les mains. Je me coëf-fai, pendant cette expédition, d'un mouchoir blanc qui m'étoit resté. Ce fut dans cet extrême négligé que je reçus la pre-mière visite du lieutenant de roi de notre château. Il n'y a point de situation où une femme ne sente le déplaisir de se pré-senter avec désavantage à quelqu'un qui ne l'a jamais vue.

„Ce lieutenant de roi, nommé M. de Maisonrouge, tout nouvellement dans cette place, ci-devant capitaine major de cavalerie, n'avoit jamais vu que son régiment; c'étoit un bon et franc militaire, plein de vertus naturelles, qu'un peu de brusquerie et de rusticité accompagnoit et ne défiguroit pas.

„Il vint donc chez moi, et pour me tenir un discours consolant, il me dit que je ne devois pas m'inquiéter de ma situation ; que si Madame la duchesse du Maine avoit eu des torts, je n'en serois jamais responsable. . . . Un tel propos me fut suspect, et je ne doutai presque point que cet homme que je ne connoissois point alors, ne vint me tendre un piège.

„Au fort de la disette où je me voyois de toutes choses, le gouverneur vint chez moi, suivi d'un ballot de toutes mes nippes, avec une bourse pleine d'or. Je n'aurois su d'où venoit cet utile secours, si je n'avois reconnu la bourse que j'avois faite et donnée autrefois à M. de Valincourt. C'étoit lui, qui, sans craindre de m'avouer, dans un tems où mes amis n'osoient me connoître..... alla d'abord demander aux ministres, non seulement de me rendre ce service,

mais encore la liberté de m'envoyer toutes les semaines une feuille de papier ouverte, contenant plusieurs demandes sur les choses dont je pouvois avoir besoin.....

„Soulagée ainsi des plus grandes peines de mon état, j'en aurois gouté le repos, s'il n'eût été troublé par une funeste pensée qui m'assiégeoit continuellement. Quelques jours avant que je fusse à la Bastille, l'abbé de Chaulieu m'avoit conté, à l'occasion de tous les gens qu'on y mettoit, des histoires effrayantes de ce qui s'y passoit; entre autres, celle d'une femme de condition, à qui autrefois on y avoit donné la question, sans lui faire son procès, et si rudement, qu'elle en étoit demeurée estropiée toute sa vie..... Je passois pour instruite du secret de l'affaire; j'étois sans doute supposée aussi foible que les femmes ont coutume de l'être; d'ailleurs un pér-

sonnage peu important. Il y avoit toute apparence que si l'on tentoit cette voie, le choix tomberoit sur moi. Frappée de cette idée, j'avois un extrême desir d'en éclaircir les fondemens..... Je hasardai, un jour que j'étois avec notre lieutenant de roi, d'amener la conversation sur plusieurs choses que j'avois ouï dire qui se faisoient à la Bastille; il les traita la plûpart de contes puériles. Enfin baissant le ton, comme on fait ordinairement quand on est embarrassé, je lui dis qu'on prétendoit qu'on y donnoit quelquefois la question sans forme de procès. Il ne me répondit rien. Nous nous promenions dans ma chambre pendant cet entretien; il fit encore un tour, et s'en alla assez brusquement. Je demeurai toute éperdue, et plus persuadée que jamais du sinistre traitement qu'on me destinoit. Je crus que notre homme en étoit informé..... Je continuai de

me promener à grands pas, faisant sur ce sujet de profondes réflexions..... Je m'apperçus dans la suite que notre lieutenant étoit sourd d'une oreille; et me ressouvenant que j'avois adressé mon interrogation de ce mauvais côté, je ris de la vaine frayeur que son apparente circonspection m'avoit causée.....

„A la Bastille, l'éloignement de toutes sortes d'objets écarte les desirs, ou l'impossibilité d'en satisfaire aucun les étouffe dès leur naissance. Il n'en est pas de même dans la servitude: tout s'y offre et s'y refuse en même tems à nos souhaits. Là, encore on est exempt des assujettissemens, des devoirs, des égards de la société; et, à tout prendre, c'est peut-être le lieu où on est le plus libre.....

„Je me garantis de l'ennui lorsque je fus plus calme, par les occupations que je me fis, et par tous les amusemens qui se présentèrent à moi..... Ce n'est pas

l'importance des choses qui les rend précieuses ; c'est le besoin que nous en avons. Je fus étonnée du parti que je tirai d'une chatte, que j'avois demandée simplement dans l'intention de me délivrer des souris dont j'étois persécutée. Cette chatte étoit pleine ; elle fit ses petits chats, et ceux-ci en firent d'autres. Jeus le loisir d'en voir plusieurs générations..... On envisage beaucoup de situations, comme on faisoit l'habitation de la zone torride, qui sembloit insoutenable, parcequ'on ne considéroit que l'excessive chaleur qu'il doit y faire, sans songer aux vents et aux pluies qui la tempèrent.....

,,Sur la fin du carême, le gouverneur me demanda si je voulois faire mes pâques. Je m'informai s'il me seroit permis d'avoir un confesseur à mon choix ; on me dit que non, qu'il falloit se contenter du chapelain de la maison, ou

ne point se confesser. Tous les officiers m'en étoient tellement suspects, que je fus tentée de remettre ce devoir à un tems plus opportun..... Cependant je me déterminai à tout risque de faire cette confession. Comme j'avois diverses choses à rappeler dans mon souvenir, qui pouvoient se confondre, je demandai au gouverneur du papier pour les mettre en ordre et ne pas les oublier; il me dit qu'il ne laissoit rien écrire chez lui, qu'il n'en fit la lecture; qu'il me donneroit, à cette condition, ce que je lui demandois. Cette méchante plaisanterie ne servit qu'à me convaincre de son excessive défiance, que j'avois éprouvée auparavant, lorsque l'ayant prié, jusqu'à me mettre à genoux devant lui, d'écrire lui-même un billet à Madame de Grieu, que je dicterois, pour la tirer de l'horrible inquiétude où elle étoit de mon sort, il avoit été inflexible à toutes mes instan-

ces, craignant un sens caché sous les choses simples qu'il auroit écrites de sa propre main.,,

Le lieutenant de roi, l'honnête Maïson-rouge devint lui-même le captif de sa prisonnière, et prit sans s'en appercevoir, le plus grand amour pour elle. Il ne s'expliqua jamais clairement, mais toute sa conduite en faisoit preuve.

„Une attention sans relâche; une com-  
plaisance sans bornes; un soin perpétuel  
de me satisfaire, sans aucun égard pour  
lui-même; plus de desir de me contenter  
que de me plaire; tellement à moi, qu'il  
sembloit n'être plus lui. Je n'ai vu dans  
le monde, ni même dans les romans,  
des sentimens aussi parfaits qu'étoient  
les siens; sentimens qui ne se sont ja-  
mais démentis, et d'autant plus admirables,  
qu'ils n'étoient point l'ouvrage des  
rafinemens de l'esprit, mais de la sim-  
ple nature, qui sembloit avoir voulu  
faire

faire un cœur où il n'y eût rien à reprendre.,,

Le chevalier de Mesnil étoit renfermé dans une chambre à côté de celle de Mademoiselle de Launay. Maisonrouge, qui ne pensoit qu'aux moyens d'amuser Mlle. de Launay, proposa à Mesnil de faire des vers pour divertir sa voisine ; il le fit ; elle lui répondit dans le même stile ; bientôt après, ils s'écrivirent en prose. Maisonrouge portoit les lettres et rapportoit les réponses ; il céda aux instances de Mesnil, pour avoir une entrevue avec Mademoiselle de Launay. Ils ne s'étoient jamais vus ; mais tous deux prisonniers, courant tous deux les mêmes dangers, ils s'intéressèrent mutuellement à ce qui pouvoit les concerner. Les visites se succédèrent, il en résulta une passion mutuelle ; la déclaration qu'en fit M. de Mesnil, fut bien reçue.

„Le pays que nous habitons, dit Ma-

demoiselle de Launay, abrège beau-  
,,coup de formalités. — Partout ailleurs  
,,j'eusse été longtems sans vouloir écou-  
,,ter; plus longtems encore à répondre;  
,,mais dans un lieu, où parvenu à se  
,,voir, on ne sait pas si l'on se reverra  
,,jamais, on dit en une heure ce que,  
,,hors delà, on n'eût pas dit peut-être,  
,,dans une année: et non seulement on  
,,y parle, mais on y pense tout autre-  
,,ment qu'on ne feroit ailleurs. »

Un jour que le lieutenant de roi étoit  
allé dîner à Vincennes, le gouverneur  
trouva le chevalier de Mesnil sortant de  
l'appartement de Mlle. de Launay pour  
retourner dans le sien. Il entra dans  
une violente colère, fit transférer Mesnil  
dans une autre tour, où il fut renfermé  
avec la plus grande rigueur. — Mlle. de  
Launay se décida à faire à Maisonrouge  
l'aveu de sa passion pour Mesnil, à lan-

plorer ses bons offices pour lui, et à le  
prier de faciliter leur correspondance.

„Il demeura quelque tems comme  
abîmé dans la confusion de ses propres  
sentimens; l'attendrissement que lui cau-  
soient les marques de ma confiance et de  
mon repentir paroisoit sur son visage:  
enfin faisant effort pour s'expliquer:  
„Vous savez, (me dit-il) que je suis tout  
„à vous; je vais vous en donner des preu-  
„ves indubitables; mais il faut que vous  
„me disiez quels sont vos engagemens avec  
„M. de Mesnil. Si ses intentions sont pu-  
„res; s'il a dessein de rendre votre sort  
„plus heureux, puisque le mien n'est pas  
„digne de vous être offert, je me prêterai  
„sans réserve à tout ce qui pourra contri-  
„buer à votre bonheur, et même à votre  
„simple satisfaction: Si le chevalier de  
„Mesnil n'a d'autre vue que de vous plai-  
„re, il ne seroit digne ni de vous, ni de moi,

„que vous entretinssiez, par mon ministère, aucun commerce avec lui.,,

Mademoiselle de Launay lui protesta que dans leurs entrevues, il ne s'étoit rien passé que la vertu la plus sévère ne pût avouer; que les intentions du chevalier de Mesnil étoient pures, et qu'ils s'étoient promis réciproquement des épouser. D'après cette assurance, Maisonrouge continua à servir leur correspondance.

„Mais il m'avoua, dit-elle, que chaque „lettre que nous lui remettions étoit pour „lui un coup de poignard; et cependant „il n'en fut ni moins exact, ni moins „fidèle à observer les règles qu'il avoit „établies pour notre correspondance.,,

Le Régent donna des ordres pour qu'on accordât au chevalier de Mesnil plus de liberté; il dînoit fréquemment chez le gouverneur, et passoit une partie de la journée dans l'appartement du duc de Richelieu, qui étoit alors à la Bastille.

Le duc et la duchesse du Maine ayant obtenu la permission de retourner à Sceaux, les personnes qui avoient été arrêtées par suite de leurs liaisons avec eux, furent alors traitées avec moins de sévérité; il leur fut permis de se voir; et généralement elles passoient toutes leurs soirées chez Madame de Pompadour. „Les relations que j'avois eues jusques-là avec le chevalier de Mesnil, dit Mademoiselle de Launay, quelque douleureuses qu'elles fussent à Maisonrouge, étoient adoucies par la satisfaction d'y signaler son attachement pour moi, et de régir lui-même notre commerce. La dépendance qui en résultoit, l'entièbre connoissance de nos démarches, qui fixoient ses inquiétudes, étoient des dédommagemens perdus par cette réunion: il n'avoit plus rien à attendre que la reconnaissance d'anciens services. . . . . „Vous voilà heureuse, me dit-il; je l'ai souhaité; j'en suis con-

„tent. . . . . Vivez en paix avec quel-  
„qu'un qui vous aime et vous plait; mais  
„n'exigez pas que j'en sois témoin. Tant que  
„j'ai pu vous être utile, j'ai surmonté mes  
„répugnances par d'incroyables efforts:  
„je le ferois encore, si cela vous étoit bon  
„à quelque chose. Vous n'avez plus besoin  
„de moi: trouvez bon que je ne vienne  
„plus chez vous. . . . ., Cependant les  
instances de Mlle. de Launay le détermi-  
nèrent à continuer de la voir; il lui fut  
impossible de s'y refuser; mais ses visites  
ne firent que fortifier une passion qui le  
conduisoit lentement au tombeau.

Le chevalier de Mesnil obtint son élar-  
gissement quelques mois avant Mlle. de  
Launay; il fut exilé dans ses terres en  
Anjou; leur commerce de lettres continua.  
Mais Mesnil, libre, et au milieu de ses  
connoissances, ne fut plus aussi amou-  
reux, ni aussi exact que Mesnil l'étoit à  
la Bastille.

„Je vis étant à ma fenêtre, le lieutenant de roi traverser précipitamment la cour, tenant un papier qu'il me monstroit. Il entra chez moi avec un saisissement qui m'étonna . . . . il me présenta le papier qu'il tenoit; c'étoit la lettre de cachet pour me faire sortir de la Bastille. „Vous voilà „libre, me dit-il, et je vous perds. J'ai „souhaité ardemment ce moment-ci; j'aurais donné ma vie pour l'avancer. Mais „je vais cesser de vous voir; que deviendrai-je? „

Elle sortit de la Bastille le 6 Juin 1720. La chatte qui l'avoit amusée dans sa solitude, fut accueillie par Maisonrouge. „J'ai désiré ardemment de vous perdre, lui mandoit-il le 7, je vous ai perdue; j'en suis au désespoir.,,

Mlle. de Launay reprit sa place près de la duchesse du Maine, qui continua de lui accorder sa confiance. Mais Mesnil ne mit point à la voir l'empressement

auquel elle s'attendoit. Les impressions qu'il avoit reçues à la Bastille, étoient effacées; et après quelques mois employés d'un côté à se plaindre, de l'autre à se disculper, leur liaison cessa entièrement.

La santé robuste de Maisonrouge avoit décliné sensiblement. On lui conseilla d'aller prendre les eaux dans sa province; mais il y termina bientôt une vie qui lui étoit à charge.

Rondel passa au service de la duchesse du Maine, Mlle. de Launay refusa plusieurs partis qui se présentèrent pour elle, entr'autres M. Dacier, après la mort de sa femme à qui l'on doit la traduction d'Homere. Enfin elle épousa M. de Staal, officier d'une bonne famille, mais peu riche, et qui avoit deux filles d'un premier lit. Comme Mademoiselle de Launay n'étoit alors ni jeune, ni jolie, le duc du Maine, pour faire son

mariage, fit avoir à M. de Staal la survivance d'une compagnie dans les gardes. Elle mourut à Passy le 15 Juin 1750. Il est souvent question d'elle dans les mémoires de ce tems. Ceux qui l'ont connue, font l'éloge de son esprit et des charmes de sa société, lorsqu'elle étoit avec des personnes de son gout; hors de là, elle avoit le caractère inégal et satirique.

---

## CONVULSIONNAIRES.

Les Convulsionnaires et leurs partisans étoient, les uns, des imposteurs; les autres, des dupes fanatiques, qui prétendoient qu'il s'opéroit des miracles sur la tombe de M. Paris. Ils affectoient de tomber en extase, et alors d'avoir des visions.

M. Paris, fils de Nicolas Paris, Conseiller au Parlement, étoit né le 30 Juin 1690. Il renonça à son droit d'aînesse, se retira du monde, et se livra tout entier à l'étude et à la dévotion. Il mourut le 1er Mai 1627, et fut enterré le 3 à S. Médard. Ses vertus et sa grande piété le firent regarder par ses voisins comme un saint. Ils allèrent visiter son tombeau; le bruit se répan-dit qu'il s'y faisoit des miracles; le concours du peuple augmenta, de manière

que le gouvernement crut devoir s'en mêler; un ordre du 27 Janvier 1732, fit fermer le cimetière de S. Médard; \*) et comme les Convulsionnaires étoient Jansénistes pour la plus grande partie, on recommença à les persécuter de nouveau.

---

\*) Le lendemain de cet ordre, on écrivit ces vers sur le mur du Cimetière :

„De par le Roi, défense à Dieu,  
„de faire miracles en ce lieu..”

## LETTRE TROUVÉE A LA BASTILLE.

Quoique la lettre suivante soit d'une date antérieure aux détails que j'ai donnés sur les prisonniers de la Bastille, néanmoins, comme elle paroît authentique, et qu'elle est curieuse, j'ai cru devoir lui donner place dans ce recueil. Elle fut trouvée à la Bastille par un M. Maton de la Varenne, avocat au Parlement de Paris. Il paroît qu'elle a été écrite le 1<sup>er</sup> Décembre 1642 par un prisonnier nommé Dussault, au cardinal de Richelieu, qui étoit alors au lit de la mort. Mais comme le cardinal mourut le 4, il est probable que la lettre ne lui a jamais été envoyée. Elle est écrite suivant l'ortographe de ce tems; mais en la copiant, je suivrai celle actuellement en usage.

,,Monseigneur,

,,Il est un tems où l'homme cesse d'être

barbare et injuste ; c'est celui où sa dissolution prochaine le force à descendre dans les ténèbres de sa conscience, et à se lamenter sur les soucis, chagrins, peines, malheurs et infortunes qu'il a causés à ses semblables : permettez que je dise semblables ; car vous devez voir maintenant ce dont vous n'avez jamais voulu vous convaincre, ni vous persuader, savoir : que le souverain et l'excellent ouvrier céleste nous a tous créés sur le même modèle, et que l'intention d'icelui a été que les hommes ne fussent distingués les uns des autres que par leurs vertus. Or donc, Monseigneur, vous savez que voilà déjà onze années, que vous me faites pârir et endurer mille morts à la Bastille, où les plus déloyaux et felons sujets du Roi, seroient encore dignes de pitié et de compassion. A plus grave raison, moi, que vous y faites pourrir pour avoir désobéi à votre man-

lement, qui avoit fait condamner mon ame à la géhenne éternelle, et *avoit fait compарoir en l'éternité les mains souillées de sang.* Ah ! si vous pouviez entendre les sanglots, plaintes et gémissements que vous me faites produire, vous me feriez bien vite envoyer en liberté de ma personne. Je vous en supplie, Monseigneur, au nom de Dieu éternel, qui vous jugera, vous, ainsi que moi; ayez pitié de mes souffrances et doléances; et si vous voulez avoir d'icelui miséricorde avant que d'aller au trépas, donnez mandement qu'on m'ôte mes chaines; car icelui venu, vous ne seriez plus à l'oisir de me rendre une justice que je ne dois demander qu'à vous; et vous me persécuteriez même après votre décédé, dont Dieu nous garde, si vous vous laissez gagner par la très humble prière d'un homme, qui a toujours été loyal sujet du Roi.,,

,,Je suis,, etc. etc.

Le cardinal de Richelieu n'étoit certainement pas très scrupuleux. Choisy, dans ses mémoires, rapporte le trait suivant:

„Ma mère m'a dit que le bonhomme la Vrillière, secrétaire d'état, lui avoit conté, qu'étant allé porter au cardinal de Richelieu la nouvelle du combat de Castelnaudari et de la prise de Montmorenci, le cardinal avoit fait un signe de la main, comme voulant faire couper le cou au prisonnier; et que s'étant apperçu que la Vrillière auroit pu le remarquer, il lui avoit dit: *M. de Montmorenci est de mes amis, je lui laverai bien la tête.* Son premier signe avoit été fort naturel. Il avoit fait Puy Laurens duc, et lui avoit fait épouser sa nièce, dans l'espérance qu'il porteroit feu Monsieur Gaston à quitter la princesse Marguerite de Lorraine; mais voyant qu'il ne pouvoit, ou ne voulloit pas, il l'envoya à Vincennes, où il mou-

rut fort brusquement, et il remaria sa nièce au comte d'Harcourt.,,

Suivant M. de la Varenne, Dussault fut mis à la Bastille le 20 Novembre 1631, et par une inscription qu'on trouva sur le mur de la chambre où il avoit été renfermé, il paroît qu'il fut élargi le 20 Juin 1692, après 61 ans de réclusion.

On trouva plusieurs autres inscriptions sur les murs de la Bastille; car quoiqu'on fût dans l'usage de blanchir les chambres aussitôt que les prisonniers en étoient sortis, cependant comme elles étoient quelquefois gravées sur le plâtre, ou sur les pierres des fenêtres ou des cheminées, on ne se mettoit pas en peine de les effacer, lorsqu'elles n'étoient point importantes.

LOUIS

## LOUIS XVI.

---

Les écrivains qui ont parlé jusqu'ici de Louis XVI, se sont bornés à peindre quelques vertus de cet infortuné monarque, mais aucun d'eux n'a encore entrepris de tracer son portrait: C'est ce qui me détermine à en esquisser quelques traits.

Louis XVI étoit petit-fils de Louis XV, et fils du Dauphin Louis, né en 1729, et mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765. Sa mère étoit une princesse de Saxe, tante de l'Electeur actuel. Il eut

pour gouverneur, le duc de la Vaugyon.— M. de Coetlosquet, évêque de Limoges, son précepteur, étoit de la plus grande piété, mais un homme nul sous tous les autres rapports. Le Roi observoit souvent que son éducation avoit été très négligée.

Il épousa en 1770 Marie Antoinette, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur François Ier et de Marie Thérèse. Ce fut le duc de Choiseul, qui, pendant son ministère, suggéra l'idée de ce mariage à Louis XV: il fut proposé à Vienne par le comte de Durfort, créé ensuite duc de Civrac.

Il eut de cette princesse quatre enfans: Marie Thérèse Charlotte (Madame Royale), née le 19 Décembre 1778; Louis Joseph Xavier François, Dauphin, né le 22 Octobre 1781, et mort à Meudon en Juin 1789; Louis Charles, duc de Normandie, ensuite Dauphin, né le 27 Mars 1785 et

mort au Temple le 9 Juin 1795 \*); et la princesse Sophie, née et morte en 1786. Madame Royale fut remise, à la demande de l'Empereur, au prince de Gâvre, à Bâle, le 26 Décembre 1795, en échange des députés de la convention, que le général françois Dumouriez avoit fait arrêter en 1793, et livrer aux Autrichiens.

Louis XVI étoit un peu au dessus de la moyenne taille, et fortement constitué; dans les derniers tems il avoit pris de l'embonpoint.

Il se levoit tous les jours à 7 heures; après avoir fait ses prières, pratique qu'il ne négligea dans aucune circons-tance, il lisoit, examinoit des cartes et

---

\*) On a de fortes raisons de croire qu'il fut empoisonné. Le fameux chirurgien Dusseau, déclara dans son rapport, qu'après ouverture et examen faits du corps du Dauphin, il avoit reconnu que sa mort étoit l'effet du poison. Il mourut lui-même subitement quelques jours après.

des plans. Il aimoit à lire les voyages sur mer, et se livroit avec plaisir à l'étude de la géographie. Lorsque M. de la Peyrouse fut nommé au commandement de l'expédition dont malheureusement il n'est pas revenu, il passa deux heures avec le Roi dans son cabinet. En sortant, il témoigna sa surprise sur les connaissances que Sa Majesté avoit développées dans cette conversation, relativement aux découvertes faites par différens navigateurs, et aux objets sur lesquels Elle desiroit qu'il prît des informations.

Il passoit depuis 9 heures jusqu'à 10 avec la Reine et ses enfans ; à dix heures, il commençoit à lire les mémoires qui lui étoient présentés, et dornoit ses audiences. Il dînoit à deux heures avec la Reine seule. A 3 heures, il retournoit dans son appartement ; il s'occupoit à lire, se livroit à son étude favorite, la

géographie, ou visitoit les ouvriers qui travailloient au palais et aux jardins. Il alloit quelquefois au spectacle, spécialement lorsqu'on y jouoit des tragédies; mais il n'ordonna jamais qu'on jouât une pièce plutôt qu'une autre. Il souloit à 9 heures avec toute la famille Royale chez *Monsieur*. A 11 heures, il avoit son coucher; mais à moins qu'il ne fût fatigué, il lisoit jusqu'à minuit.

La chasse étoit son principal amusement; lorsque le tems le permettoit, il chassoit deux ou trois fois par semaine; les autres jours il y avoit conseil. Toutes les personnes qui avoient chassé avec le Roi, dînoient avec lui. La Reine dînoit ordinairement ces jours-là chez la duchesse de Polignac, gouvernante des enfans de France; elle crut devoir s'en abstenir plusieurs mois avant la révolution, et alors elle dînoit seule. Il y avoit chez le Roi, généralement une fois par

semaine, ce qu'on appelloit *souper de Cabinet*; un certain nombre de personnes y étoient invitées. La Reine passoit la plus grande partie des soirées chez la duchesse de Polignac; les Dimanches et les Mercredis, elle se rendoit, ainsi que *Monsieur, Madame, le comte et la comtesse d'Artois*, chez la princesse de Lamballe, où les étrangers connus et présentés à la cour, étoient reçus. Le Roi n'alloit ni chez la duchesse de Polignac, ni chez la princesse de Lamballe. Il y avoit alternativement chez la gouvernante des enfans de France, et chez la comtesse d'Ossun, Dame d'Atours, un concert par semaine; la Reine y chantoit quelquefois.

Les motifs d'après lesquels la Reine s'étoit abstenue d'aller dîner chez la duchesse de Polignac les jours où le Roi chassoit, la déterminèrent aussi à y passer moins fréquemment la soirée, et à y rester moins longtems. Le comte d'Ar-

tois qui étoit très attaché à quelques personnes de cette société , continua d'y aller jusqu'au moment où il quitta la France.

Lorsque Louis XVI fut amené et détenu à Paris , où il ne pouvoit plus jouir de ses exercices ordinaires , il s'occupoit la plus grande partie du jour à lire les gazettes et les brochures qui paroisoient , et à converser avec le petit nombre de personnes dans lesquelles il pouvoit avoir confiance , et avec celles que les circonstances l'obligoient de voir. Du reste , son tems étoit partagé comme à Versailles. Il dînoit avec la Reine et Madame Elisabeth \*); Monsieur et Madame venoient le soir du Luxembourg aux Thuilleries , et

---

\*) Sœur du Roi , née le 3 Mai 1764 et guillotinée le 10 Mai 1794. Princesse de la plus grande piété; elle est morte avec ce courage qu'inspire une entière confiance dans les principes de la religion.

y soupoient avec la famille Royale. Le défaut d'air et d'exercice avoit affecté la santé du Roi, mais rien n'altéra son caractère.

Son éducation ne lui avoit pas donné ce vernis de politesse qui est quelquefois utile aux princes, et qui étoit spécialement nécessaire en France. Il n'avoit pas non plus ces manières extérieures, qui captivent les uns et impriment le respect aux autres.

Incapable de tromper, il étoit quelquefois déifiant; et la crainte que ceux qui le conseilloient, ne cherchassent à lui en imposer, le rendit souvent flottant et incertain sur le parti qu'il devoit prendre, surtout depuis la révolution, et lorsqu'il vit le danger auquel étoient exposés ceux qui lui étoient attachés.

Il n'avoit pas l'habitude d'un travail raisonné; un manque de confiance en lui-même l'avoit accoutumé à ne parler

que par les autres, et l'avoit empêché de jamais essayer ses forces; cependant les malheurs de la révolution lui en avoient fait sentir la nécessité. Il avoit fait des notes sur tous les évènemens qui pouvoient servir à l'histoire de cette époque; il avoit jetté les yeux sur M. de Rhulières pour lui en donner à rédiger, et il regretta beaucoup sa perte \*). Il fit lui-même presque tous les discours qu'il prononça à l'assemblée; il s'en faisoit faire par d'autres; mais en les comparaant, les siens valoient toujours mieux. D'après le témoignage de M. de Malesherbes, son testament est entièrement de lui, et sans que personne y ait mis la main \*\*).

---

\*) Il mourut subitement en 1790.

\*\*) „Sa timidité naturelle et la difficulté avec laquelle il exprimoit généralement ses pensées, disparaisoient totalement lorsqu'il étoit question de la religion, du soulagement du peuple, ou du bonheur de la France. Dans ces occasions

Il n'avoit point la fermeté nécessaire pour prendre sur le champ une décision

il parloit avec une énergie et une facilité dont les nouveaux ministres, qui partageoient l'opinion générale de son incapacité, étoient toujours

infiniment surpris....

„Nous avions journellement l'occasion de reconnoître chez lui les indices généralement considérés comme les preuves d'un esprit actif et intelligent. Tout en lisant des lettres, des mémoires ou des papiers publics, il prêtoit assez d'attention aux discussions du conseil, pour être parfaitement au fait de tout ce qui s'y passoit, et il nous l'a souvent prouvé par ses observations sur ce qu'il avoit lu et sur ce qu'il avoit entendu. En voici un exemple frappant: Un jour que le Roi s'occupoit à lire des lettres, des mémoires et des journaux, tandis que ses ministres discutoient les affaires de leurs départemens, M. de Gerville <sup>†</sup>) fit un rapport sur une question délicate, dont la décision fut remise à la huitaine. Mais ce ministre ayant omis dans son second rapport une circonstance essentielle qu'il avoit insérée dans le précédent, le Roi lui en fit l'observation, à la grande surprise de tous les membres du conseil qui l'avoient supposé exclusivement attentif à ses lettres, mémoires, et sur lesquels il avoit effectivement fait des réflexions très judicieuses. Il est de fait qu'aucun de nous ne pouvoit jouter avec le Roi

<sup>†</sup>) Ministre de l'intérieur.

dans des circonstances difficiles; mais quand il avoit adopté un parti, il y tenoit fortement. Lorsqu'il fut décidé sur la manière, le lieu et l'époque de sa suite de Paris, et pendant les 9 mois qui précédèrent le moment de son départ, il ne varia pas un instant, malgré les différens plans de conduite qui lui furent présentés; mais il les discuta tous. — Le jour du départ, ayant été averti qu'on avoit triplé les gardes du château des Thuilleries, et sachant que depuis longtems on avoit répandu le bruit qu'il vouloit partir, il persista cependant dans sa résolu-

---

pour la mémoire, et son jugement n'étoit pas moins sûr.

„Je puis affirmer, avec vérité, que durant tout le tems de mon administration, toutes les mesures importantes que j'ai vu soumettre au jugement du Roi, après avoir été discutées dans le conseil, ont été perfectionnées par les changemens que S. M. a proposé d'y faire.,,

*Mémoires de M. Bertrand de Molleville.—*

*Vol. II. page 17.*

tion, quoiqu'il en connût fort bien tous les dangers, et qu'on lui eût assuré que jusqu'à 9 heures du soir, le jour de son départ, il pouvoit encore changer d'avis sans trahir son secret, et sans exposer personne.— Il répondit: „*Non, dussai-je périr à la porte du château, je partirai; j'aurai du moins donné à toute l'Europe une preuve non équivoque de mes sentiments sur tout ce qui s'est fait et ce que j'ai été forcé de faire.*„

Il y a dans sa fuite de Paris des circonstances qui sont propres à faire connoître ses sentiments et son caractère. Lorsqu'on eut concerté avec le marquis de Bouillé, qui commandoit dans les trois Evêchés, les mesures nécessaires à son exécution, le soin de conduire la famille Royale hors de Paris, fut confié au c.... de ..... La Reine ne voulant point se séparer du Roi, et Madame Elisabeth insistant pour les accompagner, on fit faire

une forte Berline, assez grande pour les contenir, ainsi que le Dauphin, Madame Royale et la comtesse de Tourzelle, qui avoit succédé à Madame de Polignac dans la place de gouvernante. Trois gardes-du-corps, recommandés par M. d'Agoust, leur major, furent choisis et déguisés en domestiques pour accompagner les augustes fugitifs. Ils ne surent que le soir du départ, ce à quoi on devoit les employer. Deux furent envoyés à dix heures du soir, avec la voiture attelée de quatre forts chevaux et conduite par deux postillons de confiance, pour attendre hors la barrière Saint Martin; l'autre resta dans l'appartement de la Reine pour l'accompagner au sortir du palais. La famille Royale soupa et se retira comme de coutume. A dix heures et demie le c. . . de . . . . déguisé en cocher, conduisit un remise dans la cour des princes, vis-à-vis l'appartement des enfans de France. Mada-

me de Tourzelle sortit bientôt après avec eux; lorsqu'ils furent montés en voiture, le c... de .... les conduisit au petit carouzel, et s'arrêta vis-à-vis l'hôtel ancien- nement habité par la duchesse de la Va- lière. Madame Elisabeth y arriva la pre- mière; elle fut peu de tems après suivie du Roi; il avoit une grande redingote de campagne, une perruque et un chapeau rond. Après avoir attendu la Reine pen- dant quelque tems, il s'impatienta, crai- gnant qu'il ne lui fût arrivé quelque ac- cident, il vouloit retourner pour la cher- cher, et on eut beaucoup de peine à l'en dissuader. — Dans cet intervalle, M. de la Fayette passa, suivi de deux soldats du gué à cheval. Le Roi le voyant, dit: *voilà un homme qui a fait beaucoup de mal.* La Reine arriva, accompagnée du garde-du-corps. En ouvrant la porte dé- robée de son appartement, cette princes- se apperçut une sentinelle qui y avoit

été placée le soir même, et qu'elle ne s'attendoit pas à y trouver. Elle s'arrêta un instant pour réfléchir sur ce qu'elle avoit à faire. Le factionnaire se promenoit en chantant. La Reine observa que lorsqu'il étoit parvenu à un certain point, une colonne l'empêchoit de voir ce qui se passoit sur l'escalier, et elle présuma que le bruit qu'il faisoit en chantant, l'empêcheroit de l'entendre marcher. Elle fit signe au garde du corps de la suivre sans bruit, et profitant du moment où la sentinelle étoit éloignée et tournoit le dos, ils descendirent l'escalier sans être apperçus. — Toute la famille Royale s'étant placée dans le remise, le garde-du-corps monta derrière, et le . . . . de . . . . les mena jusqu'à la voiture qui les attendoit. La famille Royale y étant montée, il conduisit le remise à quelque distance de la route, où il l'abandonna. Les chevaux de poste

étoient commandés à Bondy. — On sait le reste. — A-peu-près à la même heure, *Monsieur* partit du Luxembourg; et il arriva sans aucun accident dans les Pays-Bas.

Sans être bigot, Louis XVI étoit pénétré de respect pour la religion; il avoit le cœur bon, un grand desir du bien, et un véritable amour pour son peuple. — Naturellement économe, il porta quelquefois cette qualité presque jusqu'à la parsimonie; et quoique très bienfaisant, il fut rarement généreux, jamais prodigue; on eut toujours de la peine à le déterminer, lorsqu'il s'agissoit ou d'accorder une gratification, ou de consentir à quelque dépense extraordinaire. Guidé par les sentimens de la stricte honnêteté, non seulement il ne voyoit pas volontiers, mais même il méprisoit ceux qui par leurs extravagances détérioroient leur for-

tune

tune, et contractoient des engagemens qu'ils étoient hors d'état de remplir. Sa principale ou plutôt son unique dépense secrète, étoit pour les charités qu'il faisait, et qu'il couvroit du voile du plus profond mystère.

Sa probité lui fit toujours voir sous un point de vue défavorable les mesures que le ministère françois avoit adoptées relativement à l'insurrection des colonies Angloises en Amérique: Il fit en cette occasion ce qu'il ne faisait que trop souvent, il sacrifia ses sentimens à l'opinion de ses ministres. En 1792, Tippoo Sultan fit à la France des propositions secrètes pour attaquer les Anglois dans l'Inde, si on vouloit lui accorder un secours de 6000 hommes de troupes. Elles furent communiquées au ministre de la Marine, qui étoit en même tems chargé du département des colonies. M. Bertrand de Molleville, qui

l'étoit alors, dit: — „Mais malgré les avantages qu'elles présentoient, et quoique l'insurrection des nègres de S. Domingue exigeât l'envoi d'une force considérable, qui pouvoit facilement servir à masquer la destination des six mille hommes que Tippoo demandoit, et à détourner les soupçons du gouvernement Anglois, la probité du Roi ne lui permit pas d'adopter cette mesure. „*Ceci ressemble-  
„roit beaucoup, dit-il, à l'affaire de l'Amé-  
„rique, à laquelle je ne pense jamais sans  
„regrets. On abusa dans cette occasion un  
„peu de ma jeunesse, et nous en portons  
„aujourd'hui la peine. La leçon est trop  
„forte pour être oubliée. \*)*„

Des choses peu importantes en elles-mêmes, une expression, ou une action qui sont l'effet d'une impulsion soudaine,

---

\*) Mémoires de M. Bertrand de Molleville. Vol. II  
page 52.

sont souvent plus propres à nous faire connoître les qualités morales d'une personne, que sa conduite ordinaire, qui est généralement le résultat de la réflexion. — A un des bals qu'on donnoit à Versailles pendant le carnaval, Louis XVI conversoit avec deux personnes, lorsqu'un jeune étourdi passant sans regarder, le heurta avec violence. Le Roi s'étant retourné, le jeune homme s'efforça de s'excuser, en disant qu'il ne s'étoit point apperçu que ce fût Sa Majesté: Louis XVI lui repliqua sur le champ: *Eh! Monsieur; et quand c'eût été un autre?* se retournant alors vers ceux avec lesquels il conversoit, il ajouta: *Ces jeunes-gens sont souvent si malhonnêtes!*

Il connoissoit à merveille tous les dangers de sa position; au commencement de la révolution, il croyoit qu'il n'y survivroit pas. — En en parlant, il

disoit: „Si seulement ma famille étoit en  
sureté! „ \*)

---

\*) La Reine au contraire, croyoit qu'on n'ose-  
roit jamais attenter aux jours du Roi. Elle  
disoit souvent que le gros de la nation ne souf-  
frirait pas qu'on fit la moindre violence au Roi;  
mais elle étoit fermement persuadée qu'elle seroit  
victime du ressentiment du parti républicain. Au  
commencement de 1792, on lui proposa de sortir  
de France avec le Dauphin. On lui soumit le  
plan de son évasion; elle vit qu'on pouvoit l'exé-  
cuter sans danger; mais après avoir réfléchi, elle  
dit qu'elle étoit résolue de ne jamais abandonner  
le Roi, mais de se soumettre à son sort. — Dans  
le Temple, et après la mort du Roi, une personne,  
chargée de la garde de cette place, frappée  
de l'excès des malheurs de cette princesse, et de  
sa grandeur d'ame, mue seulement par ce que  
lui dictoit sa conscience, et sans que la Reine lui  
ait fait la moindre demande, lui offrit de la sau-  
ver, et lui communiqua son projet pour y par-  
venir. Après s'être convaincue de sa sincérité,  
elle lui dit de consulter un officier de confiance  
qui étoit alors à Paris. Tout étoit disposé pour  
son évasion; mais pour ainsi dire au moment de  
l'exécution, elle s'y refusa en disant, qu'elle ne  
pouvoit se résoudre à abandonner ses enfans (qu'il  
lui étoit impossible d'amener;) qu'elle croyoit plus  
décent, et plus convenable à son devoir et à sa  
dignité de rester, et finit par les engager à prén-  
dre des mesures pour leur propre sûreté. Des  
billetts que la Reine écrivit à ce sujet, existent  
encore. —

Un grand nombre de circonstances prouvent incontestablement que Louis XVI avoit beaucoup de courage et de calme dans le danger, et qu'il ne fut jamais effrayé par les risques personnels qu'il courroit. — L'objet du parti Jacobin en excitant l'insurrection du 20 Juin 1792, étoit de se défaire de la famille Royale toute entière; elle ne dut alors son salut qu'à la loyauté et à la bravoure de quelques soldats de la garde nationale. — La populace pénétra dans le château, et une troupe d'assassins chercha à percer à travers un petit nombre de gardes, pour parvenir jusqu'au Roi qui étoit dans l'embrasure d'une fenêtre. Un grenadier s'approchant, lui dit: „Sire, ne craignez rien, nous vous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang.„ Le Roi le regardant avec beaucoup de sang-froid et de bonté, lui prit la main, en lui disant: „mettez la main sur mon

*„coeur, mon ami, et vous verrez qu'il ne  
„bat pas plus vite que le vôtre., — Les  
Jacobins réussirent mieux dans l'horrible  
journée du 10 Août. Après le massacre  
aux Tuilleries, le Roi, la Reine, leurs  
deux enfans et la princesse Elisabeth fu-  
rent renfermés dans le Temple.*

Le 14 Janvier 1793, la convention dé-  
clara que le Roi étoit coupable de *conspi-  
ration contre la liberté nationale, et d'at-  
tentat contre la sûreté de l'état.* Le 16, elle  
s'assembla pour prononcer sa sentence.  
Cette séance dura trente-six heures, au  
sein de la fermentation la plus tumul-  
tueuse; vingt-huit membres de la con-  
vention étoient absens; de 721 présens,  
trois cent soixante-un votèrent pour la  
mort; de ce nombre fut le duc d'Orléans:  
vingt-six opinèrent pour la mort, en de-  
mandant une discussion sur la question  
de savoir s'il conviendroit à l'intérêt de  
l'état qu'elle fût différée: et trois cent

trente-quatre contre la mort. Ses trois défenseurs, Malesherbes, Deseze et Tronchet, admis ensuite à la barre de la convention, lurent un écrit signé du Roi, dans lequel il interjettoit appel à la nation, de la condamnation portée contre lui; mais ce fut en vain qu'ils démontrèrent que la sentence qu'on venoit de prononcer, étoit contraire à toutes les loix; ce fut en vain qu'ils invoquèrent les principes sacrés de justice et d'humanité. — „Nous n'ignorons pas, dit Dezese, que c'est par un décret *rendu ce matin*, que vous avez jugé que la majorité de plus d'une voix suffiroit pour la validité du jugement que vous avez prononcé; mais je vous le demande encore ici au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité; usez de votre *extrême puissance*, mais n'étonnez pas la France du spectacle d'un jugement qui lui paroîtra terrible, quand

elle considérera son étonnante minorité., — Tronchet réclamant à son tour contre le décret qui fixoit la majorité absolue pour le jugement du Roi, demanda que les dispositions du code pénal fussent exécutées.

„Vous concevez, dit-il, que je dois vous parler de ce calcul rigoureux, par lequel la loi exige les deux tiers des voix pour que l'accusé puisse être condamné; mais je vous prie d'observer que le décret que vous avez rendu ce matin, n'est pas un véritable décret; que vous n'avez fait que passer à l'ordre du jour sur des observations très légères qui vous ont été faites, et que nous croyons devoir nous permettre par les sentimens qui sont dans nos coeurs, par l'obligation sacrée dont nous sommes chargés, et que nous sommes obligés de remplir. Nous osons nous croire autorisés à vous observer, que quand il s'agissoit de déter-

miner quelle devoit être la majorité et la force du calcul des voix, une affaire aussi importante méritoit d'être traitée par un appel nominal, et non par un simple passé à l'ordre du jour; et c'est ainsi qu'en qualité de citoyens, de pétitionnaires, nous osons vous demander de rapporter ce décret, par lequel vous avez passé à l'ordre du jour sur la manière de prononcer touchant le jugement de Louis.,,

Après de longues discussions, la convention renvoya au lendemain l'examen sur la simple question: *s'il étoit convenable de hâter, ou de suspendre l'exécution du jugement prononcé?* — Le 18, la question du sursis fut entamée et prolongée jusqu'au 20 à 2 heures du matin. — Kersaint, chef d'escadre, et officier distinguée dans la marine Royale, mais qui avoit été un des principaux meneurs de la révolution, frappé de remords, rap-

pella son suffrage. Il fut interrompu par de violens murmures. — „Je veux, (continua-t-il, sans s'émouvoir) épargner un crime de plus aux assassins, en me dépouillant moi-même de mon inviolabilité. Je donne ma démission, et je dépose les motifs de cette résolution entre les mains du président. „ \*)

Tallien demandoit que la question fût décidée séance tenante: „Je motive ma proposition, ajouta Tallien, sur des motifs d'humanité: Louis sait qu'il est condamné; il sait qu'un sursis a été demandé. Je demande s'il n'est pas barbare de laisser si longtemps un homme dans l'attente de son sort? „

„J'ai voté contre l'appel au peuple, répondit la Reveillère - Lépaux; j'ai voté la mort de Louis; mais ce n'est pas

---

\*) Quelque tems après, il fut ramené d'Amiens où il s'étoit retiré, et guillotiné.

*sans horreur que j'entends invoquer l'humanité avec des cris de sang; mon avis n'est pas d'éloigner une détermination définitive; mais il est incroyable qu'une question si importante, puisque l'intérêt public y est attaché, soit décrétée sans désemparer, par une assemblée épuisée par la longueur de ses dernières séances. Je demande que sans rien précipiter, cette question ne soit fermée, que lorsque la convention se croira suffisamment éclairée.,,*

Le 20, à deux heures du matin, la motion pour un sursis fut rejetée à une foible majorité; et sur la motion de Cambaceres; il fut décrété „qu'à l'instant, „une expédition du décret qui prononce „peine de mort contre Louis, seroit en- „voyée au conseil exécutif, qui seroit „chargé de le notifier dans le jour à „Louis, et de le faire exécuter dans les „vingt-quatre heures.,,

En conséquence de ce décret, Garat,

ministre de la justice, deux autres membres du conseil exécutif, deux membres du département, le secrétaire du conseil exécutif, le maire de Paris, et Hébert substitut du procureur de la commune, se rendirent à la tour du Temple, le dimanche 20 Janvier, à deux heures après-midi.

Garat portant la parole en qualité de président du conseil exécutif, dit: „Louis, „le conseil exécutif a été chargé de vous „notifier l'extrait du procès-verbal des „séances de la convention nationale des „16, 17, 19, et 20 Janvier. Le secrétaire va les lire. „

Hébert, dans un de ses numéros du père Duchesne qui parut à cette époque, rapporte en ces termes la manière dont Louis XVI reçut la nouvelle de sa condamnation, et l'ordre pour sa mort.

„Je voulois être du nombre de ceux qui „devoient être présens à la lecture de l'ar-

,rêt de mort de Louis. Il écouta avec  
 ,un sang-froid rare les décrets de la con-  
 ,vention ; et lorsque le secrétaire eut  
 ,achevé de parler, il remit à Garat un  
 ,papier qui contenoit une demande sur  
 ,laquelle il réclamoit une réponse prompte  
 ,et précise. La noblesse et la dignité  
 ,qui régnnoient dans son maintien et dans  
 ,ses paroles, m'arrachèrent des pleurs  
 ,de rage qui vinrent mouiller mes pau-  
 ,pières. Je me retirai résolu de finir là  
 ,mon ministère. Un de mes collègues  
 ,n'annonçoit pas plus de fermeté que  
 ,moi ; je lui dis avec ma franchise ordi-  
 ,naire: Mon ami, les prêtres membres  
 ,de la convention, en votant pour la mort,  
 ,quoique la sainteté de leur caractère le  
 ,leur défendît, ont formé la majorité qui  
 ,nous délivre du tyran. Eh bien! que  
 ,les prêtres constitutionnels, membres  
 ,du conseil général de la commune, le  
 ,conduisent à l'échafaud. Nous finies en

„effet décider que deux prêtres munici-  
„paux, Jacques Roux et Pierre Bernard,  
„accompagneroient Louis à la mort; ils  
„s'acquittèrent de cette fonction avec in-  
„sensibilité. „

Les commissaires du conseil exécutif  
rendirent compte au conseil des deman-  
des du Roi; il fut arrêté d'en donner con-  
naissance à la convention, auprès de la-  
quelle Garat s'étant retiré sur le champ,  
et ayant exposé le motif de sa mission,  
lut ce billet de Sa Majesté.

„Je demande un délai de trois jours  
pour pouvoir me préparer à paroître en  
présence de Dieu. Je demande pour cela  
de pouvoir entretenir librement la person-  
ne que j'indiquerai aux commissaires de  
la commune, et que cette personne soit à  
l'abri de toute crainte et de toute inquié-  
tude pour cet acte de charité qu'elle rem-  
plira auprès de moi.

,, Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général de la commune a établie depuis quelques jours.

,, Je demande dans cet intervalle à pouvoir converser avec ma famille quand je le demanderai, et sans témoins.

,, Je désirerois bien que la convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permit de se retirer librement et convenablement où elle jugeroit à propos.

,, Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étoient attachées. Il y en a beaucoup qui avoient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui n'ayant plus d'appointemens, doivent être dans le besoin, surtout de celles qui ne vivoient que de leurs appointemens. Dans les pensionnaires il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfans qui n'avoient que cela pour vivre.

,,Fait à la tour du Temple, le 20 Janvier 1793.

,,Signé, Louis.,,

L'assemblée décréta ,, qu'il étoit libre à Louis de voir sa famille sans témoins, d'appeler auprès de lui tel ministre du culte qu'il jugeroit à propos, et que le conseil exécutif seroit autorisé à lui répondre que la nation s'occuperoit du sort de sa famille.,,

Sur la réclamation relative aux créanciers de sa maison, elle passa à l'ordre du jour, sur le droit qu'ils avoient de demander leur payement ou des indemnités convenables.

Enfin, l'assemblée passa purement à l'ordre du jour sur la demande d'un sursis pendant trois jours à l'exécution du jugement.

En conséquence de ce décret, il fut permis à l'abbé Edgworth, prêtre Irlandois et grand-vicaire de Paris, d'offrir au Roi les secours

secours de la religion. Mais ce ne fut que le 20 Janvier, la veille de l'exécution, à quatre heures après-midi, qu'il fut mandé au palais des Tuilleries, par le conseil exécutif qui y étoit assemblé.

„Louis Capet desire vous voir, lui dit le ministre Garat. Voulez-vous aller au Temple?

„Oui, sans doute, reprit l'abbé, et le desir du Roi est un ordre à mes yeux.

„Suivez-moi donc, je vous y conduirai, lui répondit le ministre. Il alloit effectivement notifier à Louis XVI le décret de la convention, et lui annoncer que le lendemain, à dix heures, seroit le moment de l'exécution. L'abbé monta dans sa voiture, et plusieurs fois pendant la route, le ministre cria avec l'accent du désespoir: quelle effroyable commission!

„M. Edgworth, appelé à remplir les devoirs les plus solennels, les plus sa-

crés de la religion, desira observer scrupuleusement toutes les formes, et demanda qu'il lui fût permis d'approcher le Roi en habit ecclésiastique.

„C'est impossible, repliqua Garat.

„Ils arrivèrent au Temple, et trouvèrent la tour environnée d'une garde considérable.....

„La dignité, la sérénité de Louis XVI contrastoient fortement avec le trouble et l'égarement des coupables qui l'entouraient. Aussitôt que le Roi vit l'abbé Edgworth, il fit un mouvement pour exprimer le desir d'être seul avec lui. Tout le monde se retire; le Roi ferme la porte et se tourne vers l'abbé, qui, se jettant à genoux, baise la main de son prince et la baigne de larmes. Le Roi, vivement ému, le relève et lui dit:

„*Je n'ai vu depuis longtems que des êtres insensibles, mes yeux y sont accoutumés. Mais la vue d'un homme compa-*

*tissant, la vue d'un sujet fidèle ébranle toute mon ame et me met dans l'état où vous me voyez.*

„Quand il fut remis, il conduisit l'abbé dans son cabinet, il le fit asseoir, et lut deux fois son testament d'un ton ferme et avec l'accent convenable, mais la voix lui manqua à l'article de la Reine, de ses enfans et de sa sœur.

„*Qu'est devenu, dit ensuite le Roi, qu'est devenu le bon cardinal de la Rochefoucault? Et l'archevêque de Paris, en avez-vous quelques nouvelles? Je crains qu'il ne soit pas bien content de moi; il m'écrivit pendant que j'étois aux Tuilleries, je ne lui fis pas de réponse. J'étois si observé! Il me pardonnera. Assurez-le que je meurs dans la communion, et qu'en dépit des changemens qu'on a faits, je me considère toujours comme étant de son troupeau.*

„Il seroit difficile de rendre assez de

justice aux sentimens pieux, sublimes, héroïques qu'exprima le Roi dans cette intéressante conférence ; il parla de sa situation, de celle de sa famille, mais il s'étendit surtout sur les malheurs de son pays.

*,,Ce peuple, disoit-il, est naturellement bon, mais aujourd'hui des chefs sans principes l'égarent et l'enchaînent à la-fois. Il n'auroit pas souffert qu'on m'accusât de tyrannie, s'il avoit su combien son bonheur m'étoit cher et combien je l'avois désiré. Plus j'ai été privé des moyens et de l'espérance d'y atteindre, moins la vie m'a été précieuse. J'en fais aujourd'hui le sacrifice sans regret; un tems viendra, j'en suis bien sûr, où le peuple pleurera ma perte. Oui, j'en ai la confiance; oui, il rendra justice à ma mémoire, quand il saura la vérité, quand il aura recouvré la liberté de se montrer*

*juste. Mais, hélas! jusqu'à ce que ce temps arrive, il est et sera bien malheureux !*

„*Cette réflexion sur les malheurs de sa patrie arracha de nouvelles larmes à ce monarque généreux.*

„*Il parla du duc d'Orléans, et dit:*

„*Je ne sais ce que j'ai fait à mon cousin pour motiver toute sa conduite à mon égard; il faut le plaindre, il est encore plus malheureux que moi, et je ne chan-gerois pas de condition avec lui.*

„*Il se leva, et dit ensuite:*

„*Il faut que, pour la dernière fois, j'aille voir ma famille; cette épreuve est la plus cruelle; quand cela sera fait, je m'occuperai uniquement de mon salut.*

„*Il laissa l'abbé Edgworth, et ce prin-  
ce infortuné fut joindre sa famille. La  
salle où elle se tenoit n'étoit séparée que  
par une porte de vîtres, de celle où  
jour et nuit veilloient deux commissai-*

*res.* Ces deux hommes purent donc tout voir et tout entendre.

„C'est dans ce lieu, c'est dans une circonstance pareille que le Roi de France vint trouver sa famille. Sa mort prochaine, ses malheurs sans exemple la lui rendoient encore plus chère. Là se passa une scène de douleur qu'aucun pinceau ne pourroit rendre et dont une ame sensible pourra seule concevoir l'idée.

„Le cœur compatissant de M. Edgworth fut percé par les gémissemens et les sanglots du désespoir.

„Cette déchirante entrevue dura plus d'une heure, et le Roi en revint dans un état inexprimable.

„*Pourquoi*, dit-il, s'adressant à l'abbé, après quelques momens de silence, *pourquoi aimai-je avec tant de tendresse, pourquoi suis-je si tendrement aimé?* mais à present ce pénible sacrifice est fait; ne songeons plus qu'à mon salut.

„Après cette touchante exclamation, il médita quelques instans dans un silence interrompu par des soupirs et par des larmes; puis il commença l'entretien sur les grandes vérités de la religion: son confesseur resta aussi surpris de l'étendue de ses connaissances, qu'édifié de sa piété.

„A dix heures, Cléri, son fidèle valet-de chambre, vint lui proposer de souper. Le Roi y consentit, moins par le besoin de manger, que pour obliger le bon Cléri qui l'en prioit les larmes aux yeux. Après avoir pris un morceau, il se leva de table, et dit à M. Edgworth :

*„Vous devriez prendre un peu de nourriture, vous devez être épuisé.*

„Ce léger repas fini, l'abbé demanda au Roi s'il ne desiroit pas entendre la messe et recevoir la communion. Le Roi lui répondit qu'il le desiroit avec ardeur, mais qu'il espéroit peu qu'on le lui accordât.

*„Il faut, dit-il, que j'en obtienne la permission de ce conseil du Temple, et jusqu'ici il ne m'a accordé que ce qu'il ne pouvoit absolument me refuser.*

*„M. Edgworth sortit, et fit la demande au nom du Roi. Elle éprouva plusieurs difficultés.*

*„Il y a des exemples dans l'histoire, dit un membre, que plus d'une fois des prêtres ont empoisonné les hosties.*

*„Vous m'avez assez examiné, répondit M. Edgworth, pour être sûrs que je ne porte pas de poison; mais pour vous en rendre plus certains, fournissez-moi vous-mêmes les hosties, et si elles sont empoisonnées, je n'en serai pas responsable.*

*„Le conseil délibéra dans le lieu ordinaire de ses séances. On fit ensuite entrer l'abbé, et le président lui dit: „citoyen ministre du culte, la demande de Louis Capet n'étant point contraire à*

la loi, nous l'accordons, mais à deux conditions: d'abord vous signerez la requête, et en second lieu, la cérémonie se terminera avant sept heures, parcequ'à huit Louis Capet sera conduit à l'échafaud.

„L'abbé se soumit à tout et en informa le Roi, qui exprima toute sa joie de l'espoir qu'il avoit d'entendre encore une fois la messe et de recevoir la communion. Il tomba à genoux, rendit grâces au Tout-puissant et commença sa confession. Quand elle fut achevée, M. Edgworth voyant le Roi presqu'épuisé par la douleur et la fatigue, lui conseilla de se mettre au lit et de prendre un peu de repos. Le Roi y consentit, et obtint de l'abbé qu'il se jetteroit sur le lit de Cléri, qui étoit dans la même chambre.

„Après un sommeil tranquille, le Roi appela Cléri de bonne-heure. Il entendit la messe et reçut la communion avec

une dévotion profonde. Sa prière finie, il dit à M. Edgworth :

,,Combien je suis heureux d'avoir conservé la foi! quel seroit mon état à ce moment, si, par la grâce de Dieu, je n'en avois conservé ce bienfait? Oui, je le sens, je leur montrerai que je ne redoute pas la mort.

,,Un bruit qui s'entendit soudain fit tressaillir le confesseur. Il crut l'instant fatal arrivé. Le Roi ne parut point ému et garda sa sérénité. C'étoit la garde qu'on relevait. Le Roi parla à l'une des sentinelles, et ce malheureux eut la brutalité de lui répondre:

,,Citoyen, c'étoit bon ça lorsque vous étiez Roi, à présent vous ne l'êtes plus.

,,Vous voyez comme on me traite, dit le Roi à M. Edgworth; mais maintenant rien ne m'affecte plus. Voilà qu'on vient, ajouta-t-il avec le même calme,

et plusieurs personnes montèrent l'escalier.

„C'étoient les commissaires de la commune, avec un prêtre à leur tête, appelé Jacques Roux. Ils venoient annoncer l'instant fatal.

„*Cela suffit*, dit le Roi, *je vais vous joindre. Je desire seulement passer quelques minutes seul avec mon confesseur.*

„Ils se retirèrent ; le Roi ferma la porte et dit en tombant à genoux :

„*Tout est consommé ! Donnez-moi votre dernière bénédiction.*

„La crainte du danger où s'exposeroit l'abbé, en l'accompagnant au supplice, avoit empêché le Roi de lui en faire la demande, et il croyoit qu'ils alloient se séparer. Mais quand il sut que cet homme vénérable, digne, vraiment digne de ses fonctions sacrées, étoit déterminé à le suivre, il se sentit pénétré de tendresse et de consolation.

„Le Roi ouvrit lui-même la porte,  
*Marchons*, dit-il d'un ton ferme, à San-  
 terre qui l'attendoit.

„Le Roi voulut confier au prêtre **Roux**  
 son testament cacheté, en le chargeant  
 de le remettre à la commune. Le bar-  
 bare refusa de s'en charger, et répondit  
 que son unique devoir étoit de le con-  
 duire à l'échafaud. Un de ses camara-  
 des, moins endurci que ce Roux, prit  
 le paquet et le remit à la commune.

„Au haut de l'escalier, le Roi voyant  
 qu'ils étoient tous couverts, pria Cléri  
 de lui donner son chapeau. Un déta-  
 chement très nombreux l'escortoit. Il  
 traversa la première cour à pied, et trou-  
 va une voiture dans la seconde. Deux  
 hommes, d'un extérieur sinistre et vê-  
 tus en gendarmes, se tenoient à la por-  
 tière. Un d'eux monta le premier, le  
 Roi et l'abbé le suivirent, et l'autre se  
 plaça en quatrième.

„L'air féroce, l'égarement, les figures de ces hommes firent penser à M. Edgworth qu'ils avoient ordre d'assassiner le Roi, s'il se faisoit quelques mouvements en sa faveur. Les papiers publics du lendemain prouvèrent que ce soupçon étoit trop bien fondé.

„Un profond silence régna parmi le peuple pendant tout le trajet du Temple à la place Louis XV. Toutes les rues étoient bordées de gardes nationales sous les armes. On n'entendoit que les tambours. La voiture cheminoit lentement. Le Roi pria l'abbé de lui donner un livre de prières. Il n'avoit que son bréviaire, dans lequel il lui marqua les pseaumes analogues à sa situation. Le Roi les lut avec une dévotion extrême, jusqu'à l'arrivée de la voiture aux pieds de l'échafaud, à dix heures. L'exécuteur ouvrit la portière, le Roi posa sa main sur le

genou de l'abbé, et dit aux deux gendarmes :

,,Messieurs, je remets M. Edgworth sous votre protection. Ils ne répondirent pas d'abord, et le Roi reprit avec chaleur : je vous conjure de le préserver de toute insulte après ma mort.

,,Bien! bien! dit l'un d'eux d'un ton ironique, nous aurons soin de lui, ne vous troublez pas.

,,Le Roi ôta sa redingote, et alloit monter à l'échafaud; les exécuteurs prirent ses mains pour les lier. Comme il n'étoit point préparé à ce nouvel outrage, il fut près de les repousser avec indignation. M. Edgworth convaincu que toute résistance seroit vaine et auroit de plus fâcheuses suites, prit la parole et dit au Roi : *Cette nouvelle humiliation, Sire, rapproche vos souffrances de celles du Sauveur. Vous en allez recevoir le prix.*

,,Ces mots bannirent toute sa répu-

gnance. Il présenta ses mains avec une majestueuse résignation, et comme on faisoit plusieurs nœuds, le Roi dit avec douceur: *il n'est pas nécessaire de serrer aussi fort.*

„Ce fut en montant à l'échafaud, soutenu par l'abbé Edgworth, que ce fidèle serviteur de Dieu dit au Roi, comme par une inspiration divine: *Fils de S. Louis, montez au ciel.*

„Arrivé sur l'échafaud, le Roi avança d'un pas ferme et se plaça du côté qui faisoit face aux Tuilleries: il pria les tambours de cesser de battre, et fut obéi à l'instant, en dépit des ordres qu'ils avoient reçus. Il prononça alors d'une voix forte et sonore, que l'on pouvoit entendre du jardin même des Tuilleries:

*,Je meurs innocent de tous les crimes que l'on m'impute. Je pardonne à mes ennemis. Je prie Dieu, du fond de mon coeur, de leur pardonner comme moi, et*

*de ne pas venger sur la nation françoise  
le sang que l'on va répandre.*

„Il alloit continuer, quand le plus méchant des hommes, Santerre, courut en furieux aux tambours, et les força de battre sans interruption. Les bourreaux en même tems s'emparèrent de leur victime, et le forfait fut consommé.

„On a lieu de croire que Santerre et le conseil du Temple avoient choisi, pour exécuter un tel crime, des hommes dont le patriotisme n'étoit connu que par le meurtre. Autrement, comment expliquer la férocité du jeune homme qui, en ce moment, prêta son ministère? Il avoit dix-huit ou vingt ans: dès que la tête du Roi fut séparée de son corps, ce jeune cannibale la saisit par les cheveux, et dansant autour de l'échafaud, la fit voir à tout le peuple, en criant: *Vive la nation!*

„L'abbé Edgworth qui s'étoit tenu à genoux

genoux sur l'échafaud pendant le tems de l'exécution, et qui se trouvoit encore dans la même posture, auroit été couvert de sang, si un mouvement involontaire, que depuis il a regretté, ne l'eût fait retomber quand ce monstre approcha de lui. Les cris de Vive la nation à ce spectacle horrible, le tirèrent de sa stupeur. Il se leva précipitamment, descendit de l'échafaud, perça la garde sans difficulté, et vit les rangs s'ouvrir au seul mouvement de sa main.,..... \*) ,,

Les Gazettes de Paris de Janvier 1793, et les rapports publiés par les républicains le plus fortement prononcés, s'accordent tous, sur la grandeur d'ame, le courage, la piété et la patience que Louis XVI fit voir pendant le tems de sa pri-

---

\*) Mémoires de M. Bertrand de Molleville. — Vol. III. page 208, d'après le récit de M. Edgworth lui-même.

son, lors de son jugement, et dans les instans qui précédèrent sa mort. Il étoit âgé de trente-huit ans, quatre mois, vingt-huit jours, étant né le 23 Août 1754. Ses ancêtres avoient régné en France depuis 987, qu'Hugues Capet fut proclamé Roi.

A l'âge de vingt ans, il monta sur un trône fortement ébranlé, et prit les rênes d'un gouvernement dont la conduite demandoit l'homme d'état le plus consumé. — On peut attribuer les malheurs de ce prince, et les désastres qui arrivèrent sous son règne, au choix qu'il fit, de son premier ministre, lors de son accession à la couronne. S'il fût tombé sur un homme prudent et ferme, ayant les talens nécessaires à une place de cette importance, et qui en secondant les vues bienfaisantes de son souverain, se fût occupé de cultiver et de développer ses

qualités naturelles, Louis XVI, sans être cité comme un héros, auroit été le modèle des princes; et la France, sous son gouvernement, se seroit probablement élevée à un degré de bonheur et de prospérité qu'elle n'avoit point encore atteint.

Nous avons déjà observé ailleurs \*) qu'il n'y avoit aucun gouvernement monarchique en Europe, où les actes d'autorité fussent plus rares qu'en France. Je ne parle pas des monarchies où le souverain ne forme qu'une partie de la constitution de l'état, et où son pouvoir est circonscrit par des bornes fixes et invariables.

C'est en vain qu'on a cherché, en remontant aux capitulaires de Charlemagne, à prouver qu'il existoit en France une

---

\*) Voyez page 75 de l'Histoire de la Bastille.

constitution; mais la composition de la nation et la distinction réelle qui existoit entre les ordres de l'état, sembloient en former une, qui entravoit l'autorité du souverain, et l'obligeoit à beaucoup de précautions lorsqu'il vouloit en user. Le clergé et les parlemens étoient jaloux de conserver leur influence; ils surveilloient constamment les opérations de la cour, et souvent s'y opposoient. La noblesse ne mettoit pas moins d'ardeur à la conservation des ses priviléges. Dans les derniers tems, les ministres furent encore obligés de ménager l'opinion publique. Lorsqu'un des deux premiers ordres de l'état, ou les parlemens s'opposoient à quelque mesure qui leur paroissoit attaquer leurs droits ou leurs intérêts, les mots d'alarme étoient *le bien du peuple*; tandis que la véritable cause de l'oppression sous laquelle le peuple gémissoit, étoit la puissance et les priviléges de

ceux qui se servoient de son nom pour les maintenir. Ce qui manquoit essentiellement en France, c'est que les droits du tiers-état en général, n'étoient point établis d'une manière assez claire pour qu'ils ne pussent point être violés; et le monarque lui-même, quelque disposé qu'il fût à les protéger, n'eut pas toujours le pouvoir de le faire. Louis XVI, par sa déclaration du 23 Juin 1789, avoit pourvu à cet inconvénient, et ne s'étoit réservé que l'autorité indispensablement nécessaire pour bien gouverner un état d'une étendue et d'une population aussi considérables. \*) — Tout

---

\*) Attaché à la constitution Britannique, non par des préjugés d'éducation, mais d'après un mûr examen, et d'après la conviction où je suis que c'est à elle que l'Angleterre est redevable de la prospérité sans exemple dont elle jouit depuis un siècle, ainsi que du bonheur de ses habitans, je doute cependant que le même degré de puissance dont est revêtu le Roi d'Angleterre, eût suffi à un Roi de France. L'étendue de cet

homme impartial, en considérant la révolution qui est arrivée en France, est nécessairement amené à comparer l'état actuel de ce pays, avec la prospérité dont il eût joui, si ses législateurs eussent adopté les principes proposés par le Roi dans cette déclaration. L'assemblée périodique des Etats-généraux, leur droit exclusif d'accorder les impôts; l'établissement des assemblées provinciales; \*)

---

Etat, sa position géographique, le génie de ses habitans, qui, en raison de la variété du climat, diffèrent dans leurs mœurs et dans leurs habitudes, l'entretien d'une force armée considérable, tout enfin exige que l'autorité du pouvoir exécutif soit plus absolue et moins entravée que ne l'est celle du Roi de la Grande-Bretagne. Et cependant, la constitution de 1791 n'avoit laissé à Louis XVI aucun pouvoir réel.

\*) Suivant la composition proposée par le Roi pour les assemblées provinciales, le clergé devoit y avoir deux représentans, la noblesse trois, et le tiers-état cinq. Ces représentans devoient être choisis dans chacun de ces ordres par leurs commettants. — Ils étoient chargés de l'administration intérieure des finances de la province, et dans l'intervalle de leurs assemblées, ils devoient être

la répartition égale des charges publiques sur les citoyens de toutes les classes; l'admission du tiers-état à toutes les places tant civiles que militaires; le rachat des droits onéreux; l'abolition des lettres de cachet, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, étoient autant d'avantages qu'on eût obtenus, sans ébranler l'état, et sans vexer les particuliers. \*) Ces propositions, devenues loix formoient une constitution. La réforme du code judiciaire et des abus, auroit été une suite naturelle de ce changement. C'auroit été un spectacle digne de l'admiration de ce siècle et de la postérité, de voir Louis XVI concourant avec son peuple à établir une forme de gouvernement propre à faire leur bonheur com-

---

représentés par un comité composé de membres pris dans leur sein.

\*) Voyez la *Déclaration des intentions du Roi*, prononcée le 25 Juin 1789. →

mun. „Nous vous transmettons, auroient pu dire les législateurs au peuple François, un ouvrage de paix et de concorde; un pacte que nous avons souscrit librement, qui n'a été souillé par aucune injustice, et qui n'a pas couté une seule goutte de sang. „ Une constitution formée sous d'aussi heureux auspices, et fondée sur des principes de cette nature, auroit eu l'assentiment général; comme elle se fut établie sans secousse, les propriétés particulières n'auroient point été violées, la perception des revenus publics n'eût souffert aucune interruption, et les créanciers de l'état y eussent trouvé un nouveau gage pour la sûreté de leurs capitaux.

---

*F a u t e s à c o r r i g e r.*

Page 170: *Mort de M. de Lamoignon de Malesherbes:*  
au lieu du 21 Avril 1795, *Lisez 21 Avril 1793.*

Page 282: *Mort du cardinal Mazarin:* Note:  
au lieu du 3 Mars 1661, *Lisez 9 Mars 1661.*

---



• 1140 -

444ao 10 w/ B - 03

